



Société anonyme au capital de 226 482,58 euros

Siège social : 10 rue Mercœur 75011 Paris

RCS de Paris 349 694 893

DOCUMENT DE REFERENCE 2017

RAPPORT FINANCIER ANNUEL

Le présent Document de référence contient l'ensemble des éléments du Rapport financier annuel.



Le présent Document de référence a été déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 27/04/2018, sous le numéro D.18-0439, conformément à l'article 212-13 de son règlement général. Il pourra être utilisé à l'appui d'une opération financière s'il est complété par une note d'opération visée par l'AMF. Ce document a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires.

Incorporation par référence :

En application de l'article 28 du règlement européen 809/2004, les éléments suivants sont inclus par référence dans le présent Document de référence :

- les comptes consolidés établis selon le référentiel IFRS tel qu'adopté par l'Union européenne au 31 décembre 2015, le rapport de gestion et le rapport des commissaires aux comptes y afférents respectivement aux pages 217 à 254, 314 à 316, 281 à 283 du Document de référence n° R.16-0061 enregistré auprès de l'Autorité des marchés financiers le 29 juin 2016.
- les comptes consolidés établis selon le référentiel IFRS tel qu'adopté par l'Union européenne au 31 décembre 2016, le rapport de gestion et le rapport des commissaires aux comptes y afférents respectivement aux pages 212 à 252, 312 à 314, 279 à 281 du Document de référence n° D.17-0450 déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 27 avril 2017.

Des exemplaires du présent Document de référence sont disponibles sans frais auprès de

EOS imaging, 10 rue Mercœur 75011 Paris

et sur le site Internet de la Société (www.eos-imaging.com) ainsi que sur le site Internet de l'AMF (www.amf-france.org)

TABLE DES MATIERES
Conformément à l'annexe 1 du Règlement européen CE 809/2004

1.	PERSONNES RESPONSABLES DU DOCUMENT DE REFERENCE	10
1.1.	RESPONSABLE DES INFORMATIONS	11
1.2.	ATTESTATION DE LA PERSONNE RESPONSABLE	11
2.	CONTROLEURS LEGAUX DES COMPTES.....	12
2.1.	DESIGNATION DES CONTRÔLEURS LEGAUX	13
2.1.1.	Commissaires aux comptes titulaires.....	13
2.1.2.	Commissaires aux comptes suppléants.....	13
2.2.	SUIVI DES MANDATS.....	13
3.	INFORMATIONS FINANCIERES SELECTIONNEES.....	14
4.	FACTEURS DE RISQUE.....	18

4.1.	RISQUES RELATIFS AUX MARCHES SUR LESQUELS INTERVIENT LE GROUPE	19
4.2.	RISQUES LIES A L'ACTIVITE DU GROUPE	21
4.2.1.	Risques liés au déploiement commercial du Groupe.....	21
4.2.2.	Risques liés à la propriété intellectuelle.....	24
4.2.3.	Risques liés au processus de fabrication des produits du Groupe.....	27
4.2.4.	Risques liés aux clients du Groupe	30
4.2.5.	Risques liés à la mise en jeu de la responsabilité du fait des produits	31
4.2.6.	Risques liés à la garantie accordée sur les équipements EOS vendus par le Groupe	31
4.3.	RISQUES LIES A L'ORGANISATION DU GROUPE	32
4.3.1.	Risques de dépendance vis-à-vis d'hommes clés.....	32
4.3.2.	Risques liés à la gestion de la croissance interne du Groupe.....	32
4.4.	RISQUES FINANCIERS	33
4.4.1.	Historique des pertes d'exploitation – risques spécifiques liés aux prévisionnelles	33
4.4.2.	Risque de liquidité – Besoins futurs en capitaux et financements complémentaires	33
4.4.3.	Risques liés au Crédit d'Impôt Recherche	35
4.4.4.	Risques liés à l'accès à des avances publiques	35
4.4.5.	Risque lié à la souscription d'un emprunt obligataire.....	38
4.4.6.	Risque de change.....	39
4.4.7.	Risques de taux d'intérêt, de crédit et relatif à la gestion de la trésorerie.....	41
4.4.8.	Risque de dilution.....	42
4.5.	RISQUES JURIDIQUES	43
4.5.1.	Risques liés à la réglementation applicable aux dispositifs médicaux développés par le Groupe et à son évolution possible.....	43
4.5.2.	Risques liés aux autorisations déjà obtenues ou aux processus en cours	43
4.5.3.	Risques liés à des dysfonctionnements des processus industriels (par exemple, de la traçabilité des produits ou autres...)	46
4.5.4.	Risques environnementaux.....	47
4.5.5.	Obligation réglementaire liée aux risques de radiation	48
4.6.	ASSURANCES ET COUVERTURE DES RISQUES	49
4.7.	PROCEDURES JUDICIAIRES ET D'ARBITRAGE	50
5.	INFORMATIONS CONCERNANT LA SOCIETE	51
5.1.	HISTOIRE ET EVOLUTION DE LA SOCIETE	52
5.1.1.	Dénomination sociale de la Société	52
5.1.2.	Lieu et numéro d'enregistrement de l'émetteur	52
5.1.3.	Date de constitution et durée	52
5.1.4.	Siège social, forme juridique et législation applicable	52
5.1.5.	Événements marquants dans le développement du Groupe	52
5.1.6.	Communications depuis la clôture du dernier exercice clos.....	55
5.2.	INVESTISSEMENTS.....	56
5.2.1.	Principaux investissements réalisés au cours des trois derniers exercices.....	56
5.2.2.	Financement des principaux investissements.....	57
5.2.3.	Principaux investissements en cours et à venir	57
6.	APERCU DES ACTIVITES	58

6.1. DOMAINE D'INTERVENTION	59
6.1.1. Les maladies ostéo-articulaires, la chirurgie orthopédique et les enjeux associés	59
6.1.2. La solution EOS.....	62
6.2. POSITIONNEMENT D'EOS SUR SON MARCHÉ ET ENVIRONNEMENT CONCURRENTIEL	66
6.2.1. EOS n'est pas en concurrence frontale avec les Sociétés d'imagerie médicales	67
6.2.2. EOS positionne son offre sur un marché mondial total de 12 000 sites correspondant à un marché de plus de 2 milliards de dollars par an de ventes d'équipements et services associés	67
6.3. UNE SOCIETE EN PHASE DE DEVELOPPEMENT COMMERCIAL	71
6.3.1. Modèle de revenu diversifié avec un accroissement des revenus récurrents.....	71
6.3.2. Une base installée stratégique qui contribue à l'accélération de l'adoption	72
6.3.3. Validation clinique	72
6.4. UNE ORGANISATION REACTIVE ET INTERNATIONALE	76
6.4.1. Marketing & Ventes	76
6.4.2. Organisation de la production.....	80
6.4.3. Organisation du service	81
6.4.4. Innovation, R&D et travaux cliniques.....	83
6.5. DEGRE DE DEPENDANCE DE LA SOCIETE A L'EGARD DE BREVETS, LICENCES, CONTRATS OU NOUVEAUX PROCEDES DE FABRICATION	84
6.6. CADRE REGLEMENTAIRE.....	84
6.7. ACTIVITE ET EVENEMENTS IMPORTANTS AU COURS DE L'EXERCICE 2017	90
7. APERÇU ORGANIGRAMME	91
7.1. ORGANIGRAMME JURIDIQUE	92
7.2. SOCIETES DU GROUPE	92
8. PROPRIETES IMMOBILIERES, USINES ET EQUIPEMENTS	94
8.1. PROPRIETE IMMOBILIERE	95
8.1.1. Immobilisations corporelles importantes, existantes ou planifiées	95
8.1.2. Autres immobilisations corporelles.....	95
8.2. QUESTION ENVIRONNEMENTALE	96
8.3. RESPONSABILITE SOCIETALE.....	100
8.4. RAPPORT DE L'UN DES COMMISSAIRES AUX COMPTES, DESIGNE ORGANISME TIERS INDEPENDANT, SUR LES INFORMATIONS SOCIALES, ENVIRONNEMENTALES ET SOCIETALES CONSOLIDEES FIGURANT DANS LE RAPPORT DE GESTION.....	103
9. EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIERE ET RESULTAT.....	107
9.1. PRESENTATION GENERALE DE LA SITUATION FINANCIERE.....	108
9.2. COMPARAISON SUR DEUX EXERCICES.....	109
9.2.1. Formation du résultat opérationnel.....	109
9.2.2. Formation du résultat net	115
9.2.3. Analyse du bilan	116
10. TRESORERIE ET CAPITAUX PROPRES	120

10.1. INFORMATIONS SUR LES CAPITAUX PROPRES	121
10.2. FLUX DE TRESORERIE	121
10.3. CONDITIONS D'EMPRUNT ET STRUCTURE DE FINANCEMENT	122
10.3.1. Financement par avances remboursables.....	122
10.3.2. Financement par emprunt obligataire	122
10.3.3. Financement par le crédit d'impôt recherche et subventions.....	123
10.3.4. Engagements hors-bilan.....	123
10.4 TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE	123
10.5. RESTRICTION A L'UTILISATION DE CAPITAUX	123
10.6. PRINCIPAUX RISQUES ET INCERTITUDES DE NATURE FINANCIERE AUXQUELS EST EXPOSE LE GROUPE.....	123
10.7. SOURCES DE FINANCEMENT NECESSAIRES A L'AVENIR.....	124
11. RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT, BREVETS ET LICENCES	125
11.1. POLITIQUE D'INNOVATION	126
11.2. BREVETS ET DEMANDES DE BREVETS	126
11.2.1. Politique de protection de la propriété intellectuelle.....	126
11.2.2. Processus de dépôt des brevets.....	127
11.2.3. Nature et couverture des brevets	128
11.2.4. Brevets actuellement exploités.....	131
11.2.5. Territoires protégés.....	133
11.2.6. Litiges.....	134
11.3. CONTRATS DE COLLABORATION, DE RECHERCHES, DE PRESTATIONS DE SERVICES ET DE LICENCES ACCORDES PAR LA SOCIETE OU CONCEDES A CETTE DERNIERE	134
11.3.1. Contrats de collaboration.....	134
11.3.2. Contrats de licence concédés par des tiers.....	134
11.4. AUTRES ELEMENTS DE PROPRIETE INTELLECTUELLE	134
11.5. FILIALE ONEFIT MEDICAL, SPECIALISTE DE L'ORTHOPEDIE PERSONNALISEE	136
12. INFORMATIONS SUR LES TENDANCES.....	138
12.1. EVOLUTIONS RECENTES	139
12.2. PERSPECTIVES D'AVENIR.....	140
13. PREVISIONS OU ESTIMATIONS DU BENEFICE.....	141
14. ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE ET DE DIRECTION GENERALE.....	142

14.1. CONSEIL D'ADMINISTRATION - DIRIGEANTS.....	143
14.1.1. Composition du Conseil d'administration.....	143
14.1.2. Principaux dirigeants.....	146
14.1.3. Déclarations relatives aux membres du Conseil d'administration et les principaux dirigeants	146
14.2. CONFLITS D'INTERET AU NIVEAU DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE	
 DIRECTION.....	147
15. REMUNERATIONS ET AVANTAGES DES DIRIGEANTS.....	148
15.1. REMUNERATIONS ET AVANTAGES VERSES AUX DIRIGEANTS D'EOS IMAGING EN 2016	
 et 2017	149
15.1.1. Synthèse des rémunérations et des options et actions attribuées à chaque dirigeant mandataire social (Tableau 1 Recommandation AMF n°2009-16)	149
15.1.2. Rémunération et avantages versés aux dirigeants mandataires sociaux en 2016 et 2017	150
15.1.3. Rémunération et avantages versés aux autres membres du Conseil d'administration en 2016 et 2017 (Tableau 3 Recommandation AMF n°2009-16).....	151
15.1.4. Options de souscription ou d'achat d'actions attribuées à chaque dirigeant mandataire social par la Société ou toute Société de son Groupe durant les exercices clos les 31 décembre 2016 et 2017 (Tableau 4 Recommandation AMF n°2009-16).....	152
15.1.5. Options de souscription ou d'achat d'actions levées par chaque dirigeant mandataire social durant les exercices clos les 31 décembre 2016 et 2017 (Tableau 5 Recommandation AMF n°2009-16)	152
15.1.6. Actions attribuées gratuitement à chaque mandataire social durant les exercices clos les 31 décembre 2016 et 2017 (Tableau 6 Recommandation AMF n°2009-16)	152
15.1.7. Actions attribuées gratuitement devenues disponibles pour chaque dirigeant mandataire social durant les exercices clos les 31 décembre 2016 et 2017 (Tableau 7 Recommandation AMF n°2009-16).....	152
15.1.8. Options de souscription ou d'achat d'actions attribuées aux membres du Conseil d'administration (Tableau 8 Recommandation AMF n°2009-16)	153
15.1.9. Historique des attributions gratuites d'actions (Tableau 10 Recommandation AMF n°2009-16)	153
15.1.10. Conditions de rémunération et autres avantages consentis aux mandataires sociaux dirigeants (Tableau 10 Recommandation AMF n°2009-16).....	154
15.2. PENSIONS, RETRAITES ET AUTRES AVANTAGES	155
16. FONCTIONNEMENT DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION	156

16.1. DIRECTION DE LA SOCIETE – DATE D’EXPIRATION DES MANDATS.....	157
16.2. INFORMATIONS SUR LES CONTRATS DE SERVICES LIANT LES MANDATAIRES SOCIAUX A LA SOCIETE OU A L'UNE DE SES FILIALES	157
16.3. COMITES SPECIALISES – GOUVERNEMENT D’ENTREPRISE.....	157
16.4. DECLARATION RELATIVE AU GOUVERNEMENT D’ENTREPRISE.....	157
16.5. GOUVERNANCE ET PROCEDURES DE CONTROLE INTERNE ET DE GESTION DES RISQUES	158
16.5.1. Gouvernance	158
16.5.2. Procédures de contrôle interne et de gestion des risques	163
17. SALARIES	169
17.1. NOMBRE ET REPARTITION DES EFFECTIFS	170
17.2. PARTICIPATIONS, STOCK-OPTIONS ET ACTIONS GRATUITES DES MANDATAIRES SOCIAUX.....	179
17.2.1. Participation détenue par chacun des membres du Conseil d’administration.....	179
17.2.2. Bons de souscription d’actions attribués aux membres du Conseil d’administration.....	180
17.2.3. Options de souscription ou d’achat d’actions attribués aux membres du Conseil d’administration	180
17.2.4. Attributions gratuites d’actions aux membres du Conseil d’administration	180
17.3. PARTICIPATION DES SALARIES DANS LE CAPITAL DE LA SOCIETE.....	180
17.3.1. Stocks options et actions gratuites octroyés aux salariés de la Société.....	180
17.3.2. Options de souscription ou d’achat d’actions consenties aux dix premiers salariés non mandataires sociaux attributaires et options levées par ces derniers au cours de l’exercice 2017 (Tableau 9 Recommandation AMF n°2009-16).....	181
17.4. ACCORD DE PARTICIPATION ET D’INTERESSEMENT	181
18. PRINCIPAUX ACTIONNAIRES.....	182
18.1. ACTIONNARIAT DE LA SOCIETE	183
Répartition du capital social au cours des trois derniers exercices	183
18.2. DROITS DE VOTE DES PRINCIPAUX ACTIONNAIRES.....	184
18.3. CONTROLE DE LA SOCIETE	184
18.4. ACCORDS POUVANT ENTRAINER UN CHANGEMENT DE CONTROLE.....	184
19. OPERATIONS AVEC LES APPARENTES.....	185
19.1. OPERATIONS INTRA-GROUPE	186
19.2. OPERATIONS AVEC LES APPARENTES	186
20. INFORMATIONS FINANCIERES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIERE ET LES RESULTATS DE LA SOCIETE.....	189

20.1. ETATS FINANCIERS CONSOLIDES POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2017.....	190
20.2. DOCUMENTS SOCIAUX	234
20.2.1 Comptes sociaux pour l'exercice clos le 31 décembre 2017.....	234
20.2.2. Tableaux des résultats des cinq derniers exercices	259
20.2.3. Analyse objective et exhaustive de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière, notamment de la situation d'endettement de la Société au regard du volume et de la complexité des affaires	260
20.2.4. Informations sur les délais de paiement des fournisseurs et des clients.....	261
20.3. VERIFICATION DES INFORMATIONS FINANCIERES HISTORIQUES ANNUELLES	263
20.3.1. Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés établis en normes IFRS pour l'exercice clos le 31 décembre 2017.....	263
20.3.2. Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels pour l'exercice clos le 31 décembre 2017	269
20.4. POLITIQUE DE DISTRIBUTION DE DIVIDENDES.....	274
20.5. PROCEDURES JUDICIAIRES ET D'ARBITRAGE.....	274
20.6. CHANGEMENT SIGNIFICATIF DE LA SITUATION FINANCIERE OU COMMERCIALE	275
21. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES	276
21.1. CAPITAL SOCIAL.....	277
21.1.1. Montant du capital social.....	277
21.1.2. Titres non représentatifs du capital	277
21.1.3. Titres auto-détenus	277
21.1.4. Options de souscription d'actions.....	279
21.1.5. Attributions gratuites d'actions.....	280
21.1.6. Autres titres donnant accès au capital	281
21.1.7. Synthèse des instruments dilutifs	283
21.1.8. Option ou accord conditionnel ou inconditionnel prévoyant de placer sous option le capital de tout membre du Groupe	283
21.1.9. Etat des autorisations consenties par les assemblées générales de la Société	283
21.1.10. Historique du capital social	287
21.1.11. Aliénations d'actions intervenues pour régulariser les participations croisées.....	288
21.2. ACTE CONSTITUTIF ET STATUTS	288
21.2.1. Objet social.....	288
21.2.2. Dispositions statutaires ou autres relatives aux membres des organes d'administration et de direction	288
21.2.3. Droits, privilèges et restrictions attachés aux actions de la Société	292
21.2.4. Modalités de modification des droits des actionnaires	294
21.2.5. Assemblées générales d'actionnaires	294
21.2.6. Dispositifs permettant de retarder, différer ou empêcher un changement de contrôle ...	296
21.2.7. Franchissements de seuils statutaires (article 8 des statuts).....	296
21.2.8. Stipulations particulières régissant les modifications du capital	296
22. CONTRATS IMPORTANTS.....	297

22.1. Contrat de sous-traitance et de partenariat entre AXE Group et EOS imaging SA en date du 21 février 2012	298
22.2. Convention de licence entre l'Ecole de Technologie Supérieure (ETS) et EOS imaging en date du 2 novembre 2011.....	298
22.3. Convention de licence entre ARTS (Association de Recherche Technologie et Sciences, agissant en partenariat avec le Laboratoire de BioMécanique de l'Ecole Nationale Supérieure d'Arts et Métiers) et EOS imaging en date du 28 juillet 2011	299
23. INFORMATIONS PROVENANT DE TIERS, DECLARATIONS D'EXPERTS ET DECLARATIONS D'INTERETS	300
24. DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC.....	301
25. INFORMATIONS SUR LES PARTICIPATIONS	303
26. TABLE DE CONCORDANCE	304
26.1. Table de concordance du Rapport Financier Annuel	305
26.2. Table de concordance du Rapport de gestion du Conseil d'administration et du rapport sur le gouvernement d'entreprise.....	306
26.2.1. Rapport de gestion	306
26.2.2. Rapport sur le gouvernement d'entreprise	308

1. PERSONNES RESPONSABLES DU DOCUMENT DE REFERENCE

1.1	RESPONSABLE DES INFORMATIONS	11
1.2	ATTESTATION DE LA PERSONNE RESPONSABLE	11

1.1. RESPONSABLE DES INFORMATIONS

Marie MEYNADIER, Directrice générale de EOS imaging (ci-après « **EOS imaging** » ou la « **Société** »)

1.2. ATTESTATION DE LA PERSONNE RESPONSABLE

« J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent Document de référence sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport de gestion, dont la table de concordance figure au chapitre 26, présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation et qu'il décrit les principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées. J'ai obtenu des contrôleurs légaux des comptes une lettre de fin de travaux, dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes données dans le présent Document de référence ainsi qu'à la lecture d'ensemble du document.

Paris, le 27 Avril 2018

Marie MEYNADIER
Directrice Générale

2. CONTROLEURS LEGAUX DES COMPTES

2.1	DESIGNATION DES CONTROLEURS LEGAUX	13
2.2	SUIVI DES MANDATS.....	13

2.1. DESIGNATION DES CONTRÔLEURS LEGAUX

2.1.1. Commissaires aux comptes titulaires

Deloitte & Associés

Société anonyme

185 avenue Charles de Gaulle

92 200 Neuilly sur Seine

RCS Nanterre 572 028 041

Société représentée par Madame Géraldine Segond

FI Solutions

Société par actions simplifiée

FI SOLUTIONS

8, rue Bayen

75017 Paris

RCS Paris 482 040 235

Société représentée par Mr Jean-Marc Petit

Nommées par l'assemblée générale mixte du 13 juin 2013 pour une durée de six exercices expirant à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018.

2.1.2. Commissaires aux comptes suppléants

BEAS

Société à responsabilité limitée

195 avenue Charles de Gaulle

92 200 Neuilly sur Seine

RCS Nanterre 315 172 445

Société représentée par Joël ASSAYAH

Mr Jorg SCHUMACHER

Né le 12 avril 1965 à Hilden (Allemagne)

1 avenue Léopold Sedar Senghor

94100 Saint Maur des Fossés

Nommés par l'assemblée générale mixte du 13 juin 2013 pour une durée de six exercices expirant à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018.

2.2. SUIVI DES MANDATS

Aucun évènement particulier n'est à mentionner.

3. INFORMATIONS FINANCIERES SELECTIONNEES

INFORMATIONS FINANCIERES SELECTIONNEES

Les informations financières sélectionnées présentées dans le présent chapitre 3 sont extraites des états financiers du Groupe pour figurant au paragraphe 20.1 du présent Document de référence.

Ces informations financières doivent être lues en parallèle avec (i) l'examen du résultat et de la situation financière du Groupe présenté au chapitre 9 du présent Document de référence et (ii) l'examen de la trésorerie et des capitaux propres du Groupe présenté au chapitre 10 du présent Document de référence.

Le chiffre d'affaires réalisé par le Groupe au titre du premier trimestre 2018 est également présenté au présent chapitre, en page 17.

Bilans consolidés simplifiés

Données consolidées auditées	Exercice 2017	Exercice 2016	Exercice 2015
en KEUR	12 mois	12 mois	12 mois
Total actif	58 322	58 779	52 164
Actifs non courants	11 735	9 792	9 097
Actifs courants	46 587	48 987	43 067
<i>Dont trésorerie et équivalents de trésorerie</i>	<i>6 930</i>	<i>14 909</i>	<i>14 091</i>
Total passif	58 322	58 779	52 164
Capitaux propres	23 203	22 768	27 768
Passifs non courants	15 509	14 793	13 132
<i>Dont dettes à long terme (1)</i>	<i>14 733</i>	<i>14 019</i>	<i>12 837</i>
Passifs courants	19 610	21 218	11 264

(1) : emprunt obligataire, avances remboursables et prêts à taux zéro

Comptes de résultat consolidés simplifiés

Données consolidées auditées	Exercice 2017	Exercice 2016	Exercice 2015
en KEUR	12 mois	12 mois	12 mois
Total produits opérationnels	38 810	33 097	23 656
Dont chiffre d'affaires	37 092	30 773	21 812
<i>Dont vente d'équipements</i>	29 992	25 062	17 850
<i>Dont vente de contrats de maintenance</i>	5 944	4 697	3 133
<i>Dont vente de consommables et services</i>	1 157	1 014	830
Coûts directs des ventes	(20 288)	(16 198)	(11 619)
Marge brute	16 804	14 575	10 193
En %	45%	47%	47%
Total charges opérationnelles	(44 579)	(37 660)	(30 137)
Total résultat opérationnel	(5 769)	(4 563)	(6 661)
Résultat courant avant impôt	(7 786)	(6 172)	(7 181)
Résultat net consolidé de la période	(7 786)	(6 172)	(7 181)
Résultat net par action (en euros)	(0,36)	(0,30)	(0,38)

Tableaux de flux de trésorerie simplifiés

Données consolidées auditées	Exercice 2017	Exercice 2016	Exercice 2015
en KEUR	12 mois	12 mois	12 mois
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles	(10 167)	(3 302)	(12 698)
Dont capacité d'autofinancement	(5 072)	(3 514)	(5 806)
Dont variation du BFR	(5 095)	212	(6 892)
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	(3 068)	(1 746)	(1 475)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	5 057	5 465	18 052
Incidences des variations des cours des devises	197	401	58
Variation de trésorerie	(7 979)	818	3 937

Chiffre d'affaires du premier trimestre 2018

<i>En millions d'euros</i>	31 mars 2018	31 mars 2017
Ventes d'équipements	7,56	5,47
<i>en % du CA total</i>	<i>79%</i>	<i>77%</i>
Ventes de contrats de maintenance	1,73	1,40
<i>en % du CA total</i>	<i>18%</i>	<i>19%</i>
Ventes de consommables et de services	0,26	0,26
<i>en % du CA total</i>	<i>3%</i>	<i>4%</i>
Chiffre d'affaires total	9,54	7,13

Chiffres non audités

<i>En millions d'euros</i>	31 mars 2018	31 mars 2017
EMEA	3,53	3,21
Amérique du Nord	3,81	2,48
Asie-Pacifique	2,21	1,44
Chiffre d'affaires total	9,54	7,13

Chiffres non audités

4. FACTEURS DE RISQUE

4.1	RISQUES RELATIFS AUX MARCHES SUR LESQUELS INTERVIENT LE GROUPE	19
4.2	RISQUES LIES A L'ACTIVITE DU GROUPE.....	21
4.3	RISQUES LIES A L'ORGANISATION DU GROUPE.....	32
4.4	RISQUES FINANCIERS.....	33
4.5	RISQUES JURIDIQUES.....	43
4.6	ASSURANCES ET COUVERTURE DES RISQUES	49
4.7	PROCEDURES JUDICIAIRES ET D'ARBITRAGE	50

Les investisseurs sont invités à prendre en considération l'ensemble des informations figurant dans le présent Document de référence y compris les facteurs de risques décrits dans le présent chapitre avant de décider d'acquiescer ou de souscrire des actions de la Société. Dans le cadre de la préparation du présent Document de référence, la Société a procédé à une revue des risques qui pourraient avoir un effet défavorable significatif sur le Groupe, son activité, sa situation financière ou ses résultats ou sa capacité à réaliser ses objectifs et considère qu'il n'y a pas d'autres risques significatifs hormis ceux présentés.

La politique de gestion des risques de la Société est décrite au chapitre 16.5 du présent Document de référence.

L'attention des investisseurs est toutefois attirée sur le fait que d'autres risques, inconnus ou dont la réalisation n'est pas considérée, à la date d'enregistrement du présent Document de référence, comme susceptible d'avoir un effet défavorable significatif sur le Groupe, son activité, sa situation financière, ses résultats, ses perspectives, peuvent ou pourraient exister.

4.1. RISQUES RELATIFS AUX MARCHES SUR LESQUELS INTERVIENT LE GROUPE

Il existe des technologies alternatives et l'apparition de nouvelles technologies concurrentes ne peut être exclue.

Les produits développés par le Groupe se positionnent sur des marchés sur lesquels il existe déjà des solutions alternatives (scanner, radiologie traditionnelle, IRM), dont l'utilisation est très largement répandue dans les pratiques des médecins et autre personnel médical.

Même si la Société estime que les autres solutions disponibles sont moins performantes que le produit EOS dans la mesure, notamment, où elles nécessitent (i) le collage d'images pour les clichés grand format, (ii) l'utilisation d'une plus forte dose de radiation pour disposer d'une image 2D et a fortiori 3D et (iii) des processus de calibration d'images 2D non stéréo-radiographiques pour réaliser une image 3D, des technologies concurrentes, existantes, en cours de développement, ou encore inconnues à ce jour, pourraient, dans un avenir plus ou moins proche, prendre des parts de marché significatives et restreindre la capacité du Groupe à commercialiser ses produits avec succès.

Le Groupe ne peut garantir par ailleurs que d'autres technologies permettant l'obtention de clichés 3D grand format d'un patient debout ne vont pas être développées ou faire leur apparition, et donc que la technologie intégrée par la Société s'imposera comme la référence pour les indications d'EOS dans l'imagerie du squelette axial recommandées par le Groupe.

Les concurrents du Groupe pourraient également mettre au point de nouvelles technologies plus efficaces, plus sûres et/ou moins coûteuses que celles développées par le Groupe, ce qui pourrait conduire à une baisse de la demande des produits existants du Groupe.

La Société entend poursuivre ses efforts de recherche et développement afin de perfectionner ses produits existants et développer de nouveaux produits pour élargir les débouchés de ses produits.

A la date d'enregistrement du présent Document de référence, le Groupe commercialise sa technologie d'imagerie médicale innovante EOS, son corollaire sterEOS, des applications associées et destinées aux pathologies ostéo-articulaires et à l'orthopédie ainsi que des guides de coupe personnalisés au patient et de solutions logicielles associées. A moyen terme, le Groupe pourrait

décider de poursuivre la diversification de son offre de technologies innovantes dans l'imagerie médicale.

L'activité, la situation financière, les résultats, le développement et les perspectives du Groupe à moyen et long terme pourraient être significativement affectés par la réalisation de l'un ou plusieurs de ces risques.

Le Groupe pourrait être confronté à l'avenir à des acteurs de taille très significative.

Les leaders du marché de l'imagerie médicale sont des acteurs de taille très significative aux ressources financières importantes. L'entrée récente sur le marché d'EOS imaging pourrait ne pas rester sans réponse de leur part.

Un concurrent pourrait ainsi développer une technologie alternative permettant également l'obtention de clichés 3D grand format d'un patient debout présentant des caractéristiques similaires voire supérieures en tout ou partie à celles de l'appareil EOS. Même si le temps requis pour le développement d'une telle technologie, l'obtention du marquage CE et/ou de l'accord FDA y afférents serait relativement long, et si le produit développé pourrait ne pas posséder les mêmes propriétés techniques qu'EOS (faible dose de radiations, taille globale de l'image, ou capacité de cette image à fournir des paramètres pertinents...), cette éventualité ne peut être exclue et serait susceptible d'avoir un effet défavorable significatif sur le Groupe, son activité, sa situation financière, ses résultats, son développement et ses perspectives.

En complément de sa politique de protection de la propriété intellectuelle telle qu'exposée au paragraphe 11.2.1 du présent Document de référence, le Groupe consacre des efforts significatifs à l'amélioration de ses produits existants et au développement de nouveaux produits et solutions adaptés à de nouveaux clients ou à des nouvelles indications afin de conserver son avance technologique. A fin décembre 2017, le département R&D compte 50 collaborateurs et le budget consacré à la R&D s'est élevé en 2017 à plus de 4,1 millions d'euros.

Le Groupe pourrait ne pas être en mesure d'étendre sa couverture territoriale au rythme et/ou dans les conditions envisagées.

Le Groupe envisage de poursuivre le développement de sa couverture territoriale. La mise en œuvre de cette stratégie dépend en partie de la capacité du Groupe à obtenir les autorisations réglementaires nécessaires à la commercialisation de son produit et à conclure des contrats avec des distributeurs locaux qualifiés.

La Société ne peut garantir qu'elle sera à même d'obtenir ces autorisations dans les calendriers qu'elle envisage à ce jour, de trouver ces distributeurs, et d'obtenir de ces distributeurs les résultats escomptés.

L'activité, la situation financière, les résultats, le développement et les perspectives du Groupe à moyen et long terme pourraient être significativement affectés par la réalisation de l'un ou plusieurs de ces risques.

4.2. RISQUES LIES A L'ACTIVITE DU GROUPE

4.2.1. Risques liés au déploiement commercial du Groupe

Sur ses marchés actuels, le développement du Groupe dépendra pour partie du rythme d'adoption de sa technologie d'imagerie innovante par les professionnels de santé.

La Société anticipe que les professionnels de santé n'utiliseront couramment ses produits et applications que lorsqu'ils auront acquis la conviction, grâce à des données cliniques ou des publications scientifiques, que ses produits offrent des avantages ou constituent une alternative indispensable aux équipements déjà existants sur le marché et dont ils maîtrisent à ce jour l'utilisation.

Malgré les résultats probants d'essais cliniques déjà réalisés, le soutien de nombreux leaders d'opinion à travers le monde, les multiples publications scientifiques faisant état des apports de la solution proposée par le Groupe par rapport aux technologies existantes à ce jour et la satisfaction des utilisateurs du produit de la Société, ces mêmes professionnels pourraient être réticents à faire évoluer leurs pratiques d'imagerie médicale au profit de la technologie EOS, notamment pour les raisons suivantes :

- l'investissement représenté par l'acquisition d'un appareil EOS ;
- les limitations des remboursements par les régimes d'assurance maladie publics ou privés ou les organismes collectifs ;
- la fréquence d'utilisation d'EOS en fonction de la typologie de leur clientèle et de leur spécialité ;
- leur manque d'expérience dans l'utilisation d'EOS ;
- un nombre insuffisamment significatif de données cliniques favorables publiées.

Sans la poursuite de l'adhésion des professionnels de santé, le rythme de déploiement à grande échelle d'EOS pourrait se trouver plus ou moins fortement ralenti, ce qui serait susceptible d'avoir un effet défavorable significatif sur le Groupe, son activité, sa situation financière, ses résultats, son développement et ses perspectives.

Le développement du Groupe est également conditionné à sa capacité à commercialiser ses produits sur de nouveaux marchés et à maintenir à un niveau élevé la qualité du service de maintenance attaché aux appareils EOS commercialisés.

Le développement du Groupe et sa capacité à générer des revenus dépendront également pour partie de sa capacité à poursuivre le développement commercial de ses produits sur de nouveaux marchés, qui reposera elle-même sur plusieurs facteurs tels que :

- la poursuite de l'adhésion de la communauté médicale de ces marchés concernée par EOS, et notamment des leaders d'opinion, laquelle peut dépendre de caractéristiques locales de la pratique médicale ;
- la capacité à disposer des forces de vente nécessaires ; et/ou

- l'obtention des autorisations nécessaires à la commercialisation.

Le Groupe dispose d'un service de maintenance dédié à l'entretien des appareils EOS commercialisés. L'équipe en charge de la maintenance est composée à la fois d'ingénieurs et techniciens salariés par la Société mais également, pour certaines zones géographiques éloignées du siège de la Société, de prestataires formés par la Société.

Dans certaines zones géographiques, en raison du faible nombre d'appareils EOS commercialisés et par conséquent du nombre limité d'interventions à réaliser, il ne peut être exclu que les prestataires perdent une partie de leur savoir-faire pour cause de manque de pratique et qu'en conséquence la qualité du service de maintenance proposé par ces prestataires formés par la Société, diminue.

Pour certaines zones géographiques, il existe donc un risque pour le Groupe de ne pas parvenir à maintenir un niveau élevé de qualité du service de maintenance des appareils EOS commercialisés.

La Société entend poursuivre ses efforts de recherche et développement afin de perfectionner ses produits et applications existants, et mettre en œuvre les moyens nécessaires à la formation des personnels directs et indirects impliqués dans l'installation et la maintenance de ses équipements ainsi qu'au support technique de ces personnels indirects.

L'activité, la situation financière, les résultats, le développement et les perspectives du Groupe à moyen et long terme pourraient être significativement affectés par la réalisation de l'un ou plusieurs de ces risques.

Les conditions de remboursement des procédures d'imagerie réalisées à l'aide de la technologie EOS constitueront un facteur clé du succès commercial du Groupe.

Le succès du déploiement commercial de la technologie EOS dépend en partie des conditions de prise en charge et de remboursement des procédures d'imagerie réalisées à l'aide de cette technologie par les organismes sociaux ou les assurances privées qui prévalent dans les pays où le Groupe souhaite commercialiser son produit aujourd'hui et éventuellement ses produits dans le futur.

Les gouvernements et les organismes en charge des régimes d'assurance maladie publics ou privés s'efforcent de contrôler les dépenses de santé en limitant tant le niveau de prise en charge que la couverture de certains produits ou procédures, en particulier des produits ou procédures innovants.

Le Groupe n'est ou ne sera pas en mesure de prévoir d'éventuelles modifications dans le temps des conditions de prise en charge et de remboursement des examens EOS. L'absence ou l'insuffisance du remboursement ou de la prise en charge des procédures d'imagerie réalisées à partir des produits du Groupe ou l'adoption de mesures plus restrictives en termes de remboursement ou de prise en charge seraient susceptibles d'avoir un effet défavorable significatif sur le Groupe, son activité, sa situation financière, ses résultats, son développement ou ses perspectives.

Le Groupe pourrait ne pas être en mesure de recruter et fidéliser les forces de vente nécessaires dans des délais ou à des conditions compatibles avec son expansion.

Le déploiement commercial de la technologie EOS auprès des établissements de soins (hôpitaux, cliniques privées mais également centres de radiologie privés et fabricants d'implants pour les guides de coupe) est réalisé par la combinaison de deux forces de vente. La commercialisation en France et aux Etats-Unis est assurée par une force de vente directe. Dans les autres zones géographiques, notamment dans les autres pays de l'Union Européenne, en Asie et à terme en Amérique Latine, la Société entend privilégier une approche indirecte par le biais d'un réseau de distributeurs indépendants auxquels sont accordés des exclusivités territoriales ou par le biais d'agents commerciaux.

Le succès de la commercialisation de sa technologie en France et aux Etats-Unis dépend donc notamment de la capacité du Groupe à attirer, recruter et fidéliser une force de vente qualifiée.

Le succès de la commercialisation de la technologie du Groupe dans les autres zones géographiques dépend par ailleurs des ressources financières, de l'expertise et de la clientèle de ses distributeurs et agents. Le Groupe ne peut garantir qu'il pourra conserver ses distributeurs et agents existants ou conclure de nouveaux contrats de distribution ou d'agents pour aborder l'ensemble des pays ayant un potentiel de ventes, ni que ces distributeurs ou agents disposeront des compétences nécessaires à la fois en radiologie et en orthopédie ni qu'ils consacreront les ressources nécessaires au succès commercial de ses produits. Afin de limiter ce risque, la Société a prévu qu'une force de support avant et après-vente ait pour mission d'assurer la formation et le support des distributeurs et agents du Groupe pour les aider à mener, notamment, des actions commerciales. Ce point revêt d'autant plus d'importance qu'il s'agit généralement de distributeurs ou agents ayant de nombreux produits médicaux à promouvoir et commercialiser, et, par voie de conséquence un temps limité à consacrer à chacun d'entre eux.

La mise en œuvre des clauses d'exclusivité territoriale prévues par ces contrats pourrait être remise en cause par les règles françaises et européennes de concurrence. En effet, ces clauses, qui sont combinées avec des clauses de non-concurrence et de minima d'achats, pourraient être considérées, dans certaines circonstances, comme illicites, car elles pourraient notamment avoir pour effet d'empêcher des concurrents de la Société de pénétrer sur le marché. Les contrats exclusifs conclus avec des distributeurs ou agents indépendants pour des ventes réalisées dans l'Union européenne pourraient dès lors être nuls et/ou donner lieu à des sanctions pécuniaires à l'encontre du Groupe si ces clauses étaient jugées illicites.

L'activité, la situation financière, les résultats, le développement et les perspectives du Groupe à moyen et long terme pourraient être significativement affectés par la réalisation de l'un ou plusieurs de ces risques.

La capacité du Groupe à étendre les débouchés de ses produits dépendra des délais de réalisation et des résultats d'études cliniques futures qui sont par nature incertains, des publications scientifiques sur l'appareil EOS ainsi que de l'adhésion des leaders d'opinion.

La technologie EOS fait, parallèlement à son utilisation en routine, l'objet de multiples travaux cliniques.

Les utilisateurs des appareils EOS sponsorisent le plus souvent les études cliniques auxquelles le Groupe peut apporter son soutien. Malgré les résultats probants déjà obtenus et ayant fait l'objet de communications, le Groupe poursuit ses efforts en la matière et continuera à soutenir ce type d'études, notamment en vue de poursuivre les validations cliniques des apports de la technologie EOS.

Par ailleurs, le déploiement commercial du Groupe dépend fortement de sa capacité à continuer à convaincre des leaders d'opinion sur le marché de la chirurgie orthopédique et de la satisfaction des utilisateurs de la technologie EOS.

Si le Groupe ne parvenait pas à poursuivre la publication régulière d'études scientifiques de premier plan et à convaincre dans chaque territoire visé les leaders d'opinion appropriés, il en résulterait un décalage dans l'adhésion tant des leaders d'opinion que des professionnels des domaines médicaux concernés, et la capacité du Groupe à commercialiser ses équipements s'en trouverait affectée, ce qui serait susceptible d'avoir un effet défavorable significatif sur le Groupe, son activité, sa situation financière, ses résultats, son développement et ses perspectives.

4.2.2. Risques liés à la propriété intellectuelle

Le Groupe compte, dans une large mesure, sur le caractère exclusif de sa propriété intellectuelle et de son savoir-faire. Cependant, le Groupe pourrait ne pas être en mesure de maintenir ou d'obtenir une protection adéquate et, par là-même, de conserver son avantage technologique et concurrentiel.

Le Groupe s'appuie pour protéger ses produits et sa technologie sur la protection offerte par des droits de propriété intellectuelle, tels que des brevets et marques, mais également sur ses secrets commerciaux et son savoir-faire protégés par des accords de confidentialité ou autres contrats. Cependant, ces moyens n'offrent qu'une protection limitée et pourraient ne pas empêcher une utilisation illicite des produits ou de la technologie du Groupe.

La technologie innovante sur laquelle repose l'activité du Groupe est principalement protégée d'une part, par plusieurs brevets et demandes de brevets qui couvrent à la fois les aspects matériels et logiciels de ce produit, mais également un certain nombre de technologies ou procédés alternatifs en cours de développement et, d'autre part, par le savoir-faire du Groupe, couvrant notamment des méthodes de fabrication et le choix de certains composants critiques.

La Société pourrait connaître des difficultés dans l'obtention de certaines de ses demandes de brevets actuellement en cours d'examen. Par ailleurs, la délivrance d'un brevet n'en garantit pas la validité, ni l'opposabilité qui peuvent toutes deux être contestées par des tiers. En outre, la Société n'a pas, à ce jour, déposé de demandes de brevets dans tous les pays dans lesquels elle opère, même si ses brevets ou demandes de brevet sont le plus souvent déposés aux Etats-Unis et dans les pays d'Europe les plus importants et, le cas échéant au Japon.

La Société ne peut pas garantir de manière certaine que :

- les demandes de brevets du Groupe qui sont en cours d'examen donneront effectivement lieu à des délivrances de brevets et par conséquent à une protection des inventions objet des demandes de brevet en cause dans tous les pays où ces demandes de brevets ont été déposées;

- les brevets délivrés au Groupe ne seront pas contestés, invalidés ou contournés;
- l'étendue de la protection conférée par les brevets est suffisante pour la protéger face à la concurrence et aux brevets des tiers couvrant des produits ou dispositifs similaires;
- les concurrents du Groupe n'ont pas, en développement, une technologie ou des produits semblables à ceux du Groupe; et
- la technologie EOS ne contrefait pas des brevets appartenant à des tiers.

Les concurrents du Groupe pourraient ainsi contester avec succès la validité de ses brevets devant un tribunal ou dans le cadre d'autres procédures, ce qui, selon l'issue desdites contestations, pourrait réduire leur portée, aboutir à leur invalidité ou permettre leur contournement par des concurrents. En conséquence, les droits du Groupe sur ses brevets pourraient ne pas conférer la protection attendue contre la concurrence.

A ce jour, le Groupe ne fait l'objet d'aucune contestation de ce type par des concurrents.

La Société ne peut pas non plus garantir qu'EOS et sa technologie, qui sont étroitement liés à son savoir-faire et ses secrets commerciaux, sont adéquatement protégés contre les concurrents et ne pourront être usurpés, ou contournés, par ces derniers. En effet, dans les contrats de collaboration et de recherche et développement conclus par le Groupe, celui-ci doit fréquemment fournir à ses cocontractants, sous différentes formes, certains éléments de son savoir-faire, protégés ou non par des brevets, et notamment des informations, données ou renseignements concernant les recherches, le développement, la fabrication et la commercialisation d'EOS.

Le Groupe cherche à limiter la communication d'éléments clés de son savoir-faire vers des tiers aux seules informations strictement nécessaires à la collaboration qu'il entretient avec ceux-ci et il s'assure contractuellement que ces tiers s'engagent à ne pas détourner, utiliser ou communiquer ces informations, au moyen notamment de clauses de confidentialité. Le Groupe ne peut cependant garantir que ces tiers respectent ces accords, que le Groupe sera informé d'une violation de ces clauses, ou encore que la réparation qu'il pourrait éventuellement obtenir serait suffisante au regard du préjudice subi.

Par ailleurs, ces contrats de collaboration et de recherche et développement exposent le Groupe au risque de voir ses cocontractants revendiquer le bénéfice de droits de propriété intellectuelle sur des inventions, connaissances ou résultats du Groupe. Enfin, ces accords pourraient donner naissance à des droits de propriété intellectuelle détenus en copropriété ou à des concessions d'exclusivité d'exploitation dans des conditions défavorables au Groupe.

Les marques du Groupe sont des éléments importants de son identité et de ses produits. Quand bien même la marque EOS a été déposée notamment en Europe, aux Etats-Unis et au Canada, des tiers pourraient utiliser ou tenter d'utiliser cette marque ou d'autres marques du Groupe, ce qui serait de nature à générer un préjudice commercial et d'image pour le Groupe.

La protection par le Groupe de ses droits de propriété intellectuelle représente un coût significatif lié, notamment, aux frais de dépôt et de maintien en vigueur des brevets et à la gestion de ses autres droits de propriété intellectuelle, coût qui pourrait augmenter, notamment si des actions en justice devaient être introduites par le Groupe pour faire valoir ses droits. Outre ces coûts, si une action en

justice devait s'avérer nécessaire afin de faire respecter les droits de propriété intellectuelle du Groupe, de protéger ses secrets commerciaux ou son savoir-faire ou de déterminer la validité et l'étendue de ses droits de propriété intellectuelle, celle-ci pourrait influencer négativement sur le résultat et la situation financière du Groupe et ne pas apporter la protection recherchée.

De même, la surveillance de l'utilisation non autorisée d'EOS et de la technologie est difficile, et le Groupe, bien qu'il ait mis en place une veille sur cette marque, ne peut être certain qu'il pourra éviter les détournements ou les utilisations non autorisées de ses produits et de sa technologie, notamment dans des pays étrangers où ses droits seraient moins bien protégés.

La réalisation d'un ou plusieurs de ces risques pourrait avoir un effet défavorable significatif sur l'activité du Groupe, sa situation financière, ses résultats, son développement et ses perspectives.

L'activité du Groupe dépend en partie de technologies appartenant à des tiers.

La Société bénéficie de deux licences mondiales exclusives sur la propriété intellectuelle relative à la technologie permettant la reconstruction en 3D à partir d'une, deux ou plusieurs vues radiographiques planes. Les licences sont concédées par, respectivement, l'Ecole de Technologie Supérieure (ETS) ainsi que par l'Association de Recherche Technologie et Sciences (ARTS), cette dernière agissant en partenariat avec l'Institut de Biomécanique Humaine Georges Charpak (ex Laboratoire de Biomécanique) de l'Ecole Nationale Supérieure d'Arts et Métiers.

Dans le cadre de ces licences, la Société s'est engagée à s'acquitter, envers chacun de ces deux instituts d'une redevance proportionnelle sur le prix de vente des systèmes EOS. Les termes de ces licences sont détaillés au chapitre 22 « Contrats Importants » du présent Document de référence.

Aussi longtemps que le Groupe exploitera des technologies sous licence, il dépendra des technologies qui lui ont été concédées. Toute violation par le Groupe des conditions de ces licences pourrait aboutir à la perte du droit d'utiliser les technologies en cause, ce qui serait susceptible d'avoir un effet défavorable significatif sur le Groupe, son activité, sa situation financière, ses résultats, son développement et ses perspectives.

Il ne peut être exclu que le Groupe fasse l'objet d'actions en contrefaçon.

Il est important, pour la réussite de son activité, que le Groupe soit en mesure d'exploiter librement ses produits et sa technologie vis-à-vis de brevets ou de droits de propriété intellectuelle de tiers.

Bien que la Société fasse régulièrement mener par ses Conseils en Propriété Intellectuelle des études sur sa liberté d'exploitation, études qui n'ont pas jusqu'ici identifié d'éléments de nature à réduire cette liberté d'exploitation, elle ne peut garantir qu'il n'existe pas de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de tiers susceptibles de couvrir certaines activités, produits ou technologies du Groupe permettant à ces tiers d'agir en contrefaçon, ou sur un fondement similaire, à l'encontre du Groupe en vue d'obtenir des dommages et intérêts ou la cessation de l'utilisation du produit ou procédé incriminé.

Si ces actions étaient menées à leur terme et reconnues, en tout ou en partie, fondées, le Groupe pourrait être contraint d'arrêter ou de retarder la recherche, le développement, la fabrication ou la vente des produits ou procédés visés par ces actions, ce qui affecterait de façon significative ses activités.

En particulier, le Groupe pourrait être tenu, outre le paiement d'indemnités financières, de :

- cesser de fabriquer, vendre ou utiliser les produits ou la technologie mise en cause, dans une zone géographique donnée, ce qui pourrait réduire ses revenus ;
- obtenir, dans des conditions défavorables au Groupe, une licence sur les droits de propriété intellectuelle de tiers ;
- trouver des solutions alternatives afin de ne pas empiéter sur les droits de propriété intellectuelle de tiers, ce qui pourrait, dans certains cas, se révéler impossible ou être coûteux en terme de temps et de ressources financières, et pourrait donc faire obstacle à ses efforts de commercialisation.

Une procédure intentée contre le Groupe, quelle qu'en soit l'issue, pourrait par ailleurs entraîner des coûts substantiels, désorganiser son fonctionnement, compromettre tout ou partie de son activité, son image et sa réputation.

La réalisation de l'un ou plusieurs de ces risques pourrait avoir un effet défavorable significatif sur l'activité du Groupe, ses résultats, sa situation financière, son développement et ses perspectives.

4.2.3. Risques liés au processus de fabrication des produits du Groupe

Le Groupe dépend de sous-traitants pour l'approvisionnement d'une partie des composants de son appareil EOS.

L'appareil EOS comprend des composants et matières premières de diverses natures, dont des éléments mécaniques, électroniques et de radiologie (tubes et générateurs de rayons X et détecteurs de rayons X) produits pour partie par la Société (les détecteurs de rayons X) et pour partie par des tiers (les tubes et générateurs de rayons X par exemple).

Compte tenu de sa taille, le Groupe ne dispose pas encore de double source d'approvisionnement pour la fourniture de tous ses composants.

S'agissant des composants mécaniques et électroniques, le Groupe estime son risque de dépendance faible car il pourrait s'approvisionner auprès de concurrents de ses sous-traitants actuels.

S'agissant des détecteurs de rayons X qui sont fabriqués en interne, le Groupe ne peut exclure des risques associés à des défauts ou dérives dans les processus de production qui pourraient retarder le rythme et le rendement de production ; des équipements performants ont été introduits pour automatiser les opérations les plus critiques qui étaient auparavant réalisées manuellement et des processus qualité exigeants ont été mis en place pour limiter ces risques. Ces actions ont permis d'améliorer continûment le rendement de fabrication depuis 2015 et d'augmenter ainsi sa capacité de production sans investissements majeurs.

S'agissant des générateurs de rayons X, le Groupe a limité son risque d'approvisionnement en développant en 2013 une seconde source d'approvisionnement.

S'agissant des tubes à rayons X, le Groupe étudie la possibilité de qualifier un second fournisseur de performance équivalente pour limiter les risques d'approvisionnement liés à ces composants.

Il faut noter que le développement de secondes sources pour ces composants critiques nécessite un délai minimum de qualification et d'adaptation de la « Supply Chain », voire l'obtention de nouvelles certifications réglementaires. Il conduit également à réduire les volumes d'achat par fournisseur, avec un impact potentiel de surcoût. Il pourrait donc avoir un impact significatif sur le Groupe, son activité, sa situation financière, ses résultats, son développement et ses perspectives.

Le Groupe dépend de tiers pour la fabrication de son appareil EOS.

L'appareil EOS est réalisé pour partie par le Groupe lui-même (pour les détecteurs) et pour partie par des tiers (pour certains sous-ensembles et pour l'appareil final).

En particulier, le Groupe recourt aux services d'un intégrateur unique, AXE Systems, en charge d'assembler les équipements EOS. Cet intégrateur a été sélectionné par le Groupe en avril 2010, au terme de plusieurs mois d'évaluations, en raison de son système qualité certifié conforme à la norme ISO13485 et 21-CFR-820 et de sa forte expertise dans l'assemblage de dispositifs médicaux. Le premier appareil EOS assemblé par ce fournisseur a été livré en 2011. Un *memorandum of understanding* a été signé le 1^{er} juillet 2010 suivi par un contrat signé en Février 2012 pour une durée initiale de 3 ans, fixant les conditions financières d'achat entre le Groupe et l'intégrateur. Ce contrat a depuis fait l'objet d'avenants afin de prendre en considération le développement des volumes de production du Groupe. Depuis 2013, une nouvelle ligne d'assemblage a été mise en place afin de doubler les capacités de production, et accompagner ainsi le développement de l'activité du Groupe. Associé à l'amélioration continue des processus d'assemblage et de tests, cet investissement a permis de réduire tout risque de capacité insuffisante d'assemblage.

Les termes de ce contrat conduisent le Groupe à estimer que le risque d'approvisionnement auprès de cet intégrateur est correctement géré. Par ailleurs, le risque de rupture de contrat du fait de l'intégrateur diminue au fur et à mesure que la contribution du Groupe au chiffre d'affaires d'AXE Systems croît régulièrement, même si ce risque ne peut être complètement exclu. Dans un tel cas, l'assemblage des appareils EOS pourrait s'en trouver plus ou moins ralenti jusqu'à être totalement arrêté.

Cet état de fait serait susceptible d'avoir un effet défavorable significatif sur le Groupe, son activité, sa situation financière, ses résultats, son développement et ses perspectives.

Il existe toutefois des alternatives dans la mesure où une multitude d'acteurs assemblent des dispositifs médicaux. Le Groupe pourrait donc le cas échéant, s'adresser à d'autres intégrateurs mais cela nécessiterait des travaux de validation préalables, pourrait nécessiter l'obtention de nouvelles certifications auprès de l'organisme notifié utilisé par le Groupe pour l'obtention de son marquage CE et pourrait entraîner une augmentation du prix de revient d'un appareil EOS.

Le Groupe dépend donc de tiers pour la fabrication de l'ensemble de ses produits. Son succès commercial repose ainsi en partie sur sa capacité à obtenir de ses sous-traitants des produits fabriqués dans le respect des dispositions réglementaires, dans les quantités et délais demandés et de manière rentable. Des problèmes pourraient survenir au cours de leur fabrication et de leur distribution et pourraient entraîner des retards dans la fourniture de produits, ce qui pourrait avoir pour conséquence une hausse des coûts, une baisse des ventes, une dégradation des relations avec les clients et, dans certains cas, le rappel des produits générant des dommages en termes d'image et des risques de mise

en cause de la responsabilité du Groupe, si ces problèmes n'étaient découverts qu'à l'issue de la commercialisation.

Par ailleurs, la fabrication des produits du Groupe est particulièrement complexe et exigeante, notamment en raison de la réglementation applicable et donc des stricts cahiers des charges imposés par le Groupe. L'ensemble du processus de fabrication des équipements et consommables du Groupe, selon des conceptions brevetées par ce dernier, entre ainsi dans le champ d'application des certificats obtenus par le Groupe permettant le marquage CE, l'accord FDA et les accords réglementaires obtenus en Asie, au Moyen-Orient et au Brésil.

Dans l'hypothèse où le Groupe changerait de fournisseurs ou sous-traitants critiques (intégrateur, fournisseurs de tubes et générateurs de rayons X) pour ses équipements et consommables, il devra procéder à la revalidation du procédé et des procédures de fabrication en conformité avec les réglementations en vigueur. Des tests et des validations devraient alors être refaits pour maintenir et obtenir les autorisations de mise sur le marché du Groupe dans les pays concernés. Cette procédure pourra être coûteuse, consommatrice de temps et requérir l'attention du personnel le plus qualifié du Groupe. Si ces nouvelles autorisations devaient lui être refusées, le Groupe pourrait être contraint de chercher un autre fournisseur ou sous-traitant, ce qui pourrait retarder la production, le développement et la commercialisation de ses produits et accroître leurs coûts de fabrication.

Au cas où, pour diverses raisons, il devrait être mis fin aux relations avec l'un de ses fournisseurs ou sous-traitants, le Groupe pourrait par ailleurs être dans l'incapacité de trouver un sous-traitant disposant des mêmes compétences dans un bref délai ou à des conditions commerciales satisfaisantes.

De plus, la dépendance vis-à-vis de fabricants tiers pose des risques supplémentaires auxquels le Groupe ne serait pas confronté s'il produisait ses produits lui-même, à savoir :

- la non-conformité des produits fabriqués par ces tiers avec les normes réglementaires et de contrôle qualité ;
- la violation de leurs accords avec le Groupe par ces tiers ; et
- la rupture ou le non-renouvellement de ces accords pour des raisons échappant au contrôle du Groupe.

La Société ne peut pas en outre garantir que ses sous-traitants ou fournisseurs respecteront toujours les réglementations, autorisations et normes en vigueur. Si des produits fabriqués par des fournisseurs ou les systèmes qualité mis en œuvre par eux s'avéraient non conformes aux dispositions réglementaires ou aux normes en vigueur, des sanctions pourraient être infligées au Groupe. Ces sanctions pourraient inclure des amendes, des injonctions, des dommages et intérêts, la suspension ou le retrait des autorisations ou certificats obtenus, des révocations de licences, la saisie ou le rappel de ses produits, des restrictions opérationnelles ou d'utilisation et des poursuites pénales, toutes ces mesures pouvant avoir un impact négatif considérable sur ses activités.

Pour minimiser les risques associés à la sous-traitance, et au-delà des critères de choix très rigoureux qu'il a mis en place, le Groupe s'assure de la qualité des produits livrés en procédant lui-même, par le biais de ses équipes de production, au réglage et à la recette finale de ses produits sur le site de son sous-traitant intégrateur AXE Systems, préalablement à l'envoi des produits chez ses clients.

Au cas où le déploiement commercial viendrait à s'intensifier, il n'est pas à exclure que le Groupe recourt de manière croissante, à d'autres sous-traitances auxquelles seraient associées des risques analogues.

L'activité, la situation financière, les résultats, le développement et les perspectives du Groupe à moyen et long terme pourraient être significativement affectés par la réalisation de l'un ou plusieurs de ces risques.

4.2.4. Risques liés aux clients du Groupe

Fort de plus de 240 références au 31 décembre 2017, le portefeuille clients d'EOS imaging est composé d'une part, d'établissements de soins (hôpitaux et cliniques) et de centres de radiologie, et d'autre part, de distributeurs.

Les établissements de soins et les centres de radiologie fonctionnant pour l'essentiel à partir de lignes budgétaires, le Groupe n'a été confronté à des problèmes d'insolvabilité que dans de très rares cas et pour des montants très peu significatifs.

Concernant ses distributeurs, EOS imaging veille, lors de leur sélection, à la qualité de leur assise financière et à leur respect de la réglementation locale concernant la distribution des dispositifs médicaux. L'expérience développée par le Groupe auprès de ses distributeurs peut néanmoins le conduire dans certains cas à évaluer un risque attaché à ceux-ci se traduisant par la constatation d'une dépréciation client. Ainsi le montant de la dépréciation client au 31 décembre 2017 s'élève à 751 k€ pour un total de créances et comptes rattachés de 30 899 k€, soit 2,4%.

Les principaux distributeurs à ce jour sont QST Technologies, Leuag AG et DK Korea.

Les délais moyens de règlement accordés aux clients du Groupe sont adaptés aux pratiques de chaque pays. Dans certains cas, des acomptes sont perçus à la commande, et les versements complémentaires sont échelonnés à différentes étapes de la vente (expédition, livraison, installation, recette finale).

Les pratiques du Groupe sont adaptées en fonction de l'analyse du risque pays. Un règlement de la totalité de la commande à l'expédition du matériel ou le recours à un crédit documentaire sont alors adoptés.

Par ailleurs, la contribution du plus important client du Groupe au chiffre d'affaires consolidé au titre des exercices clos les 31 décembre 2016 et 2017 était respectivement 6% et 7% alors que sur la même période, le poids cumulé des trois clients les plus importants du Groupe représente respectivement 12% et 17% du chiffre d'affaires consolidé.

Afin d'apprécier de manière pertinente ces contributions, il est précisé que pour l'exercice clos le 31 décembre 2017, les trois clients les plus importants comprenaient deux distributeurs ayant eux-mêmes réalisé leur chiffre d'affaires auprès de plusieurs clients finaux (concernant la dépendance vis-à-vis des distributeurs, voir le paragraphe 4.2.1 « Risques liés au déploiement commercial du Groupe » supra).

Pour ces raisons, le Groupe estime ne pas être confronté à une dépendance significative vis-à-vis d'un client.

En complément de l'analyse ci-dessus, nous vous proposons de vous référer également au chapitre 20.1, paragraphe y – « Gestion des risques financiers – risque de crédit ».

4.2.5. Risqués liés à la mise en jeu de la responsabilité du fait des produits

Outre les garanties légales, le Groupe pourrait être exposé à des risques de mise en jeu de sa responsabilité lors de l'utilisation clinique ou de l'exploitation commerciale de ses produits, en particulier la responsabilité du fait des produits. Des plaintes pénales ou des poursuites judiciaires pourraient être déposées ou engagées contre le Groupe par des utilisateurs (patients, praticiens, chercheurs et autres professionnels dans le domaine de la santé ou de la recherche), les autorités réglementaires, des distributeurs et tout autre tiers utilisant ou commercialisant ses produits.

A ce jour, le Groupe n'a fait l'objet d'aucune plainte ou poursuite sur ce terrain et a souscrit une assurance responsabilité du fait des produits défectueux (se référer au paragraphe 4.6. Assurances et couverture des risques du présent Document de référence).

La Société ne peut garantir que sa couverture d'assurance actuelle soit suffisante pour répondre aux actions en responsabilité qui pourraient être engagées contre elle. Si sa responsabilité était ainsi mise en cause, et si elle n'était pas en mesure d'obtenir et de maintenir une couverture d'assurance appropriée à un coût acceptable, ou de se prémunir d'une manière quelconque contre des actions en responsabilité du fait des produits, cela aurait pour conséquence d'affecter gravement la commercialisation de ses produits et, plus généralement, de nuire aux activités, aux résultats, à la situation financière, au développement et aux perspectives du Groupe.

4.2.6. Risques liés à la garantie accordée sur les équipements EOS vendus par le Groupe

Parallèlement à la mise en place et au maintien d'un Système de Management de la Qualité (SMQ) certifié conforme à la norme internationale ISO 13485 visant à ce que ses produits répondent à des critères stricts en terme de qualité, le Groupe accorde au bénéfice de ses clients une garantie produit pendant une année ou exceptionnellement deux, à compter de la date de mise en service des produits. Cette garantie porte sur les vices de matériaux ainsi que la conformité des produits livrés aux descriptions et caractéristiques techniques.

Bien que les risques de mise en œuvre de cette garantie contractuelle soient raisonnablement provisionnés, la Société ne peut garantir que les provisions actuelles soient suffisantes pour répondre à la mise en œuvre de la garantie contractuelle par tous ses clients. Si sa responsabilité était ainsi mise en cause, et si elle n'était pas en mesure d'obtenir et de maintenir une provision appropriée, ou de se prémunir d'une manière quelconque contre la mise en œuvre de cette garantie contractuelle, cela aurait pour conséquence d'affecter gravement la commercialisation des produits et, plus généralement, de nuire aux activités, aux résultats, à la situation financière, au développement et aux perspectives du Groupe.

De même, une fois les matériels vendus par le Groupe sortis de la période de garantie, le Groupe propose un contrat de maintenance qui couvre tout ou partie des pièces et de main d'œuvre. Bien que le prix de ce contrat ait été fixé de sorte d'assurer au Groupe une marge d'exploitation satisfaisante, l'incidence de pannes matérielles fréquentes ou la défectuosité d'un composant critique sur une partie significative du parc installé peut nuire aux activités, aux résultats, à la situation financière, au développement et aux perspectives du Groupe.

4.3. RISQUES LIES A L'ORGANISATION DU GROUPE

4.3.1. Risques de dépendance vis-à-vis d'hommes clés

Le Groupe pourrait perdre des collaborateurs clés et ne pas être en mesure d'attirer de nouvelles personnes qualifiées.

Le succès du Groupe dépend largement de l'implication et de l'expertise de ses dirigeants, de ses commerciaux et de son personnel scientifique qualifié.

La Société n'a pas souscrit d'assurance dite « homme clé ». Le départ de l'une ou plusieurs de ces personnes ou d'autres collaborateurs clés du Groupe pourrait entraîner :

- des pertes de savoir-faire et la fragilisation de certaines activités, d'autant plus forte en cas de transfert à la concurrence, ou
- des carences en termes de compétences techniques pouvant ralentir l'activité et pouvant altérer, à terme, la capacité du Groupe à atteindre ses objectifs.

Le Groupe aura par ailleurs besoin de recruter de nouveaux dirigeants commerciaux et du personnel scientifique qualifié pour le développement de ses activités. Il est en concurrence avec d'autres Sociétés, organismes de recherche et institutions académiques notamment pour recruter et fidéliser les personnels scientifiques, techniques et de gestion hautement qualifiés. Dans la mesure où cette concurrence est très intense, le Groupe pourrait ne pas être en mesure d'attirer ou de retenir ces personnels clés à des conditions qui soient acceptables d'un point de vue économique.

L'incapacité du Groupe à attirer et retenir ces personnes clés pourrait l'empêcher globalement d'atteindre ses objectifs et ainsi avoir un effet défavorable significatif sur son activité, ses résultats, sa situation financière, son développement et ses perspectives.

Face à ce risque, le Groupe a mis en place des dispositifs contractuels spécifiques à son activité et conformes à la législation en droit du travail : clauses de non concurrence pour les dirigeants, de transfert de propriété intellectuelle et de confidentialité. Il a également mis en place des systèmes de motivation et de fidélisation du personnel sous la forme de rémunérations variables en fonction de la performance et d'attribution de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société (options de souscription d'actions, attributions gratuites d'actions).

4.3.2. Risques liés à la gestion de la croissance interne du Groupe

Dans le cadre de sa stratégie de développement, le Groupe va devoir recruter du personnel supplémentaire et développer ses capacités opérationnelles, ce qui pourrait fortement mobiliser ses ressources internes.

A cet effet, le Groupe devra notamment :

- Former, gérer, motiver et retenir un nombre d'employés croissant ;
- Anticiper les dépenses liées à cette croissance et les besoins de financement associés ;
- Anticiper la demande pour ses produits et les revenus qu'ils sont susceptibles de générer ;

- Augmenter la capacité de ses systèmes informatiques opérationnels, financiers et de gestion existants ; et
- Augmenter, le cas échéant, ses capacités de production ainsi que son stock de composants critiques.

L'incapacité du Groupe à gérer la croissance, ou des difficultés inattendues rencontrées pendant son expansion, pourrait avoir un effet défavorable significatif sur son activité, ses résultats, sa situation financière, son développement et ses perspectives.

4.4. RISQUES FINANCIERS

Les données comparables mentionnées dans le présent paragraphe sont issues des comptes consolidés de la Société au 31 décembre 2017. Le lecteur peut se référer au paragraphe y - « gestion des risques financiers » de l'annexe des comptes consolidés figurant au chapitre 20.1 du présent Document de référence.

4.4.1. Historique des pertes d'exploitation – risques spécifiques liés aux prévisionnelles

Depuis sa création en 1989, le Groupe a enregistré des pertes opérationnelles qui s'expliquent par le caractère innovant des produits développés qui impliquent une phase de recherche et de développement de plusieurs années et par les investissements commerciaux significatifs qui ont été réalisés sur les marchés export clé, et particulièrement aux Etats-Unis.

Au 31 décembre 2017, ses pertes opérationnelles cumulées sur les trois derniers exercices clos au 31 décembre 2015, 2016 et 2017 s'élevaient à 16 993 k€ dont une perte opérationnelle de 5 769 k€ au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2017.

Le Groupe pourrait connaître de nouvelles pertes opérationnelles au cours des prochaines années dans le cadre de son développement commercial et de ses activités de recherche, qui tiennent compte de :

- L'accroissement des exigences réglementaires encadrant la performance de ses produits et les données cliniques qui y sont liées ;
- La nécessité de réaliser de nouveaux investissements commerciaux pour accompagner le développement des ventes d'EOS sur ses marchés actuels et ses nouveaux marchés ;
- La nécessité d'obtenir de nouvelles certifications pour accompagner la commercialisation d'EOS sur de nouveaux marchés ;
- La nécessité de renouveler les autorisations déjà détenues suite aux évolutions des produits dans un contexte réglementaire se renforçant significativement partout dans le monde.

4.4.2. Risque de liquidité – Besoins futurs en capitaux et financements complémentaires

Le Groupe pourrait avoir besoin de renforcer ses fonds propres ou de recourir à des financements complémentaires afin d'assurer son développement.

Au 31 décembre 2017, la trésorerie et les équivalents de trésorerie de la Société s'élevaient à 6 930 k€ contre 14 909 k€ au 31 décembre 2016.

Les flux de trésorerie opérationnels négatifs du Groupe se sont respectivement élevés à (12 698) k€, (3 302) k€ et (10 167) k€ pour les exercices 2015, 2016 et 2017.

Historiquement, le Groupe a financé sa croissance par un renforcement de ses fonds propres par voie d'augmentations de capital et d'émission d'obligations convertibles en actions qui ont été entièrement converties à la date de première cotation des actions de la Société sur le marché réglementé de NYSE Euronext à Paris, ainsi que par l'obtention d'aides publiques à l'innovation (voir paragraphe 4.4.4. Risques liés à l'accès à des avances publiques du présent Document de référence) et le remboursement de créances de Crédit d'Impôt Recherche (voir paragraphe 4.4.3 Risques liés au Crédit d'Impôt Recherche du présent Document de référence).

La Société a procédé à une revue spécifique de son risque de liquidité. Elle a notamment procédé à un examen exhaustif des remboursements des avances publiques consenties qui sont détaillés au paragraphe 4.4.4 et à celui de l'emprunt obligataire qui est présenté au paragraphe 4.4.5.

Sur la base de cet examen, la Société considère être en mesure de faire face à l'ensemble de ses échéances à venir au cours des 12 prochains mois. Toutefois, le Groupe continuera dans le futur d'avoir des besoins de financement importants pour le développement de ses technologies et la commercialisation de ses produits.

Le niveau des besoins de financement du Groupe et leur échelonnement dans le temps dépendent encore d'éléments qui échappent largement au contrôle du Groupe tels que :

- Des coûts plus élevés et des progrès plus lents que ceux escomptés pour ses programmes de recherche et de développement ;
- Des coûts plus élevés et des délais plus longs que ceux escomptés pour assurer le développement commercial de ses produits ; et
- Du niveau du besoin en financement de son cycle d'exploitation, et notamment des délais moyens de règlement de ses créances clients.

Il se peut également que la Société soit contrainte de rembourser par anticipation l'emprunt obligataire qu'elle a souscrit si elle ne remplit pas ses obligations contractuelles pendant toute la durée de cet emprunt, précisée au paragraphe 4.4.5.

Il se peut que le Groupe ne parvienne pas à se procurer des capitaux supplémentaires quand il en aura besoin, ou que ces capitaux ne soient pas disponibles à des conditions financières acceptables pour le Groupe.

Si les fonds nécessaires n'étaient pas disponibles, le Groupe pourrait devoir limiter sa production ou son développement sur de nouveaux marchés.

De plus, dans la mesure où la Société lèverait des capitaux par émission d'actions nouvelles, la participation de ses actionnaires pourrait être diluée. Le financement par endettement, dans la mesure où il serait disponible, pourrait par ailleurs comprendre des conditions restrictives pour la Société et ses actionnaires.

La réalisation de l'un ou de plusieurs de ces risques de liquidité pourrait avoir un effet défavorable significatif sur le Groupe, son activité, sa situation financière, ses résultats, son développement et ses perspectives.

4.4.3. Risques liés au Crédit d'Impôt Recherche

Pour financer ses activités, le Groupe a également opté pour le Crédit d'Impôt Recherche (« CIR »), qui consiste pour l'Etat à offrir un crédit d'impôt aux entreprises investissant significativement en recherche et développement. Les dépenses de recherche éligibles au CIR incluent, notamment, les salaires et traitements, les amortissements du matériel de recherche, les prestations de services sous-traitées à des organismes de recherche agréés (publics ou privés) et les frais de propriété intellectuelle.

Il ne peut être exclu que les services fiscaux remettent en cause les modes de calcul des dépenses de recherche et développement retenus par la Société ou que le CIR soit remis en cause par un changement de réglementation ou par une contestation des services fiscaux alors même que la Société se conforme aux exigences de documentation et d'éligibilité des dépenses. Si une telle situation devait se produire, cela pourrait avoir un effet défavorable sur les résultats, la situation financière et les perspectives du Groupe. Toutefois, le contrôle réalisé par l'administration fiscale en 2013 sur les Crédits d'Impôts Recherche des exercices 2010, 2011, 2012 et 2013 n'a pas fait l'objet d'ajustements matériels. Aussi, le Groupe estime que le risque de remise en cause des dépenses retenues par la Société pour le CIR est faible.

Tel qu'indiqué dans les notes aux comptes consolidés 2017 présentées au chapitre 20.1 du présent Document de référence, la créance de Crédit d'Impôt Recherche comptabilisée au 31 décembre 2017 s'élève à 1,3 million d'euros. Elle représente les Crédits d'Impôts Recherche comptabilisés au titre du dernier exercice.

4.4.4. Risques liés à l'accès à des avances publiques

Les avances remboursables consenties au Groupe depuis 2009 et subsistant au 31 décembre 2017 s'analysent de la manière suivante :

CHAP 4 – FACTEURS DE RISQUE

Au 31 décembre 2017 (en k€)	Réf	Montant accordé	Montant encaissé	Montant remboursé	Abandon de créance	Montant à rembourser
Avance remboursable OSEO 2009	A	1 275	822	241	269	312
Avance remboursable OSEO 2011	B	250	250	116	-	134
Prêt participatif à l'innovation 2012	C	150	150	83	-	67
Prêts Taux 0 BPIfrance 2013	D	1 500	1 500	375	-	1 125
Avance remboursable recrutement 2013	E	86	86	86	-	-
Avance remboursable BPIfrance 2014	F	250	250	-	-	250
Avance remboursable Ardea 2014	G	100	100	78	-	22
Total		3 611	3 158	979	269	1 910

(1) Le 27 janvier 2016, un constat de succès commercial partiel a été prononcé par BPIfrance, donnant lieu à un abandon de créances de 268 928 euros.

Dans le cas où le Groupe ne respecterait pas les conditions contractuelles prévues dans les conventions d'avances remboursables conclues, il pourrait être amené à rembourser les sommes avancées de façon anticipée. Une telle situation pourrait priver le Groupe de certains des moyens financiers requis pour mener à bien ses projets de développement.

Le tableau ci-dessous présente l'échéancier prévisionnel des remboursements de ces avances publiques, établi au mieux de la connaissance de la Société à la date de rédaction du présent rapport. Il intègre, le cas échéant, les intérêts associés aux prêts et avances consentis au Groupe.

Ref	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	Total	Nature des échéances
A	125	85	69	33	-	-	-	-	-	312	Renégociables (2)
B	94	40	-	-	-	-	-	-	-	134	Fermes
C	30	30	7	-	-	-	-	-	-	67	Fermes
D	500	500	125	-	-	-	-	-	-	1 125	Fermes
F	-	10	35	35	35	35	35	35	37	250	Renégociables (2)
G	22	-	-	-	-	-	-	-	-	22	Fermes
TOT (1)	771	665	236	68	35	35	35	35	37	1 910	

- (1) Les montants indiqués sont ceux exigibles en cas de succès technique et commercial du programme. Dans le cas contraire, les montants exigibles seront inférieurs.
- (2) Les avances dont les remboursements sont renégociables sont assorties d'une clause de remboursement en cas de succès commercial.

Prêt à taux zéro OSEO (D ci-dessus)

EOS imaging bénéficie d'un prêt à taux zéro d'un montant de 1,5 million d'euros accordé par OSEO en mai 2013, et versé en juillet 2013. Il a été consenti au titre d'un programme de re-engineering des équipements EOS. Ce prêt, qui comprend une durée de différé d'amortissement, est suivi d'une période d'amortissement linéaire de 12 remboursements trimestriels, dont la première échéance était en avril 2017.

Avances remboursables OSEO

Dans le cadre de sa participation au projet d'Innovation Stratégique Industrielle, EOS imaging a bénéficié d'une avance remboursable accordée par OSEO en juillet 2009, d'un montant maximum de 1 275 k€ (A ci-dessus). Les versements réalisés se sont élevés à 822 k€. Ils correspondent à la part de financement contractuel des dépenses engagées par la Société, qui ont été inférieures aux prévisions établies à la date de signature du contrat. Le 2 février 2016 la BPI a établi un constat de succès commercial partiel avec un abandon de créance de 269 k€ et la définition de nouvelles modalités de retour financières. Ainsi la Société remboursera la somme de 553 k€ sur une période de 6 ans, le premier remboursement de cette aide étant intervenu en juin 2015 pour un montant de 45 k€. EOS imaging a procédé au deuxième remboursement en juillet 2016 pour un montant de 90 k€. En juin 2017, le troisième remboursement a été réalisé pour un montant de 105 k€. Le solde est ainsi ramené à 287 k€.

Dans le cadre du développement d'une instrumentation sur mesure pour la chirurgie orthopédique du genou, OneFit Médical bénéficie d'une avance remboursable d'un montant de 250 k€ (B ci-dessus). Le succès du projet a été prononcé en 2015.

Dans le cadre du développement d'une nouvelle génération d'instrumentation du genou, Onefit Médical bénéficiait également d'une avance remboursable à taux nul d'un montant de 250 k€ accordée en juin 2014. Le dossier lié à cette avance a été amendé en janvier 2017 pour être basculé vers un projet subventionné portant sur l'épaule. Les échéances de l'avenant sont ainsi reportées de 2 ans et devraient débiter à compter de septembre 2019, sur 58 mois. En cas d'échec, les remboursements devront s'effectuer sur une période de 34 mois à compter de septembre 2019.

Prêt participatif à l'innovation (C ci-dessus)

OneFit Médical bénéficie également d'un prêt participatif à l'innovation d'un montant de 150 k€, d'une durée de 8 ans comprenant une période de différé d'amortissement de 3 ans, et consenti à Euribor 3 mois majoré de 5,6%, réduit à Euribor 3 mois majoré de 3,80% pendant la période de différé d'amortissement. Ce prêt est remboursable en cinq ans à partir du 31 mai 2015.

Autres avances

OneFit Médical bénéficie d'une avance remboursable accordée en février 2014 par la Régie régionale ARDEA pour un montant de 100 k€ (G ci-dessus). D'une durée de 5 ans, comprenant une période de différé d'amortissement de 6 mois, ce prêt est remboursable en 17 trimestrialités égales.

OneFit Médical bénéficiait également d'une avance remboursable d'un montant de 86 k€ (E ci-dessus) accordée en 2013 au titre d'une aide au recrutement. Cette avance a été remboursée en totalité au 31 décembre 2017.

4.4.5. Risque lié à la souscription d'un emprunt obligataire

Tel qu'exposé au paragraphe 4.4.2. Risque de liquidité et au paragraphe n des comptes consolidés au 31 décembre 2017 présent au chapitre 20.1 du présent Document de référence, le Groupe a procédé à l'émission d'OBSA pour un montant de 540 000 euros ainsi qu'à l'émission de trois tranches d'obligations simples pour un montant total en principal de 14 460 000 euros.

Afin de soutenir la croissance de son activité en 2018, EOS imaging a souhaité faire évoluer son contrat d'emprunt obligataire avec IPF :

- L'amortissement des trois premières tranches est suspendu à partir de décembre 2017 jusqu'en juin 2019, avec une fin d'amortissement reportée à juin 2022 ;
- Une nouvelle tranche de 5 millions d'euros a été souscrite en janvier 2018, avec remboursement partiel entre décembre 2021 et décembre 2022 et 60% in fine, sans émission supplémentaires de BSA, les autres conditions étant comparables à celles de la précédente tranche.

Le tableau ci-dessous présente l'échéancier prévisionnel des remboursements de ces obligations, en tenant compte de cet avenant au contrat d'émission de l'emprunt obligataire établi au mieux de la connaissance de la Société à la date de rédaction du présent document. Il intègre les intérêts associés à l'emprunt obligataire consentis au Groupe.

Ref.	Date de souscription	2018	2019	2020	2021	2022	Total (1)
Tranche 1 (k€)	mars-15		750	1 050	1 050	525	3 375
Tranche 2 (k€)	déc-15		750	1 000	1 000	2 000	4 750
Tranche 3 (k€)	juin-16		750	1 000	1 250	2 000	5 000
Intérêts courus (k€)		281					281
Sous-total (k€)		281	2 250	3 050	3 300	4 525	13 406
Impact du coût amorti (k€)			485				485
Total (k€)							13 891

(1) Les montants indiqués tiennent compte de la totalité des intérêts qui seront versés au cours de la période de remboursement, courant jusqu'en 2022. Le montant des dettes inscrit dans les comptes consolidés, au 31 décembre 2017, est de 13 891 k€. Ce montant comprend le principal de 13 125 milliers d'euros, dont sont déduits les frais d'émission qui sont amortis sur la période de prêt. Il comprend également les intérêts courus au 31 décembre 2017.

Le contrat d'emprunt prévoit un certain nombre d'obligations contractuelles, dont notamment le respect de certains agrégats (montant de trésorerie minimum, produits des activités ordinaires).

Dans le cas où le Groupe ne respecterait pas les conditions contractuelles prévues dans le contrat d'emprunt obligataire, il pourrait être amené à rembourser les sommes avancées de façon anticipée. Une telle situation pourrait priver le Groupe de certains des moyens financiers requis pour mener à bien ses projets de développement.

Ces agrégats sont respectés au 31 décembre 2017. Le risque de non atteinte de ces ratios est jugé très faible par la Société.

4.4.6. Risque de change

Les filiales ont pour objet la distribution et la commercialisation des produits du Groupe aux Etats-Unis, au Canada et en Allemagne. Dans ce cadre, elles sont financées intégralement par la maison mère avec laquelle elles ont mis en place des conventions de services et de comptes courants.

Les principaux risques de change opérationnels du Groupe concernent la conversion en euros des comptes en US\$ de EOS imaging Inc., en CAN\$ de EOS Image Inc, en SING\$ de EOS imaging Pte. La Société est ainsi exposée à la variation du taux de change € / US\$, € / CAN\$ et SING\$, par l'intermédiaire de ces filiales.

*) Produits d'exploitation :

L'ensemble des ventes du Groupe réalisées en Europe et en Asie-Pacifique est libellé en euros. Les ventes réalisées en Amérique du Nord sont libellées en devises locales.

Ainsi, 61% du chiffre d'affaires 2017 était libellé en euros représentant 22,5 millions d'euros, et 39% était libellé en dollars US ou canadiens, représentant 14,6 millions d'euros.

Les autres produits d'exploitation, constitués de financements publics, étaient exclusivement libellés en euros et représentaient 1,7 millions d'euros.

*) Charges d'exploitation :

Les charges exposées en France sont libellées en euros, à l'exception de certains approvisionnements et honoraires dont le montant n'est pas significatif. Les charges exposées dans les filiales aux Etats-Unis, Canada et Singapour sont libellées en devises locales.

Ainsi, 60% des charges d'exploitation 2017 étaient libellées en euros, représentant 26,8 millions d'euros, et 40% étaient libellées en devises, représentant 17,8 millions d'euros, dont 16,9 millions d'euros étaient libellées en dollars US.

*) Charges financières :

Les charges financières du Groupe sont libellées en euros.

Ainsi, l'effet d'une variation des taux de change, au 31 décembre 2017, impacte de la même façon le résultat et les capitaux propres de la Société, comme suit :

- une appréciation de l'euro de 10% par rapport aux dollars canadien, américain et singapourien générerait une dégradation du résultat de 283 k€ ;
- une dépréciation de l'euro de 10% par rapport aux dollars canadien, américain et singapourien générerait une amélioration du résultat de 283 k€.

Cet effet traduit deux composantes distinctes :

- Le risque opérationnel : la baisse de 26% du Résultat Opérationnel en 2017 à taux de change historique aurait été limitée à 23% à taux de change constant;
- Le risque lié aux investissements réalisés dans les filiales étrangères est matérialisé en résultat financier lors de la conversion des créances rattachées aux participations dans les comptes consolidés. Cette composante représente le solde de cet effet.

La Société n'a pas pris, à son stade de développement, de disposition de couverture afin de protéger son activité contre les fluctuations des taux de change. En revanche, la Société ne peut exclure qu'une augmentation importante de son activité ne la contraigne à une plus grande exposition au risque de change. La Société envisagera alors de recourir à une politique adaptée de couverture de ces risques.

4.4.7. Risques de taux d'intérêt, de crédit et relatif à la gestion de la trésorerie

Risque de taux d'intérêt

Tel qu'exposé aux paragraphes 4.4.2. et 4.4.5., le Groupe a procédé à l'émission d'OBSA pour un montant de 540 000 euros ainsi qu'à l'émission de trois tranches d'obligations simples pour un montant total en principal de 14 460 milliers d'euros. Cet emprunt, d'une durée initiale de 4 ans a été consenti à Euribor majoré de 7,75%.

Ce dernier a fait l'objet d'un avenant au contrat d'émission prévoyant, EOS imaging ayant souhaité faire évoluer son contrat d'emprunt obligataire avec IPF afin de soutenir la croissance de son activité en 2018 :

- l'amortissement des trois premières tranches est suspendu à partir de décembre 2017 jusqu'en juin 2019, avec une fin d'amortissement reportée à juin 2022;
- une rémunération fixée à Euribor majoré de 8,50% pour les OBSA et les deux premières tranches et à Euribor majoré de 9,00% pour la troisième tranche ;
- une nouvelle tranche de 5 millions d'euros a été souscrite en janvier 2018, avec remboursement partiel entre décembre 2021 et décembre 2022 et 60% in fine, sans émission supplémentaires de BSA, les autres conditions étant comparables à celles de la précédente tranche.

Au 31 décembre 2017, le Groupe a obtenu des aides remboursables pour un montant total de 3 158 k€ dans le cadre de plusieurs programmes décrits au paragraphe 4.4.4 du présent Document de référence. A l'exception du programme suivant, aucun taux d'intérêt n'est affecté à ces avances.

En 2013, le Groupe a obtenu un prêt participatif à l'innovation d'un montant de 150 k€, d'une durée de 8 ans comprenant une période de différé d'amortissement de 3 ans, et consenti à Euribor 3 mois majoré de 5,6%, réduit à Euribor 3 mois majoré de 3,80% pendant la période de différé d'amortissement.

Risque de crédit et relatif à la gestion de trésorerie

Le Groupe exerce une gestion prudente de sa trésorerie disponible. La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les disponibilités et les instruments financiers courants détenus par le Groupe (essentiellement des SICAV monétaires et des comptes à terme). Au 31 décembre 2017, ces titres sont exclusivement des titres à revenus fixes ou déterminables et à échéances fixées, autres que les prêts et créances, et que la Société a l'intention et la capacité de conserver jusqu'à l'échéance. Après leur comptabilisation initiale à leur juste valeur, ils sont évalués et comptabilisés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif (« TIE »).

Le risque de crédit lié à la trésorerie, aux équivalents de trésorerie et aux instruments financiers courants n'est pas significatif en regard des supports indiqués et de la qualité des institutions financières auxquelles le Groupe fait appel.

Concernant ses clients, le Groupe n'a pas de concentration importante de risque de crédit (voir paragraphe 4.2.4.). Il a mis en place des politiques lui permettant de s'assurer que ses clients ont un historique de risque de crédit approprié. Toutefois, le Groupe doit tenir compte de délais de règlements clients variables, qui dépendent de différents facteurs :

- Facteurs sectoriels :
 - Le Groupe commercialise des équipements d'imagerie médicale pour lesquels l'installation, la formation des utilisateurs et la recette de l'équipement peuvent être assez longs. Ces trois éléments sont des conditions nécessaires au règlement de l'équipement, même si des acomptes à la commande sont parfois obtenus ;
 - Le Groupe peut être amené à accorder des délais de règlement assez longs dans le cadre de la négociation de l'acte de vente ;
 - Les délais de règlement des hôpitaux publics sont traditionnellement longs, indépendamment des conditions contractuelles accordées.

- Facteurs géographiques : les délais de règlements sont traditionnellement longs dans certaines zones géographiques (Asie, Moyen Orient).

Le taux de collecte sur les factures de moins de 12 mois a augmenté sensiblement. L'apurement des créances plus anciennes est plus lent. L'action est poursuivie sur les ventes export en distribution, sur lesquelles des progrès significatifs sont attendus dès 2018.

Enfin, les dépréciations éventuelles sont évaluées sur une base individuelle et prennent en compte différents critères comme l'existence de risques de non recouvrement ou de l'expérience développée par la Société avec le distributeur débiteur.

4.4.8. Risque de dilution

La Société pourrait procéder à l'avenir à l'émission ou l'attribution d'actions ou de nouveaux instruments financiers donnant accès au capital de la Société dans le cadre de sa politique de motivation de ses dirigeants et salariés.

Dans ce cadre, la Société a, depuis 2007, émis ou attribué des bons de souscription d'actions, des stock-options, ainsi que des actions gratuites. Dans le cadre de cette politique, la Société pourrait procéder à l'avenir à l'émission ou l'attribution de nouveaux instruments financiers donnant accès au capital de la Société.

La Société a par ailleurs procédé à l'émission d'obligations à bons de souscription d'actions (OBSA) (se référer au paragraphe 4.4.5.) ainsi qu'à l'émission de bons de souscription autonomes au profit de la Société Générale dans le cadre de la mise en place d'un PACEO (programme d'augmentation de capital par exercice d'options) (se référer au paragraphe 21.1.6).

L'exercice et la conversion intégrale de l'ensemble des instruments donnant accès au capital attribués et en circulation à la date d'enregistrement du présent Document de référence permettrait la création d'un maximum de 2 231 977 actions nouvelles, générant alors une dilution égale à 9,86% sur la base du capital existant au 31 décembre 2017. La dilution en droit de vote s'établirait au maximum à 9,86% sur la base des droits de vote existant au 31 décembre 2017. Toute attribution ou émission complémentaire entraînerait une dilution supplémentaire, potentiellement significative, pour les actionnaires de la Société. Se reporter au paragraphe 21.1.7 concernant la synthèse des instruments dilutifs existants au 31 décembre 2017.

4.5. RISQUES JURIDIQUES

La Société maîtrise en interne la gestion des aspects juridiques et de la conformité de son activité à son cadre réglementaire (autorisations de commercialisation, assurances, propriété intellectuelle, dépôts des marques et noms de domaines...). A cet égard, la Société peut faire appel à des intermédiaires, prestataires ou conseillers spécialisés pour compléter son expertise, ou leur sous-traiter certaines tâches. Ainsi, le Groupe recourt notamment à des consultants, distributeurs ou représentants réglementaires locaux pour la soumission des dossiers de certifications auprès de certaines autorités réglementaires locales, à des cabinets spécialisés en propriété intellectuelle pour le dépôt et l'instruction des dossiers, ou encore à des courtiers en assurance.

4.5.1. Risques liés à la réglementation applicable aux dispositifs médicaux développés par le Groupe et à son évolution possible

De fait, les produits du Groupe font l'objet d'une réglementation stricte et en constante évolution qui régit leur commercialisation. Ces contraintes réglementaires impactent fortement l'ensemble des activités du Groupe, développement, contrôle, fabrication, maintenance et vente des produits

Le respect de ce processus réglementaire peut se révéler long et coûteux et aucune garantie ne peut être donnée quant à l'obtention des autorisations de commercialisation ou certifications qualité, ni à leur délai d'obtention ou au maintien de telles autorisations et certifications. Si la certification qualité ou l'autorisation de commercialisation des produits du Groupe était refusée, suspendue ou retirée, leur commercialisation pourrait être retardée ou interdite dans les pays concernés.

Une telle situation, si elle se produisait, serait susceptible d'avoir un effet défavorable significatif sur le Groupe, son activité, sa situation financière, ses résultats, son développement et ses perspectives.

Même si le Groupe prend en considération, dans le cadre de son activité, l'évolution potentielle de la législation, les changements de normes ou de réglementations applicables dans les pays dans lesquels le Groupe commercialise et envisage de commercialiser ses produits, de nouvelles contraintes réglementaires pourraient empêcher la commercialisation des produits du Groupe en cas de retrait, de suspension ou de non renouvellement des autorisations de commercialisation ou la ralentir en rendant, notamment, leur production ou leur développement plus coûteux.

Une telle situation, si elle se produisait, serait susceptible d'avoir un effet défavorable significatif sur le Groupe, son activité, sa situation financière, ses résultats, son développement ou ses perspectives.

4.5.2. Risques liés aux autorisations déjà obtenues ou aux processus en cours

a. Risques liés à l'environnement réglementaire en Europe – marquage CE

Les produits du Groupe répondent à la définition de dispositifs médicaux et sont régis, entre autres, par les dispositions de la directive européenne 93/42/CEE modifiée qui harmonise les conditions de mise en vente et de libre circulation des produits du Groupe au sein de l'Espace Economique Européen.

Ces produits ne peuvent être mis sur le marché qu'à l'issue de l'obtention des attestations permettant le marquage CE, valide pour une durée de 3 ans. Ce marquage CE est le témoin de la conformité du dispositif médical concerné aux exigences essentielles de sécurité et d'efficacité fixées par la directive européenne applicable et atteste qu'il a subi les procédures adéquates d'évaluation de sa conformité.

Si les produits actuels ont déjà obtenu le marquage CE, les produits en cours de développement seront soumis à cette même réglementation et leur mise sur le marché pourrait être retardée par la non obtention dans les délais des attestations permettant le marquage CE. La méthode d'évaluation reposant sur le système qualité choisi par le Groupe apporte cependant suffisamment de souplesse au processus pour considérer ce risque comme très faible.

Une telle situation, si elle se produisait, serait susceptible d'avoir un effet défavorable significatif sur le Groupe, son activité, sa situation financière, ses résultats, son développement et ses perspectives.

Les demandes de renouvellement des attestations relatifs au marquage CE imposent entre autres le maintien de la conformité du système qualité, la prise en compte des évolutions réglementaires, la mise à jour de la gestion des risques et la conformité aux exigences essentielles des directives européennes applicables.

Si le Groupe ne parvenait pas à obtenir le renouvellement des attestations nécessaires pour le marquage CE de ses produits existants ainsi que les certificats qualité dans les délais requis, la commercialisation de ses produits serait interrompue dans l'attente de l'obtention de ces autorisations.

Une telle situation, si elle se produisait, serait susceptible d'avoir un effet défavorable significatif sur le Groupe, son activité, sa situation financière, ses résultats, son développement et ses perspectives.

Le Groupe limite le risque lié au délai de délivrance des certificats et attestations nécessaires pour le marquage CE de ses produits en suivant et sélectionnant son organisme notifié partenaire quant à la qualité et au respect des délais de la prestation réalisée.

Le renforcement constant de la surveillance du marché par les autorités compétentes, notamment par l'obligation faite aux organismes notifiés de réaliser des audits inopinés des fabricants et les inspections inopinées diligentées directement par les services de l'ANSM, exerce une pression forte sur le système de management de la qualité de la Société.

Si le Groupe ne parvenait pas à maintenir un niveau auditable à tout moment de son système qualité, la certification ISO 13485 pourrait être remise en cause et, par là même, l'ensemble des autorisations de mise sur le marché qu'elle détient pour l'ensemble de ses produits.

Une telle situation, si elle se produisait, serait susceptible d'avoir un effet défavorable significatif sur le Groupe, son activité, sa situation financière, ses résultats, son développement et ses perspectives.

b. Risques liés à l'environnement réglementaire aux Etats-Unis

Le marché américain est régi par une réglementation fédérale qui encadre la mise sur le marché des dispositifs médicaux en imposant des exigences pré et post mise sur le marché dont l'organe de contrôle est la Food and Drug Administration (FDA).

La commercialisation de produits, tels que ceux fabriqués par le Groupe, sur le marché américain est soumise à une procédure de notification à la FDA avant leur mise sur le marché et à des exigences relatives au système qualité établies par le titre 21 du Code of Federal Regulations part 820. Ces produits sont des dispositifs médicaux qui présentent un risque potentiel modéré (classe II pour la FDA), et pour lesquels il est possible de démontrer une équivalence substantielle par rapport à un

dispositif médical déjà approuvé sur le marché américain. Le Groupe peut ainsi utiliser une procédure dite « 510(k) » afin de soumettre le dossier pour examen de la FDA. Après approbation du dossier, le dispositif médical est enregistré dans une base informatique tenue à jour par la FDA.

Les produits EOS et sterEOS ont obtenu les autorisations 510(k) en 2007 (K071546) et 2008 (K080529) respectivement. Des autorisations successives suivant celles-ci ont été obtenues afin soit d'élargir les indications des produits soit d'introduire de nouvelles spécifications techniques. Le Groupe est soumis à inspection régulière de la FDA qui impose un maintien des activités du Groupe à un niveau auditable à tout moment.

Les informations relatives à la réglementation américaine applicable aux appareils EOS font l'objet de développements présentés au paragraphe 6.6 / b- « Réglementation américaine » du présent Document de référence.

Si les autorisations de la FDA relatives aux produits existants du Groupe devaient être remises en cause, ou si les suites d'une inspection devaient conduire à une interdiction d'importation ou si les éventuelles demandes d'autorisations relatives à des nouveaux produits du Groupe devaient être rejetées par la FDA, le Groupe ne pourrait pas commercialiser ses produits sur le marché américain ou devrait mettre en œuvre d'autres procédures, plus longues et plus coûteuses, pour obtenir ou mettre à jour ses autorisations. Une telle situation, si elle se produisait, serait susceptible d'avoir un effet défavorable significatif sur le Groupe, son activité, sa situation financière, ses résultats, son développement et ses perspectives.

c. Risques liés à l'environnement réglementaire au Japon

Les produits du Groupe font partie de la classe II spécialement contrôlée et bénéficient d'un chemin réglementaire pour la mise sur le marché faisant appel à un RCB (Registered Certification Body) agréé par le Ministère de la Santé. Le fabricant doit nommer le titulaire de l'autorisation (MAH ou D-MAH) qui va gérer les enregistrements des Sociétés et des produits. Le fabricant étranger doit soumettre une demande d'accréditation de fabricant étranger et présenter la demande de pré-commercialisation au RCB. Le RCB délivre le certificat sur la base de l'évaluation du dossier technique et de l'audit du système qualité du fabricant et de ses sous-traitants majeurs selon les exigences de la loi japonaise relative aux médicaments et dispositifs médicaux (Pharmaceuticals and Medical Devices Law - PMDL) et de l'ordonnance n°169 qui précisent les exigences relatives au système de management de la qualité similaires à la norme ISO 13485.

Le Groupe détient les autorisations de mise sur le marché japonais pour ses produits EOS et sterEOS depuis 2013.

Si les autorisations des autorités réglementaires japonaises relatives aux produits existants du Groupe devaient être remises en cause, ou si les éventuelles demandes d'autorisations relatives à des nouveaux produits du Groupe devaient être rejetées par ces autorités, le Groupe ne pourrait pas commercialiser ses produits sur le marché japonais. Une telle situation, si elle se produisait, serait susceptible d'avoir un effet défavorable significatif sur le Groupe, son activité, sa situation financière, ses résultats, son développement et ses perspectives.

d. Risques liés à l’environnement réglementaire dans les autres pays

La mise sur le marché des produits médicaux dans d’autres pays nécessite des démarches spécifiques afin d’obtenir les autorisations nécessaires (notamment en Chine, au Brésil, etc.).

Il existe toutefois des équivalences et des reconnaissances en termes de certification dans certains pays (notamment au Canada ou en Australie). Ces équivalences ou reconnaissances sont des éléments importants dans le processus de décision de commercialiser les produits du Groupe dans un nouveau pays.

Le Groupe a déjà obtenu des autorisations de commercialisation de ses produits existants dans de nombreux pays hors Union Européenne et Etats-Unis, notamment le Canada, l’Australie, l’Arabie Saoudite, Taiwan, le Mexique, la Corée, la Thaïlande, le Brésil et la Chine.

L’incapacité pour le Groupe de maintenir pour ses produits les autorisations nécessaires pourrait avoir un effet défavorable significatif sur le Groupe, son activité, sa situation financière, ses résultats, son développement ou ses perspectives.

4.5.3. Risques liés à des dysfonctionnements des processus industriels (par exemple, de la traçabilité des produits ou autres...)

Les produits du Groupe sont classés parmi les dispositifs médicaux et, à ce titre, sont soumis à des réglementations spécifiques dans tous les pays où ils sont fabriqués, testés ou commercialisés. Ces réglementations imposent des obligations en matière, notamment :

- De conception ;
- De tests précliniques et d’essais cliniques des produits ;
- De fabrication, de contrôle et d’assurance qualité des produits ;
- D’étiquetage des produits, y compris les notices d'utilisation ;
- De stockage des produits ;
- D’identification et de traçabilité des produits ;
- De procédures de conservation des données ; et
- De surveillance postérieure à la mise sur le marché et de signalement des incidents liés à l'utilisation des produits.

Cette réglementation s’applique au Groupe en tant que fabricant de ces produits.

Le principe de traçabilité complète de toutes les composantes du produit, ainsi que la mise en place et le maintien par le Groupe d’un Système de Management de la Qualité (SMQ) certifié conforme à la norme internationale ISO 13485 visent à garantir l’entière conformité de chaque produit à la réglementation applicable ainsi que sa qualité.

Le Groupe ne peut cependant garantir que ses fournisseurs ou sous-traitants, et en particulier son partenaire AXE Systems, lui-même enregistré auprès de la FDA, respectent ou respecteront à tout

moment la réglementation applicable. L'organisme notifié, lors d'un audit de certification ou de suivi, ou les autorités réglementaires, au cours d'une inspection ou à l'occasion de tout autre processus réglementaire, pourraient identifier des manquements à la réglementation ou aux normes applicables et demander à ce qu'il y soit remédié par la conduite d'actions correctives susceptibles d'interrompre la fabrication et la fourniture des produits du Groupe. La suspension, l'arrêt total ou l'interdiction totale ou partielle des activités des fournisseurs du Groupe pourraient significativement affecter l'activité, la situation financière, les résultats et la réputation du Groupe.

4.5.4. Risques environnementaux

Les activités du Groupe sont soumises à certaines réglementations environnementales en matière d'utilisation de certaines substances dangereuses et de traitement des déchets.

La directive européenne RoHS (Restriction of the use of certain hazardous substances in electrical and electronic equipment) 2011/65/UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques est applicable aux dispositifs médicaux depuis le 22 juillet 2014. Depuis cette date, les produits concernés mis sur le marché par le Groupe sont conformes aux restrictions de substances imposées par la directive RoHS. L'annexe II de la directive RoHS listant les substances soumises à limitations a été modifiée par la directive déléguée 2015/863. La liste modifiée inclut des limitations supplémentaires relatives à plusieurs phtalates (DEHP, BBP, DBP et DIPB) qui s'appliqueront aux dispositifs médicaux mis sur le marché à partir du 22 juillet 2021. Le Groupe intègre progressivement ces nouvelles limitations dans les spécifications de conception de ses produits afin de redescendre ces exigences auprès des sous-traitants et assurer la conformité des produits à la date d'entrée en vigueur de ces nouvelles limitations.

Le règlement Européen REACH (*Registration, Evaluation, Authorisation and restriction of Chemicals*) n° 1907/2006 permet de recenser, d'évaluer et de contrôler les substances chimiques fabriquées, importées et mises sur le marché européen. L'objectif est d'améliorer la connaissance sur ces substances chimiques afin d'assurer la maîtrise des risques liés à leurs usages. Aucun des articles importés ou produits par le Groupe n'est destiné à rejeter des substances dans des conditions normales ou raisonnablement prévisibles d'utilisation. Par ailleurs, le Groupe n'importe ni ne met sur le marché aucune « substance », ou aucun « mélange » soumis à une obligation d'enregistrement selon le règlement REACH. Le Groupe n'est donc pas tenu d'enregistrer de substances auprès de l'Agence européenne des produits chimiques (ECHA). Dans le cas où une substance extrêmement préoccupante dite SVHC (*Substances of Very High Concern*) est présente dans des articles dans des quantités supérieures au total à 1 tonne par an et cette substance est présente dans ces articles dans une concentration supérieure à 0,1 % m/m (masse de la substance/masse de l'article), le règlement REACH impose également la notification de l'ECHA et la communication d'informations aux clients. Aucun des articles produits par le Groupe ne contient de SVHC au-delà de ces deux limites. Par conséquent le Groupe n'est pas tenu de notifier l'ECHA, ni n'a d'obligation d'informations de ses clients vis-à-vis du REACH.

La directive (« DEEE ») sur les Déchets d'équipements électriques et électroniques (2002/96/CE) impose que les producteurs organisent et financent la collecte, le traitement et la valorisation de leurs produits lorsqu'ils arrivent en fin de vie. Afin d'éviter tout risque de pollution lié, l'ensemble des déchets des équipements et produits est retraité par une Société tierce spécialisée.

Le respect de ces réglementations est coûteux, et tout durcissement de ces réglementations entrainerait pour le Groupe des coûts supplémentaires. Les réglementations sont par ailleurs complexes et toute violation par le Groupe de celles-ci pourrait se traduire par des amendes ou pénalités ou par la mise en jeu de sa responsabilité. Ces circonstances auraient un effet défavorable sur la situation financière et le développement du Groupe.

4.5.5. Obligation réglementaire liée aux risques de radiation

La Directive 2013/59/Euratom du Conseil en date du 5 décembre 2013 fixant les normes de base relatives à la protection sanitaire de la population et des travailleurs contre les dangers résultant de l'exposition aux rayonnements ionisants, impose en France le contrôle des activités nucléaires par l'autorité de sûreté nucléaire (ASN). Les activités de tests en cours de production ou de conception des produits qui nécessitent l'utilisation du rayonnement X au sein de la Société sont ainsi soumises à autorisation de l'ASN. Cette autorisation est délivrée pour 5 ans. L'autorisation délivrée par l'ASN à la Société a été renouvelée le 29 mars 2016 pour une nouvelle durée de cinq ans. Celle octroyée à la Société AXE Systems (sous-traitant de la Société) arrive à expiration le 02 juillet 2018. L'incapacité pour le Groupe d'obtenir ou de maintenir cette autorisation ASN nécessaire à ces activités de production et de conception pourrait avoir un effet défavorable significatif sur le Groupe, son activité, sa situation financière, ses résultats, son développement ou ses perspectives.

Cette Directive impose également aux acquéreurs d'un appareil EOS de déclarer l'installation de leur EOS auprès de l'Autorité de Sûreté Nucléaire. Le Groupe doit donc veiller à ce que son produit réponde aux spécificités imposées par cette Directive telle que transposée dans chaque Etat membre de l'Union Européenne. Compte tenu du faible dosage en rayons X des examens de radiographie réalisés grâce à un EOS, le Groupe estime répondre aux spécificités requises dans la plupart des Etats membres de l'Union Européenne.

4.6. ASSURANCES ET COUVERTURE DES RISQUES

Le Groupe a mis en place une politique de couverture des principaux risques assurables avec des montants de garantie qu’il estime compatibles avec la nature de son activité. Les polices dont bénéficie le Groupe à ce jour sont les suivantes :

Branche	Compagnie	N° de police	Niveau de couverture
Multirisques entreprises	AXA	3 126 732 804 623731004	Matériels/Mobilier : 1 515 891 Support informations : 17 457€ Frais et pertes : 303 178€ Recours des tiers : 1 195 719€ Bris de matériels informatiques : 300 000€ Transports de ces biens : 20 001€
Flotte automobile	MMA	127589982	9 véhicules
Marchandises transportées	ACE EUROPE	FRCGNA11758	Transport aérien, maritime ou terrestre : 1 000 000 € / expédition Transport privé : 100 000€
Marchandises Stockées	ACE EUROPE	FRCGNA11758	500 000€ par site – 8 sites
Congrès	ACE EUROPE	FRCGNA11758	200 000€
RC professionnelle	AXA CHUBB	FRCAI19552	RC avant livraison : 8 000 000€/sinistre RC après livraison : - 5 000 000 €/an et /sinistre hors NA
RC des dirigeants	AIG	0007902286	5 000 000€ par période d’assurance
Cyber Risks	CHUBB	FRINTA34338	5 000 000 € par sinistre et par période d’assurance
Matériels pour les congrès et/ou expositions	AXA	5042895804	8 870 € HT par salon

Le montant des charges payées par le Groupe au titre de l'ensemble des polices d'assurances s'élevait respectivement à 222 k€, 252 k€ et 215 k€ au cours des exercices clos les 31 décembre 2015, 2016 et 2017.

Par ailleurs, les marchandises stockées chez les sous-traitants sont assurées par les sous-traitants eux-mêmes. Une attestation d'assurance leur est régulièrement demandée.

4.7. PROCEDURES JUDICIAIRES ET D'ARBITRAGE

Le Groupe n'a été impliqué, au cours de la période de 12 mois précédant la date d'enregistrement du présent Document de référence, dans aucune procédure administrative, pénale, judiciaire ou d'arbitrage qui soit susceptible d'avoir un effet défavorable significatif sur le Groupe, son activité, sa situation financière, ses résultats ou son développement, pas plus, à la connaissance de la Société, que le Groupe n'est menacé d'une telle procédure à la date d'enregistrement du présent Document de référence.

5. INFORMATIONS CONCERNANT LA SOCIETE

5.1	HISTOIRE ET EVOLUTION DE LA SOCIETE.....	52
5.2	INVESTISSEMENTS	56

5.1. HISTOIRE ET EVOLUTION DE LA SOCIETE

5.1.1. Dénomination sociale de la Société

La dénomination sociale de la Société est : EOS imaging.

5.1.2. Lieu et numéro d'enregistrement de l'émetteur

EOS imaging a été immatriculée au Registre du commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro d'identification 349 694 893.

5.1.3. Date de constitution et durée

La Société a été constituée le 8 février 1989 sous la dénomination sociale *Biospace Instruments* et immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Paris le 8 mars 1989.

La Société a une durée de 99 ans à compter de la date de son immatriculation (soit jusqu'au 8 mars 2088), sauf dissolution anticipée ou prorogation.

5.1.4. Siège social, forme juridique et législation applicable

EOS imaging est une Société anonyme de droit français à Conseil d'administration, régie par ses statuts ainsi que par les dispositions légales et réglementaires du Code de Commerce.

Le siège social de la Société est situé au 10 rue Mercoeur 75011 Paris – téléphone : 01 55 25 60 60.

5.1.5. Evénements marquants dans le développement du Groupe

La Société Biospace Instruments est créée par Georges Charpak, Prix Nobel de Physique 1992. Puis, Marie Meynadier en prend la direction en 1999 et développe sur le marché international une première Société d'imagerie pour la recherche pharmaceutique, rapidement profitable, filiale qui sort du Groupe en 2007.

Entre 2000 et 2004, en parallèle, des travaux préliminaires de preuve de concept sont menés sur l'imagerie médicale appliquée à l'orthopédie. Ils conduisent au prototypage et essais cliniques d'une première version d'EOS.

Le Groupe s'engage pleinement dans le développement de la technologie EOS à partir de 2005 avec une première levée de fonds de 7,5 millions d'euros menée par Edmond de Rothschild Investment Partners avec UFG et COFA Invest, le fonds d'investissement du Pr Cotrel, fondateur de Sofamor Danek (devenu en 1999 la branche Spine de Medtronic).

En 2007, le Groupe lève 12 millions d'euros auprès de Sociétés de capital-risque historiques, de NBGI Ventures et de Crédit Agricole Private Equity, réalise les premières ventes des équipements EOS et obtient les premières autorisations de mise sur les marchés européens et américains pour la plateforme matérielle EOS.

Puis, le Groupe prend le nom d'EOS imaging en 2010. EOS est utilisé en routine clinique dans des hôpitaux aux Etats-Unis, au Canada et dans six pays européens. Troisième tour de financement avec l'entrée de la Caisse des Dépôts et Consignation aux côtés des actionnaires historiques dans une levée totale de 12,3 millions d'euros.

Les autorisations de mise sur les marchés européens et américains des applications logicielles 3D associées sont obtenues entre 2009 et 2011.

L'année 2012 est marquée par l'introduction en bourse sur le marché réglementé de NYSE Euronext Paris, en février et par l'entrée en Asie avec une première installation au sein du National University Hospital (NUH) de Singapour.

En octobre 2013, le Groupe obtient des autorisations réglementaires de commercialisation des équipements EOS au Japon, pour une première installation au Japon en décembre 2013, le Japon étant le second marché après les USA en imagerie médicale.

En novembre 2013, le Groupe réalise l'acquisition de la Société OneFit Medical qui développe et commercialise des solutions personnalisées en orthopédie pour la pose de prothèses de genou et de hanche, qui permettent aux chirurgiens de disposer au bloc opératoire de guides de coupe adaptés à l'anatomie de chaque patient.

L'année 2014 est marquée par l'obtention du marquage CE pour hipEOS, premier logiciel de planification 3D pour la chirurgie de prothèse de hanche, en mars, par l'obtention des autorisations réglementaires de commercialisation en Corée du Sud au mois d'octobre et par l'obtention de l'agrément de la FDA pour hipEOS, premier logiciel de planification 3D pour la chirurgie de prothèse de hanche au mois de décembre.

Au mois d'octobre, le 100ème système EOS est installé.

EOS imaging est également devenue éligible au dispositif PEA-PME en avril 2014.

En 2015, EOS imaging se dote de moyens financiers complémentaires par émission d'un emprunt obligataire de 15 millions d'euros, en trois tranches de 5 millions d'euros, les seconde et troisième tranches étant optionnelles en janvier, puis par la réalisation d'un placement privé de 8,7 millions d'euros en octobre.

L'activité de l'année 2015 est marquée par l'obtention de l'autorisation de la FDA pour l'option Micro Dose, l'obtention de la marque CE pour kneeEOS, le premier logiciel de planification 3D stéréoradiographique pour la prothèse totale du genou. EOS imaging renforce aussi sa présence en Asie avec une première installation à Hong Kong et crée la filiale EOS imaging Pte Ltd à Singapour, détenue à 100% par EOS imaging SA, cette entité étant destinée à coordonner l'action commerciale du Groupe en Asie.

Au mois de mai 2015, EOS imaging a lancé « EOS 3D Service », une offre de modélisation 3D et au mois de septembre, EOS imaging annonce l'acquisition de droits exclusifs sur une technologie de prédiction de l'évolution de la scoliose. Huit centres internationaux s'engagent dans une étude multicentrique pour confirmer l'avance de cette technologie prédictive. Enfin, EOS imaging annonce une première installation au Moyen-Orient au mois d'octobre.

Courant 2016, EOS imaging annonce la conclusion de plusieurs accords :

- un accord de licence et un partenariat exclusifs dans la simulation chirurgicale avec la Société canadienne Spinologics,
- accord de commercialisation avec la Société Stryker au Royaume-Uni,

- un accord de co-marketing avec Medtronic Japan,
- la signature d'un accord-cadre avec le prestigieux réseau hospitalier allemand Schön Kliniken,
- un nouveau partenariat exclusif avec la Société Anatoscope (Montpellier, France) dans le domaine des modèles virtuels de patients.

Du point de vue réglementaire, en 2016, EOS imaging obtient le statut de Technologie Innovante auprès de l'agence nationale coréenne de santé, le marquage CE pour spineEOS, sa solution de planification 3D en ligne pour la chirurgie du rachis, l'autorisation de commercialiser le système EOS en Chine, l'autorisation de la FDA pour spineEOS, sa solution en ligne de planification chirurgicale 3D du rachis et l'autorisation 510(k) de la FDA (Food and Drug Administration) pour commercialiser son logiciel kneeEOS aux Etats-Unis.

En parallèle, EOS imaging a annoncé l'acquisition du 10ème système EOS par le réseau Shriners Hospitals for Children aux États-Unis au mois de mai 2016 et a inauguré le premier système EOS à l'hôpital universitaire de Konyang, en Corée du Sud, troisième marché d'Asie.

Le Groupe a renforcé ses fonds propres au cours de l'exercice 2017 avec la réalisation d'un placement privé d'environ 7,8 millions d'euros au mois d'avril, puis, au mois de juin, dans le cadre du PACEO mis en place avec la Société Générale le 16 juin 2014, avec l'émission de 185 000 actions nouvelles au prix unitaire de 5,52 euros.

Pour soutenir sa croissance dans la zone Amérique du Nord, EOS imaging a procédé au recrutement d'un Président Amérique du Nord rattaché à la Directrice Générale, Mike Lobinsky, qui a rejoint le Groupe en juillet 2017. En octobre, EOS imaging a nommé Eric Maulavé, précédemment VP Ventes Global, au poste de Directeur Général Adjoint. Didier Saint-Félix, précédemment Directeur des Opérations, est devenu à cette date Directeur de la Transformation.

Pour soutenir sa croissance dans la zone Amérique du Nord, EOS imaging a également renforcé ses équipes commerciales tant en nombre qu'en expérience dans le domaine de la vente d'équipements médicaux innovants (tels que les robots médicaux). EOS imaging a également transformé son approche du marché allemand, précédemment abordé par le biais d'un agent, en approche directe.

En avril 2017, EOS imaging a annoncé l'inauguration de la première plate-forme EOS en Israël, puis, en septembre 2017, l'introduction de la simulation biomécanique personnalisée dans ses solutions de planification chirurgicale du rachis. Le nouveau logiciel spineEOS sera présenté lors d'un symposium au congrès annuel de la Scoliosis Research Society (SRS).

En novembre 2017, EOS imaging a annoncé la tenue d'un Symposium lors du congrès américain de chirurgie de la hanche et du genou (AAHKS) au cours duquel des experts présenteront les avantages de la solution EOS dans l'arthroplastie totale de la hanche, en particulier le nouveau logiciel de planification et simulation chirurgicale hipEOS 3.0 qui a reçu la marque CE en octobre.

Enfin, au mois de décembre, EOS imaging a remporté le prix Galien dans la catégorie « Dispositif médical ». Le prix récompense l'apport de la solution EOS® 2D/3D dans les soins orthopédiques.

5.1.6. Communications depuis la clôture du dernier exercice clos

Afin de soutenir la croissance de son activité en 2018, EOS imaging a souhaité faire évoluer son contrat d'emprunt obligataire avec IPF :

- L'amortissement des trois premières tranches est suspendu à partir de décembre 2017 jusqu'en juin 2019, avec une fin d'amortissement reportée à juin 2022 ;
- Une nouvelle tranche de 5 millions d'euros a été souscrite en janvier 2018, avec remboursement partiel entre décembre 2021 et décembre 2022 et 60% in fine, sans émission supplémentaires de BSA, les autres conditions étant comparables à celles de la précédente tranche.

EOS imaging renforce sa présence en Allemagne avec une première installation au sein du Groupe Hospitalier Privé Asklepios au mois de février. Le 2nd Groupe hospitalier privé allemand adopte EOS pour son établissement Asklepios Paulinen.

Après les premières installations réalisées en 2017 à Shanghai et dans la province du Jiangsu, EOS imaging poursuit sa croissance en Chine, avec une nouvelle installation dans un hôpital orthopédique de premier plan. L'hôpital Jishuitan de Beijing adopte la plate-forme d'imagerie orthopédique 2D/3D à faible dose EOS®.

EOS imaging a présenté au mois de mars, lors de l'American Academy of Orthopedic Surgeons (AAOS) 2018 stereoVIEW, un outil de collaboration clinique multidisciplinaire et d'engagement du patient. stereoVIEW sera présenté aux côtés du nouveau logiciel pour la chirurgie de hanche hipEOS 3.0 (en attente d'approbation par la FDA) et des autres EOSapps.

Le 11 avril 2018, EOS a annoncé son chiffre d'affaires consolidé pour le premier trimestre 2018, en hausse de 34% par rapport au premier trimestre 2017, porté par une croissance de 54% du marché nord-américain (76% hors effets de change), couplé à une progression de l'average selling price (ASP) malgré un impact forex défavorable.

5.2. INVESTISSEMENTS

5.2.1. Principaux investissements réalisés au cours des trois derniers exercices

Investissements bruts (en K€)	Exercice 2017 12 mois Consolidé	Exercice 2016 12 mois Consolidé	Exercice 2015 12 mois Consolidé
CROISSANCE ORGANIQUE	3 068	1 787	1 554
Immobilisations incorporelles	2 294	1 252	1 052
Immobilisations corporelles	990	516	485
Immobilisations financières	7	19	17
INVESTISSEMENTS TOTAUX	3 068	1 787	1 554

Investissements incorporels

Les investissements incorporels sont principalement constitués de frais de développement, de brevets ainsi que d'achats de logiciels.

Leur détail par nature est présenté dans le paragraphe f - « Immobilisations incorporelles » de l'annexe aux comptes consolidés présentés au chapitre 20.1 du présent Document de référence.

Investissements corporels

Les investissements corporels sont principalement constitués de frais d'agencements et matériel de bureau et informatique.

Leur détail par nature est présenté dans le paragraphe g – « Immobilisations corporelles » de l'annexe aux comptes consolidés présentés au chapitre 20.1 du présent Document de référence.

Investissements financiers

Les investissements financiers sont principalement constitués du dépôt de garantie des locaux.

Leur détail par nature est présenté dans le paragraphe h – « Actifs financiers et autres actifs » de l'annexe aux comptes consolidés présentés au chapitre 20.1 du présent Document de référence.

CROISSANCE EXTERNE :

Comme exposé au paragraphe f – « Immobilisations incorporelles » de l'annexe aux comptes consolidés présentés au chapitre 20.1 du présent Document de référence, l'écart d'acquisition comptabilisé en 2013 lors de l'acquisition de la Société OneFIT fait l'objet chaque année d'un test de dépréciation.

L'atteinte partielle des objectifs fixés à la Société lors de son acquisition en 2013 ne remet pas en cause la valeur de l'écart d'acquisition reconnue au 31 décembre 2013.

5.2.2. Financement des principaux investissements

Comme exposé dans le paragraphe g – « Immobilisations corporelles » de l'annexe aux comptes consolidée présentés au chapitre 20.1 du présent Document de référence, les investissements se font majoritairement au niveau de la France.

Une partie significative des investissements réalisés dans le cadre de la croissance organique du Groupe est constituée de coûts de développement. Ceux-ci sont partiellement financés par subventions et Crédit d'Impôt Recherche.

5.2.3. Principaux investissements en cours et à venir

EOS imaging a constitué une équipe de 50 ingénieurs de recherche et développement basée en France, à Paris et Besançon.

En 2017, la Société a poursuivi ses programmes de développement orientés vers la mise au point de nouvelles fonctions logicielles et matérielles associées à EOS et visant des applications spécifiques aux pathologies ostéo-articulaires.

Le développement de la suite logicielle en ligne EOSapps pour la planification, l'exécution et le contrôle post-opératoire des chirurgies de hanche, genou et rachis, qui sera progressivement mise sur le marché, s'est également poursuivi.

Enfin, la Société a poursuivi ses recherches visant à la réduction du coût de fabrication et de maintenance de son équipement EOS. A ce titre, elle avait obtenu de la BPI en 2013 un prêt à taux zéro pour l'innovation d'un montant de 1,5 million d'euros.

EOS imaging a poursuivi ses investissements en matière de productivité et de contrôle des stocks. Parallèlement au développement commercial du Groupe, la base installée d'équipements EOS s'est développée de plus de 35% sur l'année dépassant ainsi les 240 équipements installés au 31 décembre 2017. Ces équipements sont maintenus par les équipes du Groupe, avec le support de son réseau de distributeurs.

6. APERCU DES ACTIVITES

6.1	DOMAINE D'INTERVENTION.....	59
6.2	LE POSITIONNEMENT D'EOS SUR LE MARCHE ET ENVIRONNEMENT CONCURRENTIEL	66
6.3	UNE SOCIETE EN PHASE DE DEVELOPPEMENT COMMERCIAL	71
6.4	UNE ORGANISATION REACTIVE ET INTERNATIONALE.....	76
6.5	DEGRE DE DEPENDANCE DE L'EMETTEUR A L'EGARD DE BREVETS, LICENCES, CONTRATS OU NOUVEAUX PROCEDES DE FABRICATION	84
6.6	CADRE REGLEMENTAIRE	84
6.7	ACTIVITE ET EVENEMENTS IMPORTANTS AU COURS DE L'EXERCICE 2017.....	90

Le Groupe EOS imaging conçoit, développe et commercialise EOS®, un dispositif médical d'imagerie innovant dédié aux pathologies ostéo-articulaires et à l'orthopédie, ainsi que des applications associées.

EOS est une modalité d'imagerie médicale bi-plan stéréo-radiographique (SR) qui associe des technologies propriétaires et permet un examen d'imagerie du squelette global, peu irradiant, en deux et trois dimensions. Elle se substitue à certains examens de radiologie conventionnelle ou de tomodensitométrie (scanner). L'offre EOS associe un équipement de prises d'images, une station de revue qui permet d'obtenir le modèle 3D personnalisé et les données anatomiques du patient, et des accessoires. Le Groupe offre également des services logiciels et des consommables dédiés à la chirurgie orthopédique et fondés sur l'image médicale.



Adapté aux besoins des orthopédistes et des radiologues, EOS est la seule technologie permettant de réaliser une image stéréo-radiographique biplan par balayage et d'en obtenir un modèle personnalisé 3D global du squelette du patient en position debout. Le modèle 3D de chaque patient permet de mettre en œuvre un traitement personnalisé tout au long de la chaîne de soin.

EOS est une modalité d'imagerie nouvelle qui n'a actuellement pas d'équivalent sur le marché. Le Groupe estime l'opportunité de marché à environ 12 000 hôpitaux au niveau mondial soit un potentiel de chiffre d'affaires annuel de l'ordre de 2 milliard de dollars¹ pour une pénétration de 100%. Comme pour toute innovation, la vitesse de pénétration dépendra de nombreux paramètres (dont le coût d'acquisition de la machine, l'environnement économique des clients, l'adoption par les professionnels de santé) et le Groupe ne donne pas d'indication sur la vitesse d'adoption attendue et sur le taux de pénétration objectif sur ce marché potentiel.

EOS a obtenu les autorisations de mise sur le marché dans la plupart des grands marchés dont les Etats-Unis, le Japon, la Chine et l'Union Européenne. A fin 2017, environ 260 hôpitaux dans une trentaine de pays, parmi lesquels les leaders d'opinion en chirurgie orthopédique, imagerie et rhumatologie, étaient équipés de la solution EOS. Le Groupe estime à environ 1 million le nombre d'examens EOS réalisés en 2017.

Le Groupe est en forte croissance, avec un taux de croissance annuel moyen du revenu de 32 % sur la période 2012-2017. Il poursuit son expansion, en particulier en Amérique du Nord où des investissements significatifs ont été réalisés au cours de l'exercice 2017.

6.1. DOMAINE D'INTERVENTION

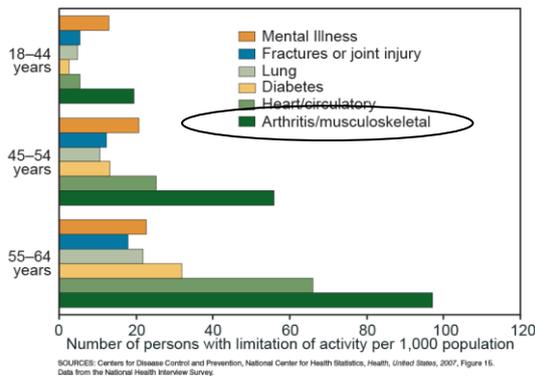
6.1.1. Les maladies ostéo-articulaires, la chirurgie orthopédique et les enjeux associés

Les maladies des os et articulations, dites maladies ostéo-articulaires (ou musculo-squelettiques), sont des pathologies associées, dans leur grande majorité, au vieillissement. L'arthrose, dégénérescence du cartilage et de l'os de l'articulation, est la maladie ostéo-articulaire la plus fréquente et touche de 5 à

¹ voir le détail de ce calcul chapitre 6.2.2, pages 67 à 70

15% de la population mondiale². Certaines pathologies touchent également certaines populations jeunes, particulièrement au moment de la croissance osseuse, telle que la scoliose qui affecte environ 2% des adolescents³.

Activity limitation among adults due to chronic conditions, 2004-05



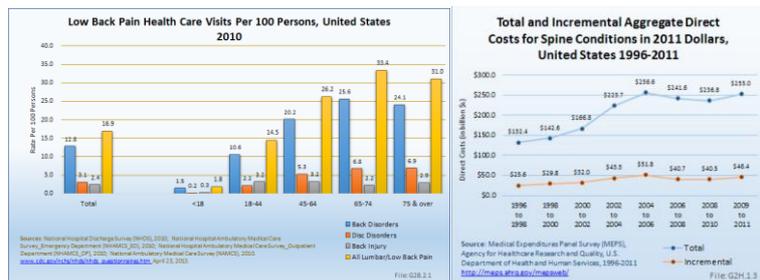
Ces pathologies sont l’une des premières sources de coûts directs de santé publique et la première cause de handicap dans les pays occidentaux (table ci-contre), loin devant les maladies cardiovasculaires et le diabète. La sédentarité, l’obésité, le vieillissement sont des facteurs qui contribuent à la forte croissance de ces maladies chroniques pour lesquelles, après le médicament, la chirurgie orthopédique est souvent la seule thérapie possible.

a. Genou, hanche et dos sont les principales sources des chirurgies orthopédiques



La station debout induit des contraintes fortes sur les articulations du squelette et notamment sur les articulations principales que sont les genoux, les hanches et le dos, qui subissent les effets du poids et par conséquent une dégénérescence plus rapide. L’arthrose et les autres maladies de ces articulations sont de ce fait douloureuses et particulièrement invalidantes en termes de mobilité et d’autonomie. Il est donc naturel que la chirurgie orthopédique soit dans sa grande majorité consacrée à la restauration de ces articulations par pose de prothèses ou implants chirurgicaux, en substitution ou en support à l’articulation malade. En 2012, près de 1,3 millions de prothèses du genou et de la hanche ont eu lieu aux Etats-Unis, ainsi que près de 650 000 chirurgies du dos⁴.

Ces maladies sont associées à de faibles taux de mortalité, mais induisent cependant un coût humain et de santé publique considérable, dont la croissance est accélérée par le vieillissement de la population combiné à l’augmentation des problèmes de surpoids. De l’ordre de 30% des consultations médicales des adultes de plus de 45 ans sont associées à une pathologie du dos (graphe ci-contre) : les coûts indirects des maladies du dos sont actuellement chiffrés en centaines de milliards de \$ dans ce pays (estimation US 2009-11 : plus de 200 milliards de \$).



² Orthopedic Medical Devices, emerging technologies and trends, Frost & Sullivan D135
³ Voir par exemple <http://www.scoliosisjournal.com/content/1/1/2>
⁴ Données Medicare-Medicaid 2012

En regard de cette évolution, les volumes de procédures chirurgicales orthopédiques ne cessent de croître. Le coût des principales chirurgies de prothèse du genou aux Etats-Unis affiche par exemple une croissance d'un facteur 3 sur la période 1992 à 2011⁵.

Face à cette augmentation, les réponses chirurgicales possibles font face à deux enjeux :

- **Le choix de la bonne thérapie chirurgicale:** c'est particulièrement le cas pour la chirurgie du rachis, pour laquelle de très nombreuses solutions chirurgicales sont actuellement possibles et les taux de succès largement perfectibles
- **L'efficacité « zéro défaut » :** un énorme défi compte tenu de la croissance des chirurgies de la hanche et du genou, de la pression budgétaire et de la démographie médicale.

L'imagerie médicale, sur laquelle sont fondés le diagnostic, la stratégie, une partie de l'exécution de la chirurgie et le suivi de la chirurgie, a un rôle critique dans cette chaîne de soin.

Le diagnostic et le choix d'une stratégie chirurgicale doivent donc être fondés sur une information aussi détaillée que possible. Le chirurgien doit être en mesure d'apprécier la problématique globale (équilibre global, alignement) et la situation spécifique à chaque articulation, ou segment de la colonne vertébrale.

De grands progrès ont été réalisés au cours des dernières années pour améliorer la précision des chirurgies grâce à des outils d'assistance à la chirurgie (navigation) et de robotisation ; mais cette précision n'a de valeur que si elle exécute un plan opératoire lui-même adéquat et précis. Ce plan se fonde sur une image médicale pré-opératoire qui devient donc critique pour le succès de la chirurgie.

La qualité du plan opératoire, de son exécution et des suites de la chirurgie sont des enjeux médicaux et économiques pris en compte dans les programmes mis en place par les organismes payeurs pour mieux intégrer et coordonner l'offre de soins autour du patient, et par là même se doter des outils nécessaires à une mesure et une amélioration des parcours de soin. Ceci donne lieu, aux Etats-Unis par exemple, à la mise en place des ACOs (Accountable Care Organizations) ou à la recherche de modes de remboursement fondés sur des parcours de soin de plus en plus longs, et qui transfèrent aux hôpitaux la responsabilité des risques de complications et de reprises chirurgicales associées ; le modèle Comprehensive Care for Joint Replacement (CJR) actuellement en cours de mise en place aux Etats-Unis illustre cette tendance. EOS, qui permet à la fois de planifier précisément un objectif de chirurgie et d'être en mesure de vérifier l'écart une fois la chirurgie effectuée, est une modalité d'imagerie particulièrement pertinente dans ce contexte.

b. L'imagerie orthopédique aujourd'hui et les problèmes non résolus

Le graphique ci-après montre les principales modalités disponibles pour analyser les pathologies ostéo-articulaires. Alors que les IRM et ultrasons sont essentiellement utilisés pour analyser les cartilages, ligaments, disques et autres tissus mous, les appareils utilisant les rayons X constituent le principal appareil d'analyse des os.

⁵ HCUP Nationwide Inpatient Sample, Agency for Healthcare Research and Quality, in <http://www.boneandjointburden.org> 2014

Imagerie de l'os

Radiographie 2D



Scanner



Cartilages, ligaments, disques

Ultrasons



IRM



Ces rayons X sont utilisés sous la forme de radiographies 2D (historiquement faites sur des films, désormais obtenus directement ou indirectement sous forme numérique). Les rayons X fournissent des images à deux dimensions. Le scanner, qui utilise également des rayons X, permet de réaliser une analyse en coupe et, plus rarement, en trois dimensions. Il présente en revanche l'inconvénient d'examiner le patient en position couchée, ses articulations n'étant pas dans leur position « fonctionnelle », debout. En outre, la dose d'irradiation induite par le recours accru au scanner constitue un sujet de préoccupation majeur. L'augmentation de la dose moyenne d'irradiation liée aux utilisations médicales a été évaluée à près de 500% au cours des 25 dernières années⁶. Selon certaines estimations, l'utilisation des scanner sur la seule année 2007 aux USA pourrait être à l'origine de 29 000 cas de cancers aux Etats-Unis dans le futur⁷.

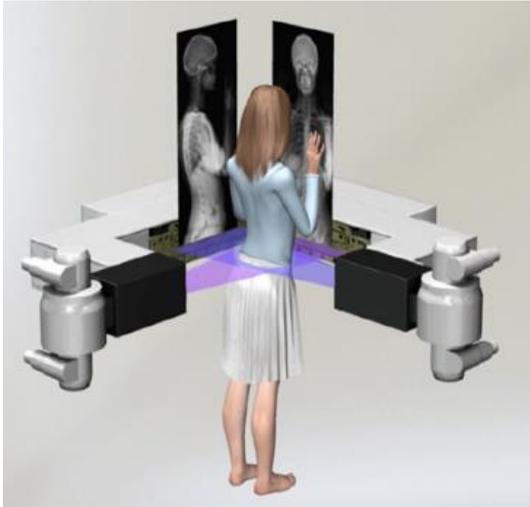
Scanner et radiographie constituent donc des solutions insuffisantes et inadéquates au besoin de la chirurgie orthopédique. Malgré ces limitations, les outils de radiographie 2D n'en restent pas moins les outils fondamentaux à partir desquels les orthopédistes conduisent leur diagnostic et planifient les stratégies chirurgicales.

6.1.2. La solution EOS

EOS est une modalité d'imagerie innovante, qui vise à apporter une solution aux carences de l'imagerie traditionnelle avec des images du patient plus globales, moins irradiantes et qui intègrent la troisième dimension.

⁶ National Council on Radiation Protection report no. 160, National Council on Radiation Protection and Measurements, 2009

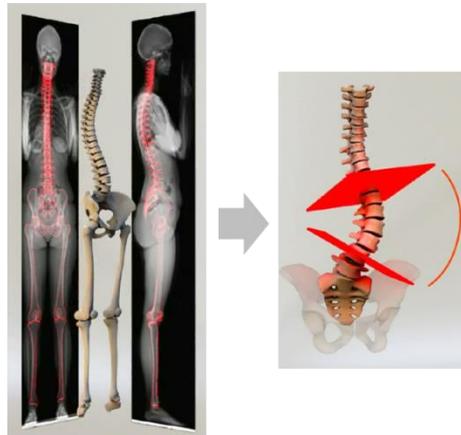
⁷ Amy Berrington de Gonzalez, Journal of the National Cancer Institute, Vol 101, (3),2009.



Le concept EOS est simple. Positionné debout ou assis dans un équipement EOS, le patient reçoit un examen radiographique du corps entier simultanément de face et de profil ; l'examen peut être réduit en fonction des besoins à une partie du corps sélectionnée, comme par exemple la colonne vertébrale ou la jambe, si la radiographie du corps entier n'est pas nécessaire. Il est réalisé par balayage de deux pinceaux très fins de rayons X, et prend moins de 20 secondes pour un corps entier. Dans un second temps, les deux images numériques ainsi obtenues sont traitées sur une station informatique pour modéliser de manière personnalisée le squelette du patient (rachis et/ou membre inférieurs) en 3D.



EOS: Session d'acquisition



sterEOS: modélisation 3D et calculs



Le bilan EOS complet inclut les images radiographiques corps entier, le modèle 3D spécifique à chaque patient et un rapport incluant les paramètres cliniques nécessaires au diagnostic, à la chirurgie, et au suivi, paramètres qui sont calculés automatiquement. Il permet un suivi d'imagerie complet et précis tout au long de toute la chaîne de traitement du patient, depuis le diagnostic et la décision éventuelle de chirurgie jusqu'à la préparation de cette chirurgie et au suivi post-chirurgical.

EOS est la seule modalité d'imagerie qui permette l'examen global 3D du corps entier du patient en position debout et le calcul associé d'angles et de dimensions précis pour prévoir une chirurgie pertinente.

a. EOS : imagerie bi-plan basse dose

La technologie de détection d'EOS permet la réalisation d'images radiographiques de très grand format par balayage du patient de la tête aux pieds par un pinceau fin de rayons X.

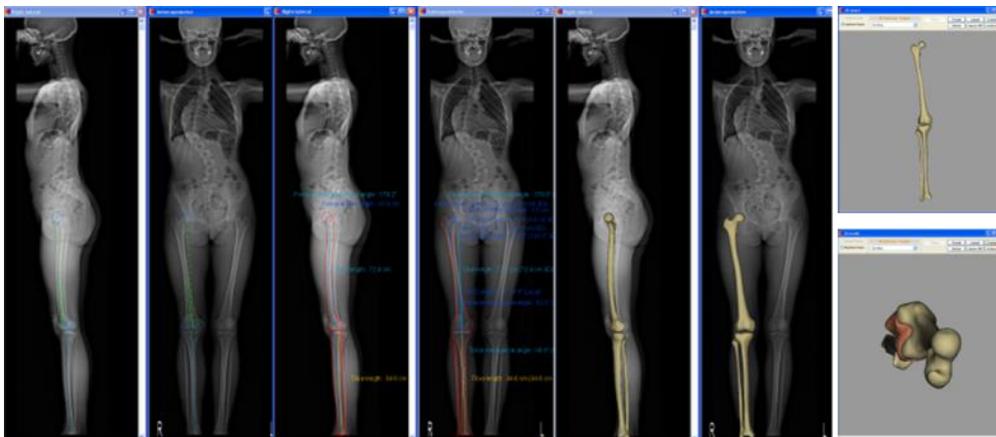
Cette technologie de détection brevetée conduit à une suppression très significative du « bruit » dans l'image, associée à une amplification du signal interne au détecteur : ceci permet l'obtention d'images radiographiques à des doses réduites de 50 à 85% vis-à-vis des techniques de radiographie existantes. En 2013, le Groupe a franchi une nouvelle étape avec la mise au point d'une option Microdose qui permet de diminuer la dose d'un facteur supplémentaire de 5 à 7 (cf. paragraphe 6.3.3).

Cette réduction de dose est particulièrement importante pour les maladies ostéo-articulaires de déformation (scolioses...) qui nécessitent un suivi fréquent des patients et par voie de conséquence une plus grande exposition aux rayonnements. EOS permet d'envisager, par exemple, un suivi plus fréquent pendant les périodes les plus sensibles telles que les périodes de croissance pour les scolioses des adolescents, sans augmentation du risque associé à l'irradiation.

Le caractère simultané des prises de vue face et profil de l'équipement EOS permet par ailleurs de s'affranchir en large partie des effets liés à la projection et de disposer de premiers éléments d'information 3D sur l'anatomie du patient.

b. Modélisation 3D du squelette en position debout : la station sterEOS

Après la réalisation d'images de grand format avec la technologie de détection précitée, une étape de reconstruction du squelette en 3D est menée sur une station informatique. Cette seconde technologie clé d'EOS permet la reconstruction 3D du squelette à partir de seulement deux vues 2D. Cette technologie, qui fait l'objet de plusieurs brevets, a été développée en collaboration avec deux équipes académiques. Les logiciels qui mettent en œuvre cette technologie sont produits par le Groupe et intègrent des fonctions développées par ses deux partenaires.



La technologie 3D d'EOS mise en œuvre dans la station sterEOS est fondée sur des méthodes de modélisation biomécanique et de traitement statistique avancées qui permettent, à partir de quelques points anatomiques la reconstruction 3D de la surface de l'os.

Cette technologie permet de visualiser en 3D le squelette, mais également d'extraire automatiquement, du modèle 3D personnalisé, sans besoin de saisie manuelle d'un opérateur, toutes les mesures (dimensions, angles, etc...) nécessaires au diagnostic, à la planification chirurgicale et au contrôle post-opératoire.

Cette dernière capacité est liée à la nature particulière du modèle personnalisé 3D d'EOS, qui inclut au sein de l'image les données anatomiques pertinentes (là où le scanner, par exemple, ne rend qu'une

information image sans y associer de données anatomiques). Ceci rend le modèle personnalisé 3D d'EOS puissant, non seulement pour en extraire automatiquement les grandeurs cliniques nécessaires à la planification, mais aussi pour son exploitation ultérieure dans la simulation chirurgicale ou le pronostic.

La validation de la technologie EOS de reconstruction 3D, qui est brevetée, a fait l'objet de multiples publications dans des revues prestigieuses (cf. paragraphe 6.3.3).

L'ensemble constitué d'EOS et d'une (ou plusieurs) stations sterEOS constitue l'offre de base du Groupe. Elle est vendue aux hôpitaux et centres de soin, les revenus correspondants étant comptabilisés en « Ventes d'équipements » (cf. paragraphe 6.3.1).

c. Logiciels métier en ligne et consommables : les Solutions Orthopédiques Avancées

Le modèle 3D de chaque patient est disponible pour alimenter les différents outils et logiciels qui sont ou seront utilisés par les chirurgiens pour le diagnostic, la planification, la réalisation et le suivi de la chirurgie. Le Groupe s'est engagé dans le développement d'un portefeuille d'applications métier disponibles en ligne qui sont autant de réponses aux besoins précis des orthopédistes dans les parcours de soin orthopédiques du rachis, de la hanche et du genou. Ces outils, qui exploitent les images EOS, permettent par exemple la planification chirurgicale et simulation chirurgicale 3D, le suivi longitudinal du patient, et le pronostic d'évolution de certaines pathologies ostéo-articulaires.

Les produits correspondants sont ou seront commercialisés postérieurement à l'acquisition d'un équipement EOS par le centre de soin, sous forme de licences logicielles, d'accès payant par cas, ou de ventes d'instruments à usage unique personnalisés à l'anatomie du patient (cf. paragraphe 6.3.1). Un exemple d'un tel produit est le logiciel de planification de la chirurgie de prothèse de hanche en 3D, hipEOS, dont le schéma ci-après illustre le service.



Les logiciels kneeEOS et spineEOS, dédiés respectivement à la planification de la chirurgie du genou et du rachis, complètent l'offre logicielle en ligne du Groupe.

d. EOS, un outil d'amélioration des soins orthopédiques et de productivité en imagerie

L'examen EOS répond à deux enjeux de santé publique :

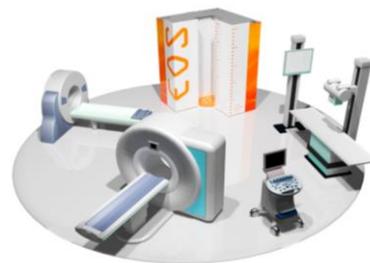
- La réduction de l'irradiation liée aux examens d'imagerie médicale et des risque iatrogéniques associés,
- La réduction des coûts de non-qualité des traitements orthopédiques, via l'amélioration de l'information issue de l'examen (plus complète et plus précise) qui contribue indirectement à l'amélioration de la prise en charge thérapeutique et chirurgicale : par exemple, par contribution à une meilleure anticipation et efficacité au bloc opératoire, et/ou une contribution à la réduction du taux de reprises chirurgicales.

Enfin, le principe de balayage bi-plan EOS permet de réduire le temps d'examen de façon très significative⁸, et conduit à une efficacité accrue au sein des services d'imagerie. Cet avantage constitue un gain de productivité considérable pour les services de radiologie qui reçoivent, les jours de consultation d'orthopédie, un nombre élevé de demandes d'examens⁹.

6.2. POSITIONNEMENT D'EOS SUR SON MARCHÉ ET ENVIRONNEMENT CONCURRENTIEL

EOS fait partie, comme la radiologie 2D ou le scanner, de la famille des modalités d'imagerie fondées sur les rayons X, optimales pour l'examen des os. A l'inverse de la radiologie digitale ou du scanner, modalités généralistes qui n'ont pas été développées spécifiquement pour l'examen du squelette, EOS est une modalité d'imagerie spécialisée, dédiée exclusivement à l'orthopédie, à la rhumatologie et aux pathologies du système ostéo-articulaire. La technologie EOS est ainsi la seule innovation technologique d'imagerie qui ait été développée spécifiquement pour ces applications.

EOS vient donc compléter la palette d'équipements d'imagerie d'un plateau technique d'imagerie intégré à un hôpital, une clinique ou un centre d'imagerie privé. EOS permet à ces plateaux techniques d'offrir une nouvelle modalité adaptée aux pathologies ostéo-articulaires. EOS vient en complément des équipements de radiologie classiques, du scanner (tous deux utilisés pour l'examen de l'os) et de l'IRM (utilisée pour l'examen des disques, cartilages, ligaments et autres tissus mous). EOS n'est donc pas en concurrence frontale avec ces modalités existantes.



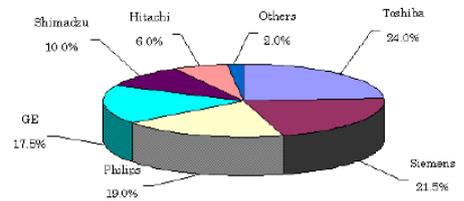
⁸ Une réduction de 83% (soit un facteur de l'ordre de 6) du temps de l'examen du rachis a ainsi été observée à l'hôpital Texas Scottish Rite aux USA

⁹ Jusqu'à 150 patients ont pu être examinés dans la même journée à l'hôpital HKU de Hong Kong

6.2.1. EOS n’est pas en concurrence frontale avec les Sociétés d’imagerie médicales

EOS n’a pas de concurrent direct du fait de sa technologie propriétaire de détection, de son principe de balayage bi-plan, et de sa capacité de reconstruction 3D. Son environnement concurrentiel général est constitué des acteurs de l’imagerie médicale, parmi lesquels des majors : General Electric, Siemens, Philips, Toshiba (désormais Canon), Samsung. Parmi ceux-ci, les quatre premiers disposent d’une offre de scanners corps entier qui peut être utilisée en imagerie ostéo-articulaire 3D. Quelques Sociétés (Planmed, Carestream) offrent des scanners à tunnel réduit qui permettent de réaliser une imagerie 3D locale d’une partie d’un membre ou de la tête. Outre les grands Groupes, de nombreuses Sociétés de taille intermédiaire disposent d’une offre de radiologie digitale, parmi lesquels Canon, Hitachi, Carestream, Fuji, Agfa, Shimadzu, Mindray. Cette offre inclut des dispositifs radiographiques muraux, des tables télécommandées dont certaines incluent une fonction de tomosynthèse (par exemple, Shimadzu), et des dispositifs robotisés (par exemple, Siemens), qui peuvent être utilisés en imagerie ostéo-articulaire 2D et, pour les deux derniers, pour une imagerie très locale en 3D.

GLOBAL MARKET SHARES OF X-RAY IMAGING SYSTEMS, 2011 (%)



Source: BCC Research

EOS, nouvelle modalité d’imagerie unique au monde, fait le pont entre les marchés de l’imagerie et de l’orthopédie, tous deux estimés à plus de 20 milliards de dollars par an (*dont 34% pour l’imagerie diagnostique par rayons X et les scanners*)^{10,11}.

6.2.2. EOS positionne son offre sur un marché mondial total de 12 000 sites correspondant à un marché de plus de 2 milliards de dollars par an de ventes d’équipements et services associés

EOS vise à commercialiser sa machine auprès des centres de soin ayant une activité ostéo-articulaire et par conséquent intègrent, ou servent, une activité de chirurgie orthopédique.

Ces centres de soin sont soit hospitaliers, soit privés, et équipés de moyens d’imagerie adaptés à leur pratique. Dans certains pays tels la France, les plateaux techniques d’imagerie qui servent le besoin des cliniques privées sont souvent gérés par des centres privés indépendants de radiologie, adossés aux cliniques auxquelles ils apportent leurs services en imagerie. Dans d’autres pays, comme aux Etats-Unis, les plateaux techniques d’imagerie sont souvent partie intégrante des hôpitaux ou des « outpatient centers » où les chirurgiens orthopédiques reçoivent leurs patients mais n’effectuent pas de chirurgie.

Afin de définir son marché et d’établir à l’intention de ses forces de vente des objectifs cible, le Groupe a analysé les données publiques d’activité de chirurgies de la hanche, du genou et du dos dans plusieurs pays. Il a retenu comme indicateur d’activité dans le domaine ostéo-articulaire un sous-domaine, la

¹⁰ MaRS Market Insights, December 2009

¹¹ Zimmer Holdings, Inc. Crédit Suisse Healthcare Conference November 9, 2011

chirurgie orthopédique de la hanche et du genou. L’analyse des données publiques en France, Allemagne et aux Etats-Unis permet de distinguer deux catégories de sites :

- **Cible initiale** : ces plateaux d’imagerie sont associés à un fort volume de chirurgies orthopédiques. Ce sont les cibles prioritaires de la Société. La technologie EOS leur est attractive en termes de spécifications dédiées à l’orthopédie ou d’accroissement potentiel de leur activité et de leur productivité. L’un des indicateurs retenus pour cette segmentation est la réalisation de plus de 400 prothèses de genou ou de hanche par an.
- **Cible moyen terme** : ces plateaux d’imagerie sont associés à un volume moyen de chirurgies orthopédiques et ils sont susceptibles de s’équiper d’un équipement EOS un peu plus tard que la catégorie précédente. Cependant ils sont démarchés par la Société et certains de ces sites sont déjà équipés d’EOS qu’ils utilisent pour dynamiser leur activité. L’un des indicateurs retenus pour cette segmentation est la réalisation de plus de 100 prothèses de genou ou de hanche par an.

Les éléments qui suivent ont pour objectif de donner des éléments de tendance et de quantification du marché cible de la Société. Ces données ne constituent pas un objectif de pénétration de ces marchés par la Société dans les années à venir.

Europe

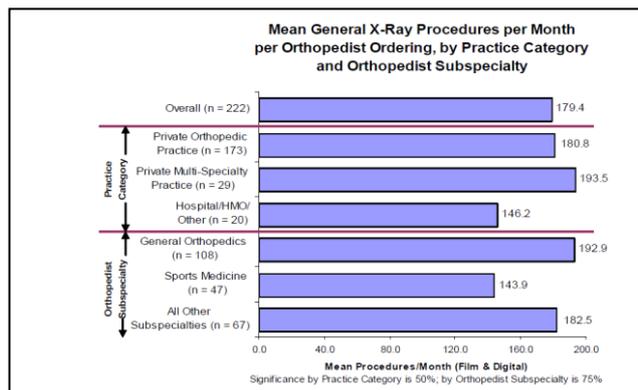
L’analyse des volumes de chirurgie de prothèse de hanche et genou en France et Allemagne fait ressortir les nombres de cibles ci-contre, qui ont été extrapolés à l’Europe¹².

Nombre de cibles	France	Allemagne	Europe (extrapolé)
Cible initiale (entrée sur le marché)	126	307	1 350
Cible moyen terme	402	593	3 102
Total	528	900	4 452

Etats-Unis

La même analyse a été faite pour les hôpitaux américains à partir des données de chirurgie¹³.

Par ailleurs, le Groupe a retenu pour évaluer le nombre de « outpatient centers », 50% de ceux qui comprennent 3 chirurgiens ou plus¹⁴. Le volume moyen d’examens de radiographies 2D demandés par mois et par chirurgien aux



¹² Le nombre de « Cibles initiales » correspond au nombre d’établissement réalisant plus de 400 chirurgies par an. Les « Cibles moyen terme » correspondent au nombre d’établissements réalisant d’entre 100 et 400 chirurgies par an. Les données sont extraites de : France - PMSI 2009, Allemagne Gemeinsamer Bundesausschuss, Federal Joint Committee, Quality Reports of the German Hospitals

et extrapolées à L’Europe (Europe de l’Ouest : sur la base du pro-rata des populations ; Europe de l’Est estimé à 15% de l’Europe de l’Ouest)
¹³ Individual patient discharge records (Centers for Medicare & Medicaid Services /State-reported/Veteran’s Health Services and Research Administration/ US Army hospital data) 2009

¹⁴ IMV Orthopedic Imaging Market, 2007

Etats-Unis (graphe ci-dessous), conduit pour ces sites à plus de 6 000 examens par an.

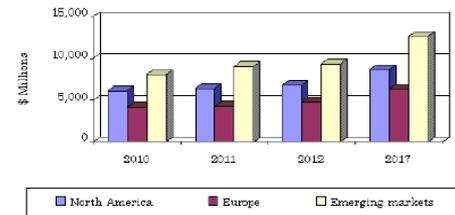
Les volumes de cibles visées par le Groupe aux Etats-Unis sont récapitulés ci-après.

Nombre de cibles	Hôpitaux	Private Practices	Total Etats Unis
Cible initiale (entrée sur le marché)	815	675	1490
Cible moyen terme	1497	1240	2 737
Total	2 312	1915	4 227

Reste du monde

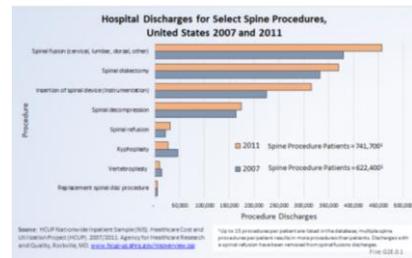
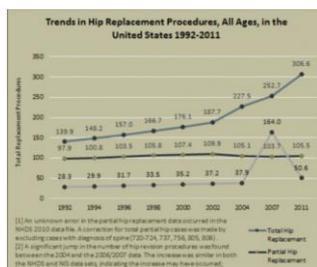
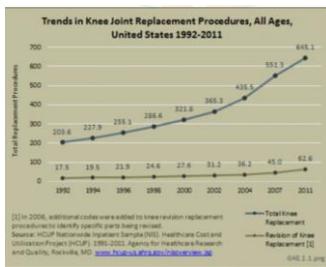
Les données de chirurgie sur le reste du monde étant fragmentaires, le Groupe a évalué sur cette zone un marché moyen entre le marché européen et le marché des seuls hôpitaux aux Etats-Unis. Cette évaluation est conservatrice en regard des nombres d'hôpitaux asiatiques et sud-américains, comme montré dans le tableau ci-contre.

GLOBAL MARKET FOR IMAGING SYSTEMS, BY REGION, 2010-2017 (\$ MILLIONS)



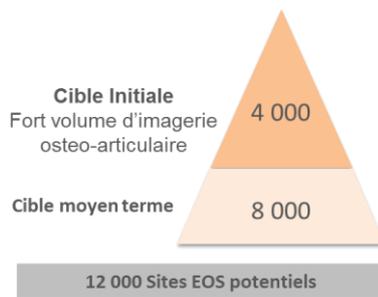
Par ailleurs, l'évolution des volumes de chirurgies orthopédiques dans le monde est fortement soutenue par le vieillissement, la sédentarité et l'obésité. L'évolution du nombre de procédures de chirurgies de genou, hanche et rachis aux Etats-Unis entre 2007 et 2011, illustrée dans les figures qui suivent, est respectivement de 17, 21, et 19%. Des croissances de même ordre sont observées en France avec des taux de croissance des volumes de prothèses de genou, hanche et des chirurgies complexes du rachis qui s'établissent à 33, 11 et 43% respectivement entre 2009 et 2013 (source : PMSI).

Le Groupe n'a par ailleurs pas connaissance de phénomènes de consolidation au sein des hôpitaux et cliniques ciblés et identifiés par des volumes de chirurgies déjà élevés.



Source : <http://www.boneandjointburden.org/2014-report>

Synthèse



Sur la base d'une analyse détaillée du marché de certains pays, le Groupe estime qu'il peut adresser un marché de 12 000 sites de par le monde, répartis entre 4 000 sites à forts volumes ostéo-articulaire, cibles prioritaires de la Société, et 8 000 sites à volumes moyens.

A titre d'illustration, en France, marché historique de la Société, le Groupe a d'ores et déjà pris une part de marché de 14% sur le marché total accessible de 528 sites. En Amérique du Nord, la technologie EOS a été adoptée par plus de 120 centres de soin, certains hôpitaux ayant acquis plusieurs équipements dans le cadre d'une standardisation de leur traitement. La part de marché prise par le Groupe aux Etats-Unis est estimée à environ 2.5%.

Le Groupe estime que la valeur du marché d'équipement correspondant au marché potentiel de 12 000 hôpitaux, calculé sur la base d'un équipement par site au prix moyen de 500 000 dollars, est de 6 milliards de dollars. Sur une base conservatrice de renouvellement tous les dix ans (la norme se situant de fait autour de 7 ans), on peut chiffrer le marché d'équipement annuel adressable par EOS à 600 millions de dollars, en rythme de renouvellement.

De plus ces équipements nécessitent un contrat de maintenance qui a été estimé sur la base de 10% du prix d'acquisition soit 50 000\$ annuels, rajoutant un potentiel de revenu de service de maintenance de 600 millions de dollars par an pour une base installée de 12 000 équipements.

Par ailleurs, le Groupe s'est engagé dans le développement d'offres logicielles associées, proposées par cas (pay per use), par licence ou sous forme de consommables, qui représenteront une source de revenu supplémentaire récurrente sur ce potentiel de base installée. Sur la base d'un prix moyen de 250 \$ par cas (à comparer au prix actuel de 500 \$ environ pour les guides de coupe personnalisés) et d'un volume moyen conservateur de 200 procédures par site bénéficiant d'un service de planification, soit 50 000\$ annuels, le potentiel de revenu de services est estimé à 600 millions de dollars.

Le Groupe vise ainsi un marché annuel potentiel total de près de 2 milliards de dollars, incluant les revenus de vente d'équipements, les revenus de maintenance et les revenus récurrents de services logiciels et consommables.

6.3. UNE SOCIETE EN PHASE DE DEVELOPPEMENT COMMERCIAL

6.3.1. Modèle de revenu diversifié avec un accroissement des revenus récurrents

Le Groupe a développé un modèle économique fondé sur 3 sources de revenus. Les deux premières sources de revenus sont habituelles dans le domaine de l'imagerie médicale. La troisième source de revenus est liée au domaine spécifique d'application d'EOS dans l'orthopédie.

Vente d'équipement : le dispositif EOS est vendu à un prix unitaire moyen d'environ 400 keuros. Ce prix inclut à la fois l'équipement EOS, son installation (hors préparation de la salle recevant la machine dont les aménagements sont à la charge de l'hôpital), et une (ou deux) stations sterEOS avec les logiciels associés permettant de faire la reconstruction 3D. L'installation, la formation initiale du personnel sur EOS et sterEOS ainsi qu'une première année de garantie sont incluses dans le prix d'acquisition.

Les ventes d'équipements sont associées à une saisonnalité assez prononcée. Celle-ci se matérialise par une part plus significative du chiffre d'affaires réalisée au cours du quatrième trimestre.

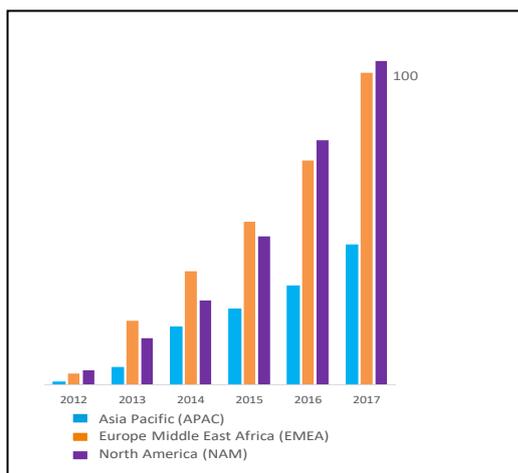
Vente de contrat de maintenance : ces contrats sont usuels dans le marché des équipements médicaux. Le Groupe estime, sur la base de ses performances actuelles, que plus de 80% de sa base installée hors garantie souscrita un tel contrat. Les contrats de maintenance sont conclus pour une durée variable, d'un an à cinq ans selon le cas. Ils sont reconnus en chiffre d'affaires en fonction de l'avancement de la prestation contractuelle, indépendamment des modes de facturation, qui selon les cas peuvent être mensuels ou trimestriels, ou annuels, à terme échu ou à échoir.

Vente de prestation par cas ou par chirurgie et de consommables associés : ces nouvelles activités sont en cours de développement dans le Groupe et recouvrent :

- (i) Des services logiciels de traitement avancé d'images, en particulier autour de la reconstruction 3D : cette activité est mise en place dans la filiale EOS image Canada à l'intention des sites qui ne disposent pas des ressources humaines nécessaires au post-traitement des images,
- (ii) Des prestations de planification chirurgicale, aujourd'hui déployée de façon limitée auprès de leaders d'opinion,
- (iii) Des ventes de consommables : instruments personnalisés à l'anatomie du patient, réalisés par impression 3D.

Les activités (i) et (ii) sont développées au sein du Groupe d'une part par la filiale OneFit Médical (ventes auprès des fabricants d'implants), de l'autre par la Société EOS imaging (vente auprès des hôpitaux et radiologues).

6.3.2. Une base installée stratégique qui contribue à l'accélération de l'adoption



EOS dispose à fin mars 2018 d'une base installée de l'ordre de 260 sites dans plus de 30 pays dans les zones Europe/Moyen Orient, Amérique du Nord et Asie/Pacifique, dont la répartition et la croissance sur la période 2012-2017 est représentée ci-contre. La présence en Amérique Latine, non significative (un équipement au Brésil), n'est pas représentée.

Tous les équipements EOS installés ont été vendus, le Groupe n'ayant pas pour politique la mise à disposition à titre gracieux, même auprès d'institutions clé et de leaders d'opinion.

Le Groupe compte comme clients les institutions les plus prestigieuses au plan mondial en orthopédie et imagerie ostéo-articulaire, telles que l'Hôpital Balgrist de Zurich, leader mondial de la radiologie ostéo-articulaire, ou l'Hospital for Special Surgery de New York, n°1 US depuis plusieurs années en orthopédie et utilisateur de plusieurs plate-formes EOS. Le Groupe compte parmi ses clients 68% des 50 meilleurs hôpitaux américains en orthopédie pédiatrique (classement 2017), 56% des 25 meilleurs hôpitaux américains en orthopédie adulte (classement 2017), 100% des hôpitaux orthopédiques du réseau Shriners, de même que 5 hôpitaux du Groupe Assistance Publique/Hôpitaux de Paris.

La validation de la technologie EOS par les meilleurs centres académiques conduit d'autres hôpitaux ainsi que des clients privés non académiques à s'équiper pour répondre à leurs besoins d'imagerie ostéo-articulaire. Des Groupes privés de chirurgiens orthopédistes sont ainsi équipés d'EOS aux Etats-Unis, de même que des centres d'imagerie privés en France, Allemagne, Grande-Bretagne, Turquie, Australie et Japon.

6.3.3. Validation clinique

EOS est utilisé en routine clinique par tous les sites clients. Ceci illustre sa facilité d'utilisation et sa rapidité d'adoption dans les plateaux techniques d'imagerie où il a été installé.

Les indications majeures pour lesquelles le système EOS est le plus utilisé sont :

- La scoliose chez les enfants et les adolescents,
- Les pathologies déformatives et dégénératives du rachis chez l'adulte,
- Les pathologies des membres inférieurs.

Ces examens sont longs et complexes à réaliser avec les techniques conventionnelles de radiographie. Le principe de balayage bi-plan du système EOS permet de réduire le temps d'examen de façon très significative¹⁵. Cette réduction permet la prise en charge de flux de patients élevés lors des journées de consultation¹⁶.

¹⁵ une réduction de 83% (soit un facteur de l'ordre de 6) du temps de l'examen du rachis a ainsi été observée à l'hôpital Texas Scottish Rite aux USA

¹⁶ Jusqu'à 150 patients ont pu être examinés dans la même journée à l'hôpital HKU de Hong Kong

Rachis

Le système faible dose EOS permet d'imager le rachis entier avec une réduction de dose de 85%¹⁷ vis-à-vis d'une radiographie à plaques (CR) et de 50% vis-à-vis d'une radiographie digitale¹⁸ avec une qualité image équivalente.

En novembre 2013, EOS a encore repoussé les limites en mettant sur le marché la fonctionnalité micro-dose. Cette fonctionnalité permet d'imager, lors des visites de suivi, le rachis des enfants scoliotiques avec 5 à 7 fois moins de dose que le système faible dose EOS. La qualité des images est satisfaisante pour pouvoir suivre les déformations du rachis au cours de la croissance¹⁹. Le système EOS apporte aux cliniciens la sécurité diagnostique à une dose comparable à sept jours d'irradiation naturelle. Cette fonctionnalité est particulièrement importante pour les cliniciens, notamment depuis qu'une étude publiée en 2016²⁰ montre que le suivi d'une scoliose par imagerie X traditionnelle multiple par 5 le risque de cancer chez les enfants porteurs de cette pathologie.

Comprendre la déformation du dos dans les 3 plans de l'espace est essentielle pour mieux appréhender la scoliose et optimiser son traitement. La modélisation 3D sterEOS du rachis à partir des images EOS répond à ces besoins. Dans un premier temps, les équipes universitaires des hôpitaux pédiatriques Robert Debré à Paris et RADY à San Diego, ont montré la fiabilité²¹, la reproductibilité²² et la précision²³ des modélisations 3D du rachis. Ces modélisations sont donc désormais utilisées par nombre de cliniciens dans leur routine clinique, et ont donné lieu de nombreux travaux de recherches. Un Groupe de cliniciens leaders d'opinion américains a publié en 2017 une revue des avancées récentes et émergentes en chirurgie du rachis et souligne qu'« EOS a révolutionné l'évaluation 3D de la scoliose »²⁴.

Par ailleurs, les images corps entier EOS en position debout apportent aux chirurgiens une vision globale du patient déterminante dans l'évaluation des pathologies de la colonne vertébrale. Une étude rétrospective²⁵, menée sur 306 patients adultes atteints de scoliose dégénérative, montre que 39% des patients ont eu des complications post-chirurgicales et 29% ont dû être ré-opérés. Depuis une dizaine d'année, un consensus mondial parmi les chirurgiens du rachis s'établit pour associer résultat postopératoire à long terme et équilibre sagittal du patient ; une revue de la littérature²⁶ démontre bien le lien entre équilibre sagittal et bénéfices cliniques après une chirurgie du rachis. Cet équilibre est basé sur la mesure des paramètres spino-pelviens du patient et leur comparaison à des valeurs de référence, intégrées aux logiciels sterEOS et spineEOS et immédiatement visualisables.

Au-delà de l'importance d'imager en 3D l'intégralité du rachis et du pelvis en position debout, l'équipe de HSS à New York montre dans de nombreux articles qu'il est impératif d'inclure aussi les membres

¹⁷ Deschenes et al, Spine 35, no. 9 (2010): 989

¹⁸ Dietrich TJ, Pfirrmann CW, Schwab A, Pankalla K, Buck FM. Skeletal Radiol (2013)

¹⁹ Alison M, Ferrero E, Tanase A, Rega A, Ilharborde B, Mazda K, Sebag G. Communication at RSNA 2013

²⁰ Simony et al. Eur spine J (2016)

²¹ Ilharborde et al. Spine n°36 (2011)

²² Carreau et al. Spine Deformity (2014)

²³ Glaser et al. Spine N°37 (2012)

²⁴ Smith et al. Neurosurgery n°35 (2017)

²⁵ Charosky et al-Spine n°37(2012)

²⁶ Le Huec et al. Int Orthop (2014)

inférieurs dans l'évaluation de l'équilibre sagittal, afin de prendre en compte les mécanismes de compensation²⁷. Une étude du CHU de Bordeaux conduite sur 28 patients ayant eu un examen EOS²⁸ montre que la flexion des genoux (flessum) est corrélée au manque de lordose de la colonne vertébrale. L'étude conclut sur l'importance de la prise en compte de la mesure de la flexion des genoux, pour choisir la correction chirurgicale adaptée de la colonne vertébrale (niveau opéré et type d'ostéotomie).

Ce domaine est en plein essor. La capacité d'EOS à acquérir des images corps entier en 20 secondes est un réel progrès pour l'évaluation de la posture du patient²⁹, et la compréhension des phénomènes de compensation.

Membres inférieurs

L'objectif principal de la pose d'une prothèse de hanche ou de genou est de supprimer la douleur du patient engendrée par l'articulation malade et de restaurer fonctionnellement l'articulation de façon durable. Ceci nécessite de mesurer rigoureusement et de façon reproductible différents paramètres caractéristiques des membres inférieurs afin d'optimiser la planification de l'intervention. Aujourd'hui, les images de référence sont les images 2D dont la précision et la reproductibilité sont biaisées par le phénomène de parallaxe. Une étude récente incluant 93 patients³⁰ a montré que pour 20% des patients devant subir une prothèse de hanche, la mesure de l'angle varus/valgus pouvait présenter un risque d'erreur en 2D, et même être de signe opposé dans 12% des cas. De plus, la torsion des membres inférieurs ne peut pas être mesurée sur des images 2D frontales et nécessite un examen scanner complémentaire.

La précision et la reproductibilité des modélisations 3D des membres inférieurs à partir des radiographies EOS a été validée^{31, 32} par Arts et Métiers ParisTech, Paris. Ces résultats ont été confirmés en clinique avec une étude sur 25 patients³³ (Hôpital Cochin à Paris) puis par une étude sur 110 patients avec et sans prothèse de hanche³⁴ (Hôpital de la Pitié-Salpêtrière), qui ont conclu que la technologie EOS permet de calculer des paramètres cliniques des membres inférieurs avec une meilleure précision et une meilleure reproductibilité que ceux calculés à partir des projections 2D.

La confiance dans la technologie EOS a permis de faire des études à plus large échelle. Les équipes de Barnes Jewish Hospital (St Louis, MI)³⁵ et de l'hôpital Universitaire de Pécs³⁶ (Hongrie) ont établi des valeurs de référence des paramètres cliniques des membres inférieurs chez des adultes sains et pathologiques avec des modélisations 3D issues du logiciel sterEOS.

²⁷ Ferrero et al., Neurosurg Spine n°24 (2016)

²⁸ Obeid et al. Eur Spine J n°20 (2011)

²⁹ Morvan. Eur Spine J n°20 (2011)

³⁰ Lazennec et al. Int Orthop (2016)

³¹ Chaibi et al – CMBBE (2011)

³² Quijano et al – Medical engineering and physics (2013)

³³ Guenoun-OTSR (2012)

³⁴ Lazennec –Int Orthop (2014)

³⁵ Nam et al – J of arthroplasty (2013)

³⁶ Than et al – Int Ortho (2012)

Les images EOS peuvent ainsi remplacer les images scanner pour évaluer la torsion des membres inférieurs et effectuer des mesures fiables^{37,38}, qui s'avèrent même plus précises que le scanner³⁹. En plus de cette précision accrue, EOS est un examen beaucoup moins dosant que le scanner et moins onéreux.

Planification et contrôle

En 2013, le Groupe a mis au point un premier module de planification de la prothèse de hanche à partir de stéréo-radiographies EOS, hipEOS. De premiers résultats sur ce logiciel présentés par le CHU Nancy⁴⁰ montrent une meilleure anticipation et planification de la taille des composants prothétiques à poser, qui peut avoir un impact significatif sur les coûts d'inventaire et de logistique associés au bloc opératoire.

D'autre part, le paradigme selon lequel la position idéale de l'implant serait dans une zone prédéfinie identique pour tous les patients est aujourd'hui largement remis en cause. Les travaux cliniques actuellement très nombreux sur cette position idéale spécifique au patient montrent qu'il faut tenir compte du rachis, des positions assises et debout du patient et des paramètres 3D anatomiques et fonctionnels⁴¹⁻⁴²⁻⁴³⁻⁴⁴; EOS est donc la seule modalité d'imagerie capable d'évaluer l'ensemble de ces paramètres.

Associé au module de contrôle post-opératoire déjà développé par le Groupe, hipEOS pourra constituer le premier module de contrôle qualité de la chirurgie de prothèse fondé sur des mesures 3D en charge, un élément clé du contrôle qualité et de la confiance tant du patient que des responsables des hôpitaux. Par ailleurs, le Groupe a poursuivi le développement d'autres modules logiciels pour la planification de la prothèse de genou (kneeEOS) et du rachis (spineEOS).

Etudes cliniques

En dehors des études internes menées dans le cadre d'un processus réglementaire pour l'obtention d'une autorisation de commercialisation le Groupe mène une politique active de soutien aux études cliniques initiées par ses utilisateurs. Ce soutien peut prendre différentes formes : participation au financement desdites études, réalisation de reconstructions 3D, développement de prototype fournissant des paramètres cliniques spécifiques nécessaires aux études, support technique. L'objectif de ces études est d'alimenter chacune des valeurs importantes du système EOS et permet de passer de la validation technique des valeurs EOS à une démonstration de leur apport sur le plan clinique et pratique, démonstration relayée par le Groupe et par les leaders d'opinion et médecins utilisateurs.

³⁷ Buck et al - Am J Roentgenol (2012)

³⁸ Folinis et al -OTSR (2013)

³⁹ Morvan et al - AJR (2017)

⁴⁰ Mainard et al - ortho and trauma (2017)

⁴¹ DeSole et al - J of arthroplasty (2016)

⁴² Morvan et al - Bone Joint J (2016)

⁴³ Tiberi et al - J of arthroplasty (2015)

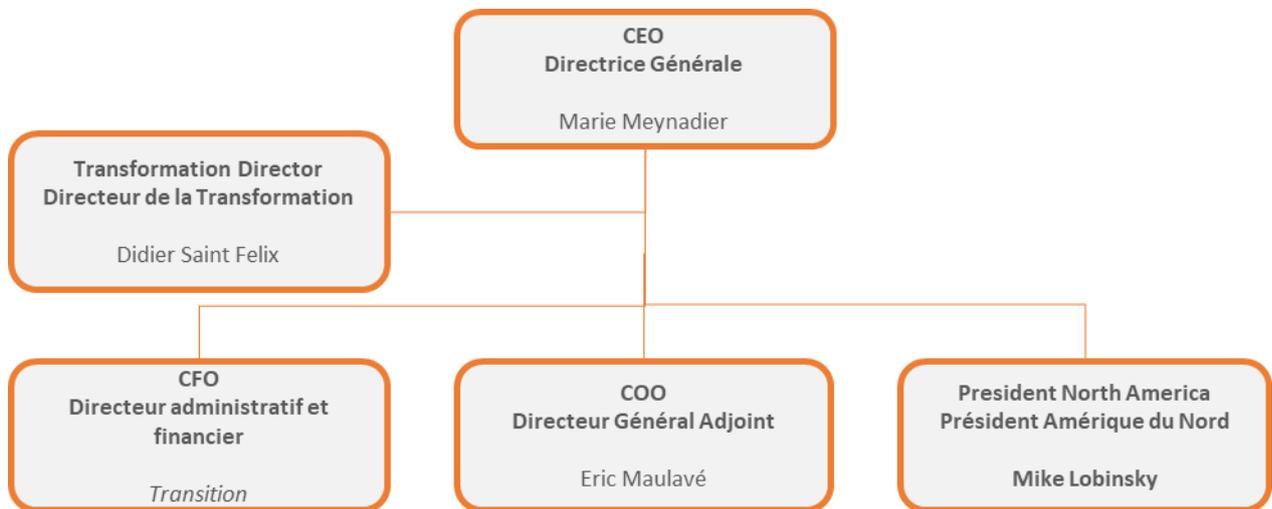
⁴⁴ Esposito et al - Clin Orthop Relat Res (2016)

La technologie EOS a fait, parallèlement à son utilisation en routine, l’objet de multiples travaux cliniques :

- plus de 108 études cliniques sont actuellement en cours de réalisation à travers le monde,
- plus de 300 articles scientifiques portant sur EOS et sa technologie ont été publiés dans des revues de référence, dont 78 au cours de l’année 2017.

6.4. UNE ORGANISATION REACTIVE ET INTERNATIONALE

Mené par sa Directrice Générale, le Groupe est organisé depuis octobre 2017 en deux grandes directions opérationnelles, l’une aux Etats-Unis menée par Mike Lobinsky, également en charge du Marketing ; l’autre en France menée par Eric Maulavé, également en charge de la R&D, production, affaires médicales et affaires réglementaires. Une direction d’infrastructure et une direction administrative et financière complètent le dispositif.



L’expérience professionnelle des membres de l’équipe de direction est disponible sur le site internet du Groupe à l’adresse : www.eos-imaging.com.

6.4.1. Marketing & Ventes

Le Groupe suit une politique active de participation aux congrès nationaux et internationaux dans les spécialités de Radiologie et d’Orthopédie.

Le Groupe a constitué un réseau commercial dans les zones Europe-Moyen Orient, Amérique du Nord, Asie-Pacifique et Amérique Latine. Dans chaque pays, le Groupe examine les options possibles :

- approche directe des ventes avec vendeurs salariés du Groupe,
- approche directe avec recours à un agent local rémunéré à la commission (ces deux dernières approches pouvant être combinées),

- approche en distribution avec vente au distributeur.

Le Groupe a retenu pour chacune des zones et des pays l'option la plus adaptée à la taille et au contexte du marché. Ainsi, au cours de l'exercice 2017, le Groupe a renforcé très significativement sa présence en Amérique du Nord. De même, le Groupe a modifié en 2017 son approche du marché allemand en y plaçant un vendeur salarié expérimenté en lieu de l'organisation via agent précédemment retenue.

Enfin, le Groupe est engagé dans deux partenariats

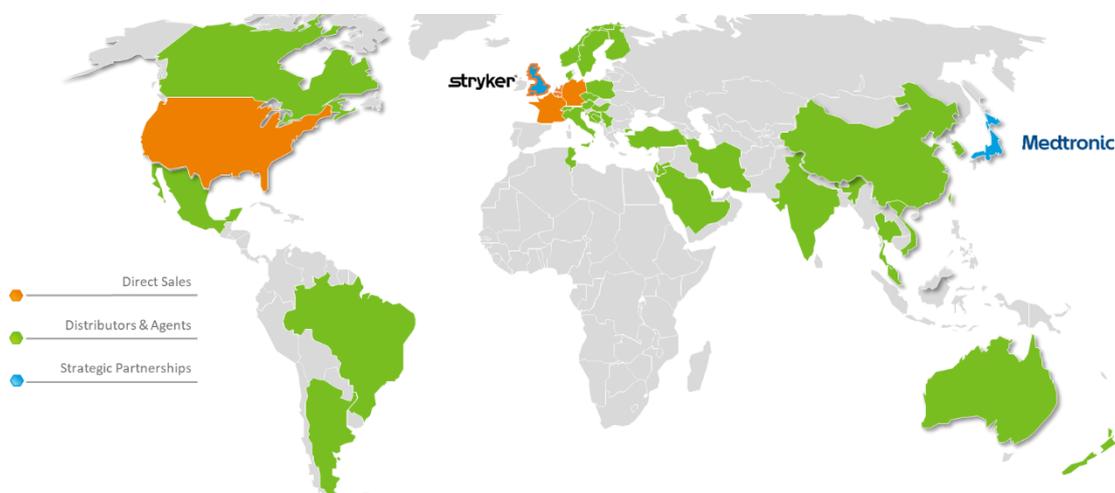
- Au Royaume Uni où pour certains hôpitaux l'offre du Groupe est associée à l'offre d'implants de la Société Stryker,
- Au Japon où le Groupe est engagé avec la Société Medtronic dans des actions de communication médicale.

Toutes les zones bénéficient du support de spécialistes Applications qui interviennent, sur leurs territoires respectifs, en support avant-vente et sont responsables de la formation des sites utilisateurs. Cette formation est réalisée en deux jours pour ce qui concerne l'utilisation de l'équipement à proprement parler, puis en 4 jours pour ce qui est de l'utilisation des logiciels. Elle est en règle générale donnée aux manipulateurs radio, comme dans le cas des autres modalités d'imagerie ; néanmoins certains médecins radiologues et orthopédistes participent à tout ou partie de ces formations.

A l'issue de la mise en service finale et de la formation, le Groupe veille à la satisfaction de ces clients et les spécialistes Applications, qui sont chacun responsables d'un portefeuille de sites clients, s'assurent de l'utilisation, de la satisfaction et du retour d'expérience des sites utilisateurs.

La formation à l'utilisation d'EOS, délivrée par la Société, dans le cadre de la formation continue obligatoire a été certifiée par AHRA, l'association qui regroupe les professionnels du management des centres d'imagerie hospitaliers et privés aux Etats-Unis.

L'organisation commerciale du Groupe est représentée ci-après.



Au titre de l'exercice 2017, environ 75% des ventes ont été réalisées directement par les équipes commerciales du Groupe, et 25% par son réseau de distributeurs. De même, 61% des ventes étaient libellées en euros représentant 22,5 millions d'euros, et 39% étaient libellées en dollars US (pour les ventes réalisées aux Etats Unis) ou canadiens (pour les ventes réalisées au Canada), représentant 14,6 millions d'euros.

a. Zone Europe-Moyen Orient (EMEA)

Les ventes en EMEA sont dirigées par le Directeur des Ventes EMEA selon l'organisation suivante :

- Une approche directe avec la présence de responsables régionaux des ventes en France, Grande-Bretagne (pour partie en partenariat avec la Société Stryker), Benelux, Allemagne ;
- Une approche par distribution dans les autres pays
- Une présence directe au Moyen Orient pour l'animation du réseau de distributeurs sur cette zone. Dans ces pays les distributeurs nationaux ont été sélectionnés pour leur forte compétence en matière de ventes d'équipements médicaux, et particulièrement d'imagerie et d'orthopédie.

Les ventes sont conclues par la Société EOS imaging SA pour toute la zone à l'exception de l'Allemagne où le Groupe dispose d'une filiale, EOS imaging GmbH. Elles sont faites soit auprès des clients finaux, soit auprès des distributeurs pour les pays en distribution.

Au cours de l'exercice 2017, le Groupe a réalisé ses premières ventes en Espagne, Finlande et Koweït.

A fin mars 2018, le Groupe disposait d'une base installée de l'ordre de 120 équipements sur les 16 pays équipés de la zone EMEA.

b. Zone Amérique du Nord

En zone Amérique du Nord, le Groupe a retenu une approche directe qui lui garantit un accès direct à ce marché important et prescripteur. Au cours de l'exercice 2017, le Groupe a remodelé en profondeur son organisation pour se doter d'une équipe à même d'accompagner sa croissance sur le long terme. Le Groupe dispose désormais, au 31 mars 2018, d'une organisation de six Regional Sales Managers senior sous la responsabilité d'un VP Sales Amérique du Nord, lui-même placé sous la responsabilité du Président Amérique du Nord. Les Regional Sales Managers sont assistés de spécialistes application en support avant- et après-vente, ainsi que de spécialistes marketing.

Au cours de l'exercice 2017, la filiale états-unienne du Groupe a conclu un partenariat avec la Société K2 qui lui permet de disposer, sous la marque EOS Capital, d'outils de financement par location ou leasing et peut faciliter l'achat d'un EOS lorsque le client recherche une solution de financement. Cette offre est particulièrement utilisée par des sites privés (à caractère lucratif).

Les ventes sont conclues par la filiale états-unienne du Groupe. Le Canada est abordé par le biais d'un agent.

A fin mars 2018, le Groupe disposait d'une base installée de l'ordre de 100 équipements en Amérique du Nord (USA, Canada).

c. Zone Asie-Pacifique

Dans le cadre de son expansion commerciale, le Groupe s'est engagé en 2012 dans la mise en place d'une organisation commerciale dans la zone Asie, la zone Pacifique étant couverte par des agents.

Le Groupe a ainsi ouvert en 2013 un bureau de représentation à Singapour, filialisé en 2015, et recruté une force de ventes (responsable régional des ventes assisté d'un spécialiste applications) en charge de l'animation, de la supervision et du développement des ventes sur la zone. Le Groupe a sélectionné à cet effet un distributeur sur chacun des marchés qu'il aborde, à savoir l'Australie, la Chine, le Japon, la Corée, Taiwan, la zone ASEAN (Indonésie, Philippines, Malaisie, Vietnam), Hong Kong et Singapour. Le Groupe dispose désormais des autorisations de mise sur le marché pour l'ensemble de ces pays, suite à l'obtention en mars 2016 de l'autorisation de commercialisation en Chine (accord CFDA).

Comme dans le cas des distributeurs de la zone EMEA, les distributeurs de la zone Asie-Pacifique sont sélectionnés pour leur connaissance du marché et capacité à développer les ventes EOS dans leur pays.

A fin mars 2018, le Groupe comptait une base installée dans la zone Asie-Pacifique de l'ordre de 40 équipements.

d. Zone Amérique Latine

Le Groupe a conclu une première vente sur la zone Amérique Latine fin 2016 (Brésil). Il dispose d'un réseau de distribution dans certains pays de cette zone qui n'a pas fait l'objet d'investissements particulier pendant l'exercice 2017, le Groupe ayant choisi de concentrer ses moyens sur les trois autres marchés.

e. Tableau du chiffre d'affaires par zone géographique pour les trois derniers exercices

Chiffre d'affaires par zone géographique (k€)	Au 31/12/2017	Au 31/12/2016	Au 31/12/2015
EMEA	16 583	11 416	9 167
Amérique du Nord	14 587	15 370	10 439
Asie	5 922	3 235	2 207
Amérique Latine	-	752	
Total	37 092	30 773	21 812

En 2017, le Groupe a réalisé un chiffre d'affaires annuel de 37,1 millions d'euros, en croissance de 21%.

En 2017, les ventes d'EOS imaging en zone Europe, Moyen-Orient, Afrique ont progressé de 45% à 16,6 millions d'euros. Elles représentent 45% des ventes du Groupe, à comparer à 37% en 2016.

Après la réorganisation et le renforcement déployés au second semestre, la zone Amérique du Nord renoue avec une croissance de 40% au dernier trimestre, en ligne avec la croissance observée en 2016. Sur l'ensemble de l'année, le chiffre d'affaires de la zone ressort à 14,6 millions d'euros et représente 39% du chiffre d'affaires consolidé, contre 50% en 2016.

En Asie pacifique, les ventes s'élèvent à 5,9 millions d'euros, en croissance de 83%, notamment grâce à une forte progression en Chine et en Australie.

Il n'y a pas eu de vente en Amérique Latine, qui ne constitue pas une zone de prospection prioritaire.

Hors Amérique Latine, le taux de croissance en 2017 ressort à 24% sur l'ensemble de l'année.

f. Tableau du chiffre d'affaires par nature pour les trois derniers exercices

Chiffre d'affaires par nature (k€)	Au 31/12/2017	Au 31/12/2016	Au 31/12/2015
Vente d'équipements	29 992	25 062	17 850
Vente de contrats de maintenance	5 944	4 697	3 133
Vente de consommables et services	1 157	1 014	830
Total	37 092	30 773	21 812

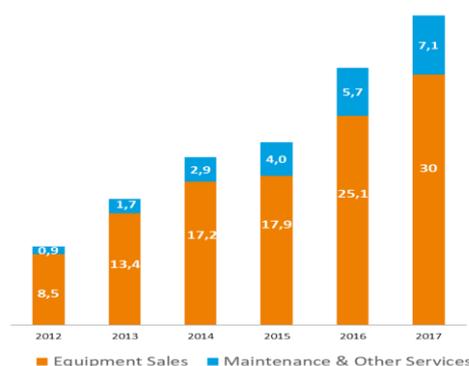
En 2017, le revenu des ventes d'équipements s'est élevé à 30 millions d'euros, en croissance de 20%.

Les revenus récurrents s'élèvent à 7,1 millions d'euros, en croissance de 25%. Ils représentent 19% du chiffre d'affaires total contre 18% en 2016 et se décomposent en 5,9 millions d'euros de revenus de maintenance et 1,2 millions d'euros de ventes de consommables et services.

g. Historique des ventes du Groupe depuis 2012

Le graphique ci-contre illustre l'évolution du chiffre d'affaires de l'entreprise depuis 2012. La croissance annuelle moyenne (Compound Annual growth rate, CAGR) ressort à 32%.

La part de revenus récurrents s'élève en 2017 à 19%.



6.4.2. Organisation de la production

Le Groupe a pris la décision de concentrer ses ressources de production sur les seules activités stratégiques pour la fabrication de ses produits, et de déléguer les autres à des sous-traitants, eux-mêmes experts dans les opérations qui leur sont confiées.

Le schéma industriel mis en place repose donc sur la collaboration avec un sous-traitant / partenaire français pour l'assemblage d'EOS, AXE Systems, choisi en raison de ses nombreux atouts : une longue expérience comme sous-traitant intégrateur de grands donneurs d'ordre du dispositif médical, un système qualité pleinement conforme avec les obligations du 21CFR Part 820, une capacité à accompagner le Groupe dans sa croissance sans requérir d'investissement significatif, une culture de la productivité qui permet une diminution régulière du prix de revient d'EOS et une amélioration de la marge brute du Groupe. De son côté, le Groupe se concentre sur la prise en charge directe des activités de :

- Intégration et test des détecteurs de rayons X (RX) propriétaires ;

- Gestion des fournisseurs OEM (Original Equipment Manufacturer) des sous-ensembles radiologiques, tube RX et générateur haute tension (HT) ;
- Gestion des fournisseurs réalisant des sous-ensembles conçus spécifiquement pour Le Groupe ;
- Réglages et recette finale du système EOS complet chez le partenaire intégrateur ;
- Intégration et test des stations de travail sterEOS ;

De son côté, le partenaire intégrateur a la responsabilité de :

- Gérer ses fournisseurs de rang 1 ;
- Assembler et tester les systèmes EOS selon les instructions établies en collaboration avec le Groupe, dans les configurations commandées par les clients ;
- Maintenir la traçabilité des opérations réalisées en se conformant aux exigences réglementaires applicables, notamment celles de la FDA (21CFR Part 820).

Le Groupe a développé un réseau de fournisseurs OEM et de sous-traitants en sélectionnant préférentiellement des acteurs de l'industrie des dispositifs médicaux ayant une certification ISO 13485 et une maîtrise reconnue des dispositions réglementaires s'appliquant à ces activités.

Le délai de fabrication d'une machine EOS est de l'ordre de 4 semaines. Depuis l'exercice 2014, la capacité de production est de l'ordre de 8 appareils par mois. Leur augmentation ne requiert pas d'investissement significatif en dehors de surfaces d'assemblage.

La fabrication des équipements EOS est réalisée en France, et un nombre réduit de composants est acheté en dollars US ou canadiens. Par conséquent, l'exposition du coût de production aux variations de taux de change est assez limitée. Ainsi, l'évolution des parités euros et dollars US et canadiens n'a pas eu d'impact significatif sur le coût de production.

Au sein du Groupe, la filiale OneFit Médical développe et commercialise auprès de fabricants orthopédiques européens des solutions personnalisées en orthopédie pour la pose de prothèses de genou et de hanche, qui permettent aux chirurgiens de disposer au bloc opératoire de guides de coupe adaptés à l'anatomie de chaque patient. Ces guides sont réalisés aujourd'hui à partir d'images scanner ou IRM à la suite d'une planification 3D du choix et de la position de la prothèse par le chirurgien. Ils sont fournis aux hôpitaux et cliniques avec l'implant associé, préalablement à la chirurgie de prothèse, par les fabricants d'implants, clients de la Société. OneFit dispose d'une équipe de production interne pour la réalisation des modèles numériques de l'anatomie du patient et du guide personnalisé pour ce patient adapté à son anatomie et à la prothèse choisie par le chirurgien. Les guides sont fabriqués en sous-traitance par impression 3D.

6.4.3. Organisation du service

Une organisation focalisée sur la qualité du service rendu : Le service après-vente est un élément critique pour le succès du Groupe. La qualité du service passe par la qualité des ingénieurs de maintenance et par la réactivité de l'organisation. Le Groupe a construit son organisation Service

autour de son manager et d'un noyau d'ingénieurs de maintenance également expérimentés dans la maintenance d'équipements de radiologie. L'engagement de cette équipe pour ses clients est un atout reconnu.

Les missions du Service sont triples :

- L'installation des nouveaux équipements,
- La maintenance préventive de la base installée,
- La maintenance corrective sur appel des clients.

Ces missions sont exécutées suivant les zones géographiques par les ressources internes du Groupe ou par des sous-traitants. L'organisation interne est constituée d'une équipe en Europe, basée pour l'essentiel au siège du Groupe à Paris pour bénéficier de la centralisation des moyens de communication, et d'une équipe aux Etats-Unis sous la conduite d'un manager Service Amérique du Nord, et d'un manager Service Asie-Pacifique basé à Singapour. La sous-traitance, quant à elle, est confiée aux distributeurs lorsque ceux-ci disposent de l'infrastructure et l'expérience nécessaires ou à des entreprises locales de maintenance d'équipements radiologiques.

L'installation des nouveaux équipements est réalisée exclusivement par le personnel du Groupe, avec le support éventuel du sous-traitant local. Cette situation évolue alors que la fréquence des installations devient progressivement suffisante sur un territoire donné pour permettre l'acquisition et la conservation du savoir-faire par le sous-traitant local.

La maintenance de niveau 1 est réalisée par le personnel de l'équipe Service du Groupe, ou par du personnel sous-traitant préalablement formé. La maintenance de niveau 2 est réalisée par le personnel expert du Groupe, après une première intervention infructueuse soit du personnel technique du client, personnel déjà formé aux interventions de niveau 1, soit du personnel technique du sous-traitant. La maintenance de niveau 3 est réalisée par le personnel de l'équipe Engineering du Groupe.

Les appels clients sont centralisés (i) par un centre d'appel externe pour la France et l'Europe anglophone, et par le bureau de Boston pour l'Amérique du Nord, et (ii) chez les distributeurs dans les autres régions pour faciliter la communication dans la langue locale. Ces appels sont éventuellement relayés vers le siège en fonction de la complexité du problème et du niveau de compétences du distributeur.

Un système d'enregistrement des appels a été mis en place pour suivre chacun d'entre eux jusqu'à sa fermeture complète et tracer les actions réalisées. Aujourd'hui plus de 50% des appels sont clos à distance par le biais du support téléphonique et de la télémaintenance.

Une efficacité facilement mesurable : L'efficacité du Service, vue de la perspective du client, peut être mesurée par le pourcentage d'"uptime", c'est-à-dire le taux de disponibilité de l'équipement. Le Groupe s'engage contractuellement auprès de ses clients à assurer un taux d'uptime supérieur à 98%. Le dernier taux d'uptime mesuré en 2017 sur la base installée était de 99,5% sur les 12 derniers mois sur les trois zones EMEA, NAM et APAC.

6.4.4. Innovation, R&D et travaux cliniques

L'innovation et le développement technologique sont au cœur des activités du Groupe pour transformer en produits les concepts permettant de répondre à un besoin clinique. Elles sont menées aujourd'hui par une équipe de 50 ingénieurs, dont plusieurs docteurs, construite autour de leaders qui avaient déjà une solide expérience dans le développement de systèmes d'imagerie médicale :

- 34 ingénieurs EOS repartis au sein de 3 Groupes fonctionnels et pilotés par 4 chefs de projet
- 16 ingénieurs oneFIT repartis au sein de 2 Groupes fonctionnels et pilotés par 3 chefs de projet

L'effectif de R&D est réparti entre Paris (32), Besançon (15), et Montréal (3).

Les 3 missions principales confiées à la R&D se placent dans trois échelles de temps différentes :

- Améliorer les produits existants, comme attendu par le marché des dispositifs médicaux,
- Développer de nouveaux produits, pour répondre à de nouveaux besoins cliniques,
- Préparer les prochaines innovations qui permettront d'apporter des réponses de rupture.

Le Groupe s'est doté des compétences techniques placées au cœur de ses produits : physique de détection des rayons X, traitement d'image, architecture système, logiciel embarqué et applicatif, électrotechnique, électronique, mécanique, etc. L'organisation mise en place vise à réaliser la synthèse entre une organisation par projet, garante d'une bonne exécution, et le renforcement des expertises techniques. L'équipe est ainsi constituée de :

- 4 chefs de projet qui conduisent respectivement les programmes de développement d'EOS et de sterEOS, de suivi de la base installée, et les programmes d'études amont,
- 3 Groupes fonctionnels pilotés par un manager-expert couvrant respectivement les métiers du système (électronique, physique de détection, mécanique), les métiers du logiciel (applicatif et embarqué) et de l'algorithmique (traitement de signal, modélisation 3D, apprentissage machine).

Les liens entre la R&D, la Production et le Service, en charge des phases de vie aval des produits, sont facilités par l'intégration de ces 3 fonctions au sein de programmes de développement multifonctionnels.

Le cycle complet conduisant à la mise sur le marché des nouveaux produits du Groupe est articulé en 2 phases successives pour en minimiser les risques financiers et d'exécution.

Des études amont ciblées : le Groupe mène en interne des travaux de recherche appliqués dans deux domaines stratégiques pour les futures générations de produits : l'imagerie multi-énergie et la détection haute résolution à extrêmement basse dose.

Des programmes de développement rigoureux : La deuxième phase de développement de nouveaux produits ou d'amélioration des produits existants est conduite selon une procédure de jalonnement rigoureuse placée au centre des processus Qualité de l'entreprise.

Une implication constante des cliniciens : les cliniciens sont impliqués dans toutes les activités de R&D du Groupe.

Le Groupe a défini un plan produit moyen terme ambitieux pour soutenir la croissance de la plateforme EOS, constitué d'un ensemble de logiciels métier visant des parcours de soin chirurgicaux et non chirurgicaux de l'orthopédie, qui seront proposés sous forme d'options logicielles ou de services par cas. Au sein du Groupe, OneFit et EOS imaging développent une famille de logiciels de planification de chirurgie orthopédique basés sur les images stéréoradiographiques issues d'EOS. L'offre logicielle ainsi développée est intégrée à la palette des logiciels métier exploitant le modèle personnalisé 3D du patient issu de l'examen EOS. Dans le cadre de ces développements, le Groupe est leader du projet papEOS (Parcours PErsonnalisé OSTéoarticulaire) lauréat du 20^{ème} appel à projets du Fond Unique Interministériel après labellisation par le pôle de compétitivité Medicen, qui vise à améliorer l'efficacité des parcours de soins des pathologies ostéo-articulaires par le développement de solutions matérielles et logicielles fondées sur les stéréo-radiographies EOS, ainsi que du projet PERFECTspine lauréat du 17^{ème} appel à projets Eurostars qui vise à intégrer une technologie de patient virtuels 3D personnalisés dans les logiciels de planification du Groupe.

Le Groupe est également partenaire du projet Spine PDCA (Plan Do Check Act) lauréat du 24^{ème} appel à projets du Fond Unique Interministériel après labellisation par le pôle de compétitivité Medicen, qui vise à associer le logiciel de planification de chirurgie du Groupe avec les technologies d'imagerie per-opératoires 3D.

Le Groupe est également partie prenante du projet MOSART (Agence Nationale de la Recherche, Programme TecSan 2012) dont l'objectif est de fournir des paramètres d'imagerie médicale multimodale permettant une meilleure prédiction de la progression de l'arthrose du genou.

6.5. DEGRE DE DEPENDANCE DE LA SOCIETE A L'EGARD DE BREVETS, LICENCES, CONTRATS OU NOUVEAUX PROCEDES DE FABRICATION

La politique d'innovation ainsi que les brevets et demandes de brevets sont exposés aux paragraphes 11.1 et 11.2 du présent Document de référence. Les risques liés à la propriété intellectuelle sont exposés au paragraphe 4.2.2 du présent Document de référence.

Le Groupe a conclu deux conventions de licence au titre de la reconstruction 3D, actuellement exploitées, détaillées aux chapitres 22.2 et 22.3. Le Groupe a également conclu des accords de licence avec les Sociétés Spinologics et Anatoscope dans le domaine de la simulation, qui seront exploités dans des produits à venir.

6.6. CADRE REGLEMENTAIRE

Le Groupe est soumis à des exigences réglementaires, spécifiques à son activité, relatives :

- À la conception, la fabrication et la mise sur le marché des dispositifs médicaux,
- À la radioprotection,
- Aux études cliniques,
- Aux relations avec les professionnels de santé,
- Au remboursement des produits de santé,
- À l'environnement.

Ces réglementations se retrouvent quelle que soit la région du monde avec des spécificités locales plus ou moins contraignantes mais dont l'objectif est similaire. A quelques exceptions près telles que la Chine, on constate, en effet, un effort de convergence mondial si ce n'est vers une uniformisation de la réglementation au moins vers une réelle harmonisation avec des exigences qui ne sont pas contradictoires et des reconnaissances mutuelles entre états/organisations qui facilitent l'accès aux différents marchés.

Les produits du Groupe présentent un niveau de risque modéré et bénéficient donc des chemins réglementaires pour l'accès aux différents marchés mondiaux qui ne sont pas les plus contraignants. Leur caractère innovant peut cependant présenter une difficulté réglementaire lorsque les schémas réglementaires existants ne sont pas applicables. Malgré la volonté des pays, notamment des Etats-Unis et de l'Europe de ne pas entraver l'innovation technologique, les délais de mise sur le marché/d'accès au remboursement peuvent être allongés pour ces produits.

Les autorisations réglementaires de mise sur le marché

a. Contexte européen

La mise sur le marché européen des dispositifs médicaux est réglementée par des directives européennes de type « nouvelle approche », transposées en droit national par les Etats membres de l'Union Européenne.

Les dispositifs médicaux du Groupe font parties des classes de risques IIa, IIb et I avec fonction de mesurage, qui ne sont pas les classes de risques les plus élevées et bénéficient ainsi de modalités d'évaluation de leur conformité aux exigences de la directive 93/42/CEE qui ne sont pas les plus contraignantes. Le Groupe a choisi la modalité d'évaluation de conformité reposant sur la conformité de son système qualité global à la norme harmonisée ISO 13485. Le marquage CE de ses produits est alors possible sur la base de la certification ISO 13485 et du dossier CE composé des éléments descriptifs du produit et de sa conformité aux exigences essentielles de santé et de sécurité des directives applicables parmi lesquelles figurent l'obligation de performance au regard de la destination assignée au produit. La démonstration de la conformité aux exigences essentielles de santé, de sécurité et d'efficacité s'appuie sur la conformité aux normes techniques harmonisées applicables qui servent de présomption de conformité aux dites exigences. Le Groupe applique l'ensemble des normes harmonisées applicables à ses produits et fait certifier cette conformité par un organisme certificateur tiers, le LNE-GMED.

Les produits du Groupe, sont marqués CE depuis 2007 pour l'imagerie, depuis 2010 pour la modélisation tridimensionnelle du rachis et des membres inférieurs et depuis 2013 pour la planification chirurgicale. L'attestation de marquage CE est renouvelée tous les 3 ans. Les produits du Groupe sont également marqués par CE au titre de la directive ROHS 2011/65/UE depuis juillet 2014.

La Directive 2013/59/Euratom du Conseil du 5 décembre 2013 fixant les normes de base relatives à la protection sanitaire contre les dangers résultant de l'exposition aux rayonnements ionisants impose aux acquéreurs d'un appareil EOS de déclarer l'installation de leur EOS auprès de l'Autorité de Sécurité Nucléaire. Le Groupe doit donc veiller à ce que son produit réponde aux spécificités imposées par cette directive telle que transposée dans chaque Etat membre de l'Union Européenne. Compte tenu du

faible dosage en rayons X des examens de radiographie réalisés grâce à un EOS, le Groupe estime répondre aux spécificités requises dans la plupart des Etats membres de l'Union Européenne.

b. Règlementation américaine

La mise sur le marché des produits du Groupe aux Etats-Unis d'Amérique est soumise à autorisation de l'autorité compétente américaine, la *Food and Drug Administration* (FDA). Les produits du Groupe appartiennent à la classe de risque II modérée et peuvent bénéficier du chemin réglementaire de notification 510(k) lorsqu'il existe un produit similaire déjà commercialisé sur le territoire des Etats-Unis, ce qui a été le cas à ce jour.

Les produits EOS et sterEOS ont obtenu les autorisations 510(k) en 2007 (K071546) et 2008 (K080529) respectivement. Des autorisations successives suivant celles-ci ont été obtenues afin soit d'élargir les indications des produits soit d'introduire de nouvelles spécifications techniques.

A côté des autorisations FDA précitées, les équipements électriques tels que le système EOS nécessitent d'être testés pour ce qui concerne leur sécurité par un laboratoire reconnu et listé par l'agence gouvernementale américaine Occupational Safety and Health Administration (OSHA). Le laboratoire auquel le Groupe fait appel pour la certification de conformité de ses produits aux normes techniques harmonisées dans le cadre du marquage CE est également un laboratoire reconnu par l'OSHA (Nationally Recognized Test Laboratories NRTL). La preuve de conformité à ces exigences de sécurité est l'apposition sur le système EOS de la marque du laboratoire NRTL attestant la conformité.

Le système EOS possède la marque Curtis Straus US et Canada depuis 2010.

Les produits émettant des rayonnements ionisants sont soumis à des exigences réglementaires américaines spécifiques (21 CFR parts 1000-1050) qui imposent entre autres la soumission à la FDA d'un rapport initial avant la mise sur le marché, puis de rapports annuels pendant toute la durée de la commercialisation des produits. Pour chaque rapport, la FDA délivre un « accession number » initial et annuel, qui permettent d'accéder au marché américain. Le Groupe dispose des « accession numbers » permettant de libérer des douanes américaines tout système EOS expédié aux Etats-Unis.

c. Autres réglementations

Dans un certain nombre de pays tels que Taiwan, le Canada, l'Australie, la Nouvelle Zélande, Israël ou l'Arabie Saoudite, la mise sur le marché des dispositifs médicaux est facilitée lorsque les produits possèdent déjà le marquage CE ou un 510(k) en raison soit d'un mécanisme de reconnaissance du marquage CE ou du 510(k), soit de démarches réglementaires calquées sur celles-ci qui sont alors simples à réaliser. Il est cependant nécessaire dans certains cas que l'organisme notifié, ayant délivré l'attestation de marquage CE et la certification ISO 13485, possède des accords de reconnaissance par les autorités compétentes des pays concernés et que l'organisme de certification, ayant délivré les certificats de conformité techniques du produit, soit reconnu à l'international.

Le Groupe a choisi un organisme notifié possédant des accords de reconnaissance avec plusieurs autorités compétentes et un organisme certificateur technique appartenant au schéma OC de l'IECEE (IEC system for Conformity testing and Certification of Electrotechnical Equipment and Components) auquel adhèrent 54 pays.

Dans d'autres pays, les procédures d'autorisation de mise sur le marché sont plus complexes et nécessitent un dépôt de dossier auprès de l'autorité compétente nationale qui peut parfois faire appel à des tests de sécurité ou des essais cliniques à réaliser dans le pays considéré ainsi que des inspections du système qualité du fabricant. Parmi ces pays, on distingue notamment :

- La Chine

La mise sur le marché des dispositifs médicaux nécessite une autorisation délivrée par l'autorité compétente chinoise CFDA (China Food and Drug Administration). Cette autorisation est basée sur un dossier de demande d'enregistrement et un rapport de tests délivré par un laboratoire chinois certifié par la CFDA. Des essais cliniques réalisés en Chine peuvent également être exigés par l'autorité chinoise. L'autorisation de mise sur le marché des produits du Groupe par la CFDA a été obtenue en mars 2016. La validité de l'enregistrement du produit est de 5 ans.

Les dispositifs médicaux du type d'EOS ont été récemment exemptés de la certification CCC (China Compulsory Certification) qui impose des tests sur le produit et un contrôle régulier des installations de fabrication par le centre chinois de certification de la qualité (CQCC China quality certification center). Seuls certains composants tels que les PC et les moniteurs restent soumis à cette obligation de certification que le Groupe gère au niveau de ses approvisionnements.

- Le Brésil

Avant leur mise sur le marché brésilien, tous les dispositifs médicaux doivent être enregistrés auprès de l'Agence Nationale de Vigilance Sanitaire (ANVISA) qui dépend du Ministère de la Santé du Brésil. Les dispositifs médicaux font l'objet d'une procédure obligatoire de certification auprès de l'autorité compétente ANVISA qui implique pour la classe des produits du Groupe ; un dossier technique, une inspection du système qualité par ANVISA et une certification obligatoire du produit impliquant des tests ("essais de type") effectués par un laboratoire accrédité par l'INMETRO (Autorité brésilienne pour l'accréditation des organismes de certification de produits et de systèmes). La marque INMETRO (avec le numéro d'enregistrement qui aura été attribué après les essais concluants) doit être apposée sur les produits pour pouvoir être importés au Brésil. L'organisme certificateur technique auquel fait appel Le Groupe est un laboratoire accrédité INMETRO. Le Groupe détient actuellement la certification INMETRO pour son système EOS ainsi qu'une certification ANVISA de son système qualité obtenue en 2013. L'autorisation de mise sur le marché des produits du Groupe par ANVISA a été obtenue en septembre 2014.

La validité de l'enregistrement du produit est de 5 ans. Le processus de réenregistrement est équivalent au processus initial, notamment en ce qui concerne les essais « de type » qui doivent être effectués à nouveau.

- Le Japon

Les produits du Groupe font partie de la classe II spécialement contrôlée et bénéficient d'un chemin réglementaire pour la mise sur le marché faisant appel à un RCB (Registered Certification Body) agréé par le Ministère de la Santé. Le fabricant doit nommer le titulaire de l'autorisation (MAH ou D-MAH) qui va gérer les enregistrements des Sociétés et des produits. Le fabricant étranger doit soumettre une demande d'accréditation de fabricant étranger et présenter la demande de pré-commercialisation au RCB. Le RCB délivre le certificat sur la base de l'évaluation du dossier technique et de l'audit du système

qualité du fabricant et de ses sous-traitants majeurs selon les exigences de la loi japonaise relative aux médicaments et dispositifs médicaux (Pharmaceuticals and Medical Devices Law – PMDL) et de l’ordonnance n°169 qui précisent les exigences relatives au système de management de la qualité similaires à la norme ISO 13485.

Le Groupe détient les autorisations de mise sur le marché japonais pour ses produits EOS et sterEOS depuis 2013.

d. Récapitulatif des autorisations de mise sur le marché

Le Groupe dispose d’autorisations de mise sur le marché de ses produits dans plus de 50 pays, dont les Etats-Unis (FDA), le Japon, et l’Union Européenne (CE). Ces autorisations sont reprises de manière synthétique dans le tableau ci-dessous :

	Date de 1 ^{ère} autorisation				
	EOS	sterEOS	hipEOS	kneeEOS	spineEOS
Marquage CE⁽¹⁾	05/2007	06/2007	04/2015	04/2015	02/2016
Canada	06/2007	11/2007	05/2015		08/2016
Etats-Unis	09/2007	08/2008	12/2014	10/2016	04/2016
Australie	02/2011	02/2011	09/2015	09/2015	05/2016
Arabie Saoudite	02/2012 ⁽⁴⁾	02/2012 ⁽⁴⁾			
Hong-Kong	12/2012 ⁽²⁾	⁽³⁾			
Thaïlande	02/2013	02/2013			
Japon	10/2013	10/2013	01/2017	01/2017	01/2017
Singapour	10/2013	11/2014			
Taïwan	03/2014	03/2014			
Philippines	05/2014	05/2014			
Vietnam	07/2014	07/2014			
Brésil	09/2014	09/2014			
Malaisie	10/2014 ⁽²⁾	⁽³⁾			
Corée du Sud	10/2014	10/2014			
Iran	01/2015	01/2015			
Mexique	02/2015	03/2015			
Qatar	10/2015 ⁽²⁾	⁽³⁾			
Chine	02/2016	08/2015			
Israël	02/2017	02/2017			
Serbie	03/2017	03/2017			
Argentine	07/2017	07/2017			
Koweït	11/2017	11/2017			
Emirats Arabes Unis	11/2017	11/2017			

⁽¹⁾: Union Européenne et pays le reconnaissant le marquage CE des dispositifs médicaux.

⁽²⁾ : licence d'importation en tant que dispositif émettant des rayonnements ionisants.

⁽³⁾ : non réglementé en tant que dispositif médical

⁽⁴⁾ : en cours de renouvellement

Le Groupe prévoit de maintenir toutes les autorisations acquises par leur mise à jour si des modifications apportées aux produits doivent être notifiées aux autorités ou par leur renouvellement si ces autorisations ont une date d'expiration.

e. La radioprotection

Dans le cadre de ses activités de développement et de fabrication, Le Groupe est amené à réaliser les tests nécessitant d'utiliser les rayons X. Cette activité est soumise à autorisation de l'Autorité de sûreté nucléaire (ASN). La durée de validité de l'autorisation est de 5 ans. Le Groupe détient les autorisations de l'ASN nécessaires à son activité.

f. Les études cliniques

Les études cliniques sur des sujets humains font l'objet d'un encadrement réglementaire strict visant à protéger les personnes se prêtant à ces essais. En France, le cadre réglementaire est donné par le code de la santé publique et implique différents acteurs tels que l'Agence Française des produits de santé (ANSM), la CNIL, les comités d'éthique, le Conseil de l'ordre des médecins. Les contraintes réglementaires sont différentes selon le type d'étude clinique envisagé et peuvent exiger des autorisations préalables au commencement de l'étude. En règle générale, le Groupe n'est pas promoteur d'essais cliniques.

g. Les relations avec les professionnels de santé

Les relations avec les professionnels de santé sont encadrées dans la plupart des marchés sur lesquels le Groupe intervient. En France, elles le sont par les dispositions des articles L. 4113-6 et L.1453-1 du code de la santé publique concernant les avantages consentis aux professionnels de santé (loi dite « anti-cadeau et loi de transparence»). A ce titre, le Groupe met en œuvre des règles éthiques s'appuyant sur les grands principes suivants :

- Les relations entre le Groupe et les professionnels de santé ne doivent pas influencer les décisions d'achat à travers des avantages directs ou indirects.
- Les relations entre le Groupe et les professionnels de santé doivent être transparentes et respecter les dispositions en vigueur et applicables en la matière.
- Les relations entre le Groupe et les professionnels de santé doivent conformément aux dispositions applicables en vigueur faire l'objet de convention écrite.

h. Le remboursement

Tel qu'indiqué à l'introduction du chapitre 6 du présent Document de référence, EOS est un équipement de stéréoradiographie par rayons X. A ce titre, les actes réalisés à l'aide du système EOS

bénéficient de codes de remboursement déjà existants pour les examens radiographiques conventionnels.

L'examen EOS est ainsi coté sur la base des codes existants pour les clichés face et profil localisés et combinés, le cas échéant pour le cliché corps entier.

La création de nouveaux codes de remboursement nécessite en France et d'une manière générale dans de nombreux pays des études médico-économiques qui, dans le cas des mesures d'impact d'un dispositif d'imagerie sur les chirurgies orthopédiques, sont particulièrement longues. Le Groupe bénéficie aujourd'hui de codes de remboursement existants qui lui permettent d'exploiter sa technologie sans attendre le résultat de telles études.

6.7. ACTIVITE ET EVENEMENTS IMPORTANTS AU COURS DE L'EXERCICE 2017

Evolution de l'équipe de direction de l'entreprise :

Pour soutenir sa croissance dans la zone Amérique du Nord, EOS imaging a procédé au recrutement d'un Président Amérique du Nord rattaché à la Directrice Générale, Mike Lobinsky, qui a rejoint le Groupe en juillet 2017. En octobre, EOS imaging a nommé Eric Maulavé, précédemment VP Ventes Global, au poste de Directeur Général Adjoint. Didier Saint-Félix, précédemment Directeur des Opérations, est devenu à cette date Directeur de la Transformation.

Renforcement des forces commerciales sur les marchés clés :

Pour soutenir sa croissance dans la zone Amérique du Nord, EOS imaging a renforcé ses équipes commerciales tant en nombre qu'en expérience dans le domaine de la vente d'équipements médicaux innovants (tels que les robots médicaux). EOS imaging a également transformé son approche du marché allemand, précédemment abordé par le biais d'un agent, en approche directe.

Réalisation d'un placement privé :

Le 21 avril 2017, EOS imaging a placé 1 868 000 actions nouvelles d'une valeur nominale unitaire de 0,01 €, au prix unitaire de 4,20 €, prime d'émission incluse, pour un montant total d'environ 7,8 m€ représentant environ 9,2% du capital de la Société.

Emission d'actions nouvelles (PACEO®) :

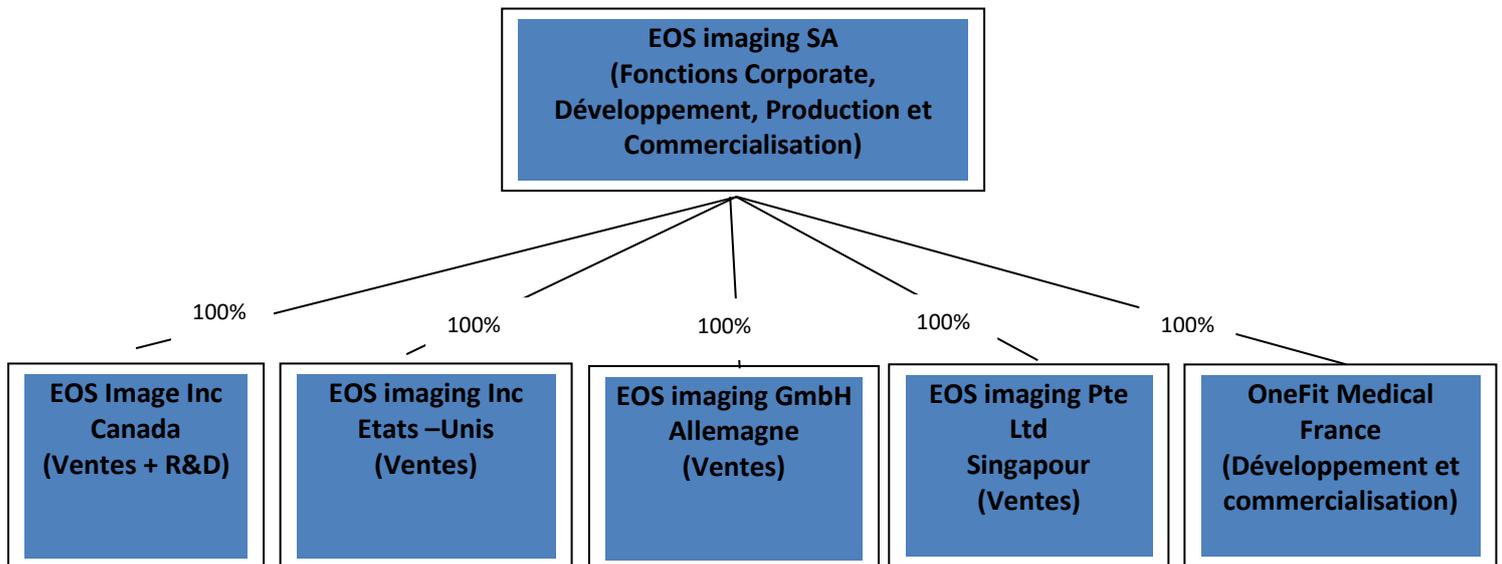
Le 23 juin 2017, EOS imaging a procédé, dans le cadre du PACEO mis en place avec la Société Générale le 16 juin 2014, à l'émission de 185 000 actions nouvelles au prix unitaire de 5,52 euros.

7. APERÇU ORGANIGRAMME

7.1	ORGANIGRAMME JURIDIQUE.....	92
7.2	SOCIETES DU GROUPE.....	92

7.1. ORGANIGRAMME JURIDIQUE

L’organigramme juridique du Groupe est représenté ci-après.



7.2. SOCIETES DU GROUPE

Le Groupe est constitué de la Société EOS imaging SA, qui détient 100% du capital de ses cinq filiales (se référer à la note d des comptes consolidés au 31 décembre 2017 présentés au chapitre 20.1 du présent Document de référence) :

EOS imaging Inc :

Basée aux Etats-Unis, EOS imaging, INC. est une Société de droit américain au capital de \$1 dont le siège social est au 185 Alewife Brook Parkway, suite #410, Cambridge, MA 02138, USA.

Cette entité assure la vente des produits du Groupe sur le territoire américain. Au titre de l’exercice 2017, elle affiche un chiffre d’affaires de 15 919 kUSD (soit 14 097 k€) et une perte nette de 3 592 kUSD (soit 3 181 k€).

EOS imaging GmbH :

Basée en Allemagne, EOS imaging GmbH est une Société de droit allemand au capital de 25 000 euros, dont le siège social est au Collection Business Centers GmbH, Thurn-und-Taxis-Platz 6, 60313 Frankfurt.

Cette entité assure la vente des produits du Groupe en Allemagne.

Au titre de l’exercice 2017, elle affiche un chiffre d’affaires de 1 147 k€ et une perte nette de 39 k€.

Basée au Canada, EOS image Inc est une Société légalement constituée en vue de la partie IA de la loi sur les compagnies du Québec, dont le siège social est situé 300 rue du Saint Sacrement, à Montréal, Québec, Canada. Cette entité assure la commercialisation des produits du Groupe sur le territoire canadien.

Au titre de l'exercice 2017, elle affiche un chiffre d'affaires de 730 kCAD (soit 499 k€) et une perte de 270 kCAD (soit 185 k€).

OneFit Medical SAS :

Basée en France, OneFit Medical est une Société par actions simplifiée dont le siège social est situé 18 rue Alain Savary, à Besançon. Cette entité développe et commercialise des solutions logicielles et des guides de coupe personnalisés pour l'orthopédie.

Au titre de l'exercice 2017, elle affiche un chiffre d'affaires de 1 463 k€ et une perte nette de 278 k€.

EOS imaging Pte Ltd :

Basée à Singapour, EOS imaging Pte Ltd est une Société de droit asiatique au capital de 70 000 dollars singapouriens, dont le siège social est situé au 51 Goldhill Plaza, #21-02/06, Singapour (308900). Cette entité assure l'animation commerciale des produits du Groupe en Asie du Sud Est.

Au titre de l'exercice 2017, aucun chiffre d'affaires n'est constaté et la Société affiche une perte nette de 273 k\$ SING (soit 175 k€).

Au titre de l'exercice 2017, EOS imaging SA a facturé à ses filiales :

- Des cessions d'équipement pour un montant de 10 305 k€ ;
- Des management fees pour un montant de 1 176 k€ ;
- Des intérêts sur compte courant pour un montant 140 k€.

8. PROPRIETES

IMMOBILIERES, USINES ET EQUIPEMENTS

8.1	PROPRIETE IMMOBILIERE.....	95
8.2	QUESTION ENVIRONNEMENTALE	96
8.3	RESPONSABILITE SOCIETALE.....	100
8.4	RAPPORT DE L'UN DES COMMISSAIRES AUX COMPTES, DESIGNE ORGANISME TIERS INDEPENDANT, SUR LES INFORMATIONS SOCIALES, ENVIRONNEMENTALES ET SOCIETALES CONSOLIDEES FIGURANT DANS LE RAPPORT DE GESTION.....	103

8.1. PROPRIETE IMMOBILIERE

8.1.1. Immobilisations corporelles importantes, existantes ou planifiées

Le Groupe dispose de quatre baux contractés avec la SCI Mercœur pour des locaux situés au 10 rue Mercœur à Paris (75011), siège social de la Société EOS imaging. Le bail couvre une superficie totale de 1 254 m².

La décomposition des quatre baux est synthétisée ci-dessous :

SOCIETE DE LOCATION	DUREE	Loyer annuel	Locaux	DATE DE DEBUT	DATE DE FIN	SUPERFICIE
Etoile gestion	9 ans (3x3)	45 021 €	RDC rue Mercœur - Paris	01/12/2012	30/06/2018	166
Etoile gestion	9 ans (3x3)	41 532 €	3ème rue Mercœur - Paris	01/03/2007	28/02/2019	159
Etoile gestion	9 ans (3x3)	163 265 €	4ème rue Mercœur - Paris	01/07/2008	30/06/2018	674
Etoile gestion	9 ans (6+3)	68 203 €	4ème rue Mercœur - Paris	01/09/2013	31/08/2019	255

Les baux sont résiliables aux dates anniversaires de 3, 6 et 9 ans. Aucune disposition dérogatoire n'est prévue contractuellement.

Aux Etats-Unis, **EOS imaging, Inc.** dispose de locaux situés 185 Alewife Brook Parkway, Cambridge MA 02138, loués à un tiers du Groupe depuis le 16 décembre 2015. Le bail couvre une superficie de 1 000 sqm. Il comprend un loyer mensuel de 5 897 dollars. D'une durée de 3 ans, il peut être résilié par anticipation au bout de 2 ans, sous réserve du respect d'un préavis de 3 mois.

SOCIETE DE LOCATION	DUREE	Locaux	DATE DE DEBUT	DATE DE FIN	SUPERFICIE
Alewife Properties	3 ans	185 Alewife Brook Parkway	16/12/2015	15/12/2018	1 000

Au Canada, **EOS image Inc** dispose de locaux situés au 300 rue du Saint-Sacrement, à Montréal, Québec, H2Y 1X4, loués à un tiers au Groupe depuis le 1^{er} juillet 2013. Le bail, renouvelé le 1^{er} janvier 2015 pour une durée de 5 ans, couvre une superficie de 242 sqm. Il comprend un loyer mensuel de 887 dollars.

A Singapour, **EOS imaging Pte Ltd** dispose de locaux situés 51 Goldhill Plaza, #21-02/06 à Singapour (308900), mis à disposition de la filiale par un tiers au Groupe depuis mai 2015, dans le cadre d'un contrat de prestation de services administratifs, juridiques et comptables. Ce contrat est conclu pour une durée indéterminée et résiliable sous réserve d'un préavis de deux mois.

En France, **OneFit Medical** dispose de locaux au 18 rue Alain Savary à Besançon, loués à un tiers au Groupe depuis le 28 décembre 2011, pour un montant mensuel de 1 722€. Le bail est reconduit chaque année pour une période de 12 mois.

8.1.2. Autres immobilisations corporelles

Les principales immobilisations corporelles détenues par la Société sont décrites au paragraphe g – « Immobilisations corporelles » de l'annexe aux comptes consolidés figurant au chapitre 20.1 du présent Document de référence.

8.2. QUESTION ENVIRONNEMENTALE

La nature des activités du Groupe n'entraîne pas de risque significatif pour l'environnement.

Néanmoins, malgré son faible impact, et, dans un souci du respect de l'environnement, EOS imaging a engagé une réflexion sur l'impact économique, social et environnemental de son activité. L'objectif du Groupe est de favoriser un développement responsable qui tient compte de ses besoins actuels et des enjeux de développement durable.

Au-delà du volet économique, ce développement s'articule autour de trois volets : social, sociétal et environnemental. Le présent chapitre présente un état des lieux de l'activité d'EOS imaging au regard de ces trois volets dans une volonté de transparence vis-à-vis de ses parties prenantes. Cet état des lieux s'inscrit dans un contexte réglementaire : en tant que Société cotée, EOS imaging est soumise aux obligations de publication d'informations extra-financières dans son rapport de gestion conformément à l'article L225-102-1 du code de commerce dit loi « Grenelle II » modifiée par les textes de loi suivants :

- Les articles 70 et 173 de la loi n°2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte ;
- L'article 4 de la loi n°2016-138 du 11 février 2016 relative au gaspillage alimentaire ;
- L'article 37 de la loi n°2016-1088 du 8 août 2016 relative au travail, à la modernisation du dialogue social et à la sécurisation des parcours professionnels.

Dans ce contexte, EOS imaging a mis en place pour la cinquième année consécutive, un processus de reporting permettant la collecte et la consolidation au niveau Groupe des informations sociales, sociétales et environnementales publiées dans le présent document.

Le volet environnemental est repris ci-dessous. Le volet sociétal est repris au niveau du paragraphe 8.3, le volet social est repris au chapitre 17.

Choix des informations publiées

EOS imaging a sélectionné les informations extra-financières publiées en cohérence avec son activité. Le Groupe développe un dispositif médical d'imagerie innovant dédié aux pathologies ostéo-articulaires et à l'orthopédie ainsi que des applications associées.

L'intégration des équipements d'imagerie est sous-traitée, seuls les détecteurs (2 par équipement) sont produits par EOS imaging. Le Groupe mène donc principalement des activités de recherche et développement, de vente et de maintenance.

EOS imaging développe également des solutions logicielles et des outils dédiés à la planification et le contrôle des chirurgies orthopédiques. La production des guides de coupe est sous-traitée.

Partant de ce constat, les thématiques environnementales réglementaires suivantes sont jugées non applicables ou non pertinentes et ne sont donc pas abordés dans ce chapitre :

- Mesures de prévention, de réduction ou de réparation de rejets dans l'air, l'eau et le sol affectant gravement l'environnement
- La prise en compte des nuisances sonores et de toute autre forme de pollution spécifique à une activité
- Utilisation des sols

- Protection de la biodiversité
- Autres actions engagées en faveur des droits de l'Homme

Même si l'adaptation au changement climatique n'est pas un thème structurant au regard de l'activité du Groupe, ce sujet est toutefois traité dans le volet environnemental de ce rapport, par la mesure des émissions carbone.

Périmètre des informations présentées

- La politique générale en matière environnementale et la gestion des déchets sont abordées au niveau Groupe ;
- L'utilisation durable des ressources et en particulier les consommations d'énergie des bâtiments et de papier sont présentées sur un périmètre EOS France et excluent donc Onefit et les filiales à l'international ;
- Les émissions de gaz à effet de serre relatives aux déplacements professionnels concernent les déplacements en train et en avion des collaborateurs d'EOS France et excluent les déplacements des autres collaborateurs, tous les déplacements en voiture de location et les émissions des cinq véhicules de fonction.
- Les émissions liées au transport des unités EOS vendues correspondent aux émissions des transports aériens et maritimes des unités vendues, suivies et collectées auprès du principal transporteur du Groupe.

a. Responsabilité environnementale

Politique générale en matière environnementale

Les locaux d'EOS imaging se composent de bureaux, d'un laboratoire de R&D et d'une surface réduite de production considérée comme non polluante. L'intégration de l'équipement EOS est sous-traitée à un partenaire situé en France. Par conséquent, le Groupe considère que l'impact de son activité sur l'environnement est limité.

EOS imaging n'a pas de politique environnementale formalisée et n'a pas mené en 2017 d'actions de sensibilisation et de formation en la matière auprès de ses collaborateurs.

Néanmoins, EOS imaging mène une veille réglementaire active afin d'assurer la conformité de ses produits, de ses activités et des activités de ses sous-traitants aux réglementations environnementales en vigueur. En effet, les activités du Groupe sont soumises à certaines réglementations environnementales en matière d'utilisation de certaines substances dangereuses, notamment la directive RoHS (Restriction of the use of certain hazardous substances in electrical and electronic equipment) 2011/65/EU. L'application de cette directive devenant obligatoire aux dispositifs médicaux à partir du 22 juillet 2014, le Groupe a engagé dès 2012 une démarche visant à s'assurer auprès de ses fournisseurs et sous-traitants du respect des restrictions de substances imposées par cette directive. Aussi, les produits EOS et sterEOS mis sur le marché sont conformes à la directive RoHS depuis juillet 2014. De même, afin de s'assurer de la conformité à la réglementation REACH (Registration, Evaluation, Autorisation and restriction of Chemicals), le Groupe s'est assuré qu'aucune exigence d'enregistrement ou de notification à l'Agence européenne des produits chimiques ECHA, ou d'informations clients telles que prévues par le règlement ne s'applique à lui.

En 2017, EOS imaging n'a engagé aucune provision ou garantie pour risques en matière d'environnement.

b. Economie circulaire

Pollution et gestion des déchets

L'impact majeur des activités d'EOS imaging en matière de pollution et de gestion des déchets concerne la fin de vie des équipements EOS vendus par le Groupe.

A ce jour, l'âge moyen des unités installées est de 3,08 ans et toutes les unités vendues sont en état de fonctionnement.

En France, dans le cadre de la responsabilité élargie des producteurs d'équipements électriques et électroniques, EOS imaging est adhérent à l'éco-organisme Récylum pour la prise en charge des équipements en fin de vie. Dans le reste de l'Union Européenne, EOS imaging n'a pas encore identifié de sous-traitant pouvant potentiellement prendre en charge les équipements en fin de vie. Néanmoins, le risque est à ce jour limité : les premiers équipements ont été vendus en 2007 et aucun n'est en fin de vie. Par ailleurs, EOS imaging garde un suivi de tous les équipements installés, même lorsque ceux-ci sont vendus par des distributeurs. Le Groupe recherche actuellement les solutions de prise en charge des équipements hors d'usage dans les pays, autres que la France, où de telles dispositions existent.

Enfin, il est à noter qu'EOS imaging s'inscrit dans une démarche de développement durable et peut organiser ponctuellement la reprise d'équipements auprès de ses clients, leur reconditionnement et leur revente.

L'autre enjeu majeur en matière de gestion des déchets concerne la gestion des composants hors d'usage et notamment les tubes à rayons X utilisés dans les équipements vendus par EOS imaging. Tous les tubes endommagés ou vides sont repris par le fournisseur d'EOS en vue de leur réutilisation. A noter que tous les tubes à rayons X utilisés dans les équipements EOS sont exclusivement fournis par EOS imaging compte-tenu de leurs spécificités. En dehors des équipements EOS en fin de vie et des composants hors d'usage, le Groupe ne génère que des déchets de bureaux.

Gaspillage alimentaire

Les activités développées par le Groupe EOS imaging n'entraînent aucun risque direct ou indirect de gaspillage alimentaire et qui pourraient faire l'objet de politiques spécifiques en faveur de la lutte contre celui-ci. Par ailleurs, la Société EOS imaging ne dispose pas de service de restauration d'entreprise.

Utilisation durable des ressources

Consommation d'eau

Les consommations d'eau du Groupe se limitent principalement aux consommations des locaux du siège, essentiellement pour une utilisation sanitaire. Ces consommations, incluses dans les charges de copropriété, sont considérées comme négligeables et ne sont pas communiquées dans ce rapport. De

plus, compte tenu de son implantation exclusivement parisienne, le Groupe ne prélève pas d'eau dans des zones à stress hydrique.

Consommation d'énergie

Les consommations d'énergie du Groupe se limitent aux consommations d'électricité des locaux parisiens, aux consommations des activités logistiques et de transport des salariés dans le cadre de leurs déplacements professionnels.

En 2017, la consommation d'électricité des locaux parisiens correspond à 132 982 kWh, contre 136 232 kWh en 2016.

Il est à noter que la Société ne recourt pas aux énergies renouvelables.

Consommation de matière première

Les consommations de matières premières par les activités d'EOS imaging sont considérées comme négligeables, les activités de production étant limitées à la fabrication des détecteurs. Seule la consommation de papier est communiquée dans le présent rapport : en 2017, le Groupe a consommé 600 ramettes de papier contre 360 en 2016, ce qui représente 1,5 tonnes de papier contre 0,9 tonne en 2016 de papier, représentant un coût de 8 519,5 € contre 5 192 € en 2016.

c. Changement climatique

Les déplacements professionnels et la logistique sont les principales sources d'émissions de gaz à effet de serre du Groupe.

En 2017, les émissions de CO₂ liées au transport aérien et maritime des équipements vendus ont pu être suivies sur la base des rapports fournis par le principal transporteur du Groupe. Les émissions associées au transport aérien se sont élevées pour 2017 à 211 921 kg eq CO₂ et ont concernées 245 livraisons, soit une moyenne par livraison de 865 kg eq CO₂. Par ailleurs, les émissions associées au transport maritime se sont élevées à 71 567 kg eq CO₂ pour 38 livraisons, soit une moyenne de 1 883 kg eq CO₂ par livraison.

Les voyages des collaborateurs représentent également une source d'émissions de gaz à effet de serre importante. En 2017, les émissions associées ont pu être calculées sur un périmètre restreint aux collaborateurs d'EOS France et à leurs déplacements professionnels en avion : celles-ci sont en hausse et s'élèvent à 555 491 kg eq CO₂ en 2017 contre 255 977 kg eq CO₂ en 2016, ce qui représente un total de 2,58 millions de kms parcourus en avion ou en train, contre 2,74 millions en 2016. Cette hausse significative des émissions comparativement à l'évolution des kms parcourus s'explique par une hausse de l'ordre de 41% de la valeur unitaire de l'émission par km. La Société EOS imaging a engagé une réflexion pour identifier les postes significatifs d'émission de gaz à effet de serre générés notamment par l'usage et par la production des équipements qu'elle commercialise, en lien avec les articles 70 et 173 de la loi n°2015-992 du 17 août 2015.

Les équipements EOS n'émettant pas directement de gaz à effet de serre, le Groupe étudie actuellement la mise-en-place d'outils de reporting concernant les émissions indirectes liées à l'utilisation de ces équipements par le client final et plus particulièrement la consommation électrique induite pour l'utilisation de ces équipements. Par ailleurs, le Groupe ne disposant pas à ce jour

d'analyses quantitatives des émissions liées à la production de ses équipements par son partenaire sous-traitant, il étudie les moyens de mise en place de telles analyses pour l'avenir.

8.3. RESPONSABILITE SOCIETALE

a. Impact territorial, économique et social de l'activité

Compte-tenu de sa taille et de la localisation de ses implantations, EOS imaging a un impact territorial limité. Néanmoins, là où le Groupe est présent, il s'attache à maintenir les collaborateurs dans leur bassin d'emploi. Lorsqu'EOS imaging développe ses activités dans une nouvelle zone géographique, la création d'emplois locaux est privilégiée.

Le Groupe génère également des emplois indirects en ayant recours à la sous-traitance. La majorité de la production est réalisée en France, l'assemblage des équipements EOS étant pris en charge par un sous-traitant basé à Romorantin, près d'Orléans.

b. Sous-traitances et fournisseurs

EOS imaging a recours à des sous-traitants et fournisseurs, notamment dans le cadre de ses activités de production. Le Groupe achète la plupart des composants des équipements EOS à des fournisseurs implantés en Europe et Amérique du Nord. L'assemblage de l'équipement EOS est confié à un sous-traitant stratégique pour le Groupe, localisé à Romorantin. EOS imaging fait également appel à des fournisseurs pour les achats de matériels et prestations bureautiques et de services d'entretiens et de nettoyage. Enfin, les activités de R&D font appel à des sous-traitants français, de même qu'à des accords collaboratifs conclus avec des partenaires universitaires dont une partie significative est française.

Les achats et la sous-traitance représentent 51% du chiffre d'affaires en 2017, contre 49% en 2016. 43% des prestations externes sont réalisées en France en 2017, chiffre en légère hausse par rapport à l'exercice 2016 pour lequel elles représentaient 41% des prestations externes.

A ce jour, il n'y a pas de clause spécifique aux enjeux sociaux et environnementaux dans les contrats qu'EOS imaging signent avec ses prestataires. Néanmoins, EOS imaging s'assure que ses fournisseurs lui permettent de mettre sur le marché des produits conformes aux réglementations applicables, notamment en matière d'environnement.

Compte-tenu de la part importante de la sous-traitance et des achats dans les opérations stratégiques du Groupe, EOS imaging a déployé une démarche d'audit qualité de ses prestataires. Les fournisseurs critiques sont audités au moins une fois tous les trois ans. L'objectif essentiel de ces audits est de maintenir une relation de proximité entre EOS imaging et ses fournisseurs, d'apprécier leur système qualité, de les accompagner dans les démarches engagées par le Groupe pour l'obtention de nouveaux accords réglementaires et d'analyser les non-conformités le cas échéant.

c. Relations entretenues avec les personnes ou les organisations intéressées par l'activité

Conditions du dialogue avec ces personnes ou organisations

Les principales parties prenantes externes d'EOS imaging, en dehors des prestataires (traités au paragraphe précédent) et des patients (abordés au paragraphe suivant), sont les clients utilisateurs de

la technologie et les autorités compétentes. La gestion des relations avec ces parties prenantes est structurée grâce au système de management de la qualité certifié ISO 13485 et ISO 9001 depuis 2006. A ce titre EOS imaging est audité annuellement par un organisme tiers (LNE/G-MED) accrédité par de nombreux organismes tels que l'ANSM, le COFRAC.

Afin de répondre au mieux aux attentes de ses clients, le Groupe a déployé un système qualité ISO 13485 qui prévoit :

- Un recensement systématique des anomalies et difficultés remontées par les sites utilisateurs ; ces anomalies sont traitées dans le système qualité ;
- Un suivi systématique par le service maintenance du nombre d'appels, d'intervention sur site et du taux d'uptime par site utilisateur ; taux d'uptime > 98,5%.

Ces indicateurs qualité font l'objet d'une revue biannuelle en revue de direction.

Par ailleurs, les équipes d'EOS imaging maintiennent une relation de proximité avec leurs clients et sont à leur disposition pour toute question ou tout problème technique.

Le Groupe s'attache à être transparent vis-à-vis des autorités compétentes dans les pays où il commercialise ses produits. La gestion des relations avec les autorités est intégrée au système de management de la qualité d'EOS imaging, et s'appuie en particulier sur les procédures suivantes :

- Processus de veille réglementaire, premier outil de la conformité du Groupe. Au-delà des exigences réglementaires, le Groupe identifie également les recommandations non réglementaires afin de s'y conformer ;
- Processus de soumissions réglementaires dans le cadre de la mise sur le marché des produits ou dans le cadre du renouvellement des autorisations de mise sur le marché ;
- Processus de matériovigilance et de rappel produits en cas d'anomalie intégrant notamment les procédures de notification aux autorités.

En France, EOS imaging est également soumis régulièrement aux contrôles des activités nucléaires par l'autorité de sûreté nucléaire (ASN).

Actions de partenariats ou de mécénats

En 2017, EOS imaging a réalisé des dons pour un montant total de 3 200 € dont 700 € à destination du Brussels International Spine Symposium, 1 500 € à destination de l'Association Groupe Rachis Garches (GRG) dans le cadre de la 7^{ème} journée du rachis de Garches et 500 € à destination de l'Association pour l'Enseignement et la Recherche en Imagerie Pédiatrique (A.E.R.I.P) pour une participation à une soirée éducative en Imagerie Médicale.

Mesures prises en faveur de la santé et de la sécurité des utilisateurs et des patients

Une technologie peu irradiante :

La technologie d'EOS s'inscrit dans une prise de conscience du milieu médical sur la nécessité de limiter les doses d'irradiation : le principe ALARA (As Low As Reasonably Achievable) intégré aux standards de radioprotection établis dans les directives européennes Euratom, la recommandation « image gently » aux US et la campagne européenne EuroSafe en sont trois illustrations.

Au cours des deux dernières décennies, les niveaux d'exposition au rayonnement provenant de sources artificielles – principalement l'imagerie médicale – ont augmenté de 600%. Les enfants, et particulièrement ceux atteints de pathologies telles que la scoliose, peuvent être exposés à des niveaux de rayonnements très élevés. Ils peuvent ainsi être confrontés aux effets secondaires potentiels liés à un rayonnement médical excessif, en particulier à un risque accru de développer, plus tard dans leur vie, un cancer provoqué par les rayonnements d'origine médicale.

EOS propose une solution d'imagerie à faible dose pour le diagnostic, la planification et le suivi du traitement de la scoliose chez les enfants, qui expose les enfants à un rayonnement de six à neuf fois inférieur à celui de la radiographie standard, avec une qualité d'image obtenue égale ou supérieure. La nouvelle fonctionnalité Micro Dose d'EOS mise sur le marché en 2013 délivre jusqu'à sept fois moins de rayonnement que l'offre à faible dose d'EOS.

La solution Micro Dose va désormais permettre aux praticiens de disposer d'une technologie quasiment non-irradiante pour le suivi de l'évolution de pathologies pédiatriques, notamment pour celles qui nécessitent une surveillance fréquente.

EOS imaging a rejoint l'initiative EuroSafe en mars 2014, campagne européenne de prévention de l'irradiation médicale.

Marquage CE :

Le marquage « CE » est apposé sur les dispositifs médicaux fabriqués par EOS imaging, garantissant ainsi que des contrôles et essais ont été réalisés pour assurer la conformité de ces dispositifs médicaux aux exigences essentielles, notamment de santé et de sécurité, définies dans la directive européenne 93/42/CEE.

Matéiovigilance et rappel produits :

Le Groupe possède un dispositif de surveillance des risques liés à l'utilisation de ses dispositifs médicaux dans le cadre de la prise en charge médicale. Toute anomalie recensée sur un site utilisateur et pouvant avoir une incidence grave pour le patient et/ou l'utilisateur fait l'objet d'une procédure de correction éventuelle de l'anomalie sur les autres sites utilisateurs.

Mesures prises pour prévenir la corruption

Le Groupe est particulièrement vigilant et exigeant en ce qui concerne la lutte contre la corruption. Il exige de l'ensemble de ses collaborateurs et partenaires une conduite exemplaire, dont il précise les principes dans son code de conduite et ses annexes.

Ces textes précisent notamment les règles en matière de dépenses engagées par la Société envers les professions médicales ou de cadeaux ou invitations au bénéfice du Groupe. Ils s'inscrivent dans un environnement réglementaire particulièrement exigeant en la matière : loi Bertrand en France, anti-Bribery Act au Royaume-Uni, Sunshine Act aux Etats Unis.

Le Groupe communique régulièrement à ses collaborateurs une instruction visant à préciser les règles de conduite au regard du Sunshine Act et de la loi Bertrand. Une communication précise a également été organisée auprès des distributeurs du Groupe afin de les sensibiliser au respect de ces lois.

8.4. RAPPORT DE L'UN DES COMMISSAIRES AUX COMPTES, DESIGNE ORGANISME TIERS INDEPENDANT, SUR LES INFORMATIONS SOCIALES, ENVIRONNEMENTALES ET SOCIETALES CONSOLIDEES FIGURANT DANS LE RAPPORT DE GESTION

Exercice clos le 31 décembre 2017

Aux actionnaires,

En notre qualité de commissaire aux comptes de EOS imaging SA, désigné organisme tiers indépendant, accrédité par le COFRAC sous le numéro 3-1048⁴⁵, nous vous présentons notre rapport sur les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées relatives à l'exercice clos le 31 décembre 2017 (ci-après les « Informations RSE »), présentées dans le rapport de gestion en application des dispositions de l'article L.225-102-1 du code de commerce.

Responsabilité de la Société

Il appartient au Conseil d'administration d'établir un rapport de gestion comprenant les Informations RSE prévues à l'article R.225-105-1 du code de commerce, préparées conformément au référentiel utilisé par la Société, (ci-après le « Référentiel ») dont un résumé figure dans le rapport de gestion et disponible sur demande.

Indépendance et contrôle qualité

Notre indépendance est définie par les textes réglementaires, le code de déontologie de la profession ainsi que les dispositions prévues à l'article L.822-11 du code de commerce. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées visant à assurer le respect des règles déontologiques, de la doctrine professionnelle et des textes légaux et réglementaires applicables.

Responsabilité du commissaire aux comptes

Il nous appartient, sur la base de nos travaux :

- d'attester que les Informations RSE requises sont présentes dans le rapport de gestion ou font l'objet, en cas d'omission, d'une explication en application du troisième alinéa de l'article R.225-105 du code de commerce (Attestation de présence des Informations RSE) ;
- d'exprimer une conclusion d'assurance modérée sur le fait que les Informations RSE, prises dans leur ensemble, sont présentées, dans tous leurs aspects significatifs, de manière sincère conformément au Référentiel (Avis motivé sur la sincérité des Informations RSE).

Il ne nous appartient pas en revanche de nous prononcer sur la conformité aux autres dispositions légales applicables le cas échéant.

Nos travaux ont mobilisé les compétences de quatre personnes et se sont déroulés en mars 2018 pour une durée d'environ une semaine. Nous avons fait appel, pour nous assister dans la réalisation de nos travaux, à nos experts en matière de RSE.

⁴⁵ dont la portée est disponible sur le site www.cofrac.fr

Nos travaux décrits ci-après ont été effectués conformément à l'arrêté du 13 mai 2013 déterminant les modalités dans lesquelles l'organisme tiers indépendant conduit sa mission et selon la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette intervention et, concernant l'avis motivé sur la sincérité, à la norme internationale ISAE 3000⁴⁶.

1. Attestation de présence des Informations RSE

Nature et étendue des travaux

Nous avons pris connaissance, sur la base d'entretiens avec les responsables des directions concernées, de l'exposé des orientations en matière de développement durable, en fonction des conséquences sociales et environnementales liées à l'activité de la Société et de ses engagements sociétaux et, le cas échéant, des actions ou programmes qui en découlent.

Nous avons comparé les Informations RSE présentées dans le rapport de gestion avec la liste prévue par l'article R.225-105-1 du code de commerce.

En cas d'absence de certaines informations consolidées, nous avons vérifié que des explications étaient fournies conformément aux dispositions de l'article R.225-105 alinéa 3 du code de commerce.

Nous avons vérifié que les Informations RSE couvraient le périmètre consolidé, à savoir la Société ainsi que ses filiales au sens de l'article L.233-1 et les Sociétés qu'elle contrôle au sens de l'article L.233-3 du code de commerce avec les limites précisées dans la note méthodologique accompagnant les Informations RSE présentées au sein du rapport de gestion.

Conclusion

Sur la base de ces travaux et compte tenu des limites mentionnées ci-dessus, nous attestons la présence dans le rapport de gestion des Informations RSE requises.

2. Avis motivé sur la sincérité des Informations RSE

Nature et étendue des travaux

Nous avons mené quatre entretiens avec les personnes responsables de la préparation des Informations RSE auprès des directions en charge des processus de collecte des informations et, le cas échéant, responsables des procédures de contrôle interne et de gestion des risques, afin :

- d'apprécier le caractère approprié du Référentiel au regard de sa pertinence, son exhaustivité, sa fiabilité, sa neutralité et son caractère compréhensible, en prenant en considération, le cas échéant, les bonnes pratiques du secteur ;
- de vérifier la mise en place d'un processus de collecte, de compilation, de traitement et de contrôle visant à l'exhaustivité et à la cohérence des Informations RSE et prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration des Informations RSE.

⁴⁶ ISAE 3000 – Assurance engagements other than audits or reviews of historical financial information

Nous avons déterminé la nature et l'étendue de nos tests et contrôles en fonction de la nature et de l'importance des Informations RSE au regard des caractéristiques de la Société, des enjeux sociaux et environnementaux de ses activités, de ses orientations en matière de développement durable et des bonnes pratiques sectorielles.

Pour les informations RSE que nous avons considérées les plus importantes⁴⁷ :

- au niveau de l'entité consolidante, nous avons consulté les sources documentaires et mené des entretiens pour corroborer les informations qualitatives (organisation, politiques, actions), nous avons mis en œuvre des procédures analytiques sur les informations quantitatives et vérifié, sur la base de sondages, les calculs ainsi que la consolidation des données et nous avons vérifié leur cohérence et leur concordance avec les autres informations figurant dans le rapport de gestion ;
- au niveau d'un échantillon représentatif d'entités que nous avons sélectionnées⁴⁸ en fonction de leur activité, de leur contribution aux données consolidées, de leur implantation et d'une analyse de risque, nous avons mené des entretiens pour vérifier la correcte application des procédures et mis en œuvre des tests de détail sur la base d'échantillonnages, consistant à vérifier les calculs effectués et à rapprocher les données des pièces justificatives. L'échantillon ainsi sélectionné représente 56 % des effectifs et 100 % des informations environnementales et sociétales publiées.

Pour les autres informations RSE consolidées, nous avons apprécié leur cohérence par rapport à notre connaissance de la Société.

Enfin, nous avons apprécié la pertinence des explications relatives, le cas échéant, à l'absence totale ou partielle de certaines informations.

Nous estimons que les méthodes d'échantillonnage et tailles d'échantillons que nous avons retenues en exerçant notre jugement professionnel nous permettent de formuler une conclusion d'assurance modérée ; une assurance de niveau supérieur aurait nécessité des travaux de vérification plus étendus. Du fait du recours à l'utilisation de techniques d'échantillonnage ainsi que des autres limites inhérentes au fonctionnement de tout système d'information et de contrôle interne, le risque de non-détection d'une anomalie significative dans les Informations RSE ne peut être totalement éliminé.

⁴⁷ **Informations quantitatives sociales** : Effectif moyen total au 31/12/2017 ; Part des femmes dans l'équipe dirigeante et dans le personnel cadre au 31/12/2017 ; Pyramide des âges de l'effectif au 31/12/2017 ; Recrutements en CDD/CDI ; Départs selon les motifs suivants : retraites/préretraites, démissions, licenciements, ruptures conventionnelles, Ruptures de période d'essai, Fin de CDD ; Taux d'absentéisme total et par motif : maladie, accident de travail et de trajet, maternité-paternité-adoption, absences rémunérées (événements familiaux), absences non rémunérées (congés sans solde, congés parentaux) ; Nombre d'heures de formation total et par catégories : cadres et techniciens ; Nombre d'accidents de travail avec et sans arrêt ; Nombre d'accidents de trajet avec et sans arrêt ; Nombre de jours d'arrêt dus à un accident de travail ; Nombre de jours d'arrêt dus à un accident de trajet ; Nombre de maladies professionnelles déclarées dans l'année.

Informations quantitatives environnementales : Emissions de CO₂ liées aux déplacements en train et en avion des collaborateurs EOS France ; Consommation d'électricité des locaux parisiens

Informations quantitatives sociétales : Part que représentent les achats et la sous-traitance par rapport au chiffre d'affaires

Informations qualitatives : Informations environnementales : Politique générale en matière environnementale ; Pollution et gestion des déchets ; Information sociétales : Identification des parties prenantes ; Démarches engagées auprès des fournisseurs ; Politique générale du Groupe et présentation du code de conduite ; Politique de matériovigilance ; Mesures prises en faveur de la santé et de la sécurité des utilisateurs et des patients.

⁴⁸ EOS imaging SA

Conclusion

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause le fait que les Informations RSE, prises dans leur ensemble, sont présentées, de manière sincère, conformément au Référentiel.

Neuilly-sur-Seine, le 13 avril 2018

L'un des commissaires aux comptes,

Deloitte & Associés

Géraldine Segond
Associée

9. EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIERE ET RESULTAT

9.1	PRESENTATION GENERALE DE LA SITUATION FINANCIERE	108
9.2	COMPARAISON SUR DEUX EXERCICES	109

9.1. PRESENTATION GENERALE DE LA SITUATION FINANCIERE

L'adoption d'EOS par de nouveaux établissements de référence se poursuit et concourt au renforcement du positionnement stratégique du Groupe au niveau mondial, auquel est désormais associée une nouvelle offre de services et d'outils dédiés aux interventions chirurgicales avec pose de prothèses orthopédiques.

Pour soutenir sa croissance dans la zone Amérique du Nord, EOS imaging a procédé au recrutement d'un Président Amérique du Nord rattaché à la Directrice Générale, Mike Lobinsky, qui a rejoint le Groupe en juillet 2017.

En octobre, EOS imaging a nommé Eric Maulavé, précédemment VP Ventes Global, au poste de Directeur Général Adjoint.

Didier Saint-Félix, précédemment Directeur des Opérations, est devenu à cette date Directeur de la Transformation.

Pour soutenir sa croissance dans la zone Amérique du Nord, EOS imaging a renforcé ses équipes commerciales tant en nombre qu'en expérience dans le domaine de la vente d'équipements médicaux innovants (tels que les robots médicaux).

EOS imaging a également transformé son approche du marché allemand, précédemment abordé par le biais d'un agent, en approche directe.

En 2017, les ventes d'EOS imaging en zone Europe, Moyen-Orient, Afrique ont progressé de 45% à 16,6 millions d'euros. Elles représentent 45% des ventes du Groupe, à comparer à 37% en 2016.

Après la réorganisation et le renforcement déployés au second semestre, la zone Amérique du Nord renoue avec une croissance de 40% au dernier trimestre, en ligne avec la croissance observée en 2016. Sur l'ensemble de l'année, le chiffre d'affaires de la zone ressort à 14,6 millions d'euros et représente 39% du chiffre d'affaires consolidé, contre 50% en 2016.

En Asie pacifique, les ventes s'élèvent à 5,9 millions d'euros, en croissance de 83%, notamment grâce à une forte progression en Chine et en Australie.

Il n'y a pas eu de vente en Amérique Latine, qui ne constitue pas une zone de prospection prioritaire.

Hors Amérique Latine, le taux de croissance en 2017 ressort à 24% sur l'ensemble de l'année.

Au-delà des composantes de marchés, le développement du Groupe reste sensible aux politiques de maîtrise des dépenses de santé publique, qui peuvent se traduire par un ralentissement du processus de décision d'investissement.

Les bilans consolidés simplifiés, les comptes de résultat consolidés simplifiés et les tableaux de flux de trésorerie pour les exercices 2017, 2016 et 2015 figurent au chapitre 3 du présent Document de référence.

Par ailleurs, les informations financières figurent au chapitre 20 du présent Document de référence.

9.2. COMPARAISON SUR DEUX EXERCICES

9.2.1. Formation du résultat opérationnel

a. Chiffre d'affaires et autres revenus de l'activité

Les produits opérationnels du Groupe se sont élevés respectivement à 33 097 k€ et 38 810 k€, pour les exercices 2016 et 2017. Ces produits ont été principalement générés par la vente d'équipements d'imagerie médicale et des services associés. Il existe une forte cyclicité des ventes d'équipements avec une contribution importante du quatrième trimestre dans le chiffre d'affaires annuel.

Les produits opérationnels sont également constitués de subventions reçues dans le cadre des projets de recherche menés par le Groupe et par le crédit d'impôt recherche dont bénéficie le Groupe depuis sa création.

Pour les ventes d'équipements, le chiffre d'affaires est constaté lors du transfert de propriété précisé dans chaque contrat, qui selon les cas se situe à l'expédition, à l'installation ou à la livraison. Une garantie est attachée à chaque vente d'équipement. Seuls les revenus relatifs à la période de garantie excédant un an sont différés pour être reconnus en produits sur la période concernée, la garantie inférieure ou égale à un an n'étant pas vendue séparément.

Données consolidées auditées	Exercice 2017	Exercice 2016
En KEUR	12 mois	12 mois
Chiffre d'affaires	37 092	30 773
<i>Dont vente d'équipements</i>	<i>29 992</i>	<i>25 062</i>
<i>Dont vente de contrats de maintenance</i>	<i>5 944</i>	<i>4 697</i>
<i>Dont vente de consommables et services</i>	<i>1 157</i>	<i>1 014</i>
Subventions	398	941
Crédit d'impôt recherche	1 320	1 383
Total des produits des activités ordinaires	38 810	33 097

***) Chiffre d'affaires :**

Données consolidées auditées	Exercice 2017	Exercice 2016
En KEUR	12 mois	12 mois
Chiffre d'affaires par zone géographique	37 092	30 773
France	8 791	6 238
Europe hors France	7 792	5 177
Amérique du nord	14 587	15 370
Asie-Pacifique	5 922	3 235
Amérique Latine	-	752

EOS imaging a réalisé un chiffre d'affaires annuel en 2017 de 37,1 millions d'euros, en croissance de 21% à taux de change historique (chiffre d'affaires 2016 exprimé aux taux de change moyens 2016 et chiffre d'affaires 2017 exprimé aux taux de change moyens 2016). Il n'y a pas eu de vente en Amérique Latine, qui ne constitue pas une zone de prospection prioritaire. Hors Amérique Latine, le taux de croissance en 2017 ressort à 24% sur l'ensemble de l'année, et à 32% au quatrième trimestre.

A taux de change constant (chiffre d'affaires 2016 et 2017 exprimés aux taux de change moyens 2016), la croissance effective du chiffre d'affaires aurait été majorée de 11%.

Au cours de l'exercice, le Groupe a conclu la vente de 77 équipements EOS®, contre 60 en 2016. Le revenu des ventes d'équipements s'est élevé à 30 millions d'euros, en croissance de 20%. Le prix de vente moyen par équipement est de 390 k€, contre 418 k€ en 2016.

Les revenus récurrents s'élèvent à 7,1 millions d'euros, en croissance de 25%. Ils représentent 19% du chiffre d'affaires total contre 18% en 2016 et se décomposent en 5,9 millions d'euros de revenus de maintenance et 1,2 millions d'euros de ventes de consommables et services.

***) Autres produits :**

Les autres produits correspondent aux financements publics obtenus dans le cadre des programmes de recherche (Crédit Impôt Recherche et subventions). Ils se sont élevés à 1 718 k€, en baisse de 26% par rapport à l'exercice précédent.

Le Crédit d'Impôt Recherche s'élève à 1 320 k€, stable par rapport à 2016, corrélativement aux dépenses de recherche exposées au cours de l'exercice.

Les subventions s'élèvent à 398 k€ contre 941 k€ en 2016. Elles reflètent les dépenses exposées au titre de programmes européens et nationaux en cours.

Le montant des subventions et du Crédit d'Impôt Recherche inscrits au résultat sur l'exercice sont retraités de la quote-part de financement des dépenses de recherche activées sur l'exercice. Le montant brut des financements publics comptabilisés sur l'exercice est de 1 782 k€.

b. Coûts directs des ventes et marge brute

Données consolidées auditées	Exercice 2017	Exercice 2016
En KEUR	12 mois	12 mois
Coûts directs des ventes	20 290	16 198
Achats et sous-traitance	17 946	14 203
Charges de personnel	1 438	1 233
Redevances	741	613
Amortissements et provisions	164	149

Les coûts directs des ventes se composent essentiellement des coûts de production, de transport, et d'installation des équipements vendus sur l'exercice, de même que des coûts de maintenance des équipements installés et maintenus par EOS imaging.

La phase d'intégration des équipements étant sous-traitée, les coûts de production sont majoritairement composés des coûts d'achats et de sous-traitance, dont l'évolution est directement liée aux volumes de production d'équipements sur la période.

La baisse de 7% du prix de vente moyen des équipements a pénalisé la progression de la marge brute d'environ 300 points de base.

En contrepartie, la hausse maîtrisée des consommations de pièces détachées ainsi qu'une maîtrise des coûts de production ont conduit à un impact positif de 90 points de base sur la marge brute.

Il ressort de ces deux principales composantes une baisse du taux de marge de 210 points de base qui s'établit à 45,3% en 2017, contre 47,4% en 2016.

c. Charges opérationnelles par fonction

Coûts indirects de production et de service

Données consolidées auditées	Exercice 2017	Exercice 2016
En KEUR	12 mois	12 mois
Coûts indirects de production et de service	4 122	3 826
Achats et sous-traitance	1 539	1 081
Frais de déplacement	1 046	930
Charges de personnel	1 419	1 733
Amortissements et provisions	118	82

Les coûts indirects de production et de services ont augmenté de 8% comparativement à l'exercice précédent. Cette évolution s'explique principalement par un recours accru à la sous-traitance afin de pallier des mouvements d'effectifs internes.

Dépenses de recherche et développement

Les dépenses de Recherche et développement au cours des exercices présentés se ventilent comme suit :

Données consolidées auditées	Exercice 2017	Exercice 2016
En KEUR	12 mois	12 mois
Recherche et développement	4 104	3 887
Achats et sous-traitance	1 087	724
Frais de déplacement	46	44
Charges de personnel	2 133	2 331
Amortissements et provisions	837	788

La Société a poursuivi sur l'exercice 2017 ses programmes de développement orientés vers l'augmentation de la marge brute, les nouvelles fonctionnalités d'EOS et les applications logicielles. Les coûts de R&D qui en résultent progressent de 6% sur l'exercice, passant de 3 887 k€ en 2016 à 4 104 k€ en 2017.

Les dépenses de recherche et développement comptabilisées sur l'exercice se composent principalement des salaires de l'équipe R&D, dont la composante de frais de développement est inscrite à l'actif, et de coûts de sous-traitance. Elles intègrent également la charge d'amortissement des coûts de développement activés, dont le montant net inscrit à l'actif au 31 décembre 2017 s'élève à 3 499 k€, contre 2 126 k€ à la clôture de l'exercice précédent.

Si l'on exclut l'incidence des retraitements IFRS, les coûts exposés au cours de l'exercice s'élèvent à 4,9 m€ en 2017 contre 4,1 m€ en 2016.

Les retraitements IFRS peuvent être synthétisés de la manière suivante :

Données consolidées	Exercice 2017	Exercice 2016
en KEUR	12 mois	12 mois
Assiette des dépenses	4 579	4 626
Quote-part financements publics	1 524	1 516
<i>dont financements correspondants à des dépenses activables</i>	<i>716</i>	<i>827</i>
Part des dépenses de R&D activées au cours de l'exercice	28%	18%
Quote part constatée en Produits Constatés d'Avance	202	153
Quote-part d'amortissement des dépenses de R&D activées au cours de l'exercice	26.88%	30.80%
Quote-part des financements publics correspondants	138	161

Dépenses de ventes, clinique et marketing

Données consolidées auditées	Exercice 2017	Exercice 2016
En KEUR	12 mois	12 mois
Ventes, clinique et marketing	9 811	8 655
Achats et sous-traitance	2 064	2 117
Foires et expositions	641	518
Frais de déplacement	1 131	1 062
Charges de personnel	5 975	4 958

Les coûts de ventes et marketing incluent :

- Les coûts de déploiement commercial et de développement de la force de vente associée,
- Les études cliniques et rencontres de leaders d’opinion dans le domaine de l’orthopédie et de la radiologie,
- Les coûts liés aux participations à des congrès nationaux et internationaux (RSNA, SOFCOT, JFR...),
- Les frais de déplacements essentiellement liés aux séminaires de ventes annuels, aux participations aux congrès nationaux et internationaux.

Les dépenses ventes, cliniques et marketing ont augmenté de 12% au cours de l’exercice. Cette évolution s’explique principalement par une hausse des charges de personnel, conséquence de la réorganisation du Groupe initiée en région Amérique du Nord.

Réglementaire

Données consolidées auditées	Exercice 2017	Exercice 2016
En KEUR	12 mois	12 mois
Réglementaire	739	699
Achats et sous-traitance	301	234
Frais de déplacement	20	10
Charges de personnel	417	455

Les coûts liés aux affaires réglementaires et à la qualité correspondent essentiellement :

- Aux coûts liés à l’obtention des certifications pour les produits du Groupe,
- Aux coûts de personnel de l’équipe organisée autour d’un directeur des affaires réglementaires.

Les dépenses réglementaires sont en hausse de 6% par rapport à l’exercice précédent. Cette évolution s’explique par une hausse de 29% des achats de sous-traitance dans le cadre, d’une part, de certification réglementaire et d’autre part, au recours à la sous-traitance dans le cadre de remplacement d’effectifs internes. Les charges de personnel diminuent de l’ordre de 8%.

Coûts administratifs

Données consolidées auditées	Exercice 2017	Exercice 2016
En KEUR	12 mois	12 mois
Coûts administratifs	4 608	3 912
Achats et sous-traitance	2 809	2 363
Frais de déplacement	104	80
Charges de personnel	1 350	1 208
Amortissements et provisions	346	260

Les coûts administratifs sont essentiellement constitués :

- Des frais de personnel (direction générale et direction administrative et financière),
- Des honoraires d’audit, d’avocats et de consultants,
- Des coûts d’assurance et loyers.

Les coûts administratifs ont augmenté de 18% sur l’exercice. La hausse des charges de personnel de 12%, conséquence des évolutions d’effectif en 2017, est accentuée par une hausse de 19% des achats externes et honoraires de conseils.

Paiement fondé sur des actions

Le détail des attributions de stock-options, d’actions gratuites, et de BSA est présenté aux paragraphes 21.1.4, 21.1.5 et 21.1.6 du présent Document de référence.

En 2012, le Conseil d’administration a procédé à l’attribution d’actions gratuites, de stock-options et de BSA. Le Conseil d’administration du 23 mai 2014 a également émis 223.000 options de souscription d’actions au profit des salariés de la Société et de ses filiales.

Le 8 décembre 2015, le Conseil d’administration du Groupe EOS imaging a décidé d’attribuer 181 500 actions gratuites au profit de ses salariés.

Le 25 janvier 2016, le Conseil d’administration a émis 190 000 bons de souscriptions d’action au profit de deux administrateurs de la Société. Les deux bénéficiaires ont souscrit au plan respectivement le 3 février 2016 et le 29 mars 2016.

Le 15 décembre 2016, le Conseil d’administration du Groupe a décidé l’émission de 133 000 actions gratuites ainsi que l’attribution de 280 000 actions de performance.

Le 7 septembre 2017, le Conseil d’administration du Groupe a décidé l’émission de 50 000 actions gratuites ainsi que l’attribution de 190 000 actions de performance.

Le 12 décembre 2017, le Conseil d’administration du Groupe a décidé l’émission de 208 500 actions gratuites.

La charge résultant de ces attributions a été définie par application du modèle Black-Scholes selon les hypothèses développées au paragraphe r des états financiers consolidés. Elle s'élève en 2017 à 907 k€ contre 484 k€ en 2016.

Résultat opérationnel

Le résultat opérationnel est négatif de 5 769 k€ contre 4 563 k€ en 2016. Il représente 16% du chiffre d'affaires, soit la même proportion qu'en 2016. Cela s'explique par :

- Une augmentation importante du chiffre d'affaires du Groupe de 21%, pénalisée par une dégradation du taux de marge brute de 2 points du fait principalement d'une baisse du prix de vente,
- Une baisse des autres produits, constitués des montants de crédit d'impôt recherche et des subventions, de 26%,
- Une hausse maîtrisée des charges opérationnelles de 13%.

9.2.2. Formation du résultat net

a. Produits et charges financières

Données consolidées auditées	Exercice 2017	Exercice 2016
En KEUR	12 mois	12 mois
Charges financières	2 082	1 799
Charges d'intérêts	1 723	1 758
Différence de change	359	41
Produits financiers	65	191
Revenus sur équivalents de trésorerie	11	164
Différence de change	55	27
Total des produits et charges financiers	(2 017)	(1 608)

Les principaux instruments financiers du Groupe sont constitués de trésorerie. L'objectif de la gestion de ces instruments est de permettre le financement des activités du Groupe. La politique du Groupe est de ne pas souscrire d'instruments financiers à des fins de spéculation. Le Groupe n'utilise pas d'instrument financier dérivé.

Le Groupe est exposé à la variation du taux de change EUR/USD et EUR/CAD et EUR/SGD, par l'intermédiaire de ses filiales EOS imaging Inc., EOS Image Inc., et EOS imaging Pte Ltd.

Au 31 décembre 2017, le résultat financier net est négatif de 2 007 k€ vs un résultat financier négatif de 1 609 k€ en 2016. Cette dégradation est la résultante des charges d'intérêt des trois tranches de l'emprunt obligataire en année pleine sur l'exercice 2017, la troisième tranche ayant été souscrite à la fin du premier trimestre 2016.

b. Impôt sur les Sociétés

Le Groupe n’a pas enregistré de charge d’impôts sur les résultats.

Le Groupe dispose par ailleurs des déficits fiscaux suivants :

- Indéfiniment reportables en France pour un montant total de 56 277 k€.
- Reportables sur 20 ans aux Etats-Unis pour un montant de 20 917 kUSD, soit un total de 17 441 k€ au 31 décembre 2017.
- Reportables entre 2026 et 2037 au Canada pour un montant de 2 619 KCAD, soit un total de 1 741 k€ au 31 décembre 2017.

En application des principes décrits dans le chapitre 20.1 /paragraphe d – « Principes et méthodes comptables » / « Impôt sur les bénéfiques », les déficits reportables n’ont pas été activés.

Le taux d’impôt applicable à la Société est le taux en vigueur en France, soit 33,33%.

c. Résultat net

Le résultat net du Groupe pour l’exercice 2017 est une perte de 7 786 k€ contre une perte de 6 172 k€ en 2016.

d. Résultat par action

Le résultat de base par action est calculé en divisant le résultat net revenant aux actionnaires de la Société par le nombre moyen pondéré d’actions ordinaires et de préférence en circulation au cours de l’exercice.

Données consolidées auditées	Exercice 2017	Exercice 2016
En KEUR	12 mois	12 mois
Résultat net consolidé (en KEUR)	(7 786)	(6 172)
Nombre moyen pondéré d’actions en circulation	21 824 072	20 246 316
Résultat net par action (en euros)	(0,36)	(0,30)
Nombre moyen pondéré d’actions potentielles	23 858 821	21 992 471

9.2.3. Analyse du bilan

a. Actif non courant

Les actifs non courants s’élevaient respectivement à 9 792 k€ et 11 735 k€ les 31 décembre 2016 et 2017.

CHAP 9 – EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIERE ET RESULTAT

Données consolidées auditées	Exercice 2017	Exercice 2016
En KEUR	12 mois	12 mois
Actifs non courant	11 735	9 792
<i>Dont écarts d'acquisition</i>	5 131	5 131
<i>Dont immobilisations incorporelles</i>	4 488	3 047
<i>Dont immobilisations corporelles</i>	2 003	1 494
<i>Dont immobilisations financières</i>	113	120

L'écart d'acquisition est lié à l'opération d'acquisition de la Société OneFit en novembre 2013.

Les projets dont les coûts de développement ont été activés concernent les équipements EOS et sterEOS. Les coûts relatifs aux dépôts de brevets en cours de validité, engagés par le Groupe jusqu'à leur délivrance, sont comptabilisés en immobilisations incorporelles.

Les immobilisations incorporelles et corporelles nettes par secteur géographique se présentent comme suit :

Données consolidées auditées	Exercice 2017	Exercice 2016
En KEUR	12 mois	12 mois
Immobilisations incorporelles et corporelles nettes	6 491	4 541
<i>France</i>	6 369	4 415
<i>Amérique du nord</i>	122	126

Les actifs financiers non-courants sont composés de dépôts de garantie versés dans le cadre des contrats de location simple.

b. Actifs courants

Le total des actifs courants s'est élevé à 48 987 k€ et 46 587 k€ respectivement pour les exercices clos au 31 décembre 2016 et 2017.

Données consolidées auditées	Exercice 2017	Exercice 2016
En KEUR	12 mois	12 mois
Actifs courants	46 587	48 987
<i>Stocks et encours</i>	4 377	2 960
<i>Clients et comptes rattachés</i>	30 148	25 011
<i>Autres actifs courants</i>	5 132	6 106
<i>Trésorerie et équivalents de trésorerie</i>	6 930	14 909

Les stocks correspondent aux encours de production d'équipements EOS ainsi qu'aux pièces détachées entrant dans le cadre de la garantie et de la maintenance des équipements vendus. Au 31 décembre 2017, ils comprennent également des stocks de produits finis pour un montant de 677 k€, contre 345 k€ fin 2016.

Au cours des exercices clos les 31 décembre 2016 et 2017, aucun client n'a représenté individuellement plus de 10% du chiffre d'affaires consolidé.

L'évolution des créances clients de l'ordre de 21% est en ligne avec la hausse de l'activité.

Le crédit d'impôt recherche représente en 2016 et 2017 respectivement 25% et 26% des autres actifs courants.

La trésorerie et équivalents de trésorerie se composent de dépôts bancaires à court terme et de SICAV monétaires. La ventilation de la trésorerie et équivalents au 31 décembre 2017 est reprise dans le chapitre 20.1 / paragraphe k.

c. Capitaux propres

Données consolidées auditées	Exercice 2017	Exercice 2016
En KEUR	12 mois	12 mois
Capitaux propres	23 203	22 768

Au 31 décembre 2017, le capital social s'établit à 226 415 euros. Il est divisé en 22 641 483 actions ordinaires entièrement souscrites et libérées d'un montant nominal de 0,01 €.

La variation nette des capitaux propres résulte pour l'essentiel de la perte de l'exercice 2017, partiellement compensée par les augmentations de capital dans le cadre du placement privé du mois d'avril 2017 et du Pacey en juin 2017.

d. Passifs non courants

Données consolidées auditées	Exercice 2017	Exercice 2016
En KEUR	12 mois	12 mois
Passifs non courants	15 509	14 793
<i>Provisions</i>	<i>776</i>	<i>773</i>
<i>Passifs financiers (1)</i>	<i>14 733</i>	<i>14 019</i>

Les provisions correspondent chaque année aux indemnités de départ à la retraite pour les Sociétés EOS imaging et OneFit Médical. Au 31 décembre 2017, elles reprennent également les provisions au titre de litiges salariaux.

(1) Les passifs financiers se décomposent de la manière suivante :

Données consolidées auditées	Exercice 2017	Exercice 2016
En KEUR	12 mois	12 mois
Passifs financiers	14 733	14 019
<i>Emprunts obligataires</i>	<i>13 610</i>	<i>12 284</i>
<i>Avances BPI - Ardea</i>	<i>498</i>	<i>735</i>
<i>Prêt à taux zéro</i>	<i>625</i>	<i>1 000</i>

Emprunts obligataires : cf. paragraphe 4.4.5

Avances BPI – Ardea et prêt à taux zéro : cf. paragraphe 4.4.4

e. Passifs courants

Données consolidées auditées	Exercice 2017	Exercice 2016
En KEUR	12 mois	12 mois
Passifs courants	19 610	21 218
<i>Passifs financiers – part à moins d’un an</i>	<i>1 050</i>	<i>4 745</i>
<i>Dettes fournisseurs et comptes rattachés</i>	<i>7 852</i>	<i>7 844</i>
<i>Autres passifs courants</i>	<i>10 708</i>	<i>8 629</i>

Les passifs financiers à moins d’un an sont décrits au paragraphe « y – Gestion des risque financiers / Risque de liquidité » des états financiers consolidés.

Les dettes fournisseurs ne représentaient pas d’antériorité supérieure à un an à la fin de chaque période.

Les autres passifs courants sont composés principalement des provisions à moins d’un an notamment des garanties données sur un an, des dettes fiscales et sociales, des redevances à payer au titre des ventes d’équipements et des produits constatés d’avance concernant essentiellement la facturation de maintenance.

La provision pour garantie 2017 s’élève à 1 133 k€ contre 968 k€ en 2016 et est liée aux conditions de garanties octroyées pour les équipements vendus au cours de l’exercice.

10. TRESORERIE ET CAPITAUX PROPRES

10.1	INFORMATIONS SUR LES CAPITAUX PROPRES	121
10.2	FLUX DE TRESORERIE	121
10.3	CONDITIONS D'EMPRUNTS ET STRUCTURE DE FINANCEMENT	122
10.4	TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE.....	123
10.5	RESTRICTION A L'UTILISATION DE CAPITAUX	123
10.6	PRINCIPAUX RISQUES ET INCERTITUDES DE NATURE FINANCIERE AUXQUELS EST EXPOSE LE GROUPE.....	123
10.7	SOURCES DE FINANCEMENT NECESSAIRES A L'AVENIR	124

10.1. INFORMATIONS SUR LES CAPITAUX PROPRES

Se référer au paragraphe 9.2.3. (c) et à la note i des comptes consolidés au 31 décembre 2017 présents au chapitre 20.1 du présent Document de référence.

10.2. FLUX DE TRESORERIE

	Exercice clos le	
	31-déc.-17	31-déc.-16
Flux net de trésorerie lié aux activités opérationnelles	(10 167)	(3 302)
Flux net de trésorerie lié aux activités d'investissement	(3 068)	(1 746)
Flux net de trésorerie lié aux activités de financement	5 057	5 465
Incidences des variations des cours des devises	197	401
Variation de trésorerie	(7 981)	818
Trésorerie à l'ouverture	14 909	14 091
Trésorerie à la clôture	6 930	14 909
Variation de trésorerie	(7 979)	818

Commentaires sur le tableau des flux de trésorerie :

Les besoins nets de trésorerie issus des activités opérationnelles s'élèvent à 10 167 k€ à fin 2017. Ils comprennent une perte de 7 786 k€ de laquelle sont déduites les charges non décaissables (charge IFRS2 ainsi que les amortissements et dépréciations comptabilisés sur la période et les intérêts financiers liés à l'emprunt obligataire pour 2 714 k€).

A cette perte, s'ajoutent les besoins nets de trésorerie liés à l'évolution du besoin en fonds de roulement qui s'élèvent à 5 095k€, contre un excédent net de 212 k€ fin 2016. Cette évolution s'explique essentiellement par une hausse du compte clients et des stocks partiellement compensée par une diminution des autres actifs et une hausse des autres passifs courants (cf. chapitre 20.1, paragraphe n).

Les besoins nets de trésorerie issus des investissements s'élèvent à 3 068 k€ à fin 2017, soit une hausse de 1 322 k€ par rapport à l'exercice précédent. Ils correspondent principalement aux travaux de développements activés sur la période et aux investissements réalisés dans le cadre du développement du Groupe (cf chapitre 20.1, paragraphes f et g).

Les ressources nettes de trésorerie issues du financement s'élèvent à 5 057 k€ pour l'exercice 2017. Elles résultent principalement de l'opération de placement privé mise en œuvre en avril 2017 pour 7,8 millions d'euros et de l'augmentation de capital réalisée dans le cadre du PACEO mis en place avec la Société Générale en juin 2014 pour 0,9 million d'euros, compensées partiellement par le remboursement de l'emprunt obligataire à hauteur de 1,9 millions d'euros (cf. chapitre 20.1, paragraphe b – « Evènements significatifs »).

Il en ressort une diminution de trésorerie de 8,0 millions d’euros au cours de l’exercice qui s’établit ainsi à 6 930 k€ au 31 décembre 2017.

10.3. CONDITIONS D’EMPRUNT ET STRUCTURE DE FINANCEMENT

10.3.1. Financement par avances remboursables

a. Présentation générale des avances remboursables

Tel que présenté au chapitre 4.4.4, les avances remboursables consenties au Groupe depuis 2009 s’analysent comme suit au 31 décembre 2017 :

Au 31 décembre 2017 (en k€)	Montant accordé	Montant encaissé	Montant remboursé	Abandon de créance	Montant à rembourser
Avance remboursable OSEO – 2009	1 275	822	241	269	312
Avance remboursable OSEO – 2011	250	250	116	-	134
Prêt participatif à l’innovation – 2012	150	150	83	-	67
Prêts Taux 0 BPIfrance – 2013	1 500	1 500	375	-	1 125
Avance remboursable recrutement- 2013	86	86	86	-	-
Avance remboursable BPIfrance – 2014	250	250	-	-	250
Avance remboursable Ardea- 2014	100	100	78	-	22
Total	3 611	3 158	979	269	1 910

Les conditions des avances remboursables consenties au Groupe sont présentées au paragraphe 4.4.4. du présent Document de référence.

b. Evolution des avances remboursables au cours de l’exercice

Au 31 décembre 2017 (en k€)	Montants remboursés au cours des exercices précédents	Montants remboursés au cours de l’exercice	Total remboursements réalisés
Avance remboursable OSEO – 2009	135	106	241
Avance remboursable OSEO – 2011	69	47	116
Prêt participatif à l’innovation – 2012	53	30	83
Prêts Taux 0 BPIfrance – 2013	-	375	375
Avance remboursable recrutement- 2013	75	11	86
Avance remboursable BPIfrance – 2014	-	-	-
Avance remboursable Ardea- 2014	56	22	78
Total	388	591	979

10.3.2. Financement par emprunt obligataire

Se référer aux paragraphes 4.4.2 et 4.4.5 du présent Document de référence.

10.3.3. Financement par le crédit d'impôt recherche et subventions

La Société bénéficie de financements publics obtenus dans le cadre des programmes de recherche (Crédit Impôt Recherche et subventions). Ils se sont élevés à 1 718 k€, contre 2 324 k€ au cours de l'exercice précédent.

Le Crédit d'Impôt Recherche s'élève à 1 320 k€, stable par rapport à 2016, corrélativement à la progression des dépenses de recherche exposées au cours de l'exercice.

Les subventions s'élèvent à 398 k€ contre 941 k€ en 2016. Elles reflètent les dépenses exposées au titre des programmes européens et nationaux en cours.

Le montant des subventions et du Crédit d'Impôt Recherche inscrits au résultat sur l'exercice sont retraités de la quote-part de financement des dépenses de recherche activées sur l'exercice. Le montant brut des financements publics comptabilisés au titre l'exercice est de 1 782 k€.

10.3.4 Engagements hors-bilan

Les engagements hors bilan sont essentiellement constitués des obligations au titre des contrats de location simple tels que décrits au paragraphe v – « Engagements » de l'annexe aux comptes consolidés figurant au chapitre 20.1 du présent Document de référence.

Pour rappel, les indemnités de fin de carrière sont comptabilisées en provision, tel que décrit au paragraphe m – « Provisions » de l'annexe aux comptes consolidés figurant au chapitre 20.1 du présent Document de référence.

10.4 TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE

La trésorerie et équivalents de trésorerie détenus par la Société s'établissent à 6 930 k€ au 31 décembre 2017 contre 14 909 k€ en 2016 et se décomposent de la manière suivante :

- des comptes courants pour 6,7 millions d'euros dont 2,2 millions détenus par les filiales américaine, canadienne, singapourienne et allemande ;
- de liquidités d'un montant de 178 k€. Ces sommes correspondent aux financements engagés dans le cadre d'un mandat de liquidité, et non investis en actions propres au 31 décembre 2017.

Les instruments de trésorerie sont facilement convertibles en un montant connu de trésorerie en cas de besoin de liquidités.

La trésorerie est essentiellement libellée en euros pour un montant de 5,4 millions d'euros au 31 décembre 2017. Le solde, soit 1,5 million d'euros est libellé en dollars US à hauteur de 1,4 million d'euros, en dollars canadiens à hauteur de 0,1 million d'euros et en dollars singapouriens à hauteur de 0,05 million d'euros.

10.5. RESTRICTION A L'UTILISATION DE CAPITAUX

Néant

10.6. PRINCIPAUX RISQUES ET INCERTITUDES DE NATURE FINANCIERE AUXQUELS EST EXPOSE LE GROUPE

Les différentes informations sur les risques et incertitudes auxquels le Groupe doit faire face sont détaillées dans le Chapitre 4 « Facteurs de risques » et plus spécifiquement au paragraphe 4.4 –

Risques financiers, repris également dans le chapitre 20.1, paragraphe y – « Gestion des risques financiers ».

10.7. SOURCES DE FINANCEMENT NECESSAIRES A L'AVENIR

Au 31 décembre 2017, la trésorerie et les équivalents de trésorerie du Groupe s'élevaient à 6,9 m€.

Afin de soutenir la croissance de son activité en 2018, EOS imaging a souhaité faire évoluer son contrat d'emprunt obligataire avec IPF :

- L'amortissement des trois premières tranches est suspendu à partir de décembre 2017 jusqu'en juin 2019, avec une fin d'amortissement reportée à juin 2022
- Une nouvelle tranche de 5 millions d'euros a été souscrite en janvier 2018, avec remboursement partiel entre décembre 2021 et décembre 2022 et 60% in fine, sans émission supplémentaires de BSA, les autres conditions étant comparables à celles de la précédente tranche.

Au cours des douze mois à venir, sur la base de ses prévisions budgétaires, la Société restructurera son financement afin de faire face à ses besoins de trésorerie. La Société dispose de plusieurs options pour financer sa croissance :

- par dette auprès de fonds nord-américains spécialistes du secteur,
- par émission d'obligations convertibles auprès de fonds européens,
- par financement du poste de créances clients via l'affacturage.

Ces options ont fait l'objet d'accords de principe lors de réunions du Conseil d'administration et seront étudiées par le Groupe pour définir la ou les meilleures options de restructuration du financement de l'entreprise. Les comptes de la Société sont ainsi établis, dans ce contexte, en application du principe de continuité d'exploitation.

Même si, compte tenu de son historique et des premières discussions menées à ce jour, la Société estime qu'il est probable que ces opérations de financement soient menées à leur terme, il subsiste, de fait, une incertitude sur la continuité d'exploitation.

11. RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT, BREVETS ET LICENCES

11.1	POLITIQUE D'INNOVATION	126
11.2	BREVETS ET DEMANDES DE BREVETS.....	126
11.3	CONTRATS DE COLLABORATION, DE RECHERCHES, DE PRESTATIONS DE SERVICES ET DE LICENCES ACCORDES PAR LA SOCIETE OU CONCEDES A CETTE DERNIERE	134
11.4	AUTRES ELEMENTS DE PROPRIETE INTELLECTUELLE	134
11.5.	ONEFIT MEDICAL, SPECIALISTE DE L'ORTHOPEDIE PERSONNALISEE.....	136

11.1. POLITIQUE D'INNOVATION

Fondé à partir de résultats de travaux de recherche du Prix Nobel de physique Georges Charpak, le Groupe a toujours eu pour objectif de poursuivre une politique d'innovation fidèle au génie de son fondateur. Les développements conduits ont permis de transformer un détecteur en un imageur médical basé sur les rayons X fonctionnant à très basse dose d'irradiation, et permettant de procéder à des examens médicaux répétés pour contrôler l'évolution de pathologies ostéo-articulaires en diminuant drastiquement le risque associé.

En ce qui concerne le Groupe lui-même, sa nature innovante est démontrée par sa capacité à développer un tel produit, mais aussi à conclure des partenariats afin de résoudre les challenges soulevés par son activité. Ceci a notamment été mis en œuvre par le biais des partenariats académiques noués à Paris (ENSAM) et Montréal (ETS) qui ont permis le co-développement de méthodes logicielles innovantes pour la reconstruction 3D du squelette à partir de deux vues 2D.

Au-delà de sa matérialisation dans l'investissement en recherche et développement, la politique d'innovation est constituée de l'ensemble des démarches du Groupe au sein de sa direction et de l'ensemble de ses départements. Elle sous-tend les processus de recrutement, de formation du personnel, de communication tant interne qu'externe, et les méthodes de travail.

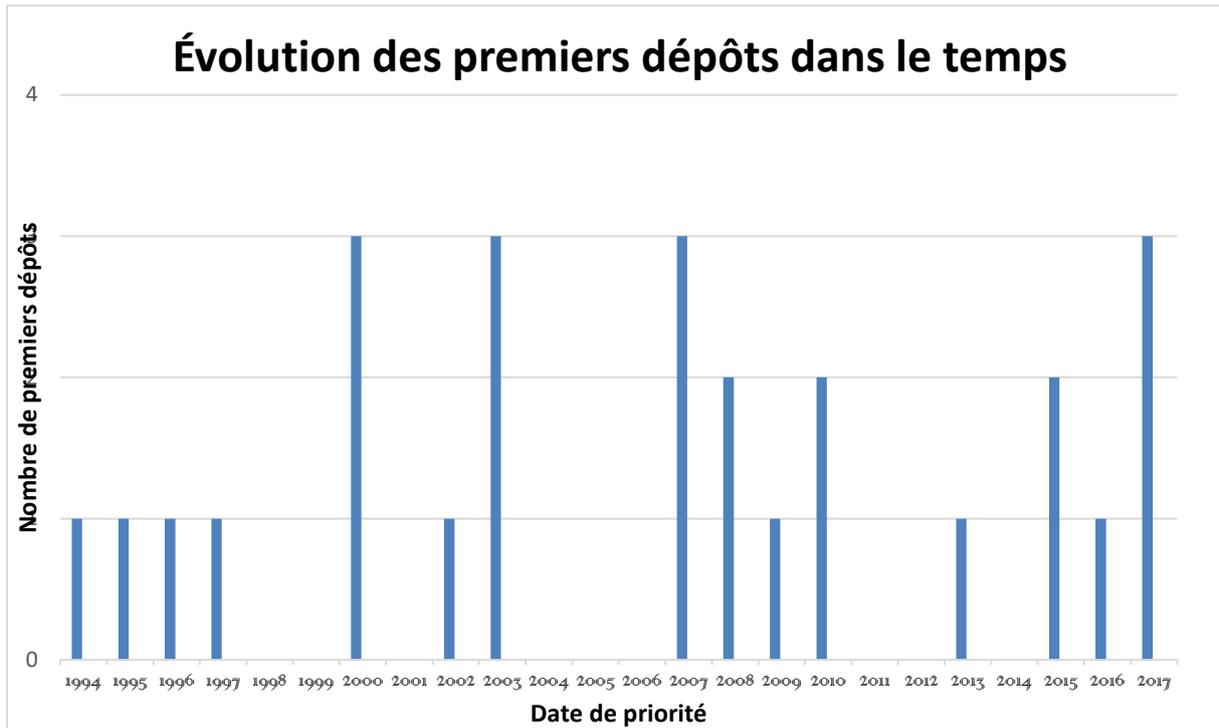
Cette politique favorise l'émergence et la maturation d'idées, en particulier via des sessions dédiées de brainstorming, supportées par une surveillance continue dans les domaines médicaux, scientifiques, technologiques et de propriété industrielle.

11.2. BREVETS ET DEMANDES DE BREVETS

11.2.1. Politique de protection de la propriété intellectuelle

Le succès commercial du Groupe dépend, en partie, de sa capacité à protéger ses produits, en particulier par l'obtention de brevets et leur maintien en vigueur en France et dans le reste du monde. C'est pourquoi le Groupe met en œuvre une politique active visant à protéger les innovations de ses produits par des demandes de brevet et a, depuis le rachat d'un portefeuille de brevets d'inventions initialement constitué par Georges Charpak, continué à déposer en moyenne une nouvelle invention par an.

Le portefeuille comporte 20 familles de brevets appartenant au Groupe, ou sur lesquelles le Groupe détient une licence d'exploitation, chaque famille de brevets se rapportant à une ou plusieurs inventions.



11.2.2. Processus de dépôt des brevets

Historiquement, le processus consistait classiquement en un premier dépôt de brevet français auprès de l'INPI puis, dans les cas d'un rapport positif de l'office chargé de la recherche d'antériorités, d'une extension à l'international, en Europe et/ou aux Etats-Unis d'Amérique au moins, le cas échéant par la voie internationale PCT (Patent Cooperation Treaty).

Aujourd'hui, le processus consiste en un premier dépôt international PCT en langue anglaise, permettant de repousser de 30 mois la décision quant à la couverture géographique choisie. Une telle procédure permet aux inventions EOS de bénéficier d'une meilleure exposition du fait de la publication en langue anglaise. Avec l'ancienne loi américaine sur les brevets d'invention, une telle procédure permettait également aux inventions EOS d'être identifiées le plus tôt possible dans l'état de l'art aux Etats-Unis d'Amérique.

Les changements de la loi américaine sur les brevets d'invention entrés en vigueur le 16 mars 2013 et visant à s'aligner sur la pratique européenne devraient pousser EOS imaging à adapter sa procédure. Par ailleurs, en ce qui concerne les inventions non-unitaires soumises dans un seul et même dépôt, EOS imaging procède à des dépôts divisionnaires.

11.2.3. Nature et couverture des brevets

Ces brevets et demandes de brevet reflètent les efforts déployés par le Groupe en matière de recherche et développement. Ils couvrent non seulement les produits commercialisés par la Société, mais également des technologies complémentaires pouvant être intégrées dans les futurs produits, et/ou constituer une source de revenus additionnels de licence pour le Groupe.

Les brevets et demandes de brevet détenus et exploités par le Groupe visent à couvrir de manière précise les différents aspects des solutions proposées :

- l’imageur proprement dit (détecteur, architecture),
- les logiciels de reconstruction 2D/3D et de modélisation, et
- les applications

Brevets dont EOS est propriétaire :

Réf.	Famille	Propriété	Date de priorité ⁴⁹	Statut
<i>Soft cross scatter correction</i>	METHOD OF RADIOGRAPHY OF AN ORGAN	EOS imaging	2017	En instance (PCT)
<i>Control template</i>	SURGERY CONTROL TOOL FOR SPINAL CORRECTION ROD	EOS imaging	2017	En instance (PCT)
<i>Planning template</i>	SURGERY PLANNING TOOL FOR SPINAL CORRECTION ROD	EOS imaging	2017	En instance (PCT)
<i>Cross-scatter mechanical correction</i>	METHOD OF RADIOGRAPHY OF AN ORGAN OF A PATIENT	EOS imaging	2016	En instance (PCT)
<i>Triple derotation preoperative planning</i>	METHOD OF PREOPERATIVE PLANNING TO CORRECT SPINE MISALIGNMENT OF A PATIENT	EOS imaging	2015	En instance (EP, US, AU)
<i>Modular clip sensor</i>	SENSOR MEASURING PATIENT SPINE VERTEBRA ANGULAR ORIENTATION	EOS imaging	2015	En instance (EP, US)

⁴⁹ La date de priorité du brevet correspond à la date du premier dépôt effectué à compter de laquelle le brevet est délivré pour une durée de 20 ans, étant précisé que lorsque les produits correspondants sont enregistrés (*i.e.* obtention d’une autorisation de mise sur le marché), les brevets sont susceptibles de bénéficier d’un prolongement de leur durée de protection allant jusqu’à 5 ans maximum selon les cas.

Réf.	Famille	Propriété	Date de priorité ⁴⁹	Statut
<i>Preshaping of spinal implants</i>	PROCEDE ET APPAREIL POUR CONCEVOIR UN DISPOSITIF ORTHOPEDIQUE PERSONNALISE	EOS imaging	2013	En instance (EP, US ⁵⁰)
<i>Balayage à collimateur réglable</i>	APPAREIL ET PROCEDE D'IMAGERIE	EOS imaging	2010	Délivré (EP, JP, US)
<i>Ajustement gain détecteur gazeux</i>	DISPOSITIF D'IMAGERIE RADIOGRAPHIQUE ET DETECTEUR POUR UN SYSTEME D'IMAGERIE RADIOGRAPHIQUE	EOS imaging	2010	Délivré (US, CN, JP) En instance (EP)
<i>Radiographie haute résolution sans dérive</i>	DISPOSITIF D'IMAGERIE RADIOGRAPHIQUE ET DETECTEUR POUR UN SYSTEME D'IMAGERIE RADIOGRAPHIQUE	EOS imaging	2009	Délivré (US, FR, EP, JP)
<i>3D Toolbox</i>	MESURE DE GRANDEURS GEOMETRIQUES INTRINSEQUES A UN SYSTEME ANATOMIQUE	EOS imaging	2008	Délivré (FR, US) En instance (EP)
<i>Correction de grossissement stereo</i>	PROCEDE POUR CORRIGER UNE IMAGE MEDICALE ACQUISE ET IMAGEUR MEDICAL	EOS imaging	2007	Délivré (US) En instance (EP)
<i>Reconstruction semi-automatique</i>	PROCEDE D'IMAGERIE RADIOGRAPHIQUE POUR LA RECONSTRUCTION TRIDIMENSIONNELLE, DISPOSITIF ET PROGRAMME D'ORDINATEUR POUR METTRE EN OEUVRE CE PROCEDE.	EOS imaging	2003	Délivré (EP, US, JP)
<i>Inférence longitudinale par</i>	PROCEDE D'IMAGERIE RADIOGRAPHIQUE POUR LA RECONSTRUCTION TRIDIMENSIONNELLE, DISPOSITIF ET	EOS imaging	2003	Délivré (EP)

⁵⁰ PCT = Patent Cooperation Treaty | EP = Europe

Réf.	Famille	Propriété	Date de priorité ⁴⁹	Statut
<i>volume de confinement</i>	PROGRAMME D'ORDINATEUR POUR METTRE EN OEUVRE CE PROCEDE.			
<i>DXA 3D</i>	PROCEDE ET DISPOSITIF D'IMAGERIE RADIOGRAPHIQUE	EOS imaging	2002	Délivré (FR, US, EP)
<i>Balayage 3D</i>	PROCEDE ET DISPOSITIF D'IMAGERIE RADIOGRAPHIQUE POUR LA RECONSTRUCTION TRIDIMENSIONNELLE A FAIBLE DOSE D'IRRADIATION.	EOS imaging	2000	Délivré (FR, EP)
<i>2D/3D par contours</i>	PROCEDE ET DISPOSITIF D'IMAGERIE RADIOGRAPHIQUE POUR LA RECONSTRUCTION TRIDIMENSIONNELLE A FAIBLE DOSE D'IRRADIATION.	EOS imaging	2000	délivré (EP)
<i>Comptage et intégration</i>	PROCEDE ET DISPOSITIF D'IMAGERIE PAR RAYONS IONISANTS.	EOS imaging	2000	Délivré (FR, US)

Parmi ces demandes de brevets, certaines sont le résultat de collaborations avec des partenaires académiques tels que le Centre National de la Recherche Scientifique (CNRS), le Commissariat à l’Energie Atomique (CEA), l’Ecole Nationale Supérieure des Arts et Métiers (ENSAM), l’Association de Recherche Clinique en Rhumatologie (ARCR) ou l’Ecole de Technologie Supérieure (ETS) située à Montréal (Canada) qui ont cédé leur part des inventions ou des titres, ou sont co-titulaires de ces titres. La dévolution de la propriété des titres est réglée selon le cas d’espèce, par un contrat spécifique.

Dans le cadre de ces collaborations, le Groupe a également acquis des droits de licence exclusifs sur trois familles de brevets appartenant à ces organismes, comme détaillé ci-après au chapitre 22.

Brevets sur lesquels EOS détient une licence d'exploitation:

Réf.	Famille	Propriété	Date de priorité	Statut
<i>Overbend rod</i>	SPINAL CORRECTION ROD IMPLANT MANUFACTURING PROCESS PART	SPINOLOGI CS	2017	En instance (PCT)
<i>Modèle générique pseudo-volumique</i>	PROCEDE POUR LA RECONSTRUCTION D'UN MODELE 3D D'UN SYSTEME OSTEO-ARTICULAIRE	ENSAM & ETS	2007	En instance (EP, US)
<i>Modèle auto-amélioré</i>	PROCEDE POUR LA RECONSTRUCTION D'UN MODELE 3D D'UNE STRUCTURE CORPORELLE	ENSAM, CNRS & ETS	2007	Délivré (EP, US)
<i>Cabine</i>	DISPOSITIF DE STEREO RADIOGRAPHIE ET SON PROCEDE D'UTILISATION	ENSAM & CNRS	2003	Délivré (EP, US, CA)

11.2.4. Brevets actuellement exploités

La grande majorité des familles de brevets du Groupe fait l'objet d'une exploitation. La technologie couverte par ces brevets et demandes de brevet est mise en œuvre dans les produits commercialisés par la Société EOS imaging.

Détecteur de rayons X :

Réf.	Famille	Propriété	Date de priorité	Statut
<i>Radiographie haute résolution sans dérive</i>	DISPOSITIF D'IMAGERIE RADIOGRAPHIQUE ET DETECTEUR POUR UN SYSTEME D'IMAGERIE RADIOGRAPHIQUE	EOS imaging	2009	Délivré (US, FR, EP, JP)

Imageur :

Réf.	Famille	Propriété	Date de priorité	Statut
<i>Ajustement gain détecteur gazeux</i>	DISPOSITIF D'IMAGERIE RADIOGRAPHIQUE ET DETECTEUR POUR UN SYSTEME D'IMAGERIE RADIOGRAPHIQUE	EOS imaging	2010	Délivré (US, CN, JP) En instance (EP)
<i>Balayage 3D</i>	PROCEDE ET DISPOSITIF D'IMAGERIE RADIOGRAPHIQUE POUR LA RECONSTRUCTION TRIDIMENSIONNELLE A FAIBLE DOSE D'IRRADIATION.	EOS imaging	2000	Délivré (FR, EP)

Procédé informatisé de reconstruction 2D/3D :

Réf.	Famille	Propriété	Date de priorité	Statut
<i>Reconstruction semi-automatique</i>	PROCEDE D'IMAGERIE RADIOGRAPHIQUE POUR LA RECONSTRUCTION TRIDIMENSIONNELLE, DISPOSITIF ET PROGRAMME D'ORDINATEUR POUR METTRE EN OEUVRE CE PROCEDE.	EOS imaging	2003	Délivré (EP, US, JP)
<i>Inférence longitudinale par volume de confinement</i>	PROCEDE D'IMAGERIE RADIOGRAPHIQUE POUR LA RECONSTRUCTION TRIDIMENSIONNELLE, DISPOSITIF ET PROGRAMME D'ORDINATEUR POUR METTRE EN OEUVRE CE PROCEDE.	EOS imaging	2003	Délivré (EP)
<i>2D/3D par contours</i>	PROCEDE ET DISPOSITIF D'IMAGERIE RADIOGRAPHIQUE POUR LA RECONSTRUCTION TRIDIMENSIONNELLE A FAIBLE DOSE D'IRRADIATION.	EOS imaging	2000	Délivré (EP)

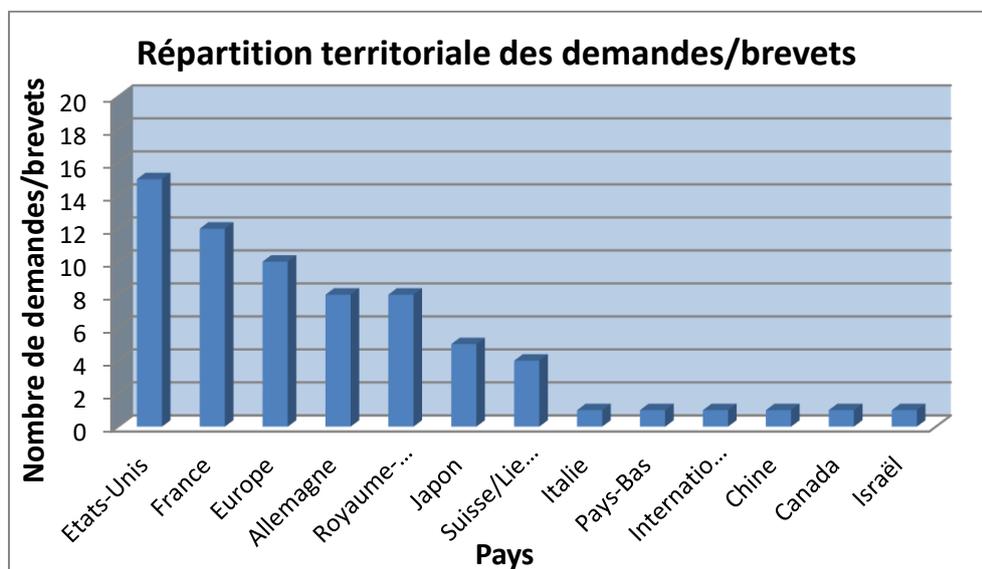
Station de traitement d'images stéréoscopiques :

Réf.	Famille	Propriété	Date de priorité	Statut
<i>3D Toolbox</i>	MESURE DE GRANDEURS GEOMETRIQUES INTRINSEQUES A UN SYSTEME ANATOMIQUE	EOS imaging	2008	Délivré (FR, US) En instance (EP)
<i>Correction de grossissement stereo</i>	PROCEDE POUR CORRIGER UNE IMAGE MEDICALE ACQUISE ET IMAGEUR MEDICAL	EOS imaging	2007	Délivré (US) En instance (EP)

Les autres titres constituent des « briques technologiques » optionnelles en vue de futurs produits ou de revenus parallèles de licences.

11.2.5. Territoires protégés

La plupart des demandes de brevet déposées par le Groupe sont étendues à l'étranger, le cas échéant par la voie de la procédure PCT (Patent Cooperation Treaty). Les principaux marchés (Europe et Etats-Unis) sont couverts en priorité. Le cas échéant, une protection est recherchée dans d'autres Etats correspondants à des marchés connexes.



Les brevets européens sont généralement validés dans les principaux pays, notamment la France, l'Allemagne et le Royaume-Uni. De nombreuses demandes européennes sont encore en instance, et couvrent provisoirement jusqu'à 38 états membres de la Convention sur le Brevet Européen.

11.2.6. Litiges

EOS imaging est particulièrement attentive à la défense de ses droits de propriété industrielle et attachée à préserver sa liberté d'opérer. C'est ainsi qu'elle a introduit devant l'Office Européen des Brevets deux procédures d'opposition à l'encontre de brevets européens EP 1348393 et EP 1348394 dont elle estime qu'ils ont été indument délivrés à la Société BRAINLAB, afin d'en obtenir l'invalidation.

Ces deux brevets européens ont été définitivement révoqués (annulés) devant l'Office Européen des Brevets. Ces révocations ont été publiées le 30 septembre 2015.

Le Groupe n'est impliqué dans aucun litige en matière de propriété industrielle.

11.3. CONTRATS DE COLLABORATION, DE RECHERCHES, DE PRESTATIONS DE SERVICES ET DE LICENCES ACCORDES PAR LA SOCIETE OU CONCEDES A CETTE DERNIERE

11.3.1. Contrats de collaboration

Dans le cadre du développement et de l'amélioration de ses produits, le Groupe est régulièrement amené à collaborer avec des tiers, notamment des institutions de recherche réputées pour leurs travaux sur les technologies concernées (ENSAM/ARTS, ETS) et des praticiens susceptibles d'assister le Groupe dans le cadre des essais cliniques de ses produits.

11.3.2. Contrats de licence concédés par des tiers

La Compagnie détient notamment des licences de droits de propriété intellectuelle accordées par l'ARTS et l'ETS, à compter du 1^{er} janvier 2006, et au moins jusqu'au 31 décembre 2024, dans le monde entier, y inclus la possibilité de sous-licencier. Ces licences sont exclusives dans le domaine médical relatif à la reconstruction en 3D du système ostéo-articulaire à partir de clichés plans de rayons X.

Les détails relatifs aux contrats de licence peuvent être trouvés aux chapitres 22.2 et 22.4.

11.4. AUTRES ELEMENTS DE PROPRIETE INTELLECTUELLE

Le Groupe détient le droit d'auteur sur tout logiciel développé par le Groupe. Par ailleurs, le Groupe bénéficie de licences sur le logiciel développé par ETS et/ou l'ENSAM, tel qu'évoqué au chapitre 22 ci-après.

Le Groupe détient un portefeuille de marques couvrant notamment les signes **EOS**, et **sterEOS**. Ces marques bénéficient d'une bonne couverture internationale et sont en particulier déposées en France, au Canada, aux USA, au Brésil, en Asie et dans l'Union européenne.

Les principales marques détenues par le Groupe sont les suivantes :

Numéro	Marque	Pays	Date de dépôt
1 286 303 enregistrée sous 696 988	EOS	CANADA	17/01/2006 Enregistrée le 21/09/2007
795 917 enregistrée sous 3 370 550	EOS (semi-figurative) 	USA	20/01/2006 Enregistrée le 18/01/2008
073 545 352	sterEOS	FRANCE	20/12/2007
985 442	sterEOS	INTERNATIONALE visant :	16/05/2008
		USA	16/05/2008 Acceptée
		UNION EUROPEENNE	16/05/2008 Acceptée
		CHINE	Désignation postérieure le 10/06/2013 - Acceptée
		REPUBLIQUE DE COREE	Désignation postérieure le 10/06/2013) - En cours d'examen
		JAPON	Désignation postérieure le 29/03/2013- Acceptée
1 788 041	EOS	UNION EUROPEENNE	02/08/2000 renouvelée le 01/03/2010
1 166 095	EOS	INTERNATIONALE	10/06/2013

Numéro	Marque	Pays	Date de dépôt
		Visant :	
		CHINE	Acceptée le 13/03/2014
		REPUBLIQUE DE COREE	Publiée le 2 mars 2015
840 556 802	EOS	BRESIL	24/06/2013 En cours d'examen
840 556 810	sterEOS	BRESIL	24/06/2013 En cours d'examen
840 556 829	sterEOS	BRESIL	24/06/2013 En cours d'examen
840 556 837	sterEOS	BRESIL	24/06/2013 En cours d'examen
016415648	EOSapps	UNION EUROPEENNE	22/06/2017
016415705	hipEOS	UNION EUROPEENNE	22/06/2017
016415713	kneeEOS	UNION EUROPEENNE	22/06/2017
016415689	spinEOS	UNION EUROPEENNE	22/06/2017

Le Groupe détient également les noms de domaine *eos-imaging.fr* et *eos-imaging.com* et *biospacemed.com*.

11.5. FILIALE ONEFIT MEDICAL, SPECIALISTE DE L'ORTHOPEDIE PERSONNALISEE

En ce qui concerne la propriété intellectuelle, OneFit Medical détient la famille de brevets suivante :

Réf.	Famille	Propriété	Date de priorité	Statut
<i>Moule implant temporaire pour</i>	PROCEDE DE FABRICATION D'UNE PROTHESE TEMPORAIRE	OneFit Medical	2012	Délivré (FR)

Les principales marques détenues par OneFit Medical sont les suivantes :

Numéro	Marque	Pays	Date de dépôt
11 3 871 710	ONE FIT	FRANCE	04/11/2011
11 3 871 713	ONE FIT MEDICAL (logotype) 	FRANCE	04/11/2011

OneFit Medical détient également les noms de domaine *onefit-medical.com* et *onefit-online.com*.

12. INFORMATIONS SUR LES TENDANCES

12.1	EVOLUTIONS RECENTES	139
12.2	PERSPECTIVES D'AVENIR	140

12.1. EVOLUTIONS RECENTES

Depuis le début de l'exercice 2018, le Groupe poursuit son développement commercial sur les marchés sur lesquels il est présent. Il maintient par ailleurs son engagement auprès de la communauté des professionnels de santé utilisateurs et potentiels utilisateurs de la solution EOS.

Au premier trimestre 2018, EOS imaging a réalisé un chiffre d'affaires de 9,54 millions d'euros, en progression de 34% par rapport à la même période de l'année passée.

Les ventes d'équipement progressent de 38% par rapport au premier trimestre 2017 pour s'établir à 7,6 millions d'euros, suite aux ventes de 19 systèmes EOS®, à comparer aux 14 systèmes vendus au premier trimestre 2017. L'ASP s'établit sur le trimestre à 398 k€, incluant les effets de change, contre 391 k€ sur l'exercice 2017. Les ventes de contrats de maintenance augmentent de 24% à 1,7 millions d'euros, en lien avec la croissance continue du parc installé de systèmes EOS® et le taux élevé de souscription de contrats de garantie. Les ventes de consommables et services restent stables à 0,3 million d'euros.

<i>En millions d'euros</i>	31 mars 2018	31 mars 2017
Ventes d'équipements	7,56	5,47
<i>en % du CA total</i>	<i>79%</i>	<i>77%</i>
Ventes de contrats de maintenance	1,73	1,40
<i>en % du CA total</i>	<i>18%</i>	<i>19%</i>
Ventes de consommables et de services	0,26	0,26
<i>en % du CA total</i>	<i>3%</i>	<i>4%</i>
Chiffre d'affaires total	9,54	7,13

Chiffres non audités

Les ventes sur le marché nord-américain ont cru à un niveau historique de 54% à 3,8 millions d'euros (+76% à taux de change constant). Les ventes d'équipements ont quasiment doublé à taux de change constant sur cette zone (+93%). La dynamique solide au premier trimestre 2018, amorcée au quatrième trimestre 2017, présage d'une forte croissance sur ce marché au cours des trimestres à venir. L'ASP en dollars est, par ailleurs, en progression de 10% par rapport au 1^{er} trimestre 2017.

Les ventes progressent de 53% sur la zone Asie-Pacifique à 2,2 millions d'euros, dynamisées par un marché australien solide et de nouvelles étapes franchies en Chine.

Enfin, la dynamique d'adoption se poursuit sur l'ensemble des marchés clés de la zone EMEA, où les ventes sont en croissance de 10% à 3,5 millions d'euros.

<i>En millions d'euros</i>	31 mars 2018	31 mars 2017
EMEA	3,53	3,21
Amérique du Nord	3,81	2,48
Asie-Pacifique	2,21	1,44
Chiffre d'affaires total	9,54	7,13

Chiffres non audités

Afin de soutenir la croissance de son activité en 2018, EOS imaging a souhaité faire évoluer son contrat d'emprunt obligataire avec IPF :

- L'amortissement des trois premières tranches est suspendu à partir de décembre 2017 jusqu'en juin 2019, avec une fin d'amortissement reportée à juin 2022 ;
- Une nouvelle tranche de 5 millions d'euros a été souscrite en janvier 2018, avec remboursement partiel entre décembre 2021 et décembre 2022 et 60% in fine, sans émission supplémentaires de BSA, les autres conditions étant comparables à celles de la précédente tranche.

12.2. PERSPECTIVES D'AVENIR

Le Groupe poursuit une stratégie commerciale dynamique pour augmenter la base installée d'équipements EOS sur les trois grands marchés où il est présent (Europe-Moyen Orient, Amérique du Nord, Asie-Pacifique) et faire de la plate-forme EOS un standard dans les parcours de soin en orthopédie, qu'ils soient chirurgicaux ou non chirurgicaux. L'exercice 2017 a permis au Groupe de réaliser une évolution significative de son organisation aux Etats-Unis, marché clé, et ce en deux trimestres. Cette stratégie a porté ses fruits dès le dernier trimestre de l'exercice et le Groupe en anticipe des retombées très positives sur les exercices à venir. Le Groupe continuera de renforcer sa présence directe sur les grands marchés sur lesquels il est bien placé pour être présent, tels que les marchés principaux en Europe : Allemagne, Grande-Bretagne (en complément du partenariat en place avec la Société Stryker).

Parallèlement, le Groupe poursuit le développement de son offre produit pour exploiter l'image basse dose 2D/3D et les données patient associées au plus près des besoins des cliniciens et patients. Le Groupe est à ce titre engagé dans l'élargissement de son offre actuelle vers des offres logicielles en ligne qui répondent à des objectifs de maîtrise de la qualité et des coûts associés aux traitements orthopédiques, et s'appuient sur la robustesse des données et la faible irradiation associée aux examens EOS.

13. PREVISIONS OU ESTIMATIONS DU BENEFICE

La Société n'entend pas faire de prévisions ou estimations du bénéfice.

14. ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE ET DE DIRECTION GENERALE

14.1	CONSEIL D'ADMINISTRATION - DIRIGEANTS	143
14.2	CONFLITS D'INTERET AU NIVEAU DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION.....	147

14.1. CONSEIL D’ADMINISTRATION - DIRIGEANTS

14.1.1. Composition du Conseil d’administration

Le Conseil d’administration de la Société est à ce jour composé de cinq membres dont deux administrateurs indépendants.

Les membres du Conseil d’administration peuvent être contactés au siège social de la Société : 10 rue Mercoeur 75011 Paris

Le tableau ci-contre présente les informations concernant la composition du Conseil d’administration de la Société.

Nom	Mandat	Principales fonctions dans la Société	Date de début et fin de mandat
Gérard Hascoët	Administrateur Président du comité de stratégie et du comité des rémunérations	Président du Conseil d’administration	Nommé en qualité d’administrateur par l’AG du 17 juin 2015 pour une durée de 3 ans expirant à l’issue de l’assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l’exercice clos le 31 décembre 2017. Nommé en qualité de président du Conseil d’administration par le Conseil d’administration du 10 juillet 2015 pour la durée restant à courir de son mandat d’administrateur.
Marie Meynadier	Administrateur Membre du comité de stratégie	Directrice Générale	Renouvelée en qualité d’administrateur par l’assemblée générale du 9 avril 2010 pour une durée de 3 années expirant à l’issue de l’assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l’exercice clos le 31 décembre 2012. Renouvelée en qualité d’administrateur par l’assemblée générale du 13 juin 2013 pour une durée de 3 années expirant à l’issue de l’assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l’exercice clos le 31 décembre 2015. Renouvelée en qualité d’administrateur par l’assemblée générale du 16 juin 2016 pour une durée de 3 ans expirant à l’issue de l’assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l’exercice clos le 31 décembre 2018. Renouvelée en qualité de Directrice Générale par le Conseil d’administration du 28 avril 2016 pour la même durée que son mandat d’administrateur.

**CHAP 14 – ORGANES D’ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE
ET DE DIRECTION GENERALE**

Nom	Mandat	Principales fonctions dans la Société	Date de début et fin de mandat
BPI France Participations représentée par Marie-Laure Garrigues	Administrateur Marie-Laure Garrigues est membre des comités d’audit et des rémunérations	Néant	Nommé en qualité d’administrateur par le Conseil d’administration du 2 décembre 2011 pour une durée expirant à l’issue de l’assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l’exercice clos le 31 décembre 2013. Renouvelé en qualité d’administrateur par l’assemblée générale du 17 juin 2014 pour une durée de 3 années expirant à l’issue de l’assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l’exercice clos le 31 décembre 2016. Renouvelé en qualité d’administrateur par l’assemblée générale du 15 juin 2017 pour une durée de 3 années expirant à l’issue de l’assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l’exercice clos le 31 décembre 2019.
Eric Beard	Administrateur indépendant Président du Comité d’Audit	Néant	Nommé en qualité d’administrateur par l’AG du 29 juin 2012 pour une durée de 3 ans expirant à l’issue de l’assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l’exercice clos le 31 décembre 2014. Renouvelé en qualité d’administrateur par l’assemblée générale du 17 juin 2015 pour une durée de 3 années expirant à l’issue de l’assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l’exercice clos le 31 décembre 2017.
Paula Ness Speers	Administrateur indépendant Membre du comité de la stratégie	Néant	Nommée en qualité d’administrateur par l’assemblée générale du 16 octobre 2015 pour une durée de 3 années expirant à l’issue de l’assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l’exercice clos le 31 décembre 2017.

Le mandat d’administrateur de Mr Stéphane Sallmard a expiré, à l’issue de l’assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l’exercice clos le 31 décembre 2016, soit le 15 juin 2017.

**CHAP 14 – ORGANES D’ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE
ET DE DIRECTION GENERALE**

Autres mandats exercés par les membres du Conseil d’administration

Autres mandats en cours		
Nom	Nature du mandat	Société
Gérard Hascoët	Président Administrateur Membre du Conseil de Surveillance Président du Conseil d’administration Gérant Commandité Gérant Administrateur Président du Conseil d’administration Président du Conseil d’administration Gérant	MD Start SAS LimFlow SA Altamir CorWave SA MD Start Gmbh & Co KG MD Start Gmbh APD SafeHeal SAS Ablacare SAS Lumarge (SCI)
Stéphane Sallmard *	Administrateur	Imagine Eyes SARL
Marie Meynadier	Dirigeant Dirigeant Dirigeant Présidente Présidente Administrateur Administrateur	EOS imaging Inc EOS imaging GmbH EOS image Inc OneFit Medical SAS EOS imaging Pte Ltd Stentys SA Mauna Kea technologies SA
Bpifrance investissement représentée par Marie-Laure Garrigues	Administrateur Administrateur	Uromems TxCell
Eric Beard	Néant	
Paula Ness Speers	Associée Administrateur Administrateur Administrateur Membre du Conseil de Surveillance	Health Advances (Boston, MA) Partners Continuing Care (Boston, MA) Partners Healthcare Implanet SA For His Children

** Mandat ayant expiré à l’issue de l’assemblée générale du 15 juin 2017*

Mandats exercés au cours des cinq derniers exercices et ayant cessé à ce jour

Mandats ayant cessé à ce jour		
Nom	Nature du mandat	Société
Gérard Hascoët	Administrateur et Président du Conseil d'Administration Administrateur Administrateur Administrateur	MD Start SA SpineVision Italia srl SpineVision Ltd LimFlow GmbH Dupont Medical
Stéphane Sallmard*	Administrateur Administrateur Administrateur Administrateur	Dysis Medical Ltd Crescent Diagnostics Ltd Forth Photonics Hellas SAS i-Optics B.V.
Marie Meynadier	Néant	Néant
BPI France investissement représentée par Marie-Laure Garrigues	Administrateur Administrateur	Cytheris Medtech
Marie-Laure Garrigues	Administrateur Gérante	Ingen Biosciences Bio Thema Consulting
Eric Beard	Président Administrateur	Cellnovo Ltd Cellnovo SA
Paula Ness Speers	Néant	Néant

* Mandat ayant expiré à l'issue de l'assemblée générale du 15 juin 2017

14.1.2. Principaux dirigeants

Marie Meynadier, directeur général

Après son doctorat, Marie Meynadier a rejoint BellCore (Red Bank, NJ), puis le prestigieux ATT Bell Labs (Murray Hill, NJ) où elle a mené des recherches sur les dispositifs semi-conducteurs. De retour en France, elle a pris la direction d'importants programmes de développement nationaux et internationaux en électronique, optique et micro-électronique qui ont permis la création de plusieurs start ups dans ces domaines. Elle a rejoint le domaine médical en prenant en 1999 la direction de la start-up Biospace lab spécialisée dans l'imagerie préclinique, qu'elle a rendu rapidement profitable, avant de développer EOS imaging.

Marie possède un diplôme d'ingénierie électronique de Sup Telecom et un PhD (Doctorat) de l'Ecole Normale Supérieure.

14.1.3. Déclarations relatives aux membres du Conseil d'administration et les principaux dirigeants

La Directrice Générale est actionnaire de la Société et titulaires de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société (cf. chapitres 17.2, 21.1.4 et 21.1.5 du présent Document de référence).

Les opérations avec des apparentés sont décrites au paragraphe w – « Relations avec les parties liées » de l'annexe aux comptes consolidés figurant au chapitre 20.1 du présent Document de référence. Les conventions réglementées conclues par la Société sont décrites dans le rapport des commissaires aux

CHAP 14 – ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE ET DE DIRECTION GENERALE

comptes sur les conventions réglementées établis au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2017, et figurant au chapitre 19 du présent Document de référence.

A la connaissance de la Société, il n'existe aucun lien familial entre les membres du Conseil d'administration ni entre les membres du Conseil d'administration et les principaux dirigeants.

A la connaissance de la Société, au cours des cinq dernières années : (i) aucune condamnation pour fraude n'a été prononcée à l'encontre d'un membre du Conseil d'administration ou des principaux dirigeants, (ii) ni un des membres du Conseil d'administration, ni un des principaux dirigeants n'a été associé à une faillite, mise sous séquestre ou liquidation judiciaire, (iii) aucune incrimination et/ou sanction publique officielle n'a été prononcée à l'encontre d'un membre du Conseil d'administration ou de l'un des principaux dirigeants par des autorités statutaires ou réglementaires, y compris par des organismes professionnels désignés, et (iv) ni un des membres du Conseil d'administration ni un des principaux dirigeants n'a été empêché par un tribunal d'agir en qualité de membre d'un organe d'administration.

14.2. CONFLITS D'INTERET AU NIVEAU DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION

A la connaissance de la Société, il n'existe pas de conflits d'intérêts potentiels entre les devoirs, à l'égard de la Société, des membres du Conseil d'administration et leurs intérêts privés.

15. REMUNERATIONS ET AVANTAGES DES DIRIGEANTS

15.1	REMUNERATIONS ET AVANTAGES VERSES AUX DIRIGEANTS DE EOS IMAGING EN 2016 ET 2017	149
15.2	PENSIONS, RETRAITES ET AUTRES AVANTAGES	155

15.1. REMUNERATIONS ET AVANTAGES VERSES AUX DIRIGEANTS D'EOS IMAGING EN 2016 et 2017

15.1.1. Synthèse des rémunérations et des options et actions attribuées à chaque dirigeant mandataire social (Tableau 1 Recommandation AMF n°2009-16)

Tableau de synthèse des rémunérations et des options et actions attribuées à chaque dirigeant mandataire social (1)		
	Exercice 2017	Exercice 2016
Marie Meynadier – directrice générale		
Rémunérations dues au titre de l'exercice	322 130 €	264 394 €
Valorisation des options et actions gratuites attribuées au cours de l'exercice*	19 300 €	19 600 €
Valorisation des rémunérations variables pluriannuelles attribuées au cours de l'exercice	-	-
Total	341 430 €	283 994 €

* La directrice générale bénéficie en 2017 du plan de motivation à long terme du Groupe, au même titre que les autres bénéficiaires de ce plan. À ce titre, elle a reçu 5 000 actions gratuites dont la valorisation sera basée sur le cours du jour de l'attribution (se référer au paragraphe 15.1.6 du présent Document de référence).

(1) Monsieur Gérard Hascoët, Président du Conseil d'administration à partir du 10 juillet 2015, est dirigeant mandataire social au sens de la recommandation AMF MiddleNext mais les seuls éléments de rémunération qu'il perçoit sont des jetons de présence, présentés au chapitre 15.1.3. du présent Document de référence.

15.1.2. Rémunération et avantages versés aux dirigeants mandataires sociaux en 2016 et 2017

Les rémunérations des dirigeants mandataires sociaux d'EOS imaging au titre des exercices 2016 et 2017 se décomposent comme suit (Tableau 2 Recommandation AMF n°2009-16) :

Marie Meynadier (Directrice générale) (En €)	Exercice 2017		Exercice 2016	
	Montants dus ⁽¹⁾	Montants versés ⁽²⁾	Montants dus ⁽¹⁾	Montants versés ⁽²⁾
Rémunération				
Rémunération fixe*	200 000	200 000	173 086	173 086
Rémunération variable annuelle* ⁽³⁾	100 000	86 543	77 889	17 309
Total rémunération (**)	300 000	286 543	250 975	190 395
Jetons de présence				
EOS imaging				
Autres Sociétés contrôlées				
Total jetons de présence	-	-	-	-
Autres rémunérations				
Avantages en nature* (voiture)	13 475	13 465	13 419	13 419
Total autres rémunérations	13 475	13 475	13 419	13 419
TOTAL	313 475	300 008	264 394	203 814

* sur une base brute avant impôts

(**) : Les rémunérations indiquées sont liées au contrat de travail de Madame Meynadier. Aucune rémunération n'étant allouée au titre de son mandat social.

(1) Au titre de l'exercice

(2) Au cours de l'exercice

(3) Les rémunérations variables sont calculées en fonction de l'atteinte d'objectifs opérationnels (chiffre d'affaires, marge opérationnelle, développements produits, autorisations réglementaires, etc) définis en début d'année par le comité des rémunérations et dont le niveau d'atteinte est calculé par ce même comité des rémunérations début d'année suivante.

Le montant de la rémunération variable est le résultat du bonus cible X taux d'atteinte des objectifs.

En application de l'article L. 225-100 du code de commerce, les montants résultant de la mise en œuvre de ces principes et critères seront soumis à l'approbation des actionnaires lors de l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2017, le versement des rémunérations variables est conditionné à l'approbation par ladite assemblée générale.

Tel qu'indiqué au chapitre 15.1.2, Monsieur Gérard Hascoët, Président du Conseil d'administration à partir du 10 juillet 2015, est dirigeant mandataire social au sens de la recommandation AMF MiddleNext mais les seuls éléments de rémunération qu'il perçoit sont des jetons de présence, présentés au chapitre 15.1.3.

CHAP 15 – REMUNERATIONS ET AVANTAGES DES DIRIGEANTS

15.1.3. Rémunération et avantages versés aux autres membres du Conseil d'administration en 2016 et 2017 (Tableau 3 Recommandation AMF n°2009-16)

Mandataires sociaux non dirigeants	Nature de la rémunération	Montants versés au cours de l'exercice 2017	Montants versés au cours de l'exercice 2016
Gérard Hascoët	Jetons de présence	65 000€	65 000 €
	Autres rémunérations	Néant	Néant
NBGI Private Equity représentée par Aris Constantinides *	Jetons de présence		Néant
	Autres rémunérations		Néant
Bpifrance investissements représentée par Marie-Laure Garrigues	Jetons de présence	Néant	Néant
	Autres rémunérations	Néant	Néant
Paula Ness Peers	Jetons de présence	30 000€	30 000 €
	Autres rémunérations	Néant	Néant
Eric Beard	Jetons de présence	30 000€	30 000 €
	Autres rémunérations	Néant	Néant
Stéphane Sallmard	Jetons de présence	13 750 €	30 000 €
	Autres rémunérations	Néant	Néant
TOTAL		138 750	155 000

** NBGI Private Equity représenté par Mr Aris Constantinides a démissionné de son mandat d'administrateur le 23 février 2016. Le Conseil d'administration de la Société a pris acte de cette démission le 23 mars 2016.*

15.1.4. Options de souscription ou d'achat d'actions attribuées à chaque dirigeant mandataire social par la Société ou toute Société de son Groupe durant les exercices clos les 31 décembre 2016 et 2017 (Tableau 4 Recommandation AMF n°2009-16)

Néant

15.1.5. Options de souscription ou d'achat d'actions levées par chaque dirigeant mandataire social durant les exercices clos les 31 décembre 2016 et 2017 (Tableau 5 Recommandation AMF n°2009-16)

Néant

15.1.6. Actions attribuées gratuitement à chaque mandataire social durant les exercices clos les 31 décembre 2016 et 2017 (Tableau 6 Recommandation AMF n°2009-16)

Le Conseil d'administration, lors de sa séance du 15 décembre 2016, a attribué 5 000 actions gratuites au directeur général. Ces 5 000 actions seront définitivement acquises le 14 décembre 2018.

Le Conseil d'administration, lors de sa séance du 19 décembre 2017, a attribué 5 000 actions gratuites au directeur général. Ces 5 000 actions seront définitivement acquises le 18 décembre 2019.

Date de l'assemblée ayant autorisé l'attribution	Date d'attribution par le Conseil d'administration	Nombre d'actions attribuées	Nombre d'actions en cours d'acquisition	Date d'acquisition	Durée de la période de conservation
16 octobre 2015	15 décembre 2016	5 000	5 000	14 décembre 2018	2 ans
15 juin 2017	19 décembre 2017	5 000	5 000	18 décembre 2019	2 ans

15.1.7. Actions attribuées gratuitement devenues disponibles pour chaque dirigeant mandataire social durant les exercices clos les 31 décembre 2016 et 2017 (Tableau 7 Recommandation AMF n°2009-16)

Le Conseil d'administration, lors de sa séance du 8 décembre 2015, a attribué 5 000 actions gratuites au directeur général. Ces 5 000 actions ont été définitivement acquises le 7 décembre 2017. Ces actions ont été émises par la Société, la libération de leur valeur nominale a été réalisée par voie de prélèvement sur les réserves.

Date de l'assemblée ayant autorisé l'attribution	Date d'attribution par le Conseil d'administration	Nombre d'actions attribuées	Nombre d'actions acquises	Date d'acquisition	Durée de la période de conservation
16 octobre 2015	8 décembre 2015	5 000	5 000	7 décembre 2017	2 ans

15.1.8. Options de souscription ou d'achat d'actions attribuées aux membres du Conseil d'administration (Tableau 8 Recommandation AMF n°2009-16)

L'historique des attributions d'options de souscription ou d'achat d'actions (« **Stock-options** ») aux dirigeants mandataires sociaux est présenté au chapitre 21.1.4 du présent Document de référence, étant précisé qu'à l'exception des dirigeants mandataires sociaux, aucun autre mandataire social ne s'est vu attribuer de telles options.

Les plans d'attribution de Bons de Souscription d'Actions aux membres du Conseil d'administration sont présentés au chapitre 21.1.6.

15.1.9. Historique des attributions gratuites d'actions (Tableau 10 Recommandation AMF n°2009-16)

L'historique des attributions d'actions gratuites est présenté au chapitre 21.1.5 du présent Document de référence.

15.1.10. Conditions de rémunération et autres avantages consentis aux mandataires sociaux dirigeants (Tableau 10 Recommandation AMF n°2009-16)

Dirigeants mandataires sociaux	Contrat de travail		Régime de retraite supplémentaire		Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonction		Indemnités relatives à une clause de non-concurrence	
	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non
Marie Meynadier directrice générale <i>Date début mandat :</i> <i>Date fin mandat :</i>	X (*)			X	X (**)			X
	Première nomination : 16 juin 1998 Dernier renouvellement : 16 juin 2016 A l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018							
Gérard Hascöet Président du Conseil d'administration <i>Date début mandat :</i> <i>Date fin mandat :</i>		X		X		X		X
	Première nomination : 10 juillet 2015 A l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017							

(*) Sur la conformité au Code de gouvernement MiddleNext, cf. paragraphe 16.4 du présent Document de référence.

(**) Pour ce qui est des engagements relatifs à l'indemnité de départ de Madame Marie Meynadier soumis aux dispositions des articles L.225-38 et L.225-42-1 du Code de commerce, le Conseil d'administration du 23 janvier 2018 a modifié les modalités d'attribution de cette indemnité et a autorisé le principe d'une indemnité de départ au bénéfice de Madame Marie Meynadier. Cette indemnité serait due en cas de révocation, démission, non-renouvellement ou départ à la retraite de Madame Marie Meynadier.

Le montant de l'indemnité sera égal à douze mois de salaire fixe et variable, le calcul étant fait sur la moyenne mensuelle de la rémunération brute fixe et variable perçue par Madame Marie Meynadier au cours des 12 mois précédant le départ.

Conformément aux dispositions de l'article L.225-42-1 du Code de commerce, le paiement de l'indemnité sera subordonné à l'atteinte des critères de performance définis par le Conseil d'administration et liés au développement de l'activité de la Société.

Madame Marie Meynadier bénéficie en outre d'une assurance chômage (garantie sociale des chefs et dirigeants d'entreprise) souscrite par la Société. Pour l'exercice 2017, le montant de la prime correspondante s'est élevé à 11 609 euros.

Madame Marie Meynadier a conclu un contrat de travail avec la Société le 30 avril 1998.

15.2. PENSIONS, RETRAITES ET AUTRES AVANTAGES

Il n'existait au 31 décembre 2017 aucun engagement (autre, le cas échéant, que ceux constatés au sein des provisions pour engagements envers les salariés) contracté en matière de pensions de retraite ou indemnités assimilées dont bénéficieraient les membres du Conseil d'administration ou de la Direction générale, étant néanmoins rappelé qu'en qualité de salariée de la Société, Madame Marie Meynadier bénéficie de ce régime.

16. FONCTIONNEMENT DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION

16.1	DIRECTION DE LA SOCIETE – DATE D'EXPIRATION DES MANDATS	157
16.2	INFORMATIONS SUR LES CONTRATS DE SERVICES LIANT LES MANDATAIRES SOCIAUX A LA SOCIETE OU A L'UNE DE SES FILIALES	157
16.3	COMITES SPECIALISES – GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE	157
16.4	DECLARATION RELATIVE AU GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE	157
16.5	GOUVERNANCE ET PROCEDURES DE CONTROLE INTERNE ET DE GESTION DES RISQUES	158

16.1. DIRECTION DE LA SOCIETE – DATE D'EXPIRATION DES MANDATS

L'information figure au chapitre 14 (paragraphe 14.1.1) du présent Document de référence.

16.2. INFORMATIONS SUR LES CONTRATS DE SERVICES LIANT LES MANDATAIRES SOCIAUX A LA SOCIETE OU A L'UNE DE SES FILIALES

Néant.

16.3. COMITES SPECIALISES – GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

La composition, les attributions, les modalités de fonctionnement et le compte-rendu d'activité de ces Comités sont exposés au chapitre 16.5 du présent Document de référence.

16.4. DECLARATION RELATIVE AU GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

Afin de se conformer aux exigences de l'article L. 225-37 du Code de commerce, la Société a désigné le Code de gouvernement d'entreprise pour les valeurs moyennes et petites tel qu'il a été publié en décembre 2009 par MiddleNext (le « **Code MiddleNext** ») comme code de référence auquel elle entend se référer.

A la date de publication du présent Document, la Société s'est conformée à l'ensemble des recommandations édictées par le Code de gouvernement d'entreprise, à l'exception d'une recommandation.

La Société considère qu'elle ne se trouve pas en conformité avec la recommandation traitant du non cumul d'un contrat de travail et d'un mandat social.

Le Conseil d'administration a autorisé le cumul du contrat de travail avec un mandat social pour la directrice générale compte tenu de la taille de la Société, de l'historique de la dirigeante au sein de la Société (et notamment d'un contrat de travail conclu antérieurement à son mandat social), et aux responsabilités opérationnelles fortes qu'elle y assume.

La Société dispose en les personnes de Eric Beard et Paula Ness Speers de deux administrateurs indépendants au sens des dispositions du Code de gouvernement d'entreprise pour les valeurs moyennes et petites tel qu'il a été publié en décembre 2009 par MiddleNext et validé en tant que code de référence par l'AMF dans la mesure où aucune de ces deux personnes :

- N'est ni salarié ni mandataire social dirigeant de la Société ou d'une Société de son Groupe et ne l'a pas été au cours des trois dernières années ;
- N'est pas client, fournisseur ou banquier significatif de la Société, ou pour lequel la Société ou son Groupe représenterait une part significative de l'activité ;
- N'est pas actionnaire de référence de la Société ;
- N'a pas de lien familial proche avec un mandataire social ou un actionnaire de référence ; et
- N'a pas été auditeur de la Société au cours des trois dernières années.

Par ailleurs, le Conseil d'administration de la Société s'est inscrit dans une démarche d'évaluation de ses méthodes de travail et de son fonctionnement. Une première auto-évaluation des travaux menés en 2012 avait été réalisée en début d'exercice 2013. Les résultats avaient fait l'objet d'un débat au sein du conseil et s'étaient traduits par un plan d'actions, avec, notamment, la création d'un comité stratégique en 2013.

Représentation équilibrée des hommes et des femmes au sein du Conseil d'administration

Actuellement trois des cinq administrateurs de la Société sont des femmes, soit 60 %. L'objectif de 40 % de membres de chaque sexe au sein du Conseil d'administration est atteint, conformément à l'article L.225- 18-1 du Code de commerce relatif à une représentation équilibrée des hommes et des femmes au sein des conseils d'administration.

16.5. GOUVERNANCE ET PROCEDURES DE CONTROLE INTERNE ET DE GESTION DES RISQUES

Pour l'élaboration du présent document, le Président a consulté le Directeur Administratif et Financier. Le Conseil d'administration, sur la base des conclusions du comité d'audit et des observations préalables des commissaires aux comptes, a approuvé le présent rapport lors de la séance du Conseil du 11 avril 2018.

16.5.1. Gouvernance

a. Conseil d'administration

Règlement intérieur du Conseil d'administration

Un règlement intérieur, disponible pour consultation au siège social de la Société, a été adopté le 16 décembre 2011 afin de préciser, notamment, le rôle et la composition du conseil, les principes de conduite et les obligations des membres du Conseil d'administration de la Société. Chaque membre du Conseil d'administration s'engage notamment à maintenir son indépendance d'analyse, de jugement et d'action et à participer activement aux travaux du conseil. Il informe le conseil des situations de conflit d'intérêt auxquelles il pourrait se trouver confronté. En outre, le règlement intérieur rappelle la réglementation relative à la diffusion et à l'utilisation d'informations privilégiées en vigueur et précise que ses membres doivent s'abstenir d'effectuer des opérations sur les titres de la Société lorsqu'ils disposent d'informations privilégiées. Chaque membre du Conseil d'administration est tenu de déclarer à la Société et à l'AMF les opérations sur les titres de la Société qu'il effectue directement ou indirectement.

Conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil

Le Conseil est régulièrement informé par le directeur général de la situation financière, de la trésorerie, des engagements financiers et des événements significatifs de la Société et du Groupe.

Les membres du Conseil sont convoqués par email dans un délai raisonnable, et 10 jours au moins avant chaque réunion. Le Conseil peut également être convoqué par tout moyen, même verbalement, si tous les membres du Conseil en fonction sont présents ou représentés à la réunion.

Les documents de nature à les informer sur l'ordre du jour et sur toutes questions qui sont soumises à l'examen du conseil sont adressés par email ou mis à disposition des membres du Conseil, dans un délai raisonnable préalable à la réunion.

Compte-rendu de l'activité du Conseil au cours de l'exercice 2017

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2017, le Conseil d'administration de la Société s'est réuni onze fois et le taux de présence moyen des membres du Conseil d'administration s'est élevé à 86%.

b. Comité d'Audit

Composition

Le comité d'audit a été mis en place par le Conseil d'administration du 30 août 2012. A la date de rédaction du présent rapport, il est composé de Monsieur Eric Beard et de Madame Marie-Laure Garrigues. Monsieur Eric Beard préside ce comité.

Attributions

La mission du comité d'audit est d'assister le Conseil d'administration, notamment, par l'exercice des missions suivantes :

- Assurer le suivi du processus d'élaboration de l'information financière ;
- Assurer le suivi de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques ;
- Assurer le suivi du contrôle légal des comptes annuels et des comptes consolidés par les commissaires aux comptes ;
- Émettre une recommandation sur les commissaires aux comptes proposés à la désignation par l'assemblée générale et de revoir les conditions de leur rémunération ;
- Assurer le suivi de l'indépendance des commissaires aux comptes ;
- Prendre connaissance périodiquement de l'état des contentieux importants ; et
- De manière générale, apporter tout conseil et formuler toute recommandation appropriée dans les domaines ci-dessus.

Fonctionnement

Le comité d'audit se réunit au moins deux fois par an, selon un calendrier fixé par son président, sur un ordre du jour arrêté par son président et adressé aux membres du comité d'audit sept jours au moins, avant la date de la réunion. Il se réunit aussi à la demande de son président, de deux de ses membres, ou du président du Conseil d'administration de la Société.

Le comité d'audit peut entendre tout membre du Conseil d'administration de la Société et procéder à la réalisation de tout audit interne ou externe sur tout sujet qu'il estime relever de sa mission. Le président du comité d'audit en informe au préalable le Conseil d'administration. En particulier, le comité d'audit a la faculté de procéder à l'audition des personnes qui participent à l'élaboration des comptes ou à leur contrôle (directeur administratif et financier et principaux responsables de la direction financière).

Le comité d'audit procède à l'audition des commissaires aux comptes. Il peut les entendre en dehors de tout représentant de la Société.

Rapports

Le président du comité d'audit fait en sorte que les comptes rendus d'activité du comité au Conseil d'administration permettent à celui-ci d'être pleinement informé, facilitant ainsi ses délibérations.

Le rapport annuel comportera un exposé sur l'activité du comité au cours de l'exercice écoulé.

Si, au cours de ses travaux, le comité d'audit détecte un risque significatif qui ne lui paraît pas être traité de façon adéquate, le président en alerte sans délai le président du Conseil d'administration.

Compte-rendu de l'activité du Comité d'audit au cours de l'exercice 2017

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2017, le comité d'audit de la Société s'est réuni deux fois, afin notamment d'examiner les comptes annuels 2016 et les comptes semestriels 2017.

c. Comité des rémunérations

Composition

Le comité des rémunérations, mis en place le 02 mars 2006, dont les membres ont adopté un règlement intérieur tel que décrit ci-dessous est composé d'au moins deux membres du Conseil d'administration désignés par le Conseil d'administration.

Il est précisé, en tant que de besoin, qu'aucun membre du Conseil d'administration exerçant des fonctions de direction au sein de la Société ne peut être membre du comité des rémunérations.

A la date de publication du présent rapport, les membres du comité des rémunérations sont :

- Gérard Hascoët, président du Conseil d'administration ;
- et
- Bpifrance participation, administrateur représenté par Madame Marie-Laure Garrigues, administrateur.

Monsieur Gérard Hascoët préside ce comité.

Attributions

Le comité des rémunérations est notamment chargé :

- D'examiner les principaux objectifs proposés par la direction générale en matière de rémunération des dirigeants non mandataires sociaux de la Société, y compris les plans d'actions gratuites et d'options de souscription ou d'achat d'actions ;
- D'examiner la rémunération des dirigeants non mandataires sociaux, y compris les plans d'actions gratuites et d'options de souscription ou d'achat d'actions, les régimes de retraite et de prévoyance et les avantages en nature ;
- De formuler, auprès du Conseil d'administration, des recommandations et propositions concernant :
 - o La rémunération, le régime de retraite et de prévoyance, les avantages en nature, les autres droits pécuniaires, y compris en cas de cessation d'activité, des mandataires sociaux. Le comité propose des montants et des structures de rémunération et, notamment, des règles de fixation de la part variable prenant en compte la stratégie, les objectifs et les résultats de la Société ainsi que les pratiques du marché ; et
 - o Les plans d'actions gratuites, d'options de souscription ou d'achat d'actions et tout autre mécanisme similaire d'intéressement et, en particulier, les attributions nominatives aux mandataires sociaux éligibles à ce type de mécanisme ;

CHAP 16 - FONCTIONNEMENT DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION

- D'examiner le montant total des jetons de présence et leur système de répartition entre les administrateurs, ainsi que les conditions de remboursement des frais éventuellement exposés par les membres du Conseil d'administration ;
- De préparer et de présenter les rapports, le cas échéant, prévus par le règlement intérieur du Conseil d'administration ;
- De préparer toute autre recommandation qui pourrait lui être demandée par le Conseil d'administration en matière de rémunération ; et
- De manière générale, le comité des rémunérations apporte tout conseil et formule toute recommandation appropriée dans les domaines ci-dessus.

Modalités de fonctionnement

Le comité des rémunérations se réunit au moins deux fois par an, selon un calendrier fixé par son président, sur un ordre du jour arrêté par son président et adressé aux membres du comité des rémunérations sept jours au moins avant la date de la réunion. Il se réunit aussi à la demande de son président, de deux de ses membres ou du Conseil d'administration.

Les administrateurs non dirigeants, qui ne sont pas membres du comité des rémunérations, peuvent participer librement à ces réunions.

Le président du Conseil d'administration de la Société, s'il n'est pas membre du comité, peut être invité à participer aux réunions du comité. Le comité l'invite à lui présenter ses propositions. Il n'a pas voix délibérative et n'assiste pas aux délibérations relatives à sa propre situation.

Le comité des rémunérations peut demander au président du Conseil d'administration à bénéficier de l'assistance de tout cadre dirigeant de la Société dont les compétences pourraient faciliter le traitement d'un point à l'ordre du jour. Le président du comité des rémunérations ou le président de séance attire l'attention de toute personne participant aux débats sur les obligations de confidentialité qui lui incombent.

Rapports

Le président du comité des rémunérations fait en sorte que les comptes rendus d'activité du comité au Conseil d'administration permettent à celui-ci d'être pleinement informé, facilitant ainsi ses délibérations.

Le comité des rémunérations examine notamment le projet de rapport de la Société en matière de rémunération des dirigeants.

Compte-rendu de l'activité du Comité des rémunérations au cours de l'exercice 2017

Le comité des rémunérations s'est réuni deux fois au cours de l'exercice 2017 afin notamment d'examiner et valider le plan de rémunération de l'équipe de Direction, et d'examiner et valider le plan d'Attribution Gratuite d'Action adopté en 2017 et d'en définir les modalités d'attribution de décembre 2017, et de valider le plan d'actions de performance adopté en décembre 2017.

d. Comité stratégique

Composition

Le comité stratégique a été mis en place par le Conseil d'administration du 15 janvier 2013.

A la date de publication du présent rapport, les membres du comité stratégique sont :

- Gérard Hascoët, président du Conseil d'administration ;
- Marie Meynadier, administrateur et Directrice Générale ;

et

- Paula Ness Speers, administrateur.

Monsieur Gérard Hascoët préside ce comité.

Attributions

Le comité stratégique est notamment chargé :

- D'étudier toutes les questions stratégiques intéressant le Groupe, en matière de recherche et de développement, en matière industrielle, et en matière d'alliances et de partenariats de toutes natures ;
- D'étudier tous les projets significatifs d'investissement, d'alliance ou de partenariat ;
- De faire au Conseil tous rapports, d'émettre tous avis et de faire toutes recommandations, sur toutes les questions entrant dans sa mission ;
- De manière générale, le comité stratégique apporte tout conseil et formule toute recommandation appropriée dans les domaines ci-dessus.

Modalités de fonctionnement

Le comité stratégique se réunit au moins deux fois par an, selon un calendrier fixé par son président, sur un ordre du jour arrêté par son président.

Le comité stratégique peut demander au président du Conseil d'administration à bénéficier de l'assistance de tout cadre dirigeant de la Société dont les compétences pourraient faciliter le traitement d'un point à l'ordre du jour. Le président du comité stratégique ou le président de séance attire l'attention de toute personne participant aux débats sur les obligations de confidentialité qui lui incombent.

Rapports

Le président du comité stratégique fait en sorte que les comptes rendus d'activité du comité au Conseil d'administration permettent à celui-ci d'être pleinement informé, facilitant ainsi ses délibérations.

Compte-rendu de l'activité du Comité stratégique au cours de l'exercice 2017

Le comité stratégique s'est réuni trois fois au cours de l'exercice 2017 afin d'examiner les différentes options stratégiques du Groupe et ses principaux axes de développement.

e. Limitation des pouvoirs du Directeur Général

La direction générale de la Société est assumée, sous sa responsabilité, soit par le président du Conseil d'administration, soit par une autre personne physique nommée par le Conseil d'administration et portant le titre de directeur général.

Le directeur général est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la Société. Il exerce ses pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la loi attribue expressément aux assemblées d'actionnaires et au Conseil d'administration.

Lors de chaque réunion du conseil, le directeur général rend compte des faits marquants de la vie du Groupe.

De plus, ainsi qu'exposé aux paragraphes 16.5.1.a à 16.5.1.d, la Société s'est dotée de trois comités ad hoc, chacun dirigé par des administrateurs distincts du Directeur Général. L'un d'entre eux est dirigé par un administrateur indépendant (comité d'audit).

Ainsi, les pouvoirs du Directeur Général sont limités dans le cadre de la tenue du Conseil d'administration et des trois comités spécialisés, chacun investi d'un pouvoir étendu dans son domaine respectif (orientation stratégique du Groupe, communication financière et ressources humaines.)

Le Conseil d'administration peut le révoquer à tout moment. Si la révocation est décidée sans juste motif, elle peut donner lieu à dommage intérêts, sauf lorsque le directeur général assume les fonctions de président du Conseil d'administration.

A la date de publication du présent rapport, le Conseil d'administration est présidé par Monsieur Gérard Hascoët. Madame Marie Meynadier est le Directeur Général de la Société.

16.5.2. Procédures de contrôle interne et de gestion des risques

a. Définitions et objectifs du contrôle interne

Le contrôle interne est un dispositif du Groupe défini et mis en œuvre sous sa responsabilité.

Il comprend un ensemble de moyens, de comportements, de procédures et d'actions adaptés aux caractéristiques propres de chaque Société qui :

- Contribue à la maîtrise de ses activités, à l'efficacité de ses opérations et à l'utilisation efficiente de ses ressources, et
- Doit lui permettre de prendre en compte de manière appropriée les risques significatifs, qu'ils soient opérationnels, financiers ou de conformité.

Le dispositif vise plus particulièrement à assurer :

- a) la conformité aux lois et règlements ;
- b) l'application des instructions et des orientations fixées par la direction générale ;
- c) le bon fonctionnement des processus internes du Groupe, notamment ceux concourant à la sauvegarde de ses actifs ;
- d) la fiabilité des informations financières.

Le contrôle interne ne se limite donc pas à un ensemble de procédures ni aux seuls processus comptables et financiers.

La définition du contrôle interne ne recouvre pas toutes les initiatives prises par les organes dirigeants ou le management comme par exemple la définition de la stratégie de la Société, la détermination des objectifs, les décisions de gestion, le traitement des risques ou le suivi des performances.

Par ailleurs, le contrôle interne ne peut fournir une garantie absolue que les objectifs de la Société seront atteints.

b. Périmètre couvert par le contrôle interne

Le dispositif de contrôle interne mis en place par la Société a vocation à couvrir l'ensemble des opérations réalisées.

c. Description des procédures de contrôle interne

La Société structure son approche du contrôle interne en s'inspirant des cinq composantes prévues par le référentiel AMF, à savoir :

1. Organisation générale : une organisation comportant une définition claire des responsabilités, disposant des ressources et des compétences adéquates et s'appuyant sur des procédures, des systèmes d'information, des outils et des pratiques appropriés ;
2. La diffusion en interne d'informations pertinentes, fiables, dont la connaissance permet à chacun d'exercer ses responsabilités ;
3. Un système visant à recenser et analyser les principaux risques identifiables au regard des objectifs de la Société et à s'assurer de l'existence de procédures de gestion de ces risques ;
4. Des activités de contrôle proportionnées aux enjeux propres à chaque processus et conçues pour réduire les risques susceptibles d'affecter la réalisation des objectifs de la Société ;
5. Une surveillance permanente du dispositif de contrôle interne ainsi qu'un examen régulier de son fonctionnement. Cette surveillance peut conduire à l'adaptation du dispositif de contrôle interne. La Direction Générale apprécie les conditions dans lesquelles elle informe le Conseil des principaux résultats des surveillances et examens ainsi exercés.

Composante 1 : organisation générale

L'organisation des procédures de contrôle interne et de gestion des risques au sein de la Société se fonde sur les principes et outils suivants :

- Des organigrammes et fiches de postes régulièrement mis à jour sous la responsabilité de chaque directeur d'activité et centralisés par la direction Finance et Administration ;
- Un Manuel Qualité comportant une cartographie détaillée de l'ensemble des processus opérationnels et des systèmes informatiques ;
- Une matrice des responsabilités par activité (ventes, développement, production, maintenance, marketing, réglementaires, fonctions supports). Pour chacune de ces activités figurent une description des processus, ainsi qu'un lien avec les procédures ou documents structurants qui définissent les responsabilités et les interactions entre les différents responsables à chaque étape du processus.
- Une matrice de gestion des droits d'accès au système d'informations et également aux principaux documents.
- Une gestion des compétences formalisée : une formation initiale est délivrée à l'ensemble des salariés et adaptée aux spécificités de chaque poste. Un entretien d'évaluation annuel alimente le plan de formation. L'efficacité de l'action de formation est évaluée (instantanément et lors de l'entretien annuel). L'ensemble des actions de formation et de gestion des compétences est suivi en permanence par la direction des Affaires Réglementaires et Qualité et par la Direction Finance et Administration.

Composante 2 : diffusion en interne d'informations pertinentes et fiables

Le dispositif de contrôle interne du Groupe est également fondé sur la diffusion et l'analyse des informations nécessaires au pilotage de l'activité, au travers d'actions d'animation et d'outils :

Actions d'animation

- Comité exécutif : une fois par mois environ, il réunit le Directeur Général, Président Amérique du Nord, Directeur des Opérations, Directeur Administratif et Financier et Directeur de la Transformation et traite les aspects opérationnels et stratégiques.
- Comité de direction : une fois par mois environ, il réunit le Directeur Général et les sept directeurs d'activité, traite l'ensemble des points opérationnels en liaison avec le business plan et le budget annuel ;
- Réunions d'informations générales trimestrielles : le Directeur Général informe les salariés du Groupe des objectifs définis en Comité de direction et de l'état d'avancement de la Société vis-à-vis de ces objectifs ;
- Réunions multifonctionnelles : point trans-activités sur la performance et la qualité des produits ; et
- Revues de Management Qualité semestrielles : examen du système qualité du Groupe, de tous les indicateurs Qualité par activité, et identification des actions pertinentes pour l'amélioration de la qualité.

Outils

- Base ENNOV documentaire : gestion électronique documentaire de l'ensemble des documents structurants par activité ;
- Base ENNOV process : gestion des anomalies qui surviennent dans les processus et des points de non-conformité dans la qualité des produits avec plan d'actions et suivi ; et
- Un ERP traitant la gestion de la production, les stocks, la maintenance et la gestion commerciale.

Composante 3 : processus de gestion des risques

Le Groupe est soumis à une obligation réglementaire de gestion de ses risques opérationnels selon la norme ISO 14971 applicable aux activités de dispositifs médicaux. A ce titre, elle identifie et évalue les risques selon un niveau de criticité définie par la Direction des Affaires Réglementaires fondé sur le modèle de l'AMDEC (impact, probabilité d'occurrence et probabilité de non détection). Le périmètre des travaux s'étend aux processus suivants : conception, développement produit, service (exploitation et maintenance), production (efficacité des processus de production). Les dossiers de gestion de risques recensant l'ensemble des éléments décrits ci-dessous sont intégrés et mis à jour dans le dossier de conception de chaque produit.

L'ensemble des risques de la Société a été formalisé au cours de l'année 2012 sous la forme d'une cartographie des risques. Cet exercice a permis de formaliser la hiérarchisation des principaux risques opérationnels, et de valider la pertinence de mesures mises en place par la Société pour minorer ces risques.

Composante 4 : Activités de contrôle

Les activités de contrôles en place sont encadrées par des obligations réglementaires fortes, propres au secteur d'activité du Groupe. Le Groupe doit ainsi respecter les normes relatives aux systèmes de management de la qualité ISO 13485 et 21 CFR part 820 qui ont pour objectif la préservation de la santé du patient et le respect des obligations réglementaires. Ces référentiels imposent des procédures d'activité (*Good Practices*) précises et des objectifs de réalisation qui leur sont associés, intégrées dans la base ENNOV documentaire :

Par ailleurs, chaque employé du Groupe a l'obligation d'enregistrer toutes les anomalies dans la base documentaire ENNOV. Un comité d'évaluation se réunit périodiquement aux fins d'évaluer et de décider des suites à donner pour chaque anomalie

Ce processus dit « CAPA » (*Corrective Actions & Preventive Actions*) obligatoire dans le cadre de la norme ISO 13485 et du 21 CFR820 est géré informatiquement dans la base ENNOV qui a été paramétrée pour respecter les exigences de ces normes. Il permet de couvrir l'ensemble des risques de dysfonctionnements et des actions de contrôle associés aux processus opérationnels. La base ENNOV process permet notamment de disposer à tout moment d'une description des activités de contrôle et des plans d'actions par type d'occurrence, par période de temps, par gravité.

Composante 5 : surveillance du dispositif de contrôle interne

La taille de la Société ne rend pas nécessaire l'existence d'une fonction d'audit interne permanente. Néanmoins, des missions d'audit interne sont menées sous l'égide de la Direction des Affaires Réglementaires selon un plan d'audit établi annuellement et avec des ressources dédiées, sur la base notamment des anomalies soulevées dans ENNOV. Au titre de l'exercice 2017, outre les audits réalisés par les Commissaires aux Comptes de l'entreprise, les audits effectués ont couvert les thèmes suivants :

- Audit Qualité interne sur l'ensemble des processus mené annuellement par un prestataire externe spécialisé dans la gestion de la qualité des fabricants de dispositifs médicaux. Les recommandations de ces audits sont enregistrées et suivies dans la base ENNOV;
- Audit de renouvellement de la certification ISO 13485 réalisé par le GMED
- Audits de sous-traitants réalisés par l'équipe Qualité interne.

Au-delà des activités d'audit interne, le Groupe suit des indicateurs d'activités très complets (qualité, performance) et suit les actions de correction qui sont engagées.

Enfin, la base ENNOV process est utilisée tout au long de l'année pour un pilotage strict des dysfonctionnements relevés dans le déroulement des processus opérationnels.

d. Procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Organisation de la fonction comptable et financière

La fonction comptable et financière est gérée en interne par une équipe composée de cinq personnes. La comptabilité de même que la consolidation des comptes sont réalisées en interne, et revues par un expert-comptable. La revue fiscale et la gestion de la paie sont confiées à des cabinets d'expertise comptable. L'évaluation des indemnités de départ à la retraite de même que celle des engagements liés à l'attribution des instruments de capitaux propres (actions gratuites, stock-options, bons de souscription d'actions) sont confiées à des experts indépendants.

Consolidation des comptes

Le périmètre de consolidation comporte la Société française et ses cinq filiales. La consolidation des comptes est assurée par la Direction Administrative et Financière à partir d'un format de *reporting* mensuel. Les principales procédures comptables sont formalisées (notamment celles définissant les opérations de consolidation et les contrôles assurés sur le *reporting* mensuel des filiales).

Suivi des filiales

Chaque filiale dispose d'un budget annuel mensualisé et d'un reporting mensuel qui analyse les écarts avec ce budget.

La comptabilité des filiales est entièrement sous-traitée à des cabinets d'expertise comptable locaux.

Clôture des comptes statutaires et consolidés

Un expert-comptable assure la revue fiscale annuelle des comptes statutaires, de même que la revue des comptes consolidés semestriels et annuels.

Calendrier de clôture

Les comptes mensuels sont arrêtés dans un délai de 8 jours ouvrés.

e. Conclusion : les axes d'amélioration en projet

Le Groupe attache la plus grande importance à son dispositif de contrôle interne. En 2017, il a maintenu ses investissements afin notamment d'étendre et d'harmoniser son système qualité à l'ensemble de ses activités. Ces efforts seront poursuivis en 2018, de même que l'analyse et l'amélioration des actions mises en place pour réduire l'exposition du Groupe aux risques opérationnels majeurs.

17. SALARIES

17.1	NOMBRE ET REPARTITION DES EFFECTIFS.....	170
17.2	PARTICIPATIONS, STOCK-OPTIONS ET ACTIONS GRATUITES DES MANDATAIRES SOCIAUX.....	179
17.3	PARTICIPATION DES SALARIES DANS LE CAPITAL DE LA SOCIETE	180
17.4	ACCORD DE PARTICIPATION ET D'INTERESSEMENT.....	181

17.1. NOMBRE ET REPARTITION DES EFFECTIFS

Conscient que ses collaborateurs sont les premiers acteurs de sa croissance, EOS imaging mène une politique de gestion des ressources humaines favorable à l'épanouissement de ses salariés. Le Groupe s'attache à promouvoir la stabilité de l'emploi et l'égalité des chances et à déployer une offre de formation qui permette aux collaborateurs d'approfondir et de diversifier leurs compétences.

Périmètre des informations présentées

Les informations publiées couvrent autant que possible l'ensemble des effectifs et des activités du Groupe sur la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2017. Cependant, certaines informations sont présentées sur un périmètre restreint à la France.

Concernant les informations sociales :

- L'effectif total, la répartition de l'effectif par genre, nationalité et zone géographique, les embauches, et les départs couvrent le Groupe ;
- L'organisation du temps de travail, la formation, l'égalité de traitement et les conditions de travail couvrent le Groupe ;
- La pyramide des âges, et le dialogue social couvrent le Groupe ;
- Les accidents du travail et de trajet et l'absentéisme couvrent les effectifs de EOS imaging en France et OneFit et excluent donc les filiales à l'étranger.

Précisions méthodologiques

Les données publiées sont suivies, collectées et consolidées par la Direction Financière. Le nombre limité de contributeurs au reporting n'a pas nécessité le déploiement d'un référentiel de reporting.

Afin d'assurer la bonne compréhension des données publiées, il est précisé que des arrondis sont faits pour le calcul de certaines données sociales en retenant la valeur entière supérieure. En conséquence, les chiffres indiqués sous forme de totaux dans certains tableaux peuvent ne pas être la somme exacte des chiffres qui les précèdent.

Les définitions des données quantitatives publiées sont les suivantes :

- **Effectif total au 31 décembre 2017** : est comptabilisé l'ensemble des salariés présents en fin d'année, en CDI et CDD. Les salariées en congés maternité et les intérimaires sont comptabilisés. Les alternants et les stagiaires sont exclus. Les salariés dont la date de sortie est le 31.12.2017 sont exclus.
- **Effectif moyen** : il correspond à la moyenne des effectifs de fin de mois. Sont comptabilisés tous les salariés en CDI, CDD, les salariées en congés maternité et les intérimaires. Les alternants et stagiaires sont exclus. Les salariés dont la date de sortie est le dernier jour du mois sont exclus de l'effectif de fin de mois.
- **Formation** : est considérée comme formation au titre de l'exercice 2017, toute formation dispensée en interne ou par un organisme externe. Les heures de formation correspondent à la somme des heures de formations dispensées aux salariés en CDI et CDD au titre de l'exercice.
- **Entrées et sorties** : sont comptabilisées toutes les entrées et sorties au cours de l'exercice, des salariés embauchés en CDI (embauches en contrat permanent) et des CDD (embauches en

contrat temporaire). Une embauche en CDI suite à un CDD fait l'objet d'une sortie en CDD et d'une entrée en CDI. Les « autres motifs de départ » incluent les non-renouvellements de période d'essai et les fins de CDD.

- **Pourcentage de l'effectif à temps partiel** : il est égal au ratio des effectifs à temps partiel divisé par l'effectif moyen.
- **Taux d'absentéisme** : il est égal au nombre de jours d'absence total comptabilisés au cours de l'exercice divisé par un nombre total de jours de présence théoriques. Le nombre total de jours de présence théorique est calculé précisément selon le nombre de jours théoriques travaillés par les employés des Sociétés EOS et OneFit (nombre de jours de travail de l'effectif cadre).
- **Pourcentage de femmes parmi le personnel cadre** : il correspond au nombre de femmes cadres par rapport au nombre total de cadres au 31.12.2017.
- **Nombre de salariés par nationalité** : il correspond à l'effectif moyen par nationalité, arrondi à l'entier supérieur.

a. Emploi

Le Groupe a poursuivi ses recrutements au cours de l'exercice 2017 pour accompagner son développement.

L'effectif consolidé d'EOS imaging, au 31 décembre 2017, est de 154 personnes, contre 128 au 31 décembre 2016. Les femmes représentent 34% de l'effectif total et 25% du comité de direction, contre respectivement 34% et 44% en 2016. EOS imaging est une Société multinationale : ses collaborateurs sont présents dans cinq pays : en France, en Allemagne, aux Etats-Unis, au Canada et à Singapour.

Dans le cadre de sa stratégie de développement, le Groupe continue de mener une politique de recrutement ambitieuse : en 2017, 46 nouveaux collaborateurs ont rejoint EOS imaging. Le recours aux contrats temporaires est limité : le Groupe privilégie les contrats à durée indéterminée qui représentent 89% des contrats d'embauches en 2017, contre 78% en 2016. Au cours de l'exercice 2017, EOS imaging a procédé à cinq licenciements.

Ces 46 recrutements intervenus sur l'année ont principalement concerné la zone Amérique du Nord (18 recrutements) du fait de la nouvelle organisation avec un investissement réalisé au niveau des équipes de ventes et de maintenance. De nombreux recrutements ont également été réalisés en EMEA, notamment au niveau des équipes de R&D.

La progression annuelle de l'effectif moyen de 25 personnes s'explique notamment par l'évolution des équipes de ventes en Amérique du Nord ainsi que des équipes R&D et maintenance.

L'effectif moyen consolidé est ainsi passé de 132 personnes en 2016 à 142 personnes en 2017.

Effectif

Sur les périodes considérées, l'effectif moyen du Groupe a évolué comme suit :

Indicateur : RSE Nombre moyen d'employé par mois par entité / genre

Effectif moyen du Groupe	2017	2016	2015	2014
Nb de personnes	142	132	116	106

L'effectif du Groupe se répartit comme suit :

Par zone géographique :

Effectif moyen du Groupe	2017	2016	2015	2014
Effectif EMEA	106	103	98	92
<i>% de l'effectif total</i>	<i>75%</i>	<i>78%</i>	<i>84%</i>	<i>87%</i>
Effectif Hors EMEA	36	29	18	14
<i>% de l'effectif total</i>	<i>25%</i>	<i>22%</i>	<i>16%</i>	<i>13%</i>

Par genre :

Effectif moyen du Groupe	2017	2016	2015	2014
Total	142	132	116	106
Hommes	91	85	78	70
Femmes	51	47	38	36

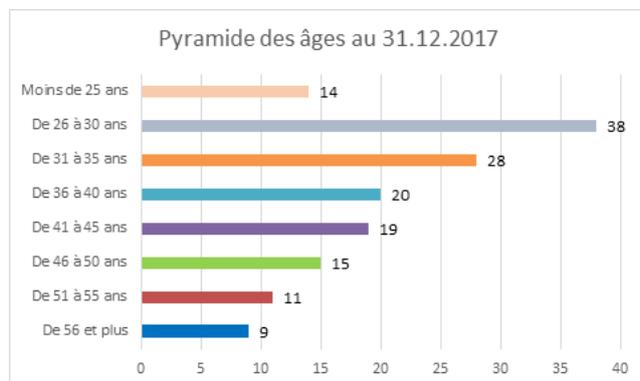
Par type de contrat :

Source : RSE Nombre moyen d'employé par mois global 2017

Effectif moyen du Groupe	2017	2016	2015	2014
Temporaire	4	6	6	7
Permanent	138	126	110	99
Total	142	132	116	106

Par tranches d'âges :

Le tableau repris ci-dessous est réalisé sur la base des effectifs présents au 31 décembre 2017 :

Embauches et licenciements

L'effectif a été marqué en 2017 par les mouvements suivants :

Mouvements - entrées par type de contrat :

Nombre d'entrées	31/12/17	31/12/16	31/12/15	31/12/14	31/12/13
Recrutements en CDI (France et monde)	40	27	26	19	29
<i>Dont Entrée dans le périmètre en CDI de Onefit Medical</i>	6	-	-	-	11
Recrutements en CDD	5	7	11	11	9
Entrée dans le périmètre en CDD de Onefit Medical	0	-	-	-	3
Ajustement base antérieure	0	-	-	-	-
Mouvement Interne	1	-	-	-	-
Total	46	34*	37	30	52

Mouvements - motifs de départs :

Nombre de départs	31/12/17	31/12/16	31/12/15	31/12/14	31/12/13
Retraites/prétraites	-	-	-	-	-
Démissions	9	15	4	5	4
Licenciements	5	5	3	5	2
Ruptures conventionnelles	1	-	2	-	-
Ruptures de période d'essai	1	1	2	1	1
Fin de CDD	3	7	11	15	7
Mouvement interne	1	-	-	-	-
Total	20	28*	22	26	14

**Des ajustements de la base 2016 ont été constatés afin de refléter au mieux les mouvements de personnel éligibles au périmètre RSE. Ainsi, l'effectif au 31.12.16 ressort à 128 personnes contre 129 mentionnés dans notre rapport 2016.*

Dans un souci de clarté et de précision, la catégorie « autres » indiquée comme nature de départ jusqu'au 31 décembre 2014 a été scindée en deux catégories de départ : les ruptures de période d'essai et les fins de CDD. Cette correction a été faite de manière rétrospective pour les précédents exercices.

Rémunérations et évolution

La politique de rémunération de la Société repose sur des principes d'équité et de transparence. Elle est établie en tenant compte du rôle, de l'expérience et de l'évaluation de la performance, sans distinction fondée sur le genre. Au-delà des rémunérations fixes, le Groupe attribue des rémunérations variables à une partie significative de ses équipes, et systématiquement pour les équipes de direction et le management.

Les rémunérations de l'ensemble des collaborateurs du Groupe font l'objet d'une réévaluation annuelle. La réévaluation faite en 2017 est reflétée dans les charges de personnel, présentées au paragraphe 20.1.1 / q – « Charges de personnel » des états financiers consolidés. Ainsi qu'indiqué dans cette note, la masse salariale du Groupe pour l'exercice 2017 s'élève à 14 408 k€ contre 12 875 k€ au titre de l'exercice précédent.

Au 31 décembre 2017, le Groupe a attribué des actions gratuites à une partie significative de ses collaborateurs sans condition d'ancienneté.

a. Organisation du temps de travail

EOS imaging a mis en œuvre des initiatives en faveur de la flexibilité et de l'équilibre vie privée-vie professionnelle comme par exemple :

- Autoriser les horaires variables d'arrivée et de départ ;

- Permettre le travail à temps partiel ;
- Donner une liberté étendue dans le choix des dates de congés.

Ainsi, les temps partiels ont été accordés à toutes les personnes qui en ont fait la demande, et représentent 3% de l'effectif moyen.

En France, les cadres sont sous convention de forfait jours (218 jours) sur le site parisien. A Besançon, la durée de travail des collaborateurs est calculée selon le principe d'une durée de travail hebdomadaire de 35h. Les collaborateurs présents dans les autres filiales que la France sont des personnels itinérants, qui travaillent à distance et sont particulièrement autonomes dans l'organisation de leur temps de travail et donc considérés comme ayant le statut cadre.

Les chiffres sur l'absentéisme sont les suivants :

Répartition par motif :

Le tableau ci-dessous reprend les informations relatives aux salariés d'EOS imaging France et OneFit.

Taux d'absentéisme	2017	2016	2015	2014	2013
Maladie	2,08%	3,13%	0,68%	1,0%	1,0%
Accident de travail et de trajet	0,17%	-	-	0,03%	-
Maternité, paternité, adoption	1,02%	1,75%	0,56%	1,83%	0,7%
Autres absences	0,11%	0,04%	0,19%	0,16%	0,1%
Absences non rémunérées (congés sans solde, congés parentaux)	1,36%	0,39%	0,28%	0,3%	0,8%
Total	4,74%	5,31%	1,70%	3,45%	2,6%

b. Relations sociales

EOS imaging s'attache à maintenir un dialogue social constructif afin de conserver un climat social de qualité dans la Société.

En juin 2014, une Délégation Unique du Personnel a été mise en place pour représenter l'ensemble des collaborateurs de l'établissement parisien. Cette Délégation Unique rassemble les deux instances représentatives du personnel que sont le Comité d'Entreprise et les délégués du personnel. Elle comprend 2 représentants du personnel cadre et 1 représentant du personnel non cadre, tous trois élus le 18 juin 2014.

Les représentants de la DUP se réunissent en moyenne tous les 2 mois. Consultés par la Direction, ils participent activement aux décisions importantes de l'entreprise.

Deux accords collectifs ont été signés en 2015 avec les représentants du personnel : un accord de participation, un accord d'intéressement, de même que les règles de fonctionnement du Plan Epargne Entreprise associé à ces deux accords. Aucun accord collectif, ou relatif à la santé-sécurité des salariés, n'a été conclu en 2017.

En 2017, huit réunions de la DUP ont été organisées. Ses membres ont été consultés et associés à des décisions importantes concernant notamment le plan d'action de la Société en matière d'égalité hommes-femmes ou par exemple, le plan de formation des salariés pour l'année 2017.

En 2017, le CHSCT s'est réuni quatre fois. Ses membres ont été associés à des décisions traitant de la sécurité et des conditions de travail, et notamment une réflexion sur le réaménagement des locaux. Ils ont été consultés sur la mise à jour du Document Unique 2017.

Les collaborateurs du site à Besançon sont représentés par une déléguée du personnel, élue le 16 juin 2014 (collège unique).

c. Santé et sécurité

Garantir la sécurité et promouvoir la santé de chacun de ses salariés sont des priorités pour EOS imaging. Compte-tenu de ses activités, EOS imaging a réalisé l'évaluation des risques pour la santé et la sécurité des salariés, formalisée dans son Document Unique. Ce Document unique, créé en 2008, est mis à jour régulièrement et pour la dernière fois en 2016. Les principaux risques identifiés sont l'irradiation et l'électrocution dans le cadre de la fabrication des détecteurs, des tests des équipements EOS et des opérations de maintenance. Les moyens de prévention déployés permettent de limiter ces risques :

Risques d'irradiation : formations à la radioprotection des salariés concernés, affichages appropriés sur les postes de travail, suivi dosimétrique du personnel exposé, postes de travail auto-protégés ;

Risques électriques : habilitations électricité basse tension des salariés concernés, affichages appropriés sur les postes de travail, restriction des postes de travail au personnel formé.

Les activités d'EOS imaging s'inscrivent dans un environnement réglementaire très encadré. Le Groupe respecte ses obligations en matière de protection de la sécurité des collaborateurs en charge de la production et de la maintenance, exposés aux risques décrits ci-dessus. EOS imaging mène une politique de prévention des risques proactive qui repose sur la formation et la sensibilisation de l'ensemble de ses collaborateurs dès le processus de formation initiale des nouveaux arrivants.

En 2017, la Société EOS imaging, en collaboration avec le référent sécurité et le CHSCT, a travaillé sur la mise en place d'un plan de prévention des risques. Ces travaux se sont appuyés sur une analyse approfondie de la pénibilité et l'identification des facteurs de risques.

Deux accidents du travail ont été déclarés en 2017, entraînant un arrêt de travail de 5 jours ouvrés. Un accident de trajet a été déclaré en 2017 ayant entraîné un arrêt de travail de 34 jours ouvrés. Aucune maladie professionnelle n'a été déclarée.

d. Formation

Tournée vers l'innovation, EOS imaging se mobilise afin d'accompagner l'évolution de ses collaborateurs et met en place la formation nécessaire au développement de leurs compétences dans leurs fonctions actuelles ou à venir.

EOS imaging établit annuellement un plan de formation sur la base des formations métiers nécessaires à l'évolution des collaborateurs et des demandes exprimées lors des entretiens annuels. La réalisation du plan de formation fait l'objet d'un suivi régulier et d'un bilan annuel. L'offre de formation se décompose comme suit :

- Formations obligatoires liées à la spécificité des activités et qui constituent un élément clé de la politique de sécurité (radioprotection et habilitations électriques)
- Formations internes métiers et produits
- Formations internes sur le système de management de la qualité et les outils informatiques
- Formations externes techniques et linguistiques

Le tableau ci-dessous présente les heures de formation dispensées au cours des deux derniers exercices. Les formations prises en compte concernent les formations réalisées et terminées sur l'exercice 2017. Aucun calcul de prorata n'a été effectué.

Répartition du nombre d'heures de formation par catégorie :

Nb d'heures de formation	31/12/17	31/12/16	31/12/15	31/12/14	31/12/13
Techniciens	159h	255h	161h	223h	63h
Cadres	1 479h	1 669h	1 338h	2 146h	343h
Total	1 638h	1 924h	1 499h	2 369h	406h

e. Egalité de traitement

Mesures prises en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes

EOS imaging s'engage pour l'égalité des genres au sein de ses équipes et souhaite que celle-ci soit visible à tous les niveaux de l'entreprise. Aussi, les femmes représentent au 31 décembre 2017 25% de l'équipe dirigeante, et 34% du personnel cadre. L'entreprise s'attache à ne faire aucune distinction dans le traitement de ses collaborateurs qui serait basée sur le genre. Il est considéré également que les employés basés dans les pays autres que la France sont considérés comme ayant le statut Cadre.

Dans ce cadre, EOS imaging a préparé le rapport de situation comparée (RSC) des conditions générales d'emploi des femmes et des hommes dans l'entreprise, qui illustre ces principes d'équité.

Au 31 décembre 2017, l'effectif d'EOS imaging ne comprenait pas de salarié en situation de handicap. Toutefois, le Groupe est soucieux de promouvoir la participation à la vie active des personnes en situation de handicap, et a notamment conclu un contrat de fournitures administratives avec un ESAT, établissement spécialisé d'aide par le travail.

Politique de lutte contre les discriminations

De même, EOS imaging mène une politique de gestion des ressources humaines en faveur de l'égalité des chances. La diversité des nationalités représentées dans l'effectif du Groupe en témoigne : 16 nationalités sont représentées.

f. Effectif par nationalité :

Effectif moyen du Groupe	2017	2016	2015	2014	2013
France	106	98	93	85	58
Grande-Bretagne	-	-	-	1	1
Etats-Unis	29	17	12	11	11
Canada	5	7	3	2	2
Cameroun	1	-	-	-	-
Chine	1	-	-	-	-
Belgique	1	1	1	-	-
Allemagne	1	-	-	-	-
Malaisie	1	1	1	1	1
Inde	-	-	-	-	1
Colombie	-	-	1	-	1
Algérie	1	1	1	1	1
Tunisie	2	1	1	1	1
Italie	1	1	1	1	1
Espagne	1	1	-	-	-
Sénégal	1	1	-	-	-
Maroc	1	1	-	-	-
Portugal	1	1	1	1	1
Tchèque	1	1	1	1	1
Nombre de nationalités représentées	16	13	11	10	12

g. Promotion et respect des conventions fondamentales de l'Organisation Internationale du Travail

Par ses politiques de gestion des ressources humaines, EOS imaging respecte l'ensemble des dispositions de ces conventions sur l'ensemble thèmes concernés, à savoir :

- Le respect de la liberté d'association et du droit de négociation collective ;
- L'élimination des discriminations en matière d'emploi et de profession ;
- L'élimination du travail forcé ou obligatoire ;

- L'abolition effective du travail des enfants.

17.2. PARTICIPATIONS, STOCK-OPTIONS ET ACTIONS GRATUITES DES MANDATAIRES SOCIAUX

17.2.1. Participation détenue par chacun des membres du Conseil d'administration

Au 31 décembre 2017 et sous réserve des informations détenues par la Société, les mandataires sociaux détiennent des actions comme mentionné ci-dessous :

Mandataire social	Nombre d'actions détenues (*)	Pourcentage du capital
Gérard Hascoët <i>(Président du Conseil)</i>	2 000	0,01%
Marie Meynadier <i>(Directeur général)</i>	367 959	1,63%
BPIfrance investissement représenté par Marie-Laure Garrigues	2 230 222	9,85%
Paula Ness Speers	-	-
Eric Beard	-	-
TOTAL	2 600 181	11,48%

(*) Selon les déclarations faites à l'AMF ou à la Société

17.2.2. Bons de souscription d'actions attribués aux membres du Conseil d'administration

Les bons de souscriptions attribués aux membres du Conseil d'administration sont présentés au chapitre 21.1.6 du présent Document de référence.

17.2.3. Options de souscription ou d'achat d'actions attribués aux membres du Conseil d'administration

Les options de souscriptions ou d'achat d'actions attribués aux membres du Conseil d'administration sont présentés au chapitre 21.1.4.

17.2.4. Attributions gratuites d'actions aux membres du Conseil d'administration

Les attributions d'actions gratuites aux membres du Conseil d'administration sont présentées au chapitre 21.1.5 du présent Document de référence.

17.3. PARTICIPATION DES SALARIES DANS LE CAPITAL DE LA SOCIETE

17.3.1. Stocks options et actions gratuites octroyés aux salariés de la Société

Il a été octroyé aux salariés de la Société des stocks-options et des actions gratuites dont le détail est présenté aux paragraphes 21.1.4 et 21.1.5 du présent Document de référence.

17.3.2. Options de souscription ou d'achat d'actions consenties aux dix premiers salariés non mandataires sociaux attributaires et options levées par ces derniers au cours de l'exercice 2017
(Tableau 9 Recommandation AMF n°2009-16)

Options de souscription ou d'achat d'actions consenties aux dix premiers salariés non mandataires sociaux attributaires et options levées par ces derniers au cours de l'exercice 2017			
	Nombre total d'options attribuées / d'actions souscrites ou achetées	Prix moyen pondéré	Plan
Options consenties durant l'exercice 2017	-	-	-
Options levées durant l'exercice 2017	-	-	-

17.4. ACCORD DE PARTICIPATION ET D'INTERESSEMENT

Dans le cadre des dispositions de l'article L 225-102, des accords de participation et d'intéressement ont été mis en place au bénéfice des salariés de la Société au cours de l'exercice 2015. Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2017, l'intéressement s'élève à 3 281 euros.

18. PRINCIPAUX ACTIONNAIRES

18.1	ACTIONNARIAT DE LA SOCIETE	183
18.2	DROITS DE VOTE DES PRINCIPAUX ACTIONNAIRES	184
18.3	CONTROLE DE LA SOCIETE	184
18.4	ACCORDS POUVANT ENTRAINER UN CHANGEMENT DE CONTROLE	184

18.1. ACTIONNARIAT DE LA SOCIETE

Répartition du capital social au cours des trois derniers exercices

Au meilleur de la connaissance de la Société, la répartition du capital de la Société au 31 décembre 2015, 2016 et 2017 est la suivante :

	Au 31/12/2015		Au 31/12/2016		Au 31/12/2017	
	Nombre d'actions	% du capital et des droits de vote *	Nombre d'actions	% du capital et des droits de vote *	Nombre d'actions	% du capital et des droits de vote *
Medivea	357 608	1,77%	357 608	1,76%	-	0,00%
Polissage Garnier	89 418	0,44%	89 418	0,44%	89 418	0,39%
Claude Hennion	138 312	0,68%	138 312	0,68%	138 312	0,61%
Yves Charpak & indivision	4 952	0,02%	4 952	0,02%	-	0,00%
Eric Cloix	26 483	0,13%	26 483	0,13%	-	0,00%
Nazanin Cloix	-	0,00%	-	0,00%	13 567	0,06%
Keyzan Mazda	28 204	0,14%	28 204	0,14%	28 204	0,12%
Catherine Mazda	14 102	0,07%	14 102	0,07%	14 102	0,06%
Jacques Lewiner	100	0,00%	100	0,00%	100	0,00%
Fondateurs (absence d'action de concert)	659 179	3,26%	659 179	3,25%	283 703	1,25%
COFA Invest	273 318	1,35%	273 318	1,35%	266 554	1,18%
ANDERA Partners (anciennement EDRIP)	1 805 293	8,92%	1 805 293	8,90%	1 314 119	5,80%
NBGI	905 429	4,47%	905 429	4,46%	-	0,00%
BPI	1 825 222	9,02%	1 825 222	9,00%	2 230 222	9,85%
Fonds d'investissements (absence d'action de concert)	4 809 262	23,76%	4 809 262	23,70%	3 810 895	16,83%
Flottant	14 369 706	70,99%	14 411 765	71,03%	18 139 553	80,12%
Gérard Hascoët (Président)	2 000	0,01%	2 000	0,01%	2 000	0,01%
Marie Meynadier (Directeur général)	362 955	1,79%	362 959	1,79%	367 959	1,63%
Management & employés	364 955	1,80%	364 959	1,80%	369 959	1,63%
Actions propres**	38 867	0,19%	43 598	0,21%	37 373	0,17%
Total	20 241 969	100,00%	20 288 763	100,00%	22 641 483	100,00%

* Il n'a pas été instauré de droit de vote double ** Les actions propres sont privées de droit de vote

Conformément aux dispositions de l'article L. 233-13 du Code de commerce, nous vous précisons que les actionnaires possédant directement ou indirectement plus du vingtième, du dixième, des trois

vingtièmes, du cinquième, du quart, du tiers, de la moitié, des deux tiers ou des dix-neuf vingtièmes du capital social ou des droits de vote, au 31 décembre 2017, sont identifiés dans le tableau ci-dessus.

Aucune modification significative n'est intervenue dans la répartition de l'actionnariat depuis la clôture de l'exercice 2017 à l'exception de la participation de la Société ANDERA Partners, anciennement dénommée Edmond de Rothschild Investments Partners (EDRIP). Par courrier en date du 14 mars 2018, la Société Edmond de Rothschild Investments Partners (EDRIP), dans le cadre de ses activités de gestion de portefeuille, a déclaré avoir franchi à la baisse le 14 mars 2018, le seuil statutaire de 5,0 % du capital et des droits de vote de la Société EOS imaging, et détenir 1 0139 119 actions et droits de vote représentant 4,59 % du capital et 4,60% des droits de vote de la Société EOS imaging.

18.2. DROITS DE VOTE DES PRINCIPAUX ACTIONNAIRES

Au 31 décembre 2017, les droits de vote de chaque actionnaire sont égaux au nombre d'actions détenues par chacun d'entre eux. Il n'a pas été instauré de droit de vote double.

L'instauration d'un droit de vote double à une certaine catégorie d'actionnaires au regard de la loi Florange a été rejetée dans le cadre de la 14^{ème} résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 17 juin 2015.

18.3. CONTROLE DE LA SOCIETE

A la connaissance de la Société, il n'existe pas :

- d'actionnaire de contrôle au sens de l'article L.233-3 du Code de commerce ;
- il n'existe pas d'action de concert entre ses actionnaires.

Par ailleurs, le Conseil d'administration d'EOS imaging compte deux administrateurs indépendants sur un total de cinq (voir le chapitre 16 du présent Document de référence).

18.4. ACCORDS POUVANT ENTRAINER UN CHANGEMENT DE CONTROLE

A la connaissance de la Société, il n'existe aucun accord dont la mise en œuvre pourrait entraîner un changement de contrôle de la Société.

19. OPERATIONS AVEC LES APPARENTES

19.1	OPERATIONS INTRAGROUPE	186
19.2	OPERATIONS AVEC LES APPARENTES.....	186

19.1. OPERATIONS INTRA-GROUPE

Les opérations intra-Groupe sont décrites au paragraphe 7.2. « Sociétés du Groupe » du présent Document de référence.

19.2. OPERATIONS AVEC LES APPARENTES

Rapport des Commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés

Deloitte & Associés
185 avenue Charles de Gaulle
92524 Neuilly-sur-Seine cedex

FI Solutions
8 rue Bayen
75017 Paris

EOS imaging

Société Anonyme

10, rue Mercœur

75011 Paris

Rapport des Commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017

Aux actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux comptes de votre Société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions et engagements dont nous avons été avisés ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions et engagements. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du Code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements déjà approuvés par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces

diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS SOUMIS A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Conventions et engagements autorisés et conclus au cours de l'exercice écoulé

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention ni d'aucun engagement autorisé et conclu au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L. 225-38 du Code de commerce.

Convention et engagement autorisé et conclu depuis le 1er janvier 2018

Nous avons été avisés des conventions et engagements suivants, autorisés et conclus depuis la clôture de l'exercice écoulé, qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil d'administration.

- Modalités : votre conseil d'administration du 23 janvier 2018 a autorisé le principe d'une indemnité de départ au bénéficiaire de Madame Marie Meynadier. Cette indemnité serait due en cas de révocation, démission, non-renouvellement ou départ à la retraite de Madame Marie Meynadier.
- Le montant de l'indemnité sera égal à douze mois de salaire fixe et variable, le calcul étant
- fait sur la moyenne de la rémunération brute fixe et variable perçue par Madame Marie
- Meynadier au cours des douze derniers mois précédant le départ.
- Conformément aux dispositions de l'article L.225-42-1 du Code de commerce, le paiement de l'indemnité sera subordonné à l'atteinte des critères de performance définis par le Conseil d'administration et liés au développement et à l'activité de la Société.

-

Dirigeante intéressée : Madame Marie Meynadier, Directrice générale

Motifs justifiant de l'intérêt pour la Société : votre conseil d'administration a considéré que ce principe d'indemnité, qui est cohérent avec la durée du mandat de Madame Meynadier et aux pratiques constatées en la matière, est dans l'intérêt de votre Société puisque cette indemnité serait soumise à des critères de performance liés au développement et à l'activité du Groupe.

CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS DEJA APPROUVES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention ni d'aucun engagement déjà approuvés par l'assemblée générale dont l'exécution se serait poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Neuilly-sur-Seine et Paris, le 27 avril 2018

Les commissaires aux comptes

Deloitte & Associés

Fi Solutions

Géraldine Segond

Jean-Marc Petit

20. INFORMATIONS FINANCIERES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIERE ET LES RESULTATS DE LA SOCIETE

20.1	ETATS FINANCIERS CONSOLIDES POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2017 ..190
20.2	DOCUMENTS SOCIAUX.....234
20.3	VERIFICATION DES INFORMATIONS FINANCIERES HISTORIQUES ANNUELLES263
20.4	POLITIQUE DE DISTRIBUTION DE DIVIDENDES274
20.5	PROCEDURES JUDICIAIRES ET D'ARBITRAGE274
20.6	CHANGEMENT SIGNIFICATIF DE LA SITUATION FINANCIERE OU COMMERCIALE...275

CHAP 20 – INFORMATIONS FINANCIERES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIERE ET LES RESULTATS DE LA SOCIETE

20.1. ETATS FINANCIERS CONSOLIDES POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2017

ETAT DE LA SITUATION FINANCIERE

(en milliers d'euros)

ACTIF	<i>Notes</i>	31-déc.-17	31-déc.-16
Ecarts d'acquisition	<i>e</i>	5 131	5 131
Immobilisations incorporelles	<i>f</i>	4 488	3 047
Immobilisations corporelles	<i>g</i>	2 003	1 494
Actifs financiers	<i>h</i>	113	120
Total des actifs non courants		11 735	9 792
Stocks et encours	<i>i</i>	4 377	2 960
Clients et comptes rattachés	<i>j</i>	30 148	25 011
Autres actifs courants	<i>j</i>	5 132	6 106
Trésorerie et équivalents de trésorerie	<i>k</i>	6 930	14 909
Total des actifs courants		46 587	48 987
TOTAL DE L'ACTIF		58 322	58 779

PASSIF	<i>Notes</i>	31-déc.-17	31-déc.-16
Capital social		226	203
Actions propres		(322)	(339)
Primes liées au capital	<i>l</i>	79 146	70 649
Réserves		(48 174)	(42 850)
Réserves de conversion		112	1 276
Résultat consolidé, part du groupe		(7 786)	(6 172)
Total des capitaux propres		23 203	22 768
Provisions	<i>m</i>	776	773
Passifs financiers	<i>n</i>	14 733	14 019
Total des passifs non courants		15 509	14 793
Passifs financiers	<i>n</i>	1 050	4 745
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	<i>o</i>	7 852	7 844
Autres passifs courants	<i>o</i>	10 708	8 629
Total des passifs courants		19 610	21 218
TOTAL DU PASSIF		58 322	58 779

CHAP 20 – INFORMATIONS FINANCIERES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIERE ET LES RESULTATS DE LA SOCIETE

ETAT DU RESULTAT GLOBAL

(en milliers d'euros)

	Notes	Exercice clos le	
		31-déc.-17	31-déc.-16
Produits des activités ordinaires			
Chiffre d'affaires	<i>p</i>	37 092	30 773
Autres produits	<i>p</i>	1 718	2 324
Total des produits des activités ordinaires		38 810	33 097
Charges opérationnelles			
Coûts directs de production et service	<i>s</i>	(20 288)	(16 198)
Coûts indirects de production et service	<i>s</i>	(4 122)	(3 826)
Recherche et développement	<i>s</i>	(4 104)	(3 887)
Ventes, clinique et marketing	<i>s</i>	(9 811)	(8 655)
Réglementaire	<i>s</i>	(739)	(699)
Coûts administratifs	<i>s</i>	(4 608)	(3 912)
Paiements fondés sur des actions	<i>r</i>	(907)	(484)
Total des charges opérationnelles		(44 579)	(37 660)
RESULTAT OPERATIONNEL		(5 769)	(4 563)
Charges financières	<i>t</i>	(2 082)	(1 658)
Produits financiers	<i>t</i>	65	50
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS		(7 786)	(6 172)
Charge d'impôt	<i>u</i>		
RESULTAT NET DE LA PERIODE - Part du groupe		(7 786)	(6 172)
Eléments qui seront ultérieurement reclassés en résultat net			
Ecart de conversion sur entités étrangères		(1 164)	611
Eléments qui ne seront pas reclassés en résultat net			
Ecart actuariels sur engagements retraites		(58)	19
RESULTAT GLOBAL DE LA PERIODE		(9 008)	(5 541)
Résultat net par action (en euros) - de base et dilué	<i>x</i>	(0,36)	(0,30)

CHAP 20 – INFORMATIONS FINANCIERES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIERE ET LES RESULTATS DE LA SOCIETE

ETAT DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES

(en milliers d'euros)

Capitaux propres du groupe EOS IMAGING	Capital	Primes liées au capital	Actions propres	Réserves consolidées	Ecart de conversion	Résultat consolidé	Total
31-déc.-15	202	70 571	(317)	(36 173)	665	(7 181)	27 768
Affectation du résultat N-1				(7 181)		7 181	
Augmentation de capital - Exercice d'options		46					46
Souscription de BSA		32					32
Variation des écarts de conversion					611		611
Variation des écarts actuariels				19			19
Résultat de la période N						(6 172)	(6 172)
Paievements en actions				484			484
Actions propres			(22)				(22)
31-déc.-16	202	70 649	(339)	(42 850)	1 276	(6 172)	22 768
Affectation du résultat N-1				(6 172)		6 172	
Augmentation de capital	24	8 497		(1)			8 519
Souscription de BSA							
Variation des écarts de conversion					(1 164)		(1 164)
Variation des écarts actuariels				(58)			(58)
Résultat de la période N						(7 786)	(7 786)
Paievements en actions				907			907
Actions propres			17				17
31-déc.-17	226	79 146	(322)	(48 174)	112	(7 786)	23 203

CHAP 20 – INFORMATIONS FINANCIERES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIERE ET LES RESULTATS DE LA SOCIETE

TABLEAU DE FLUX DE TRESORERIE

(en milliers d'euros)

	Note	Exercice clos le	
		31-déc.-17	31-déc.-16
<u>FLUX DE TRESORERIE LIES AUX ACTIVITES OPERATIONNELLES</u>			
Résultat net consolidé		(7 786)	(6 172)
Elimination des amortissements et provisions		1 310	1 701
Charges et produits calculés liés aux paiements en actions		907	484
Intérêts financiers		497	473
Capacité d'autofinancement		(5 072)	(3 514)
Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité		(5 095)	212
<i>Stocks et encours</i>		(1 417)	1 723
<i>Clients et comptes rattachés</i>		(6 636)	(5 407)
<i>Autres actifs courants</i>		911	(1 074)
<i>Fournisseurs et comptes rattachés</i>		18	2 455
<i>Autres passifs courants</i>		2 028	2 514
Flux net de trésorerie lié aux activités opérationnelles		(10 167)	(3 302)
<u>FLUX DE TRESORERIE LIES AUX ACTIVITES D'INVESTISSEMENT</u>			
Acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles		(3 284)	(1 764)
Cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles		209	31
Variation des actifs financiers		7	(13)
Flux net de trésorerie lié aux activités d'investissement		(3 068)	(1 746)
<u>FLUX DE TRESORERIE LIES AUX ACTIVITES DE FINANCEMENT</u>			
Augmentation de capital		8 519	
Emission de BSA			32
Emission emprunt obligataire			5 000
Emprunt obligataire - remboursement		(1 875)	
Emprunt taux zero - remboursement		(375)	
Créances mobilisées		(1 013)	1 013
Avances remboursables		(216)	(558)
Acquisition / cession d'actions propres		17	(22)
Flux net de trésorerie lié aux activités de financement		5 057	5 465
Incidences des variations des cours des devises		197	401
Variation de trésorerie		(7 981)	818
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture		14 909	14 091
Concours bancaires à l'ouverture			
Trésorerie à l'ouverture		14 909	14 091
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture		6 930	14 909
Trésorerie à la clôture		6 930	14 909
Variation de trésorerie		(7 979)	818

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

a. La Société

Créée en 1989, la Société EOS imaging SA développe un dispositif médical d'imagerie innovant dédié aux pathologies ostéo-articulaires et à l'orthopédie ainsi que des applications associées.

Dans le cadre de son développement à l'international, la Société a créé quatre filiales :

- EOS imaging Inc. aux Etats-Unis en juin 2006,
- EOS Image Inc. au Canada en août 2000,
- EOS imaging GmbH en Allemagne en mai 2008,
- EOS imaging Pte Ltd à Singapour en mai 2015.

En novembre 2013, la Société a acquis 100% des titres de la Société OneFit Médical, éditeur de logiciels de planification pour les chirurgies du genou et de la hanche et fabricant de guides de coupe personnalisés en orthopédie.

Depuis le 15 février 2012, la Société est cotée sur le marché réglementé de NYSE Euronext à Paris.

b. Evénements significatifs

Evolution de l'équipe de direction de l'entreprise :

Pour soutenir sa croissance dans la zone Amérique du Nord, EOS imaging a procédé au recrutement d'un Président Amérique du Nord rattaché à la Directrice Générale, Mike Lobinsky, qui a rejoint le Groupe en juillet 2017.

En octobre, EOS imaging a nommé Eric Maulavé, précédemment VP Ventes Global, au poste de Directeur Général Adjoint.

Didier Saint-Félix, précédemment Directeur des Opérations, est devenu à cette date Directeur de la Transformation.

Renforcement des forces commerciales sur les marchés clé :

Pour soutenir sa croissance dans la zone Amérique du Nord, EOS imaging a renforcé ses équipes commerciales tant en nombre qu'en expérience dans le domaine de la vente d'équipements médicaux innovants (tels que les robots médicaux).

EOS imaging a également transformé son approche du marché allemand, précédemment abordé par le biais d'un agent, en approche directe.

Réalisation d'un placement privé :

Le 21 avril 2017, EOS imaging a placé 1 868 000 actions nouvelles d'une valeur nominale unitaire de 0,01 €, au prix unitaire de 4,20 €, prime d'émission incluse, pour un montant total d'environ 7,8 m€ représentant environ 9,2% du capital de la Société.

L'opération a été mise en œuvre par décision du Conseil d'administration du 20 avril 2017 et par décision du Directeur Général en date du 20 avril 2017 conformément à la délégation octroyée par l'assemblée générale mixte des actionnaires du 17 juin 2015.

L'augmentation de capital a été effectuée par l'émission d'actions ordinaires sans droit préférentiel de souscription par placement privé au profit d'investisseurs qualifiés conformément aux articles L.225-136 du code de commerce et L.411-2 II du code monétaire et financier.

Emission d'actions nouvelles (PACEO®) :

Le 23 juin 2017, EOS imaging a procédé, dans le cadre du PACEO mis en place avec la Société Générale le 16 juin 2014, à l'émission de 185 000 actions nouvelles au prix unitaire de 5,52 euros.

Les actions nouvelles sont librement négociables et assimilables aux actions ordinaires existantes, cotées sur Euronext Paris.

Les mouvements sur le capital social, au cours de l'exercice, sont repris en note « I. Capital » du présent document.

c. Arrêté des comptes

Les comptes consolidés annuels au 31 décembre 2017 d'EOS imaging ont été arrêtés par le Conseil d'Administration en date du 11 avril 2018.

d. Principes et méthodes comptables

Base de préparation des états financiers

Les états financiers sont présentés en milliers d'euros.

Des arrondis sont faits pour le calcul de certaines données financières et autres informations contenues dans ces comptes. En conséquence, les chiffres indiqués sous forme de totaux dans certains tableaux peuvent ne pas être la somme exacte des chiffres qui les précèdent.

Les états financiers sont préparés selon la convention du coût historique, à l'exception des actifs financiers évalués à leur juste valeur. L'établissement des états financiers selon les principes IFRS nécessite d'effectuer des estimations et de formuler des hypothèses qui affectent les montants et les informations fournies dans les états financiers. Les résultats réels peuvent s'avérer sensiblement différents de ces estimations en fonction d'hypothèses ou de conditions différentes et le cas échéant, une analyse de sensibilité peut être mise en œuvre si elle présente un caractère significatif. Le principal poste concerné est celui relatif aux paiements fondés sur des actions (cf. note « r. Paiements fondés sur des actions »).

Référentiel comptable

Les états financiers consolidés au 31 décembre 2017 de la Société EOS imaging sont établis en conformité avec les normes et interprétations IFRS telles qu'adoptées dans l'Union Européenne au 31 décembre 2017.

Ces dernières sont disponibles sur le site Internet de la Commission européenne :

http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias/index_fr.htm.

Les principes comptables retenus pour l'établissement des comptes consolidés annuels pour l'exercice clos le 31 décembre 2017 sont identiques à ceux utilisés pour l'exercice clos le 31 décembre 2016.

Les nouvelles normes, amendements et interprétations de normes suivants adoptés par l'Union Européenne et d'application obligatoire pour la Société au 1er janvier 2017 sont les suivants :

- Amendements à IAS 7 « Initiative concernant les informations à fournir » applicables aux exercices ouverts à partir du 1er janvier 2017 ;
- Amendements à IAS 12 « Comptabilisation d'actifs d'impôt différé au titre de pertes latentes » applicables aux exercices ouverts à partir du 1er janvier 2017.

La première application de ces normes n'a pas d'impact significatif sur les états financiers de la Société au 31 décembre 2017.

Par ailleurs, le Groupe a choisi de ne pas appliquer par anticipation les nouvelles normes, amendements de normes et interprétations suivants non encore adoptés par l'Union Européenne ou n'étant pas encore d'application obligatoire au 31 décembre 2017.

Les normes adoptées par l'Union Européenne mais n'étant pas encore d'application obligatoire au 31 décembre 2017 sont les suivantes :

- IFRS 9 « Instruments financiers » applicable aux exercices ouverts à partir du 1er janvier 2018 ;
- IFRS 15 « Produits des activités ordinaires tirés de contrats avec des clients » applicable aux exercices ouverts à partir du 1^{er} janvier 2018.
- Clarification IFRS 15 « Produits des activités ordinaires tirés de contrats avec des clients » applicable aux exercices ouverts à partir du 1^{er} janvier 2018 ;
- IFRS 16 « Contrats de location » applicable aux exercices ouverts à partir du 1er janvier 2019.

La norme IFRS 15 « Produits des activités ordinaires tirés des contrats conclus avec des clients », qui remplace IAS 11 « Contrats de construction » et IAS 18 « Produits des activités ordinaires », prévoit que le chiffre d'affaires sera reconnu pour le montant qui reflète les encaissements que la Société s'attend à recevoir en échange de la livraison de biens ou services.

Cette nouvelle norme identifie 5 étapes pour la comptabilisation d'un produit :

- identification du(des) contrat(s) avec un client ;
- identification des différentes obligations de performance distinctes du contrat ;
- détermination du prix de la transaction ;
- affectation du prix de la transaction aux différentes obligations de performance ;
- comptabilisation du produit lorsque les obligations de performance sont satisfaites.

EOS imaging a réalisé une analyse de ses principales transactions et de ses principaux contrats au regard notamment des cinq étapes décrites par la norme et ce, afin d'identifier les éventuels changements engendrés par l'application de cette nouvelle norme.

Les conclusions de cette analyse sont exposées ci-dessous :

Les propositions commerciales développées par EOS imaging pour la vente d'équipements incluent plusieurs composantes dont les principales sont les suivantes :

- La livraison de l'équipement EOS, comprenant la fourniture de plusieurs accessoires dont notamment la station de travail sterEOS qui est considérée comme indissociable de la vente de l'équipement ;

- L'installation de l'équipement réalisée par des équipes dédiées ;
- La formation des utilisateurs également assurée par des équipes spécialisées ;
- La garantie et la maintenance des équipements.

L'analyse réalisée sur l'incidence de l'existence de ces obligations de performance sur la reconnaissance du chiffre d'affaires du Groupe a permis de conclure sur la non matérialité de celles-ci.

Les contrats de vente incluent systématiquement une durée minimale de garantie d'un an. Cette garantie porte sur les vices de matériaux ainsi que sur la conformité des produits livrés aux descriptions et caractéristiques techniques. Cette garantie initiale n'est pas optionnelle et n'apporte, au regard de la norme, aucun service spécifique au client. Les coûts de garantie associés sont reconnus conformément à IAS 37. Par ailleurs lorsque la durée de garantie dépasse un an, le revenu associé à la période excédentaire est différé. A l'issue de la période de garantie, si un contrat de maintenance est conclu, le revenu correspondant est enregistré distinctement de la vente initiale de l'équipement.

Le Groupe peut être amené à conclure des contrats de distribution spécifiques avec des distributeurs pour le développement de ses ventes à l'international. L'analyse des conditions contractuelles associées, conduit EOS imaging à considérer qu'il agit en tant que « principal » dans le cadre de ces contrats et non en tant qu'« agent ».

L'application de la norme IFRS 15 est attendue sans incidence matérielle sur le compte de résultat, le résultat global, le bilan et les flux de trésorerie du Groupe.

La norme IFRS 9 – instruments financiers, publiée par l'IASB le 24 juillet 2014, a été adoptée dans l'UE le 22 novembre 2016 et publiée au Journal Officiel de l'UE le 29 novembre 2016. L'application cette norme est également attendue sans incidence matérielle sur le compte de résultat, le résultat global, le bilan et les flux de trésorerie du Groupe.

Quant à la norme IFRS 16, elle représente une évolution majeure dans la comptabilisation des contrats de location et prévoit un modèle unique de comptabilisation chez le preneur qui nécessite de reconnaître les actifs et passifs pour tous les contrats de location à l'exception de ceux d'une durée inférieure à 12 mois ou ceux dont l'actif sous-jacent est de faible valeur.

A la prise d'effet d'un contrat de location, le preneur constate une dette au titre de l'obligation de paiement des loyers et un actif représentant le droit d'utilisation de l'actif loué pendant la durée du contrat. Pendant cette durée, il doit présenter séparément la charge d'intérêts relative à la dette de loyers de la charge d'amortissement du droit d'utilisation. Si un événement particulier survient (i.e. révision de la durée du contrat, changement des loyers variables basés sur un taux ou un index), le preneur doit réévaluer la dette en contrepartie du droit d'utilisation constaté à l'actif.

IFRS 16 est applicable aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2019 et autorise les preneurs à choisir entre la méthode rétrospective et l'approche rétrospective simplifiée. Cette nouvelle norme devrait avoir un impact sur la situation financière d'EOS imaging et sa performance, dès lors que le Groupe a conclu des contrats de location pour la plupart de ses locaux.

La Société a entrepris le recensement de l'évaluation des contrats de location sur toutes les entités composant le périmètre de consolidation. Par ailleurs, l'application anticipée de la norme n'est pas prévue. Lors de la première application, la Société n'a pas encore choisi si elle appliquerait la méthode rétrospective ou l'approche rétrospective simplifiée, qui consiste à reconnaître l'effet cumulé à la date de la première application, soit le 1er janvier 2019, sans information comparative pour l'exercice clos le 31 décembre 2018.

Les normes non encore adoptées par l'Union Européenne sont les suivantes :

- Amendements à IFRS 2 « Classification et évaluation des transactions dont le paiement est fondé sur des actions » ;
- Améliorations annuelles des IFRS (2014-2016) ;
- Amendements à IFRS 9 « Clause de remboursement anticipé prévoyant une compensation négative » ;
- Amendements à IAS 28 « Intérêts à long terme dans une entreprise associée ou une coentreprise » ;
- Améliorations annuelles des IFRS (cycle 2015-2017),
- IFRIC 22 « Transactions en monnaie étrangère et contrepartie anticipée ».
- IFRIC 23 « Incertitude relative aux traitements fiscaux ».

La direction prévoit que l'application de ces normes n'aura pas d'impact significatif sur les états financiers consolidés.

Méthodes de consolidation

Les filiales sont toutes les entités pour lesquelles la Société a le pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles, pouvoir s'accompagnant de la détention de plus de la moitié des droits de vote. Les filiales sont consolidées par intégration globale à compter de la date à laquelle la Société en acquiert le contrôle. Elles sont déconsolidées à compter de la date à laquelle le contrôle cesse d'être exercé.

Les transactions et les soldes intraGroupe sont éliminés. Les méthodes comptables des filiales ont été alignées sur celles de la Société.

A la date de publication de ces états financiers consolidés, EOS imaging SA (maison mère) détient cinq filiales intégrées globalement à 100% :

- EOS imaging Inc.
- EOS Image Inc.
- EOS imaging GmbH
- OneFit Médical
- EOS imaging Pte Ltd.

Investissements nets à l'étranger

Les créances détenues auprès des filiales étrangères consolidées pour lesquelles les règlements ne sont pas prévisibles sont considérées comme des investissements nets en devises. A ce titre et conformément à l'IAS 21, les gains et pertes de change sur ces créances en monnaies fonctionnelles converties en euros pour la consolidation ont été inscrits en autres éléments du résultat global.

ReGroupements d'entreprises

Conformément à la norme IFRS 3 révisée, les actifs, les passifs, les éléments hors bilan ainsi que les passifs éventuels identifiables des entités acquises sont comptabilisés à leur juste valeur à la date d'acquisition.

La contrepartie transférée est évaluée à sa juste valeur et inclut la juste valeur d'une éventuelle contrepartie conditionnelle.

Les frais connexes liés aux acquisitions sont comptabilisés en charges sur la période au cours de laquelle ils ont été engagés.

L'écart positif constaté à la date de prise de contrôle, entre le coût d'acquisition de l'entité et la quote-part de la situation nette acquise est inscrit dans la rubrique « Écarts d'acquisition » à l'actif de l'état de situation financière consolidée. Lorsque l'écart est négatif, il est directement comptabilisé en résultat.

Les écarts d'acquisition ne sont pas amortis mais font l'objet d'un test de valeur au minimum une fois par an et à chaque fois qu'apparaît un indice de perte de valeur.

Immobilisations incorporelles

En application des critères de la norme IAS 38, les immobilisations incorporelles acquises sont comptabilisées à l'actif du bilan à leur coût d'acquisition.

Frais de recherche et développement

La Société développe un dispositif médical d'imagerie innovant dédié aux pathologies ostéo articulaires et à l'orthopédie ainsi que des applications associées pour lesquelles de nouvelles versions sont régulièrement mises sur le marché.

Les frais de recherche sont systématiquement comptabilisés en charges.

Selon IAS 38, les frais de développement, sont comptabilisés en immobilisations incorporelles uniquement si l'ensemble des critères suivants est satisfait :

- (a) faisabilité technique nécessaire à l'achèvement du projet de développement,
- (b) intention de la Société d'achever le projet et de le mettre en service,
- (c) capacité à mettre en service l'immobilisation incorporelle,
- (d) démonstration de la probabilité d'avantages économiques futurs attachés à l'actif,
- (e) disponibilité de ressources techniques, financières et autres afin d'achever le projet et
- (f) évaluation fiable des dépenses de développement.

En application de cette norme et depuis le 1^{er} janvier 2008, les dépenses relatives au développement des nouvelles fonctionnalités des produits et applications logicielles sont inscrites à l'actif. En revanche, les coûts de recherche et d'amélioration des fonctionnalités existantes demeurent en charges de l'exercice.

Les coûts de développement portés à l'actif, constitués essentiellement de charges de personnel, sont amortis linéairement :

- Sur une durée de 1 à 5 ans pour les produits EOS, estimée en fonction de la durée de vie moyenne des nouvelles fonctionnalités ;
- Sur 3 ans pour les produits sterEOS. Cette durée correspond à la durée de vie moyenne estimée des nouvelles fonctionnalités apportées par chaque nouvelle version mise sur le marché.

Brevets

Les coûts relatifs aux dépôts de brevets en cours de validité, engagés par la Société jusqu'à l'obtention de ces derniers, sont comptabilisés en immobilisations incorporelles en raison de la conformité aux critères d'activation énoncés par l'IAS 38. Ils sont amortis linéairement à compter de la première délivrance des brevets sur la durée de protection accordée soit 20 ans.

Logiciels

Les coûts liés à l'acquisition des licences de logiciels sont inscrits à l'actif sur la base des coûts encourus pour acquérir et pour mettre en service les logiciels concernés. Ils sont amortis linéairement sur une période de 1 an.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont enregistrées à leur coût d'acquisition. Les rénovations et les aménagements majeurs sont immobilisés, les frais de réparation, de maintenance et les coûts des autres travaux de rénovation sont comptabilisés en charges au fur et à mesure des dépenses.

Les immobilisations corporelles sont amorties selon la méthode linéaire sur la durée de vie estimée des biens. Les agencements de biens loués sont amortis sur la durée la plus courte de leur durée de vie propre ou de la durée du contrat de location.

Les durées d'amortissement retenues sont les suivantes :

Matériel industriel et de laboratoire	3 à 5 ans
Installations et agencements	10 ans
Matériel de bureau et informatique	3 ans
Mobilier de bureau	5 ans

Actifs financiers

Les actifs financiers comprennent les actifs disponibles à la vente, les actifs détenus jusqu'à leur échéance, les prêts et les créances et la trésorerie et équivalents de trésorerie.

L'évaluation et la comptabilisation des actifs et passifs financiers sont définies par la norme IAS 39

« Instruments financiers : comptabilisation et évaluation ».

Actifs disponibles à la vente

Les actifs disponibles à la vente comprennent principalement des valeurs mobilières ne répondant pas à la définition des autres catégories d'actifs financiers. Ils sont évalués à leur juste valeur et les variations de valeur sont enregistrées dans les capitaux propres.

La juste valeur correspond au prix de marché pour les titres cotés ou à une estimation de la valeur d'utilité pour les titres non cotés, déterminée en fonction des critères financiers les plus appropriés à la situation particulière de chaque titre. Lorsqu'il existe une indication objective de la dépréciation de ces titres, la perte cumulée qui a été comptabilisée en capitaux propres est constatée en résultat.

Actifs détenus jusqu'à leur échéance

Ces titres sont exclusivement des titres à revenus fixes ou déterminables et à échéances fixées, autres que les prêts et créances, et que la Société a l'intention et la capacité de conserver jusqu'à l'échéance. Après leur comptabilisation initiale à leur juste valeur, ils sont évalués et comptabilisés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif (« TIE »). Le TIE est le taux qui égalise le flux attendu des sorties de trésorerie futures à la valeur nette comptable actuelle du passif financier afin d'en réduire son coût amorti.

Les actifs détenus jusqu'à leur échéance font l'objet d'un suivi d'indication objective de dépréciation. Un actif financier est déprécié si sa valeur comptable est supérieure à sa valeur recouvrable estimée lors des tests de dépréciation. La perte de valeur est enregistrée en compte de résultat.

Prêts et Créances

Cette catégorie inclut les créances rattachées à des participations, les autres prêts et créances et les créances commerciales.

Ces instruments sont initialement comptabilisés à la juste valeur puis au coût amorti calculé à l'aide du TIE. Les créances à court terme sans taux d'intérêt déclaré sont évaluées au montant de la facture d'origine à moins que l'application d'un taux d'intérêt implicite n'ait un effet significatif.

Pour les prêts et créances à taux variable, une ré estimation périodique des flux de trésorerie, afin de traduire l'évolution des taux d'intérêt du marché, modifie le taux d'intérêt effectif et par conséquent la valorisation du prêt ou de la créance.

Les prêts et créances font l'objet d'un suivi d'indication objective de dépréciation. Un actif financier est déprécié si sa valeur comptable est supérieure à sa valeur recouvrable estimée lors des tests de dépréciation. La perte de valeur est enregistrée en compte de résultat.

Les prêts et créances comprennent aussi les dépôts et cautionnements, classés au bilan en immobilisations financières.

Actifs à la juste valeur par le compte de résultat

Les actifs considérés comme détenus à des fins de transaction comprennent les actifs que la Société a l'intention de revendre dans un terme proche afin de réaliser une plus-value, qui appartiennent à un portefeuille d'instruments financiers gérés ensemble et pour lequel il existe une pratique de cession à court terme. Les actifs de transaction peuvent aussi comprendre des actifs volontairement classés dans cette catégorie, indépendamment des critères énumérés ci-dessus (option « fair value »).

Valeur recouvrable des actifs non courants

Les actifs corporels et incorporels ayant une durée de vie déterminée sont soumis à un test de dépréciation lorsque la Société a identifié des indices de pertes de valeur susceptibles d'affecter la recouvrabilité de leur valeur comptable. Une perte de valeur est comptabilisée à concurrence de l'excédent de la valeur comptable sur la valeur recouvrable de l'actif. La valeur recouvrable d'un actif correspond à sa juste valeur diminuée des coûts de cession ou sa valeur d'utilité, si celle-ci est supérieure.

Concernant les immobilisations incorporelles en cours, même en l'absence d'indicateur de perte de valeur, un test de dépréciation est réalisé annuellement.

Concernant les immobilisations incorporelles du Groupe, il n'existe pas de données de marché permettant de déterminer la juste valeur nette des frais de cession autrement que par une estimation des flux futurs de trésorerie. Par conséquent, la valeur recouvrable est en substance égale à la valeur d'utilité.

La valeur d'utilité est déterminée chaque année conformément à la norme IAS 36 : elle correspond à la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs estimés, attendus de l'utilisation continue des actifs et de leur sortie à la fin de l'utilisation prévue par l'entreprise. Elle ne prend pas en compte l'impact de la structure financière, l'effet d'impôt, ni les restructurations non engagées.

La méthode de valorisation est basée sur la valorisation par la méthode des Cash-Flow actualisés avec des flux pour les années 2018 à 2023 issus des projections de l'entreprise.

Les principaux paramètres pris en compte sont repris ci-dessous :

- Horizon des prévisions à 6 ans,
- Le taux d'actualisation utilisé est le coût moyen pondéré du capital du Groupe de 12% et un taux de croissance à l'infini de 1%. Ces taux sont conformes à la moyenne de ceux utilisés par les analystes financiers du secteur d'activité qui couvrent la valeur.
- Les hypothèses utilisées par le Groupe pour le calcul de la valeur recouvrable de ses actifs sont basées sur des hypothèses de croissances futures.

IAS 36.134 (f) requiert une analyse de sensibilité des hypothèses clés retenues dans le cadre des tests de dépréciation.

Les principaux paramètres de sensibilité pris en compte sont repris ci-dessous :

- Variation du coût moyen pondéré du capital de + ou – 1 point,
- Variation du taux de croissance à l'infini de + ou – 1 point.

En 2017, la sensibilité de la valeur recouvrable à une modification d'un point du taux d'actualisation ou du taux de croissance à l'infini n'aurait pas d'incidence sur l'évaluation des actifs et sur le résultat de l'exercice.

Stocks et encours

Les stocks sont comptabilisés à leur coût ou à leur valeur nette de réalisation, si celle-ci est inférieure. Dans ce dernier cas, la perte de valeur est enregistrée en résultat.

Les stocks sont évalués selon la méthode CUMP.

Trésorerie, équivalents de trésorerie et instruments financiers

Les équivalents de trésorerie sont détenus dans le but de faire face aux engagements de trésorerie à court terme plutôt que dans un objectif de placement ou pour d'autres finalités. Ils sont facilement convertibles, en un montant de trésorerie connu et soumis à un risque négligeable de changement de valeur. La trésorerie et équivalents de trésorerie sont constitués par des liquidités immédiatement

disponibles, des placements à terme immédiatement mobilisables et des titres de placement à court terme. Ils sont évalués selon les catégories IAS 39 auxquelles ils appartiennent.

Les titres de placement à court terme sont facilement convertibles en un montant de trésorerie connu et sont soumis à un risque négligeable de changement de valeur. Ils sont évalués à la juste valeur et les variations de valeur sont enregistrées en résultat financier.

Continuité d'exploitation

Au 31 décembre 2017, la trésorerie et les équivalents de trésorerie de la Société s'élevaient à 6,9 m€.

Afin de soutenir la croissance de son activité en 2018, EOS imaging a souhaité faire évoluer son contrat d'emprunt obligataire avec IPF :

- L'amortissement des trois premières tranches est suspendu à partir de décembre 2017 jusqu'en juin 2019, avec une fin d'amortissement reportée à juin 2022
- Une nouvelle tranche de 5 millions d'euros a été souscrite en janvier 2018, avec remboursement partiel entre décembre 2021 et décembre 2022 et 60% in fine, sans émission supplémentaires de BSA, les autres conditions étant comparables à celles de la précédente tranche.

Au cours des douze mois à venir, sur la base de ses prévisions budgétaires, la Société restructurera son financement afin de faire face à ses besoins de trésorerie. La Société dispose de plusieurs options pour financer sa croissance :

- par dette auprès de fonds nord-américains spécialistes du secteur
- par émission d'obligations convertibles auprès de fonds européens
- par financement du poste de créances clients via l'affacturage.

Ces options ont fait l'objet d'accords de principe lors de réunions du Conseil d'administration et seront étudiées par le Groupe pour définir la ou les meilleures options de restructuration du financement de l'entreprise. Les comptes de la Société sont ainsi établis, dans ce contexte, en application du principe de continuité d'exploitation.

Même si, compte tenu de son historique et des premières discussions menées à ce jour, la Société estime qu'il est probable que ces opérations de financement soient menées à leur terme, il subsiste, de fait, une incertitude sur la continuité d'exploitation.

Capital

Les actions ordinaires sont classées dans les capitaux propres. Les coûts des opérations en capital directement attribuables à l'émission d'actions ou d'options nouvelles sont comptabilisés dans les capitaux propres en déduction des produits de l'émission.

Paiements fondés sur des actions

Depuis sa création, la Société a mis en place plusieurs plans de rémunération dénoués en instruments de capitaux propres sous la forme d'options de souscription d'actions attribués à des salariés de la Société EOS imaging en France. Elle a également procédé à l'attribution gratuite d'actions et d'actions de performance au bénéfice de salariés, de même qu'à l'émission de bons de souscription en actions au bénéfice d'administrateurs.

La Société a appliqué la norme IFRS 2 à l'ensemble des instruments de capitaux propres octroyés à des salariés et administrateurs depuis 2007.

En application de la norme IFRS 2, le coût des transactions réglées en instruments de capitaux propres est comptabilisé en charge en contrepartie d'une augmentation des capitaux propres sur la période au cours de laquelle les droits à bénéficier des instruments de capitaux propres sont acquis.

Pour les plans de 2007 à 2011, la totalité des options émises étant acquises au moment du départ du salarié, il n'y a pas eu de période d'acquisition et la juste valeur des plans a été comptabilisée en totalité à la date de clôture de l'exercice au cours duquel le plan a été octroyé.

Depuis 2012, la juste valeur des options de souscription d'actions et des actions gratuites octroyées aux salariés et celle des bons de souscription en actions octroyés aux administrateurs sont déterminées par application du modèle Black-Scholes de valorisation d'options comme décrit en note « r. Paiements fondés sur des actions ».

Evaluation et comptabilisation des passifs financiers

Passifs financiers au coût amorti

Les emprunts et autres passifs financiers sont évalués initialement à la juste valeur puis au coût amorti, calculé à l'aide du taux d'intérêt effectif (« TIE »).

Les frais de transaction qui sont directement attribuables à l'acquisition ou à l'émission d'un passif financier viennent en diminution de ce passif financier. Ces frais sont ensuite amortis actuariellement sur la durée de vie du passif, sur la base du TIE.

Passifs à la juste valeur par le compte de résultat

Les passifs à la juste valeur par le compte de résultat sont évalués à leur juste valeur.

Subventions et avances conditionnées

Le Groupe bénéficie d'un certain nombre d'aides, sous forme de subventions ou d'avances conditionnées. Le détail de ces avances remboursables est fourni en note « n. Passifs financiers courants et non courants ».

Elles sont comptabilisées conformément à la norme IAS 20 : s'agissant d'avances financières, consenties à des taux d'intérêts inférieurs au taux du marché, ces avances sont évaluées selon la norme IAS 39 au coût amorti, si les impacts sont significatifs.

Le montant résultant de l'avantage de taux obtenu lors de l'octroi d'avances remboursables ne portant pas intérêt est considéré comme une subvention. Cet avantage est déterminé en appliquant un taux d'actualisation correspondant à un taux de marché à la date d'octroi.

Un prêt non remboursable sous conditions est traité comme une subvention publique s'il existe une assurance raisonnable que l'entreprise remplira les conditions relatives à la dispense de remboursement du prêt. Dans le cas contraire, il est classé en dettes.

Ces avances sont enregistrées en « dettes financières non courantes » et en « Dettes financières courantes » selon leur échéance. En cas de constat d'échec prononcé, l'abandon de créance consenti est enregistré en subvention.

Provisions

Provisions pour risques et charges

Les provisions pour risques et charges correspondent aux engagements résultant de litiges et risques divers, dont l'échéance et le montant sont incertains, auxquels la Société peut être confrontée dans le cadre de ses activités.

Une provision est comptabilisée lorsque la Société a une obligation juridique ou implicite envers un tiers résultant d'un événement passé dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci, et que les sorties futures de liquidités peuvent être estimées de manière fiable.

Le montant comptabilisé en provision est la meilleure estimation de la dépense nécessaire à l'extinction de l'obligation, actualisée si nécessaire à la date de clôture.

Provision garantie

Les ventes sont assorties d'une période de garantie d'un an ou plus. L'évaluation du coût de la garantie ainsi que la probabilité d'engagement de ces coûts sont basés sur l'analyse des données historiques. La provision correspond au coût de maintenance des équipements sous garantie, plafonnée à un an de garantie et pour la période restant à courir à la date de clôture sur l'ensemble des équipements vendus.

Engagement de retraite

Les salariés de la Société bénéficient des prestations de retraites prévues par la loi en France :

- obtention d'une indemnité de départ à la retraite, versée par la Société, lors de leur départ en retraite (régime à prestations définies) ;
- versement de pensions de retraite par les organismes de Sécurité Sociale, lesquels sont financés par les cotisations des entreprises et des salariés (régime d'état à cotisations définies).

S'agissant d'un régime à prestations définies, les coûts des prestations de retraite sont estimés en utilisant la méthode des unités de crédit projetées. Selon cette méthode, le coût des retraites est constaté dans le résultat de manière à le répartir uniformément sur la durée de services des employés. Les engagements de retraite sont évalués à la valeur actuelle des paiements futurs estimés en retenant le taux de marché fondé sur les obligations à long terme des entreprises de première catégorie avec une durée correspondante à celle estimée pour le régime.

Suite à la révision de la norme IAS 19, les écarts actuariels ne sont plus amortis dans la charge mais sont totalement comptabilisés en autres éléments du résultat global ; les modifications de régime sont traitées en tant que coûts des services passés et constatées immédiatement en résultat.

La Société fait appel à des actuaires pour réaliser une revue annuelle de la valorisation de ces plans.

Les salariés des filiales étrangères ne bénéficient pas d'engagements de retraite.

Produits des activités ordinaires

Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires de la Société résulte de la vente d'équipements d'imagerie médicale et des services associés.

Le chiffre d'affaires correspond à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir au titre des biens vendus dans le cadre habituel des activités de la Société. Le chiffre d'affaires figure net de la taxe sur la valeur ajoutée, des retours de produits, des rabais et des remises, et déduction faite des ventes intraGroupe.

La Société comptabilise des produits lorsque le montant peut être évalué de façon fiable, qu'il est probable que les avantages économiques futurs bénéficieront à la Société et que les critères spécifiques sont remplis pour l'activité de la Société.

Pour les ventes d'équipements, le chiffre d'affaires est constaté lors du transfert à l'acheteur de l'intégralité des risques et avantages inhérents à la propriété du bien, et qui selon les cas se situe à l'expédition, à la livraison ou à l'installation de l'équipement.

Une garantie est attachée à chaque vente d'équipement. Seuls les revenus relatifs à la période de garantie excédant un an sont différés pour être reconnus en produits sur la période concernée, la garantie inférieure ou égale à un an n'étant pas vendue séparément de l'équipement.

Autres produits

Subventions

Depuis sa création, la Société reçoit, en raison de son caractère innovant, un certain nombre d'aides ou subventions de l'Etat ou des collectivités publiques destinées à financer son fonctionnement ou des recrutements spécifiques. Les subventions sont comptabilisées en produits au fur et à mesure de l'engagement des charges associées indépendamment des encaissements.

Crédit d'impôt recherche

Des crédits d'impôt recherche sont octroyés aux entreprises par l'Etat français afin de les inciter à réaliser des recherches d'ordre technique et scientifique. Les entreprises qui justifient des dépenses remplissant les critères requis (dépenses de recherche localisées en France ou, depuis le 1er janvier 2005, au sein de la Communauté Européenne ou dans un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace Economique Européen et ayant conclu avec la France une convention fiscale contenant une clause d'assistance administrative) bénéficient d'un crédit d'impôt qui peut être utilisé pour le paiement de l'impôt sur les Sociétés dû au titre de l'exercice de réalisation des dépenses et des trois exercices suivants ou, le cas échéant, être remboursé pour sa part excédentaire.

Le Groupe bénéficie du crédit d'impôt recherche depuis sa création et demande, chaque année, son remboursement au titre du régime des PME communautaires conformément aux textes en vigueur.

Ces financements sont comptabilisés en « Autres produits » sur l'exercice qui a enregistré les charges ou dépenses correspondantes. La part des financements rattachés à des dépenses activées est déduite au bilan des dépenses activées et au compte de résultat des charges d'amortissement de ces dépenses.

Contrats de location

Le Groupe ne détient aucun contrat de location-financement au sens de la norme IAS 17.

Les contrats de location pour lesquels une part significative des risques et avantages est conservée par le bailleur sont classés en contrats de location simple. Les paiements effectués pour ces contrats de location simple, nets de toute mesure incitative, sont constatés en charges au compte de résultat de manière linéaire sur la durée du contrat.

Impôt sur les bénéfices

Les impôts différés sont constatés selon la conception étendue et selon la méthode du report variable, pour toutes les différences temporaires provenant de la différence entre la base fiscale et la base comptable des actifs et passifs figurant dans les états financiers. Les différences temporaires principales sont liées aux pertes fiscales reportables. Les taux d'impôts ayant été entérinés par un texte de loi à la date de clôture sont retenus pour déterminer les impôts différés.

Les actifs d'impôt différé ne sont comptabilisés que dans la mesure où il est probable que les bénéfices futurs seront suffisants pour absorber les pertes reportables. Compte tenu de son stade de développement qui ne permet pas d'établir des projections de résultat jugées suffisamment fiables, la Société ne comptabilise pas les actifs nets d'impôts différés.

Information sectorielle

La Société opère principalement sur la France et en Amérique du Nord.

Les coûts de recherche et développement, les coûts de production, les dépenses réglementaires et l'essentiel des coûts marketing, cliniques et administratifs sont exposés en France.

A ce stade, ces coûts ne font pas l'objet d'une répartition stricte par zone géographique où les produits de la Société sont commercialisés. Par conséquent, la performance de la Société est actuellement analysée au niveau consolidé.

Les actifs non courants et le chiffre d'affaires par zone géographique sont respectivement détaillés dans les notes f. à h. et dans la note « p. Produits des activités ordinaires ».

Autres éléments du résultat global

Les éléments de produits et de charges de la période comptabilisés directement dans les capitaux propres, sont présentés, le cas échéant, dans la rubrique « Autres éléments du résultat global ».

Il s'agit des écarts de conversion €/US\$, €/CAD\$ et €/SING\$ sur la partie de créances intraGroupe envers les filiales américaine, canadienne et singapourienne considérée comme de l'investissement net à l'étranger ainsi que des écarts actuariels sur les engagements de retraite.

Estimations et jugements comptables déterminants

Les estimations et les jugements, auxquels la direction procède dans la mise en œuvre des méthodes comptables décrites ci-avant, sont fondés sur les informations historiques et sur d'autres facteurs, notamment les anticipations d'événements futurs jugés raisonnables au vu des circonstances. Ces estimations et jugements sont principalement la valorisation des options de souscription d'actions.

L'évaluation de la juste valeur des options de souscription d'actions octroyées à des employés est effectuée sur la base de modèles actuariels. Ces modèles requièrent l'utilisation par la Société de certaines hypothèses de calcul telle que la volatilité attendue du titre.

e. Ecarts d'acquisition

Acquisition de la Société OneFit Médical :

Le 27 novembre 2013, EOS imaging a acquis 100% des titres de la Société OneFit Médical pour 4 millions d'euros, dont 0,5 million en numéraire et 3,5 millions d'euros par l'émission au bénéfice de OneFit Médical de 603 449 ABSA d'EOS imaging.

Le protocole d'acquisition prévoyait une clause de complément de prix de 1 million d'euros, lié à la réalisation d'objectifs réglementaires et de chiffre d'affaires, à verser à OneFit Médical sous la forme d'attribution de 1 810 347 BSA permettant de souscrire 172 416 nouvelles actions d'EOS imaging.

Compte tenu de la réalisation partielle des objectifs au 31 décembre 2014, ce complément de prix de 1 million d'euros a été réduit de 750 k€. Au regard des avantages économiques futurs que le Groupe estime pouvoir dégager à la suite de l'acquisition de la Société ONEFIT Médical, le prix d'acquisition de 5 millions d'euros incluant la totalité du complément de prix a été maintenu, la différence ayant été comptabilisée en produits financiers en 2014.

Dépréciation de l'unité génératrice de trésorerie :

Conformément aux principes décrits au paragraphe « e- Ecart d'acquisition », les écarts d'acquisition inscrits au bilan ne sont pas amortis mais font l'objet de tests de dépréciation au minimum sur une base annuelle. Le test de dépréciation est réalisé pour la ou les unités génératrices de trésorerie auxquelles l'écart d'acquisition est affecté. Ces unités correspondent à des ensembles économiques dont l'activité continue génère des flux de trésorerie qui sont largement indépendants les uns des autres. Le Groupe considère qu'il ne possède qu'une seule unité génératrice de trésorerie, constituée des ventes d'équipements, de contrats de maintenance et de services associés. Ces trois types de ventes sont jugées comme interdépendants. Par ailleurs, le Groupe gère dans le monde entier de manière homogène.

Un test de dépréciation réalisé en date du 31 décembre 2017 sur l'ensemble de l'UGT, sert sur l'ensemble des actifs du Groupe. Aucune dépréciation n'a été constatée.

f. Immobilisations incorporelles

L'évolution des immobilisations incorporelles s'analyse comme suit :

CHAP 20 – INFORMATIONS FINANCIERES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIERE ET LES RESULTATS DE LA SOCIETE

Immobilisations incorporelles	31 décembre 2016	Augmentations	Reclassements	Diminutions	Variation de périmètre	Variation de taux de change	31 décembre 2017
Frais de développement	4 569	1 905					6 474
Logiciels	1 524	308		(202)		(12)	1 618
Brevets	509	81					590
Total brut des immobilisations incorporelles	6 602	2 294		(202)		(12)	8 682
Frais de développement	2 443	533					2 976
Logiciels	1 043	116				(10)	1 149
Brevets	70	0					70
Total amortissements et dépréciations	3 556	649				(10)	4 195
Total net des immobilisations incorporelles	3 046	1 646		(202)		(2)	4 488

Au cours de l'exercice, le Groupe a poursuivi ses activités de développement de nouvelles fonctionnalités sur ses équipements et ses applications logicielles.

Outre les développements internes, les frais de recherche et développement intègrent les coûts de licences liés aux partenariats.

g. Immobilisations corporelles

L'évolution des immobilisations corporelles s'analyse comme suit :

Immobilisations corporelles	31 décembre 2016	Augmentations	Reclassements	Diminutions	Variation de périmètre	Variation de taux de change	31 décembre 2017
Agencements et installations	972	77		(3)		(27)	1 019
Installations et matériels techniques	1 963	106		(13)			2 056
Matériel de bureau et informatique	763	156		(27)		(21)	871
Mobilier	4	3				0	7
Immobilisations en cours	309	648					957
Total brut des immobilisations corporelles	4 011	990		(43)		(48)	4 910
Agencements et installations	618	77		(1)		(19)	676
Installations et matériels techniques	1 255	293		(7)			1 541
Matériel de bureau et informatique	639	89		(27)		(16)	685
Mobilier	4	1				0	5
Total amortissements et dépréciations	2 516	460		(35)		(34)	2 907
Total net des immobilisations corporelles	1 494	530		(8)		(13)	2 003

La hausse du poste est principalement imputable aux immobilisations corporelles en cours reprenant les coûts des principaux composants associés aux développements des nouveaux prototypes.

Les immobilisations incorporelles et corporelles nettes par secteur géographique se présentent comme suit :

Immobilisations incorporelles et corporelles nettes (en milliers d'euros)	31-déc.-17	31-déc.-16
France	6 369	4 415
Amérique du Nord	122	126
Total immobilisations incorporelles et corporelles nettes	6 491	4 541

h. Actifs financiers

L'évolution des immobilisations financières s'analyse comme suit :

CHAP 20 – INFORMATIONS FINANCIERES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIERE ET LES RESULTATS DE LA SOCIETE

Immobilisations financières	31 décembre 2016	Augmentations	Reclassements	Diminutions	Variation de périmètre	Variation de taux de change	31 décembre 2017
Dépôts de garantie	120	7		(13)		(1)	113
Total net des immobilisations financières	120	7		(13)		(1)	113

i. Stocks et encours

Stocks et en-cours (en milliers d'euros)	31-déc.-17	31-déc.-16
Stocks composants	3 741	2 652
Stocks produits finis	677	345
Dépréciation	(40)	(37)
Total net des stocks et en-cours	4 377	2 960

La hausse du poste de 1,4 m€ s'explique essentiellement par le niveau du stock de composants, en corrélation avec une hausse de la base installée maintenue et en prévision du planning de production.

Les stocks de composants ayant une faible rotation font l'objet d'une dépréciation. Cette dernière a été actualisée au 31 décembre 2017.

j. Créances clients et autres actifs courants

Clients et comptes rattachés

Clients et comptes rattachés (en milliers d'euros)	31-déc.-17	31-déc.-16
Clients et comptes rattachés	30 899	25 308
Dépréciation des clients et comptes rattachés	(751)	(296)
Total net des clients et comptes rattachés	30 148	25 011

L'évolution des créances clients de l'ordre de 21% est en ligne avec la hausse de l'activité.

Les créances dépréciées correspondent principalement à des ventes d'équipement EOS dont le délai de règlement peut parfois s'étendre contractuellement jusqu'à l'installation chez l'utilisateur final, par des équipes dédiées. La Direction procède à un suivi individuel de chacune de ces créances tout au long de l'année et évalue, à la clôture, au cas par cas et pour l'ensemble des clients, le risque de non recouvrement et donc la provision pour dépréciation éventuelle à comptabiliser. Au 31 décembre 2017, trois créances ont donné lieu à dépréciation partielle, pour un montant de 751 k€, soit 2,4% du montant brut du total des créances clients.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2017 aucun client n'a représenté individuellement plus de 10% du chiffre d'affaires consolidé.

Autres actifs courants

Les autres actifs courants s'analysent comme suit :

CHAP 20 – INFORMATIONS FINANCIERES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIERE ET LES RESULTATS DE LA SOCIETE

Autres actifs courants (en milliers d'euros)	31-déc.-17	31-déc.-16
Crédit d'impôt recherche / CICE / CII	1 476	1 502
Fournisseurs - avoirs à recevoir	926	1 106
Taxe sur la valeur ajoutée	656	999
Charges constatés d'avance	684	784
Subventions à recevoir et autres créances	1 390	1 715
Total des autres actifs courants	5 132	6 106

La ligne Crédit d'impôt recherche / CICE / CII comprend :

- Les crédits d'impôt recherche (CIR) comptabilisés au titre des dépenses exposées au cours de l'exercice par les Sociétés EOS imaging et OneFit pour un montant total de 1 320 k€, ainsi que le CIR du Canada pour 29 k€ ;
- Le Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi (CICE) des deux Sociétés pour un montant de 127 k€, correspondant aux dépenses de l'exercice ;

Le poste Fournisseurs-avoirs à recevoir concerne principalement des retours de marchandises.

Le poste Subventions à recevoir et autres créances correspond principalement aux produits de subventions comptabilisés, au titre des dépenses engagées jusqu'au 31 décembre 2017, et non encore versés à cette date.

Crédit d'impôt recherche et CICE

L'évolution du poste se présente comme suit :

Bilan créance clôture 31-12-2015	1 614
Produit	1 483
Paievements	(1 596)
Variation de change	1
Bilan créance clôture 31-12-2016	1 502
Produit	1 447
Paievements	(1 469)
Variation de change	(4)
Bilan créance clôture 31-12-2017	1 476

k. Trésorerie et équivalents de trésorerie

Trésorerie et équivalents de trésorerie (en milliers d'euros)	31-déc.-17	31-déc.-16
Dépôts bancaires à court terme	6 751	14 747
SICAV monétaires	178	162
Total	6 930	14 909

Les dépôts bancaires à court terme se décomposent de la manière suivante :

- Des comptes courants pour 6,7 millions d'euros dont 2,2 millions détenus par les filiales américaine, canadienne, singapourienne et allemande ;
- De liquidités d'un montant de 178 k€. Ces sommes correspondent aux financements engagés dans le cadre d'un mandat de liquidité, et non investis en actions propres au 31 décembre 2017.

I. Capital

Capital émis

Le tableau ci-après présente l'évolution du capital de la Société sur la période :

Date	Opération	Capital	Prime d'émission	Nombre d'actions composant le capital
Total au 31 décembre 2016		202 888	70 649 374	20 288 764
26/01/2017	Augmentation de capital résultant d'exercice d'options	200	19 800	20 000
27/01/2017	Augmentation de capital résultant d'exercice d'options	1	74	75
30/01/2017	Augmentation de capital résultant d'exercice d'options	7	705	712
31/01/2017	Augmentation de capital résultant d'exercice d'options	34	3 352	3 386
01/02/2017	Augmentation de capital résultant d'exercice d'options	184	18 193	18 377
02/02/2017	Augmentation de capital résultant d'exercice d'options	192	19 021	19 213
03/02/2017	Augmentation de capital résultant d'exercice d'options	15	1 485	1 500
03/02/2017	Augmentation de capital résultant d'exercice d'options	20	8 120	2 000
06/02/2017	Augmentation de capital résultant d'exercice d'options	33	3 259	3 292
07/02/2017	Augmentation de capital résultant d'exercice d'options	9	865	874
27/02/2017	Augmentation de capital résultant d'exercice d'options	27	2 704	2 731
28/02/2017	Augmentation de capital résultant d'exercice d'options		32	32
06/03/2017	Augmentation de capital résultant d'exercice d'options	9	854	863
07/03/2017	Augmentation de capital résultant d'exercice d'options	24	2 400	2 424
08/03/2017	Augmentation de capital résultant d'exercice d'options	98	9 686	9 784
22/03/2017	Augmentation de capital résultant d'exercice d'options	190	18 810	19 000
20/04/2017	Augmentation de capital	18 680	7 826 920	1 868 000
20/04/2017	Frais imputés sur la prime d'émission		(444 892)	
08/05/2017	Augmentation de capital résultant d'exercice d'options		32	32
09/05/2017	Augmentation de capital résultant d'exercice d'options	158	15 641	15 799
25/05/2017	Augmentation de capital résultant d'exercice d'options	190	18 810	19 000
31/05/2017	Augmentation de capital résultant d'exercice d'options	60	5 940	6 000
31/05/2017	Augmentation de capital résultant d'exercice d'options	5	495	500
31/05/2017	Augmentation de capital résultant d'exercice d'options	5	2 030	500
29/05/2017	Augmentation de capital résultant d'exercice d'options	8	743	750
25/05/2017	Augmentation de capital résultant d'exercice d'options	20	8 120	2 000
01/06/2017	Augmentation de capital résultant d'exercice d'options	15	1 485	1 500
13/06/2017	Augmentation de capital résultant d'exercice d'options	15	1 485	1 500
15/06/2017	Augmentation de capital	222 610		
15/06/2017	Réduction de capital	(222 610)		
16/06/2017	Augmentation de capital	1 850	948 926	185 000
04/09/2017	Augmentation de capital résultant d'exercice d'options	4	371	375
05/12/2017	Augmentation de capital résultant d'exercice d'options	15	1 485	1 500
08/12/2017	Augmentation de capital résultant de l'attribution d'actions gratuites	1 460		146 000
Total au 31 décembre 2017		226 415	79 146 325	22 641 483

Les augmentations de capital résultent des opérations suivantes :

- Exercice de 153 719 options, donnant lieu à la création de 153 719 actions nouvelles ;
- Emission de 1 868 000 actions nouvelles lors du placement privé réalisé en avril 2017 ;
- Emission de 185 000 actions en juin 2017, réalisée dans le cadre du PACEO mis en place en 2014 ;
- Création de 146 000 actions ordinaires nouvelles d'un centime d'euro de valeur nominale chacune, attribuées gratuitement aux salariés bénéficiaires de ces actions gratuites

Au 31 décembre 2017, le capital social s'établit à 226 415 euros. Il est divisé en 22 641 483 actions ordinaires entièrement souscrites et libérées d'un montant nominal de 0,01 €.

Actions propres

Dans le cadre du contrat de liquidité mis en place à la suite de l'introduction en bourse, la Société détient 37 373 actions d'autocontrôle au 31 décembre 2017. Ces actions sont portées en diminution des capitaux propres consolidés pour un montant de 322 k€.

Options de souscription d'actions

Les plans, émis par la Société, sont les suivants :

Type	Date d'octroi	Prix d'exercice	En cours au 31.12.2017
SO 2009	07/07/2009	1.00 €	383 795
SO 2010	06/07/2010	1.00 €	231 625
SO 2010	20/05/2011	1.00 €	12 000
SO 2012	21/09/2012	4.07 €	267 182
BSA	31/12/2012	4.24 €	40 000
SO 2014	23/05/2014	6.14 €	201 875
Actions gratuites	08/12/2015	- €	-
BSA	31/03/2015	4.71 €	120 000
BSA	01/03/2016	3.42 €	190 000
Actions gratuites	15/12/2016	- €	121 000
Actions de performance	15/12/2016	- €	216 000
Actions gratuites	07/09/2017	- €	50 000
Actions de performance	07/09/2017	- €	190 000
Actions gratuites	12/12/2017	- €	208 500
			2 231 977

Le 7 septembre 2017, le Groupe a décidé l'émission de 50 000 actions gratuites ainsi que 190 000 actions de performance. La charge reconnue, au cours de la période, au titre de ces actions est de 213 k€.

Le 12 décembre 2017, le Groupe a décidé de l'émission de 208 500 actions gratuites. Aucune charge n'a été reconnue au 31 décembre 2017, le montant ayant été jugé non significatif sur la période concernée.

L'incidence sur l'état du résultat global des paiements fondés sur des actions est présentée en note « r. Paiements fondés sur des actions ».

m. Provisions

Engagement des indemnités de fin de carrière

<i>(en milliers d'euros)</i>	31 décembre 2016	Augmentations	Diminutions	31 décembre 2017
Indemnités de départ à la retraite	339	130		468
Total	339	130		468

Les hypothèses retenues pour la détermination des indemnités de fin de carrière sont les suivantes :

Date d'évaluation	31/12/2016	31/12/2017
Modalités de départ à la retraite	<i>Pour l'ensemble des salariés : départ volontaire à 65 ans</i>	<i>Pour l'ensemble des salariés : départ volontaire à 65 ans</i>
Taux de charges sociales	50 %	50 %
Taux d'actualisation	1,85 %	1,90 %
Tables de mortalité	INSEE TD / TV 2011 – 2013	INSEE TD / TV 2011 – 2013
Taux d'augmentation des salaires (inflation incluse)	3%	4%
Taux de rotation	Taux moyen de 7,25%, lissé par classe d'âge	Taux moyen de 7,25%, lissé par classe d'âge

Les droits accordés aux salariés de la Société EOS imaging sont définis par les conventions collectives suivantes :

- Accords Nationaux de la Métallurgie (cadres et non-cadres)
- Accord régional de la Métallurgie : région parisienne (non-cadres uniquement).

Litiges

<i>(en milliers d'euros)</i>	31 décembre 2016	Augmentations	Diminutions	31 décembre 2017
Litiges	434	90	(217)	308
Total	434	90	(217)	308

La provision pour litiges concerne notamment des litiges salariaux en cours au 31 décembre 2017. Les montants provisionnés sont en accord avec les principes décrits au paragraphe « Principes et méthodes comptables / provisions ».

n. Passifs financiers courants et non courants

Passifs financiers (en milliers d'euros)	31-déc.-17	31-déc.-16
Emprunts obligataires	13 891	15 283
Avances BPI - Ardea	767	968
Prêt à taux zéro	1 125	1 500
Créances mobilisées		1 013
Total	15 783	18 764

Echéancier des passifs financiers	Valeur au bilan	A 1 an au plus	A plus d'1 an et à 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires	13 891	281	13 610	
Avances BPI - Ardea	767	269	356	142
Prêt à taux zéro	1 125	500	625	
Total passif	15 783	1 050	14 591	142

La diminution de 3 m€ des passifs financiers s'explique par les remboursements des emprunts et avances remboursables effectués sur la période, conformément aux échéanciers ainsi qu'au remboursement des créances mobilisées.

Emprunt obligataire

Le 9 janvier 2015, la Société a émis :

- 60 000 OBSA d'une valeur nominale de 9 euros chacune soit un montant total de 540 000 euros. A chaque OBSA sont rattachés 3 BSA donnant chacun droit à souscrire une action au prix d'exercice de 4,71€. Les BSA pourront être exercés en totalité ou en partie, en une ou plusieurs fois avant le 9 janvier 2022.
- Trois tranches d'obligations simples au prix de 1€ pour un montant total de 14 460 000 euros.
- Le Groupe a procédé à l'émission d'OBSA pour un montant de 540 000 euros ainsi qu'à l'émission de trois tranches d'obligations simples pour un montant total en principal de 14 460 000 euros. Les trois tranches d'obligations simples, de montants respectifs de de 4 460 000 euros et 5 000 000 euros et 5 000 000 euros ont été souscrites respectivement en mars 2015, décembre 2015 et juin 2016 par IPF Partners.

Les emprunts ont une durée de 4 ans et sont rémunérés au taux Euribor plus une marge de 7,75%. Un fonds s'est engagé à souscrire.

Avances BPI France

- Dans le cadre de sa participation au projet d'Innovation Stratégique Industrielle, EOS imaging bénéficie d'une avance remboursable accordée par OSEO en juillet 2009, d'un montant maximum de 1 275 k€. Les versements réalisés s'élèvent à 822 k€. Ils correspondent à la part de financement contractuel des dépenses engagées par la Société, qui ont été inférieures aux prévisions établies à la date de signature du contrat.

Le 2 février 2016 la BPI a établi un constat de succès commercial partiel avec un abandon de créance de 269 k€ et la définition de nouvelles modalités de retour financières. Ainsi la Société remboursera la somme de 553 k€ sur une période de 6 ans, le premier remboursement de cette aide étant intervenu en juin 2015 pour un montant de 45 k€. EOS imaging a procédé au deuxième remboursement en juillet 2016 pour un montant de 90 k€. En juin 2017, le troisième remboursement a été réalisé pour un montant de 105 k€. Le solde est ainsi ramené à 287 k€.

- Dans le cadre du développement d'une instrumentation sur mesure pour la chirurgie orthopédique du genou, Onefit Médical bénéficie d'une avance remboursable d'un montant de 250 k€. Le succès du projet ayant été prononcé en 2015, les premiers remboursements ont été constatés en 2016 à hauteur de 54,5 k€. Au cours de l'exercice, des remboursements ont été réalisés à hauteur de 61,5 k€. Le solde de l'avance est ainsi porté à 134 k€ au 31 décembre 2017.
- Onefit Médical bénéficie également d'un prêt participatif à l'innovation d'un montant de 150 k€, d'une durée de 8 ans comprenant une période de différé d'amortissement de 3 ans, et consenti à Euribor 3 mois majoré de 5,6%, réduit à Euribor 3 mois majoré de 3,80% pendant la période de différé d'amortissement. Ce prêt est remboursable en cinq ans à partir du 31 mai 2015. Au cours de l'exercice, des remboursements ont été réalisés à hauteur de 30 k€, ramenant le solde de la dette à 67,5 k€ au 31 décembre 2017.
- Dans le cadre du développement d'une nouvelle génération d'instrumentation du genou, Onefit Médical bénéficiait également d'une avance remboursable à taux nul d'un montant de 250 k€ accordée en juin 2014. Le dossier lié à cette avance a été amendé en janvier 2017 pour être basculé vers un projet subventionné portant sur l'épaule. Les échéances de l'avenant sont ainsi reportées de 2 ans et devraient débiter à compter de septembre 2019, sur 58 mois. En cas d'échec, les remboursements devront s'effectuer sur une période de 34 mois à compter de septembre 2019.

Autres avances

Onefit Médical bénéficie d'une avance remboursable accordée en février 2014 par la Régie régionale ARDEA pour un montant de 100 k€. D'une durée de 5 ans, comprenant une période de différé d'amortissement de 6 mois, ce prêt est remboursable en 17 trimestrialités égales. Au 31 décembre 2017, le solde de cette avance est de 22 k€.

Onefit Médical bénéficie également d'une avance remboursable d'un montant de 75,6 k€ accordée en 2013 au titre d'une aide au recrutement. Au 31 décembre 2017, la totalité de l'avance a été remboursée.

Prêt à taux zéro OSEO

EOS imaging bénéficie d'un prêt à taux zéro d'un montant de 1,5 million d'euros accordé par OSEO en mai 2013, et versé en juillet 2013. Ce prêt, qui comprend une durée de différé d'amortissement, est suivi d'une période d'amortissement linéaire de 12 remboursements trimestriels, dont la première

échéance est intervenue en avril 2017 pour un montant de 250 k€. Au 31 décembre 2017, le solde de la dette est ramené à 1 125 k€.

o. Passifs financiers et autres passifs courants, dettes fournisseurs

Fournisseurs et comptes rattachés

Fournisseurs et comptes rattachés (en milliers d'euros)	31-déc.-17	31-déc.-16
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	7 852	7 844
Total	7 852	7 844

Autres passifs courants

Provisions à moins d'un an

(en milliers d'euros)	31 décembre 2016	Augmentations	Diminutions	31 décembre 2017
Provision pour impôts		91		91
Garanties données aux clients	968	770	(606)	1 133
Total	968	861	(606)	1 224

L'évolution de la provision pour garantie est liée à la progression du nombre d'équipements sous garantie, compte tenu des équipements vendus au cours de l'exercice.

Autres passifs courants

Autres passifs courants (en milliers d'euros)	31-déc.-17	31-déc.-16
Dettes fiscales	792	855
Dettes sociales	3 180	2 440
Autres dettes	1 452	950
Produits constatés d'avance	4 060	3 416
Total des autres passifs courants	9 484	7 661

Les dettes fiscales correspondent essentiellement à de la TVA à payer ainsi qu'aux taxes assises sur les salaires.

Les dettes sociales concernent les salaires, charges sociales et congés et primes à payer. L'évolution du poste s'explique principalement par une hausse des effectifs en fin d'exercice, comparativement à fin 2016.

Les produits constatés d'avance concernent essentiellement de la facturation de maintenance. L'évolution du poste s'explique essentiellement par la reconnaissance des revenus facturés d'avance dans le cadre des contrats de ventes d'équipements incluant plus d'une année de garantie.

Instruments financiers inscrits au bilan et effet résultat

Exercice clos le 31 décembre 2017	Valeur au bilan	Juste valeur par résultat	Prêts et créances	Dette au coût amorti	Instruments non financiers
Actifs financiers non courants	113		113		
Clients et comptes rattachés	30 148		30 148		
Autres actifs courants	5 132				5 132
Trésorerie et équivalents de trésorerie	6 930	6 930			
Total actif	42 323	6 930	30 261		5 132
Passifs financiers à long terme	14 733			14 733	
Passifs financiers à court terme	1 050			1 050	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	7 852			7 852	
Autres passifs courants	10 708				10 708
Total passif	34 343			23 635	10 708

L'échéancier des passifs financiers est présenté en note « n. Passifs financiers courants et non courants ».

Juste valeur par résultat (en milliers d'euros)	Exercice clos le 31 décembre	
	2017	2016
Pertes sur équivalents de trésorerie		
Revenus sur équivalents de trésorerie	11	164
Total juste valeur par résultat	11	164

p. Produits des activités ordinaires

Chiffre d'affaires et autres produits

Chiffre d'affaires et autres produits (en milliers d'euros)	Exercice clos le	
	31-déc.-17	31-déc.-16
Ventes d'équipements	29 992	25 062
Ventes de maintenance	5 944	4 697
Ventes de consommables et services associés	1 157	1 014
Chiffre d'affaires	37 092	30 773
Subventions	398	941
Crédit d'impôt recherche	1 320	1 383
Total des produits des activités ordinaires	38 810	33 097

EOS imaging a réalisé un chiffre d'affaires annuel en 2017 de 37,1 millions d'euros, en croissance de 21%.

Au cours de l'exercice, le Groupe a conclu la vente de 77 équipements EOS®, contre 60 en 2016. Le revenu des ventes d'équipements s'est élevé à 30 millions d'euros, en croissance de 20%.

Les revenus récurrents s'élèvent à 7,1 millions d'euros, en croissance de 25%. Ils représentent 19% du chiffre d'affaires total contre 18% en 2016 et se décomposent en 5,9 millions d'euros de revenus de maintenance et 1,2 millions d'euros de ventes de consommables et services.

Chiffre d'affaires par zone géographique

Chiffre d'affaires par zone géographique (en milliers d'euros)	Exercice clos le	
	31-déc.-17	31-déc.-16
EMEA	16 583	11 415
Amérique du Nord	14 587	15 370
Asie-Pacifique	5 922	3 235
Amérique Latine		752
Total chiffre d'affaires par zone géographique	37 092	30 773

En 2017, les ventes d'EOS imaging en zone Europe, Moyen-Orient, Afrique ont progressé de 45%, à 16,6 millions d'euros. Elles représentent 45% des ventes du Groupe, à comparer à 37% en 2016.

Après la réorganisation et le renforcement déployés aux second et troisième trimestres, la zone Amérique du Nord renoue avec une croissance de 40% au dernier trimestre, en ligne avec la croissance observée en 2016. Les ventes en dollars ont progressé de 53% au quatrième trimestre. Sur l'ensemble de l'année, le chiffre d'affaires ressort à 14,6 millions d'euros et représente 39% du chiffre d'affaires consolidé, contre 50% en 2016.

En Asie Pacifique les ventes s'élèvent à 5,9 millions d'euros, en croissance de 83%, notamment grâce à une forte progression en Chine et en Australie.

Il n'y a pas eu de vente en Amérique Latine, qui ne constitue pas une zone de prospection prioritaire. Hors Amérique Latine, le taux de croissance en 2017 ressort à 24% sur l'ensemble de l'année, et à 32% au quatrième trimestre (35% hors effet taux de change).

q. Charges de personnel

Charges du personnel (en milliers d'euros)	Exercice clos le	
	31-déc.-17	31-déc.-16
Salaires	10 721	9 414
Charges sociales	3 686	3 461
Engagements de retraite	58	57
Paiements en actions	907	484
Total charges du personnel	15 373	13 417
Effectifs moyens	142	132

Les charges de personnel présentées ci-dessus ne prennent pas en compte la part des développements activés. Le montant diffère donc de la somme des charges de personnel présentées dans les états de synthèse en note « s. Détail des charges opérationnelles », qui reprennent les montants nets des retraitements IFRS.

Les charges de personnel ont progressé de 15% au cours de l'exercice. L'augmentation de 12% des salaires et charges sociales résulte des recrutements réalisés en 2016, reflétés en totalité en 2017, ainsi que, dans une moindre mesure, de ceux réalisés en 2017.

L'effectif moyen consolidé 2017 s'élève à 142 personnes, contre 132 personnes au 31 décembre 2016, soit une évolution de + 8%.

r. Paiements fondés sur des actions

Les plans émis par la Société et en cours au 31 décembre 2017 sont décrits en note « l. Capital / Options de souscription d'actions ».

La valorisation des différents plans émis par la Société se présente comme suit :

CHAP 20 – INFORMATIONS FINANCIERES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIERE ET LES RESULTATS DE LA SOCIETE

Type	Juste valeur option	Nombre d'actions octroyées	Juste valeur plan (en milliers d'euros)
SO 2007	5.26 €	255 900	1 345
SO 2009 (a)	0.47 €	395 845	487
SO 2009 (b)	1.49 €	200 657	299
SO 2010 (a)	1.04 €	413 500	429
SO 2010 (b)	1.09 €	53 000	58
Actions gratuites	5.15 €	360 000	1 854
SO 2012 (a)	entre 1,61€ et 1,84€	376 916	651
SO 2012 (b)	entre 2,02€ et 2,18€	40 000	84
SO 2014	entre 3,92€ et 4,33€	223 000	380
Actions gratuites	entre 1,97€ et 2,26€	181 500	593
BSA 2015	2.25 €	120 000	270
BSA 2016	entre 0,68€ et 0,77€	190 000	137
Actions gratuites	entre 3,86€ et 4,24€	133 000	432
Actions de performance	entre 0,74€ et 1,47€	280 000	353
Actions gratuites	5.82 €	50 000	291
Actions de performance	entre 2,20€ et 2,37€	190 000	427
Actions gratuites		208 500	
Total			8 090

Le tableau ci-dessous résume les coûts exposés en compte de résultat sous la rubrique « paiement fondé sur les actions » au 31 décembre 2017.

(en milliers d'euros)	SO 2012	BSA	SO 2014	Actions gratuites	BSA	Actions gratuites 2016	Actions de performance 2016	Actions gratuites 09/2017	Actions de performance 2017	Total
31/12/2016	27		90	323	44					484
31/12/2017	-	3	43	253	44	356	46	49	119	907

s. Détail des charges opérationnelles

Coûts directs de production et de service

Coûts directs de production et service (en milliers d'euros)	Exercice clos le	
	31-déc.-17	31-déc.-16
Achats et sous-traitance	17 946	14 203
Charges de personnel	1 438	1 233
Redevances	741	613
Amortissements et provisions	164	149
Total des coûts directs de production et service	20 290	16 198

Les coûts directs des ventes se composent essentiellement des coûts de production, de transport, et d'installation des équipements vendus sur la période, de même que des coûts de maintenance des équipements installés et maintenus par EOS imaging.

La phase d'intégration des équipements étant sous-traitée, les coûts de production sont majoritairement composés des coûts d'achat et de sous-traitance, dont l'évolution est directement liée aux volumes de production d'équipement sur la période.

La baisse de 6% du prix de vente moyen des équipements a pénalisé la progression de la marge brute de l'ordre de 300 points de base.

En contrepartie, la hausse maîtrisée des consommations de pièces détachées, dont une partie uniquement fait l'objet de facturation dans le cadre de contrat de maintenance, ainsi qu'une maîtrise des coûts de production a permis une progression de la marge brute de l'ordre de 0,9 point.

Il ressort de ces deux principales composantes une baisse du taux de marge de 2,1 points qui s'établit à 45,3%, contre 47,4% en 2016.

Coûts indirects de production et de service

Coûts indirects de production et service (en milliers d'euros)	Exercice clos le	
	31-déc.-17	31-déc.-16
Achats et sous-traitance	1 539	1 081
Frais de déplacement	1 046	930
Charges de personnel	1 419	1 733
Amortissements et provisions	118	82
Total des coûts indirects de production et service	4 122	3 826

Recherche et développement

Recherche et développement (en milliers d'euros)	Exercice clos le	
	31-déc.-17	31-déc.-16
Achats et sous-traitance	1 087	724
Frais de déplacement	46	44
Charges de personnel	2 133	2 331
Amortissements et provisions	837	788
Total recherche et développement	4 104	3 887

Ventes, clinique et marketing

Ventes, clinique et marketing (en milliers d'euros)	Exercice clos le	
	31-déc.-17	31-déc.-16
Achats et sous-traitance	2 064	2 117
Foires et expositions	641	518
Frais de déplacement	1 131	1 062
Charges de personnel	5 975	4 958
Total ventes et marketing	9 811	8 655

Réglementaire

Réglementaire (en milliers d'euros)	Exercice clos le	
	31-déc.-17	31-déc.-16
Achats et sous-traitance	301	234
Frais de déplacement	20	10
Charges de personnel	417	455
Total réglementaire	739	699

Coûts administratifs

Coûts administratifs (en milliers d'euros)	Exercice clos le	
	31-déc.-17	31-déc.-16
Achats et sous-traitance	2 809	2 363
Frais de déplacement	104	80
Charges de personnel	1 350	1 208
Amortissements et provisions	346	260
Total coûts administratifs	4 608	3 912

t. Produits et charges financiers

Produits et charges financiers (en milliers d'euros)	Exercice clos le	
	31-déc.-17	31-déc.-16
Pertes sur équivalents de trésorerie		
Charges d'intérêts	1 723	1 758
Différence de change	359	41
Total des charges financières	2 082	1 799
Revenus sur équivalents de trésorerie	11	164
Différence de change	55	27
Total des produits financiers	65	191
Perte financière nette	(2 017)	(1 608)

Les charges d'intérêt concernent essentiellement les intérêts sur l'emprunt obligataire, tel que présenté en note « n. Passifs financiers courants et non courants ».

Les autres postes concernent principalement les différences de change.

u. Charge d'impôt

Selon la législation en vigueur, la Société dispose des déficits fiscaux suivants :

- Indéfiniment reportables en France pour un montant total de 56 277 k€.
- Reportables sur 20 ans aux Etats-Unis pour un montant de 20 917 kUSD, soit un total de 17 441 k€ au 31 décembre 2017.
- Reportables entre 2026 et 2037 au Canada pour un montant de 2 619 KCAD, soit un total de 1 741 k€ au 31 décembre 2017.

La base active d'imposition différée nette des différences temporaires passives n'a pas été activée par prudence, en application des principes décrits en note « d / Evaluation et comptabilisation des passifs financiers ».

Le taux d'impôt applicable à la Société est le taux en vigueur en France, soit 33,33%.

CHAP 20 – INFORMATIONS FINANCIERES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIERE ET LES RESULTATS DE LA SOCIETE

	2017	2016
Résultat net consolidé des sociétés intégrées	(7 786)	(6 172)
Charge d'impôt effective		
Résultat net consolidé avant impôt, écarts d'acquisition et minoritaires	(7 786)	(6 172)
<i>Taux d'impôt théorique</i>	33,33%	33,33%
Charge d'impôt théorique	(2 595)	(2 057)
<i>Décalages d'imposition :</i>		
- Autres différences permanentes	465	77
- Paiements en actions	302	161
- Autres produits non imposables (CIR)	(440)	(461)
- Crédits d'impôts (CICE)	(42)	(33)
- Pertes fiscales non activées et différences temporelles	2 310	2 313
Charge d'impôt effective	-	0
<i>Taux d'impôt effectif</i>	0,00%	0,00%

v. Engagements

Obligations au titre des contrats de location simple

Pour son siège social, la Société a un contrat de location. Les baux immobiliers sont consentis pour une durée de neuf années entières et consécutives avec la possibilité pour la Société de donner congé des baux tous les trois ans uniquement.

Deux des baux ayant une échéance en 2017 sont prolongés tacitement par période de trois mois. Le montant des loyers et charges futurs s’analyse comme suit au 31 décembre 2017 :

EOS imaging SA :

	Total	Paiements dus par période		
		A 1 an au plus	A plus d'1 an et à 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Contrats de location simple	266 269 €	213 878 €	52 391 €	-
TOTAL	266 269 €	213 878 €	52 391 €	-

Le montant des loyers comptabilisé en charges au cours de l’exercice clos le 31 décembre 2017 s’élève à 351 k€.

EOS image Inc :

<i>Données en USD</i>	Total	Paiements dus par période		
		A 1 an au plus	A plus d'1 an et à 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Contrats de location simple	\$ 72 887	\$ 72 887	-	-
TOTAL	\$ 72 887	\$ 72 887	-	-

Le bail arrive à échéance fin 2018 et peut être renouvelé sous réserve d’un préavis de trois mois.

Autres engagements donnés

Dans le cadre de la maîtrise de ses coûts d’approvisionnement, le Groupe a été amené à mettre en place des contrats de fourniture moyen terme qui pour certains incluent des engagements de volume. Dans le cadre de ces contrats, le Groupe pourrait être amené à verser des indemnités si ces volumes n’étaient pas honorés.

w. Relations avec les parties liées

Les rémunérations présentées ci-après, octroyées aux membres du conseil d’administration et du comité de direction de la Société, ont été comptabilisées en charges au cours des exercices présentés :

CHAP 20 – INFORMATIONS FINANCIERES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIERE ET LES RESULTATS DE LA SOCIETE

(en milliers d'euros)	Exercice clos le 31 décembre	
	2017	2016
Rémunérations et avantages en nature	2 009	1 843
Paiements en actions	53	54
Jetons de présence	139	155
Total	2 201	2 051

Les modalités d'évaluation des paiements fondés sur des actions sont présentées en note « r. Paiements fondés sur des actions ».

x. Résultat par action

Le résultat de base par action est calculé en divisant le résultat net revenant aux actionnaires de la Société par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires et de préférence en circulation au cours de l'exercice.

(en milliers d'euros)	Exercice clos le	
	31-déc.-17	31-déc.-16
Résultat net (en milliers d'euros)	(7 786)	(6 172)
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation	21 824 072	20 246 316
Résultat net par action (en euros)	(0.36)	(0.30)
Nombre moyen pondéré d'actions potentielles	23 858 821	21 992 471

Les instruments donnant droit au capital de façon différée (options de souscription d'actions) sont considérés comme anti dilutifs car ils induisent une réduction de la perte par action. Ainsi, le résultat dilué par action est identique au résultat de base par action.

y. Gestion des risques financiers

Les principaux instruments financiers de la Société sont constitués de trésorerie. L'objectif de la gestion de ces instruments est de permettre le financement des activités de la Société. La politique de la Société est de ne pas souscrire d'instruments financiers à des fins de spéculation. La Société n'utilise pas d'instrument financier dérivé.

Les risques principaux auxquels la Société est exposée sont le risque de liquidité, de change, de taux d'intérêt et de crédit.

Risque de liquidité

La trésorerie est détenue dans le but de faire face aux engagements de trésorerie à court terme plutôt que dans un objectif de placement ou pour d’autres finalités. Elle est facilement convertible en un montant de trésorerie connu et soumis à un risque négligeable de changement de valeur.

La Société a procédé à une revue spécifique de son risque de liquidité. Elle a notamment procédé à un examen exhaustif des remboursements de l’avance remboursable détaillée en note « n. Passifs financiers courants et non courants » et à celui de l’emprunt obligataire, dont les échéances sont détaillées ci-dessous :

Echéancier des passifs financiers	Valeur au bilan	A 1 an au plus	A plus d'1 an et à 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires	13 891	281	13 610	
Avances BPI - Ardea	767	269	356	142
Prêt à taux zéro	1 125	500	625	
Total passif	15 783	1 050	14 591	142

Dans le cas où le Groupe ne respecterait pas les conditions contractuelles prévues dans les conventions d’avances remboursables conclues, il pourrait être amené à rembourser les sommes avancées de façon anticipée. Une telle situation pourrait priver le Groupe de certains moyens financiers requis pour mener à bien ses projets de développement.

Concernant l’emprunt obligataire, le contrat d’emprunt prévoit un certain nombre d’obligations contractuelles, dont notamment le respect de certains ratios (endettement net maximum, service de remboursement de la dette / chiffre d’affaires). Dans le cas où le Groupe ne respecterait pas les conditions contractuelles prévues dans le contrat d’emprunt obligataire, il pourrait être amené à rembourser des moyens financiers requis pour mener à bien ses projets de développement. Le risque de non atteinte de ces ratios est jugé très faible par le Groupe.

Sur la base de cet examen, le Groupe considère être en mesure de faire face à l’ensemble de ses échéances à venir au cours des 12 prochains mois. Toutefois, le Groupe continuera dans le futur d’avoir des besoins de financements importants pour le développement de ses technologies et la commercialisation de ses produits.

Risque de change

Les filiales ont pour objet la distribution et la commercialisation des produits du Groupe aux Etats-Unis, au Canada et en Allemagne. Dans ce cadre, elles sont financées intégralement par la maison mère avec laquelle elles ont mis en place des conventions de services et de comptes courants.

Les principaux risques de change opérationnels du Groupe concernent la conversion en euros des comptes en US\$ de EOS imaging Inc., en CAN\$ de EOS Image Inc, en SING\$ de EOS imaging Pte. La Société est ainsi exposée à la variation du taux de change € / US\$, € / CAN\$ et SING\$, par l'intermédiaire de ces filiales.

***) Produits d'exploitation :**

L'ensemble des ventes du Groupe réalisées en Europe et en Asie-Pacifique est libellé en euros. Les ventes réalisées en Amérique du Nord sont libellées en devises locales.

Ainsi, 61% du chiffre d'affaires 2017 était libellé en euros représentant 22,5 millions d'euros, et 39% était libellé en dollars US ou canadiens, représentant 14,6 millions d'euros.

Les autres produits d'exploitation, constitués de financements publics, étaient exclusivement libellés en euros et représentaient 1,7 millions d'euros.

***) Charges d'exploitation :**

Les charges exposées en France sont libellées en euros, à l'exception de certains approvisionnements et honoraires dont le montant n'est pas significatif. Les charges exposées dans les filiales aux Etats-Unis, Canada et Singapour sont libellées en devises locales.

Ainsi, 60% des charges d'exploitation 2017 était libellées en euros, représentant 26,8 millions d'euros, et 40% étaient libellées en devises, représentant 17,8 millions d'euros, dont 16,9 millions d'euros étaient libellées en dollars US.

***) Charges financières :**

Les charges financières du Groupe sont libellées en euros.

Ainsi, l'effet d'une variation des taux de change, au 31 décembre 2017, impacte de la même façon le résultat et les capitaux propres de la Société, comme suit :

- une appréciation de l'euro de 10% par rapport aux dollars canadien, américain et singapourien générerait une dégradation du résultat de 283 k€ ;
- une dépréciation de l'euro de 10% par rapport aux dollars canadien, américain et singapourien générerait une amélioration du résultat de 283 k€.

Cet effet traduit deux composantes distinctes :

- Le risque opérationnel : la baisse de 26% du Résultat Opérationnel en 2017 à taux de change historique aurait été limitée à 23% à taux de change constant ;
- Le risque lié aux investissements réalisés dans les filiales étrangères est matérialisé en résultat financier lors de la conversion des créances rattachées aux participations dans les comptes consolidés. Cette composante représente le solde de cet effet.

La Société n'a pas pris, à son stade de développement, de disposition de couverture afin de protéger son activité contre les fluctuations des taux de change. En revanche, la Société ne peut exclure qu'une

augmentation importante de son activité ne la contraigne à une plus grande exposition au risque de change. La Société envisagera alors de recourir à une politique adaptée de couverture de ces risques.

Risque de crédit

La Société exerce une gestion prudente de sa trésorerie disponible. La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les disponibilités et les instruments financiers courants détenus par la Société (essentiellement des SICAV monétaires et des comptes à terme). Au 31 décembre 2017, ces titres sont exclusivement des titres de revenus fixes ou déterminables et à échéances fixées, autres que les prêts et créances, et que le Groupe a l'intention et la capacité de conserver jusqu'à l'échéance. Après leur comptabilisation initiale à leur juste valeur, ils sont évalués et comptabilisés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif (« TIE »).

Le risque de crédit lié à la trésorerie, aux équivalents de trésorerie et aux instruments financiers courants n'est pas significatif en regard de la qualité des institutions financières auxquelles le Groupe fait appel.

Concernant ses clients, le Groupe n'a pas de concentration importante de risque de crédit. Le Groupe a mis en place des politiques lui permettant de s'assurer que ses clients ont un historique de risque de crédit approprié. Toutefois, le Groupe doit tenir compte de délais de règlements clients variables, qui dépendent de différents facteurs :

- Facteurs sectoriels :
 - o Le Groupe commercialise des équipements d'imagerie médicale pour lesquels l'installation, la formation des utilisateurs et la recette de l'équipement peuvent être assez longs. Ces trois éléments sont des conditions nécessaires au règlement de l'équipement, même si des acomptes à la commande sont parfois obtenus ;
 - o Le Groupe peut être amené à accorder des délais de règlements assez longs dans le cadre de négociation de l'acte de vente ;
 - o Les délais de règlement des hôpitaux publics sont traditionnellement longs, indépendamment des conditions contractuelles accordées.
- Facteurs géographiques :
 - o Les délais de règlements sont traditionnellement longs dans certaines zones géographiques (Asie, Moyen-Orient).

Le taux de collecte sur les factures de moins de 12 mois a augmenté sensiblement. L'apurement des créances plus anciennes est plus lent. L'action est poursuivie sur les ventes export en distribution, sur lesquelles des progrès significatifs sont attendus cette année.

Enfin, les dépréciations éventuelles sont évaluées sur une base individuelle et prennent en compte différents critères comme l'existence de risques de non recouvrement ou de l'expérience développée par la Société avec le distributeur débiteur.

Risque de taux d'intérêt

L'exposition de la Société au risque de taux d'intérêt concerne principalement la trésorerie. Celle-ci est composée essentiellement de comptes à terme. Les variations de taux d'intérêt n'ont pas d'incidence sur la rémunération des comptes à terme dont le taux de rendement est fixe.

Au 31 décembre 2017, les dettes financières de la Société ne sont pas soumises au risque de taux d'intérêt en ce qui concerne le prêt à taux zéro et l'avance remboursable à taux fixe.

Juste valeur

La juste valeur d'instruments financiers négociés sur un marché actif, tels que les titres disponibles à la vente, est fondée sur le prix de marché à la date de clôture. Les prix de marché utilisés pour les actifs financiers détenus par la Société sont les cours acheteurs en vigueur sur le marché à la date d'évaluation.

La valeur nominale, diminuée des provisions pour dépréciation, des créances et dettes courantes est présumée avoisiner la juste valeur de ces éléments.

z. Honoraires des commissaires aux comptes

Tableau récapitulatif des honoraires des commissaires aux comptes comptabilisés en charges de l'exercice.

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2017		
	Deloitte	Fi Solutions	Actis
Audit			
<i>Commissariat aux comptes, certification et examen des comptes individuels et consolidés</i>			
- Eos Imaging SA - Filiales intégrées globalement (Eos Imaging Inc, Eos Image Inc, Eos Imaging GmbH, Onefit Medical, EOS Imaging Pte Ltd)	55	26	4
<i>Services autres que la certification des comptes (*)</i>			
- Eos Imaging SA - Filiales intégrées globalement (Eos Imaging Inc, Eos Image Inc, Eos Imaging GmbH, Onefit Medical, EOS Imaging Pte Ltd)	33		
Sous Total	88	26	4
Autres prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement			
<i>Juridique, social, fiscal</i>			
<i>Autres</i>			
Sous Total			
Total	88	26	4

(*) Les services autres que la certification des comptes concernent principalement la mission d'organisme tiers indépendant et des attestations requises par les textes légaux et réglementaires.

aa. Evénements postérieurs à la clôture

Afin de soutenir la croissance de son activité en 2018, EOS imaging a souhaité faire évoluer son contrat d'emprunt obligataire avec IPF :

- L'amortissement des trois premières tranches est suspendu à partir de décembre 2017 jusqu'en juin 2019, avec une fin d'amortissement reportée à juin 2022
- Une nouvelle tranche de 5 millions d'euros a été souscrite en janvier 2018, avec un remboursement partiel entre décembre 2021 et décembre 2022 et 60% in fine, sans émission supplémentaires de BSA, les autres conditions étant comparables à celles de la précédente tranche.

Aucun autre évènement significatif n'est survenu depuis la clôture.

20.2. DOCUMENTS SOCIAUX

20.2.1 Comptes sociaux pour l'exercice clos le 31 décembre 2017

BILAN - ACTIF

(en euros)

	31-déc.-17			31-déc.-16
	Brut	Amort. & Dépréc.	Net	Net
Immobilisations incorporelles	2 782 684	1 586 194	1 196 489	679 886
Immobilisations corporelles	4 470 366	2 596 702	1 873 664	1 399 060
Immobilisations financières	12 593 517	8 064 758	4 528 759	4 538 168
ACTIF IMMOBILISE	19 846 567	12 247 654	7 598 912	6 617 114
Stocks	4 417 568	40 354	4 377 214	2 960 413
Avances et acomptes versés sur commandes	297	-	297	297
Créances clients et comptes rattachés	16 515 721	712 500	15 803 221	11 172 971
Autres créances	32 734 630	27 583 785	5 150 845	5 611 875
Capital souscrit - appelé, non versé	-	-	-	46 790
Disponibilités	4 704 901	-	4 704 901	13 554 216
Charges constatées d'avance	327 127	-	327 127	312 154
ACTIF CIRCULANT	58 700 243	28 336 639	30 363 605	33 658 716
Frais d'émission des emprunts	183 822	-	183 822	300 330
Ecart de conversion Actif	228 330	-	228 330	71 649
TOTAL ACTIF	78 958 962	40 584 293	38 374 669	40 647 809

CHAP 20 – INFORMATIONS FINANCIERES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIERE ET LES RESULTATS DE LA SOCIETE

BILAN - PASSIF

(en euros)

	31/12/2017	31/12/2016
Capital	226 415	202 888
Primes d'émission, de fusion, d'apport,	79 144 865	70 649 374
Réserve légale	20 557	20 557
Report à nouveau	(67 115 161)	(56 857 789)
Résultat de l'exercice	(5 380 021)	(10 257 372)
CAPITAUX PROPRES	6 896 655	3 757 659
Avances conditionnées	312 883	418 453
FONDS PROPRES	7 209 538	4 176 112
Provisions pour risques	1 532 022	1 402 790
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	1 532 022	1 402 790
Emprunts obligataires convertibles	13 406 092	15 311 842
Emprunts et dettes financières diverses	1 150 652	2 538 652
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	8 228 838	7 777 863
Dettes fiscales et sociales	3 111 263	2 643 778
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	-	78 046
Autres dettes	1 284 033	879 061
Produits constatés d'avance	1 199 663	1 350 744
DETTES	28 380 541	30 579 986
Ecart de conversion Passif	1 252 568	4 488 921
TOTAL PASSIF	38 374 669	40 647 809

CHAP 20 – INFORMATIONS FINANCIERES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIERE ET LES RESULTATS DE LA SOCIETE

COMPTE DE RESULTAT

(en euros)

COMPTE DE RESULTAT	31-déc.-17 <i>12 mois</i>	31-déc.-16 <i>12 mois</i>
Vente de marchandises		
Production vendue (biens)	27 722 876	22 286 238
Production vendue (services)	3 157 331	2 824 207
Montant net du chiffre d'affaires	30 880 207	25 110 446
Subventions d'exploitation	448 045	659 982
Reprises sur dépréciations, provisions (et amort.), Transferts de ch.	844 456	325 986
Autres produits	1 176 114	1 207 205
PRODUITS D'EXPLOITATION	33 348 822	27 303 619
Achats et variations de stocks de marchandises		
Achats et variations de stocks de MP et autres approvisionnements	16 827 304	13 319 108
Autres achats et charges externes	8 162 928	6 846 175
Impôts, taxes et versements assimilés	325 702	277 436
Salaires et traitements	6 687 509	5 901 358
Charges sociales	2 892 433	2 702 519
Dotations aux amortissements et dépréciations	1 864 331	1 479 462
Autres charges	881 282	768 593
CHARGES D'EXPLOITATION	37 641 489	31 294 651
RESULTAT D'EXPLOITATION	(4 292 667)	(3 991 032)
Produits financiers	7 327 380	12 342 600
Charges financières	9 577 098	19 697 437
RESULTAT FINANCIER	(2 249 718)	(7 354 837)
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS	(6 542 385)	(11 345 869)
Produits exceptionnels	74 738	143 406
Charges exceptionnelles	73 633	186 999
RESULTAT EXCEPTIONNEL	1 105	(43 594)
Participation des salariés aux résultats	(6 268)	78 352
Impôts sur les bénéfices	(1 154 991)	(1 210 443)
RESULTAT NET	(5 380 021)	(10 257 372)

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

a. La Société

Créée en 1989, la Société EOS imaging SA développe un dispositif médical d'imagerie innovant dédié aux pathologies ostéo-articulaires et à l'orthopédie ainsi que des applications associées.

Dans le cadre de son développement à l'international, la Société a créé les filiales suivantes :

- EOS imaging Inc. aux Etats-Unis en juin 2006,
- EOS Image Inc. au Canada en août 2000,
- EOS imaging GmbH en Allemagne en mai 2008,
- EOS imaging Pte Ltd à Singapour en mai 2015.

En novembre 2013, la Société a acquis 100% des titres de la Société OneFit Médical, éditeur de logiciels de planification pour les chirurgies du genou et de la hanche et fabricant de guides de coupe personnalisés en orthopédie.

Ainsi, EOS imaging SA, entité consolidante, et les cinq filiales de la Société présentées ci-dessus, entités consolidées, constituent le Groupe EOS.

Depuis le 15 février 2012, la Société est cotée sur le marché réglementé de NYSE Euronext à Paris.

Les comptes annuels au 31 décembre 2017 d'EOS imaging ont été arrêtés par le conseil d'administration en date du 11 avril 2018.

b. Faits caractéristiques de l'exercice

Evolution de l'équipe de direction de l'entreprise :

Pour soutenir sa croissance dans la zone Amérique du Nord, EOS imaging a procédé au recrutement d'un Président Amérique du Nord rattaché à la Directrice Générale, Mike Lobinsky, qui a rejoint le Groupe en juillet 2017.

En octobre, EOS imaging a nommé Eric Maulavé, précédemment VP Ventes Global, au poste de Directeur Général Adjoint.

Didier Saint-Félix, précédemment Directeur des Opérations, est devenu à cette date Directeur de la Transformation.

Renforcement des forces commerciales sur les marchés clé :

Pour soutenir sa croissance dans la zone Amérique du Nord, EOS imaging a renforcé ses équipes commerciales tant en nombre qu'en expérience dans le domaine de la vente d'équipements médicaux innovants (tels que les robots médicaux).

EOS imaging a également transformé son approche du marché allemand, précédemment abordé par le biais d'un agent, en approche directe.

Réalisation d'un placement privé

Le 21 avril 2017, EOS imaging a placé 1 868 000 actions nouvelles d'une valeur nominale unitaire de 0,01 €, au prix unitaire de 4,20 €, prime d'émission incluse, pour un montant total d'environ 7,8 m€ représentant environ 9,2% du capital de la Société.

L'opération a été mise en œuvre par décision du Conseil d'administration du 20 avril 2017 et par décision du Directeur Général en date du 20 avril 2017 conformément à la délégation octroyée par l'assemblée générale mixte des actionnaires du 17 juin 2015.

L'augmentation de capital a été effectuée par l'émission d'actions ordinaires sans droit préférentiel de souscription par placement privé au profit d'investisseurs qualifiés conformément aux articles L.225-136 du code de commerce et L.411-2 II du code monétaire et financier.

Emission d'actions nouvelles (PACEO)

Le 23 juin 2017, EOS imaging a procédé, dans le cadre du PACEO mis en place avec la Société Générale le 16 juin 2014, à l'émission de 185 000 actions nouvelles au prix unitaire de 5,52 euros.

Les actions nouvelles sont librement négociables et assimilables aux actions ordinaires existantes, cotées sur Euronext Paris.

Les mouvements sur le capital social, au cours de l'exercice, sont repris en note 11 du présent document.

c. Principes et méthodes comptables

Principes généraux

Tous les montants sont exprimés en euros, sauf mention contraire.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base suivantes :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables,
- Indépendance des exercices,

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Des arrondis sont faits pour le calcul de certaines données financières et autres informations contenues dans ces comptes. En conséquence, les chiffres indiqués sous forme de totaux dans certains tableaux peuvent ne pas être la somme exacte des chiffres qui les précèdent.

Les méthodes d'évaluation et de présentation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Principes de continuité d'exploitation

Au 31 décembre 2017, la trésorerie et les équivalents de trésorerie du Groupe s'élevaient à 6,9 m€, la Société EOS imaging SA contribuant à hauteur de 4,7 m€.

CHAP 20 – INFORMATIONS FINANCIERES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIERE ET LES RESULTATS DE LA SOCIETE

Afin de soutenir la croissance de son activité en 2018, EOS imaging a souhaité faire évoluer son contrat d'emprunt obligataire avec IPF :

- L'amortissement des trois premières tranches est suspendu à partir de décembre 2017 jusqu'en juin 2019, avec une fin d'amortissement reportée à juin 2022
- Une nouvelle tranche de 5 millions d'euros a été souscrite en janvier 2018, avec un remboursement partiel entre décembre 2021 et décembre 2022 et 60% in fine, sans émission supplémentaires de BSA, les autres conditions étant comparables à celles de la précédente tranche.

Au cours des douze mois à venir, sur la base de ses prévisions budgétaires, la Société restructurera son financement afin de faire face à ses besoins de trésorerie. La Société dispose de plusieurs options pour financer sa croissance :

- par dette auprès de fonds nord-américains spécialistes du secteur
- par émission d'obligations convertibles auprès de fonds européens
- par financement du poste de créances clients via l'affacturage.

Ces options ont fait l'objet d'accords de principe lors de réunions du Conseil d'administration et seront étudiées par le Groupe pour définir la ou les meilleures options de restructuration du financement de l'entreprise. Les comptes de la Société sont ainsi établis, dans ce contexte, en application du principe de continuité d'exploitation.

Même si, compte tenu de son historique et des premières discussions menées à ce jour, la Société estime qu'il est probable que ces opérations de financement soient menées à leur terme, il subsiste, de fait, une incertitude sur la continuité d'exploitation.

Méthodes comptables

Immobilisations incorporelles

Les coûts liés à l'acquisition des licences de logiciels sont inscrits à l'actif sur la base des coûts encourus pour acquérir et pour mettre en service les logiciels concernés. Ils sont amortis linéairement sur une période de 1 an.

Les coûts relatifs aux dépôts de brevets en cours de validité, engagés par la Société jusqu'à l'obtention de ces derniers, sont comptabilisés en immobilisations incorporelles. Ils sont amortis linéairement sur une période de 5 ans.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont enregistrées à leur coût d'acquisition. Les rénovations et les aménagements majeurs sont immobilisés, les frais de réparation, de maintenance et les coûts des autres travaux de rénovation sont comptabilisés en charges au fur et à mesure des dépenses.

Les immobilisations corporelles sont amorties selon la méthode linéaire sur la durée de vie estimée des biens. Les agencements de biens loués sont amortis sur la durée la plus courte de leur durée de vie propre ou de la durée du contrat de location.

Les frais de recherche et développement sont comptabilisés en charges de l'exercice. La production immobilisée, le cas échéant, concerne des matériels destinés à la réalisation de tests.

Les durées d'amortissement sont les suivantes :

- Matériel industriel et de laboratoire 3 à 5 ans

CHAP 20 – INFORMATIONS FINANCIERES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIERE ET LES RESULTATS DE LA SOCIETE

- | | |
|--------------------------------------|-----------|
| ▪ Installations agencements | 10 ans |
| ▪ Matériel de bureau et informatique | 2 à 5 ans |
| ▪ Mobilier de bureau | 5 ans |

Les actifs immobilisés corporels font l'objet d'une dépréciation lorsque, du fait d'événements ou de circonstances intervenus au cours de l'exercice, leur valeur économique apparaît durablement inférieure à leur valeur nette comptable.

Il n'existe pas d'immobilisations significatives susceptibles de donner lieu à une approche par composants.

Immobilisations financières

Les immobilisations financières correspondent aux éléments suivants :

- Titres de participation
- Titres d'autocontrôle
- Dépôts de garantie

Les immobilisations financières sont comptabilisées à leur coût d'acquisition. En cas de clause de complément de prix, la valeur brute des titres attachée au complément de prix appréciée à la clôture revêt un caractère provisoire, la Société retenant à la date d'arrêt des comptes la meilleure estimation du complément de prix à verser. Le complément de prix est à l'actif en contrepartie du poste dettes sur immobilisations.

A la clôture de l'exercice la valeur des titres est comparée à leur valeur d'inventaire. La plus faible de ces deux valeurs est retenue au bilan. La valeur d'inventaire correspond pour les titres de participation à la valeur d'usage déterminée en fonction de l'utilité que la participation présente pour l'entreprise et pour les actions propres au cours moyen de bourse du dernier mois de l'exercice.

La Société constate un écart de conversion sur les créances rattachées aux participations considérant que la créance présente au bilan est remboursable en devises.

Stocks

Les stocks de produits finis sont suivis selon la méthode du coût unitaire moyen pondéré (CUMP).

Une provision pour dépréciation des stocks est constatée, le cas échéant, pour la différence entre la valeur comptable et la valeur de réalisation, déduction faite des frais commerciaux de vente.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est comptabilisée au cas par cas lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement figurent au bilan pour leur valeur d'acquisition. Elles font, lorsque nécessaire, l'objet d'une provision calculée pour chaque ligne de titre d'une même nature, afin de ramener leur valeur au cours de bourse moyen du dernier mois, ou à leur valeur de négociation probable pour les titres non cotés.

Les plus ou moins-values de cession sont enregistrées selon la méthode PEPS (ou FIFO) – Premier Entré Premier Sorti. Les plus-values latentes sont réintégréées fiscalement.

Opérations en devise

Les charges et produits en devises sont enregistrés pour leur contre valeur à la date de l'opération. Les dettes, créances, disponibilités en devises figurent au bilan pour leur contre valeur au cours de fin d'exercice. La différence résultant de l'actualisation des dettes et créances en devises à ce cours est portée en " écart de conversion ".

En l'absence de couverture de change, les écarts de conversion actif (pertes de change latentes) non compensés font l'objet d'une provision pour risques. Les écarts de conversion passif ne sont pas comptabilisés conformément au principe de prudence, mais sont réintégrés fiscalement.

Provision pour risques

- Provisions pour risques et charges :

Des provisions sont constituées pour faire face aux coûts relatifs aux risques et charges en cours. La politique de la Société en matière de provisions sur litiges et contentieux consiste à apprécier à la clôture de chaque exercice les risques financiers de chaque litige et des sorties probables de ressources sans contrepartie qui lui sont associées.

- Provision pour garantie :

Les ventes sont assorties d'une période de garantie d'un an ou plus. L'évaluation du coût de la garantie ainsi que la probabilité d'engagement de ces coûts sont fondées sur l'analyse des données historiques. La provision pour garantie correspond au coût de maintenance des équipements sous garantie, plafonnée à un an de garantie et pour la période restant à courir à la date de clôture sur l'ensemble des équipements vendus.

Frais d'émission d'emprunts

Les frais d'émission d'emprunts sont répartis linéairement sur la durée des emprunts. Les frais d'emprunts comptabilisés en charges sont transférés à l'actif en fin d'exercice dans le compte « Frais d'émission des emprunts » qui est ensuite minoré à chaque fin d'exercice par la charge résultant de l'étalement.

Reconnaissance du chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires de la Société résulte de la vente d'équipements d'imagerie médicale, de contrats de maintenance et de consommables et services.

Le chiffre d'affaires correspond à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir au titre des biens vendus dans le cadre habituel des activités de la Société. Le chiffre d'affaires figure net de la taxe sur la valeur ajoutée, des retours de produits, des rabais et des remises.

La Société comptabilise des produits lorsque le montant peut être évalué de façon fiable, qu'il est probable que les avantages économiques futurs bénéficieront à la Société et que les critères spécifiques sont remplis pour l'activité de la Société.

Pour les ventes d'équipements, le chiffre d'affaires est constaté lors du transfert à l'acheteur de la propriété et du risque, précisé dans chaque contrat, et qui selon les cas se situe à l'expédition, à la livraison ou à l'installation de l'équipement.

CHAP 20 – INFORMATIONS FINANCIERES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIERE ET LES RESULTATS DE LA SOCIETE

Une garantie est attachée à chaque vente d'équipement. Seuls les revenus relatifs à la période de garantie excédant un an sont différés pour être reconnus en produits sur la période concernée, la garantie inférieure ou égale à un an n'étant pas vendue séparément de l'équipement.

Autres produits d'exploitation

La Société perçoit, en raison de son caractère innovant, des aides et subventions de l'Etat ou des collectivités publiques destinées à financer le fonctionnement ou des recrutements spécifiques. Les subventions sont comptabilisées au fur et à mesure de l'engagement des charges associées, indépendamment des encaissements.

Par ailleurs, la Société facture à ses filiales des managements fees au titre des prestations d'animation et de politiques commerciales et administratives qu'elle leur apporte.

Impôt sur les bénéfices

Le Crédit d'impôt Recherche (CIR) ainsi que le Crédit d'impôt pour la Compétitivité et l'Emploi (CICE) sont reconnus en minoration de l'impôt sur les Sociétés.

Le CICE a été utilisé pour accompagner le financement des dépenses de recrutement de la Société.

Résultat exceptionnel

Les charges et produits exceptionnels sont constitués d'éléments qui en raison de leur nature, de leur caractère inhabituel et de leur non récurrence ne peuvent être considérés comme inhérents à l'activité opérationnelle de la Société.

CHAP 20 – INFORMATIONS FINANCIERES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIERE ET LES RESULTATS DE LA SOCIETE

d. Notes relatives au bilan et au compte de résultat

TABLEAU DE VARIATION DES IMMOBILISATIONS

L'évolution des immobilisations en valeur brute s'analyse comme suit :

Valaurs brutes	31-déc.-16	Acquisitions	Cessions / Diminution	31-déc.-17
Immobilisations incorporelles				
Logiciels	1 722 453	115 453		1 837 907
Immobilisations incorporelles en cours	404 126	540 651		944 777
	2 126 579	656 104		2 782 684
Immobilisations corporelles				
Installations et agencements	756 721	60 288	(2 630)	814 379
Matériel et outillage industriel	1 962 306	106 212	(12 572)	2 055 947
Matériel et mobilier de bureau et informatique	586 592	82 378	(25 337)	643 634
Immobilisations corporelles en cours	308 764	647 643		956 407
	3 614 383	896 521	(40 539)	4 470 366
Total Brut	5 740 962	1 552 626	(40 539)	7 253 049

L'évolution des amortissements s'analyse comme suit :

Dépréciations	31-déc.-16	Dotations	Diminutions	31-déc.-17
Immobilisations incorporelles				
Logiciels	1 446 693	139 501		1 586 194
	1 446 693	139 501		1 586 194
Immobilisations corporelles				
Installations et agencements	466 966	55 533	(658)	521 841
Matériel et outillage industriel	1 254 940	293 080	(7 126)	1 540 894
Matériel et mobilier de bureau et informatique	493 417	65 887	(25 337)	533 967
	2 215 323	414 500	(33 121)	2 596 702
Total Amortissements et Dépréciations	3 662 016	554 001	(33 121)	4 182 896

L'évolution des immobilisations corporelles et incorporelles en valeur nette s'analyse comme suit :

	31-déc.-16	Augmentations	Diminutions	31-déc.-17
Immobilisations incorporelles	679 886	516 603		1 196 489
Immobilisations corporelles	1 399 060	482 021	(7 418)	1 873 664
Total valeurs nettes	2 078 946	998 625	(7 418)	3 070 153

IMMOBILISATIONS FINANCIERES

Valaurs brutes	31-déc.-16	Acquisitions	Cessions / Diminution	31-déc.-17
Titres de participation	4 322 075			4 322 075
Créances rattachées à des participations	8 919 898		(927 215)	7 992 683
Actions propres	182 508	249 890	(253 601)	178 797
Dépôts et cautionnements	105 660	6 902	(12 600)	99 962
Total Brut	13 530 141	256 792	(1 193 416)	12 593 517

Dépréciations	31-déc.-16	Dotations	Diminutions	31-déc.-17
Titres de participation	72 075			72 075
Créances rattachées à des participations	8 919 898		(927 215)	7 992 683
Total dépréciations	8 991 973		(927 215)	8 064 758
Immobilisations financières nettes	4 538 168			4 528 759

Conformément aux méthodes comptables décrites dans la partie c/principes et méthodes comptables, la valeur des titres est comparée, chaque année, à leur valeur d'inventaire.

Ainsi, au 31 décembre 2017, seuls les titres de la Société OneFit ne sont pas dépréciés et sont conservés pour une valeur nette de 4 250 k€.

Au 31 décembre 2017, les immobilisations financières sont principalement constituées de créances rattachées aux participations dans les filiales de la Société :

- EOS imaging Inc. : basée aux Etats-Unis, EOS imaging Inc est une Société de droit américain au capital de \$1 dont le siège social est au 185 Alewife Brook Parkway, suite #410, Cambridge, MA 02138, USA.
- EOS imaging GmbH : basée en Allemagne, EOS imaging GmbH est une Société de droit allemand au capital de 25 000 euros, dont le siège social est situé au Collection Business Centers Gmbh, Thurn-und-Taxis-Platz 6, 60313 Frankfurt.
- EOS image, Inc : basée au Canada, EOS image Inc est une Société légalement constituée en vue de la partie IA de la loi sur les compagnies du Québec, dont le siège social est situé 300 rue du Saint Sacrement, à Montréal, Québec, Canada.
- OneFit Medical : Société par actions simplifiée française au capital de 115 714 euros dont le siège social est situé 18 rue Alain Savary à Besançon (25000), immatriculée au Registre du Commerce des Sociétés de Besançon sous le numéro 534 162 219.
- EOS imaging, Pte Ltd : basée à Singapour, EOS imaging Pte Ltd est une Société de droit asiatique au capital de \$70 000 singapouriens, dont le siège social est situé 51 Goldhill Plaza, #21-02/06, Singapour (308900).

Au 31 décembre 2017, la Société détient 37 373 actions propres dans le cadre d'un contrat de liquidité qui s'est traduit par l'acquisition de 844 052 titres et la cession de 850 277 titres au cours de l'exercice, générant une plus-value nette de 13 K€ sur la période.

CHAP 20 – INFORMATIONS FINANCIERES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIERE ET LES RESULTATS DE LA SOCIETE

Tableau des filiales et participations (en milliers d'euros)

Filiales et participations	Désignation Filiales	Capital	Capitaux propres autres que le capital	Quote-part de capital détenue	Valeur comparable des titres détenus		Prêt et avances consentis par la société et non remboursés	Montant des cautions et avais donnés par la société	Chiffre d'affaires hors taxes du dernier exercice écoulé	Résultat (bénéfice ou perte) du dernier exercice clos	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice
					Brute	Nette					
<i>En milliers d'euros</i>											
Renseignements détaillés concernant les filiales et participations											
<i>Filiales (plus de 50 % du capital détenu):</i>											
	<i>EOS Image Inc</i>		(2 062)	100%			2 220		499	(185)	
	<i>EOS Imaging Inc</i>		(19 034)	100%			31 244		14 097	(3 355)	
	<i>EOS Imaging GmbH</i>	25	(348)	100%	25		1 728		1 147	39	
	<i>OneFit</i>	116	167	100%	4 250	4 250	1 367		1 463	278	
	<i>EOS Imaging Pte Ltd</i>	47	(412)	100%	47		385			(175)	

TABLEAU DES DEPRECIATIONS

	Dépréciations au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : reprises de l'exercice	Dépréciations à la fin de l'exercice
Immobilisations financières	8 991 973		(927 215)	8 064 758
Stocks	37 455	2 899		40 354
Créances clients	252 500	460 000		712 500
Autres créances	25 417 389	8 362 674	(6 196 279)	27 583 785
TOTAL	34 699 318	8 825 573	(7 123 494)	36 401 397

dont exploitation

462 899

-

dont financier

8 362 674

(7 123 494)

dont exceptionnel

L'augmentation nette de 2 166 k€ de la dépréciation des autres créances correspond à l'ajustement de la dépréciation au niveau de ces créances au 31 décembre 2017.

Dépréciation des créances clients : les créances dépréciées correspondent principalement à des ventes d'équipement EOS dont le délai de règlement peut parfois s'étendre contractuellement jusqu'à l'installation chez l'utilisateur final, par des équipes dédiées. La Direction procède à un suivi individuel de chacune de ces créances tout au long de l'année et évalue, à la clôture, au cas par cas et pour l'ensemble des clients, le risque de non recouvrement et donc la provision pour dépréciation éventuelle à comptabiliser. Au 31 décembre 2017, trois créances ont donné lieu à dépréciation partielle, pour un montant de 713 k€, soit 4,3% du montant brut du total des créances clients.

CHAP 20 – INFORMATIONS FINANCIERES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIERE ET LES RESULTATS DE LA SOCIETE

ETAT DES CREANCES

La ventilation et l'échéance des créances se présentent comme suit :

		Montant brut	A un an au plus	A plus d'un an
<i>De l'actif immobilisé</i>	Créances rattachées à des participations	7 992 683		7 992 683
	Autres immobilisations financières	99 962		99 962
<i>De l'actif circulant</i>	Clients douteux ou litigieux			
	Autres créances clients	16 515 721	16 515 721	
	Personnel et comptes rattachés	460	460	
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	16 155	16 155	
	Etat - Impôts sur les bénéfices	1 154 991	1 154 991	
	Etat - Taxe sur la valeur ajoutée	610 312	610 312	
	Groupe et associés	28 950 707		28 950 707
	Débiteurs divers	2 002 005	2 002 005	
Charges constatées d'avance		327 127	327 127	
Frais d'émission d'emprunts		183 822	116 508	67 314
TOTAL		57 853 945	20 743 279	37 110 666

PRODUITS A RECEVOIR

Les produits à recevoir se décomposent comme suit :

	31-déc.-17	31-déc.-16
Créances clients		
Factures à établir	361 937	128 283
Créances fiscales et sociales		
Etat - Produits à recevoir	1 154 991	1 196 943
Autres créances		
Intérêts sur dépôt à terme bancaire		618
Fournisseurs - avoirs à recevoir	925 976	1 106 020
Subventions à recevoir	1 051 652	1 301 887
TOTAL	3 494 556	3 733 751

Le poste Etat-Produits à recevoir reprend les montants provisionnés au titre du Crédit d'Impôt Recherche pour 1 073 k€ et du CICE 2017 pour 82 k€.

Le poste Fournisseurs – avoirs à recevoir concerne principalement des retours de marchandises.

CHAP 20 – INFORMATIONS FINANCIERES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIERE ET LES RESULTATS DE LA SOCIETE

Le poste Subventions à recevoir correspond aux produits de subventions comptabilisées au titre des dépenses engagées au 31 décembre 2017 et non encore versées à cette date.

DISPONIBILITES

TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE	31-déc.-17	31-déc.-16
Dépôts bancaires à court terme	4 526 484	13 392 374
SICAV Monétaires	178 417	161 842
TOTAL	4 704 901	13 554 216

Les disponibilités sont essentiellement composées de comptes courants pour un montant de 4,5 millions d'euros et de valeurs mobilières de placement d'un montant de 178 k€, résultant de la mise en œuvre d'un contrat de liquidité.

CHARGES CONSTATEES D'AVANCE

Les charges constatées d'avance ont toutes un caractère d'exploitation et s'analysent comme suit :

	31-déc.-17	31-déc.-16
Achats de matières et marchandises	7 587	11 689
Charges externes	319 540	300 465
TOTAL	327 127	312 154

ETAT DES DETTES

La ventilation et l'échéance des dettes se présentent comme suit :

	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an et à 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles	13 406 092	281 092	13 125 000	
<i>Emprunts et dettes auprès étab. crédits</i>				
à 1 an maximum à l'origine				
à plus d'1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers	1 125 000	500 000	625 000	
Fournisseurs et comptes rattachés	8 228 838	8 228 838		
Personnel et comptes rattachés	1 469 346	1 469 346		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	1 028 274	1 028 274		
<i>Etats et autres collectivités publiques</i>				
Impôts sur les bénéfices				
Taxe sur la valeur ajoutée	388 790	388 790		
Autres impôts, taxes et assimilés	224 854	224 854		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Groupe et associés	25 652	25 652		
Autres dettes	1 284 033	1 284 033		
Dettes représentative de titres empruntés				
Produits constatés d'avance	1 199 663	1 199 663		
TOTAL	28 380 541	14 630 541	13 750 000	
Emprunts souscrits en cours de l'exercice				
Emprunts remboursés au cours de l'exercice	2 250 000			

CHAP 20 – INFORMATIONS FINANCIERES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIERE ET LES RESULTATS DE LA SOCIETE

Les emprunts et dettes financières divers concernent un prêt à taux zéro de 1,5 million d’euros accordé en 2013 par la BPI au titre de l’aide au développement de nouvelles fonctionnalités de l’équipement EOS.

Les emprunts remboursés cours de l’exercice concernent l’emprunt à taux zéro, pour un montant de 375 k€, ainsi que la part des intérêts de l’emprunt obligataire pour un montant de 1 875 k€.

CHARGES A PAYER

Les charges à payer s’analysent comme suit :

	31-déc.-17	31-déc.-16
Emprunts obligataires		
Intérêts courus	281 092	311 842
Fournisseurs et comptes rattachés		
Factures non parvenues	2 169 430	2 241 009
Dettes fiscales et sociales		
Indemnités de congés payés et primes à payer	1 458 176	1 187 964
Charges sociales à payer	694 502	541 919
Impôts et taxes à payer	224 854	217 631
Autres dettes		
Royalties à payer	1 284 033	856 068
TOTAL	6 112 086	5 356 432

PRODUITS CONSTATES D’AVANCE

Les produits constatés d’avance s’analysent comme suit :

PRODUITS CONSTATES D'AVANCE	31-déc.-17	31-déc.-16
Vente de maintenance	1 199 663	1 350 744
TOTAL	1 199 663	1 350 744

CAPITAUX PROPRES

▪ Evolution des capitaux propres

	Capital Social	Prime d'émission et d'apport	Réserve légale	RAN	Résultat	TOTAL
Capitaux propres au 31-déc.-16	202 888	70 649 374	20 557	(56 857 789)	(10 257 372)	3 757 659
Affectation du résultat de l'exercice 2016				(10 257 372)	10 257 372	
Augmentation de capital en numéraire	23 527	8 495 491				8 519 018
Frais d'augmentation de capital						
Souscription BSA						
Résultat de l'exercice 2017					(5 380 021)	(5 380 021)
Capitaux propres au 31-déc.-17	226 415	79 144 865	20 557	(67 115 161)	(5 380 021)	6 896 655

CHAP 20 – INFORMATIONS FINANCIERES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIERE ET LES RESULTATS DE LA SOCIETE

▪ *Augmentations de capital*

Les augmentations de capital résultent des opérations suivantes :

- Exercice de 153 719 options, donnant lieu à la création de 153 719 actions nouvelles ;
- Emission de 1 868 000 actions nouvelles lors du placement privé réalisé en avril 2017 ;
- Emission de 185 000 actions en juin 2017, réalisée dans le cadre du PACEO mis en place en 2014 ;
- Création de 146 000 actions ordinaires nouvelles d'un centime d'euro de valeur nominale chacune, attribuées gratuitement aux salariés bénéficiaires de ces actions gratuites

▪ *Composition du capital social*

Au 31 décembre 2017, le capital social s'établit à 226 415 euros. Il est divisé en 22 641 483 actions ordinaires entièrement souscrites et libérées d'un montant nominal de 0,01 €.

▪ *Options*

Les autres plans, émis par la Société, en cours au 31 décembre 2017 sont les suivants :

Type	Date d'octroi	Prix d'exercice	En cours au 31.12.2017
SO 2009	07/07/2009	1.00 €	383 795
SO 2010	06/07/2010	1.00 €	231 625
SO 2010	20/05/2011	1.00 €	12 000
SO 2012	21/09/2012	4.07 €	267 182
BSA	31/12/2012	4.24 €	40 000
SO 2014	23/05/2014	6.14 €	201 875
Actions gratuites	08/12/2015	- €	-
BSA	31/03/2015	4.71 €	120 000
BSA	01/03/2016	3.42 €	190 000
Actions gratuites	15/12/2016	- €	121 000
Actions de performance	15/12/2016	- €	216 000
Actions gratuites	07/09/2017	- €	50 000
Actions de performance	07/09/2017	- €	190 000
Actions gratuites	12/12/2017	- €	208 500
			2 231 977

Dans le cadre du plan d'attribution d'actions gratuites 2015, le Conseil d'Administration du 7 septembre 2017 a décidé l'émission de 50 000 actions gratuites ainsi que 190 000 actions de performance.

Dans le même cadre, le Conseil d'Administration du 12 décembre 2017 a décidé de l'émission de 208 500 actions gratuites.

PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

	Provisions au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : reprises utilisées	Provisions à la fin de l'exercice
Provisions pour litiges	434 540	90 188	(216 830)	307 898
Provisions pour garantie	968 250	770 000	(605 583)	1 132 667
Autres provisions pour risques et charges		91 457		91 457
TOTAL	1 402 790	951 645	(822 414)	1 532 022
	<i>dont exploitation</i>	<i>951 645</i>	<i>(822 414)</i>	
	<i>dont financier</i>			
	<i>dont exceptionnel</i>			

La provision pour litiges concerne des litiges salariaux en cours au 31 décembre 2017. Les montants provisionnés sont en accord avec les principes décrits au paragraphe c – Principes et méthodes comptables.

AVANCES CONDITIONNEES

Dans le cadre de sa participation au projet d'Innovation Stratégique Industrielle, la Société bénéficie d'une avance remboursable accordée par OSEO en juillet 2009, d'un montant maximum de 1 275 k€.

Les versements réalisés s'élèvent à 822 k€. Ils correspondent à la part de financement contractuel des dépenses engagées par la Société, qui ont été inférieures aux prévisions établies à la date de signature du contrat.

Le 2 février 2016, la BPI a établi un constat de succès commercial partiel avec un abandon de créance de 269 k€ et la définition de nouvelles modalités de retour financières. Ainsi la Société doit rembourser la somme de 553 k€ sur une période de 6 ans, le premier remboursement de cette aide étant intervenu en juin 2015 pour un montant de 45 k€. En juillet 2016, EOS imaging a procédé au deuxième remboursement pour un montant de 90 k€. En juin 2017, le troisième remboursement a été réalisé pour un montant de 105 k€. Le solde est ainsi ramené à 313 k€.

TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIEES

Il n'existe pas de transaction avec des parties liées conclue à des conditions anormales de marché.

CHAP 20 – INFORMATIONS FINANCIERES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIERE ET LES RESULTATS DE LA SOCIETE

VENTILATION DU CHIFFRE D’AFFAIRES

	31-déc.-17			31-déc.-16
	<i>France</i>	<i>Export</i>	<i>Total</i>	
Production vendue de biens	6 009 374	21 713 502	27 722 876	22 286 238
Prestations de services	1 869 602	1 287 729	3 157 331	2 824 207
TOTAL	7 878 976	23 001 232	30 880 207	25 110 446

DEPENSES DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT

La Société a poursuivi le développement de nouvelles fonctionnalités de l'équipement EOS et d'applications associées. Les frais de recherche et développement se sont élevés à 4 615 k€ en 2017 contre 3 762 k€ en 2016. Ces coûts sont comptabilisés pour leur totalité en charges de la période.

DOTATIONS ET REPRISES AUX AMORTISSEMENTS, DEPRECIATIONS ET PROVISIONS – TRANSFERTS DE CHARGES

	Situation en début d'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : reprises de l'exercice	Situation en fin d'exercice
Dépréciations	34 699 318	8 825 573	(7 123 494)	36 401 397
Provisions pour risques et charges	1 402 790	951 645	(822 414)	1 532 022
Sous-Total	36 102 108	9 777 218	(7 945 908)	37 933 419
Amortissements	3 662 016	554 001	(33 121)	4 182 896
TOTAL	39 764 124	10 331 219	(7 979 029)	42 116 315

<i>dont exploitation</i>	<i>1 968 545</i>	<i>(855 535)</i>	
<i>dont financier</i>	<i>8 362 674</i>	<i>(7 123 494)</i>	
<i>dont exceptionnel</i>			

CHAP 20 – INFORMATIONS FINANCIERES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIERE ET LES RESULTATS DE LA SOCIETE

RESULTAT FINANCIER

	31-déc.-17	31-déc.-16
Produits financiers		
Revenus des créances rattachées à des participations		122 598
Autres intérêts et produits assimilés	149 253	18 745
Résultat de change	54 633	6 500
Reprise provision (*)	7 123 494	12 194 757
<i>Sous-total</i>	7 327 380	12 342 600
Charges financières		
Intérêts et charges assimilées	1 187 080	1 020 741
Résultat de change	27 344	40 536
Provision pour dépréciation et provisions (*)	8 362 674	18 636 159
<i>Sous-total</i>	9 577 098	19 697 437
TOTAL	(2 249 718)	(7 354 837)

(*) : sur créances rattachées à des participations.

RESULTAT EXCEPTIONNEL

	31-déc.-17	31-déc.-16
Produits exceptionnels		
Cession d'actifs immobilisés	74 738	143 406
<i>Sous-total</i>	74 738	143 406
Charges exceptionnelles		
Cession d'actifs immobilisés	73 183	186 999
Amendes et pénalités	450	
<i>Sous-total</i>	73 633	186 999
TOTAL	1 105	(43 594)

Les charges et produits sur cession d'actifs immobilisés concernent les actions propres.

e. Autres informations

FISCALITE LATENTE OU DIFFEREE

Au 31 décembre 2017, le montant total des déficits reportables s'élève à 56 278 milliers d'euros et comprend 8 588 milliers d'euros de déficit fiscal de la période.

EFFECTIF MOYEN

L'effectif moyen se décompose comme suit :

Personnel salarié	31-déc.-17	31-déc.-16
Cadres	72	70
Non cadres	11	11
TOTAL	83	81

ENGAGEMENTS HORS BILAN

▪ ***Abandon de créance***

Le 31 décembre 2014, la Société a consenti un abandon de sa créance de 600 000 euros envers la Société OneFit. Cet abandon de créance est assorti d'une clause de retour à meilleure fortune défini par la reconstitution des capitaux propres de la Société OneFit à hauteur au moins de la moitié de son capital social. En cas de retour à meilleure fortune, la Société OneFit s'engage à réinscrire au crédit du compte courant de la Société, dans les six mois de la clôture de chaque exercice social et jusqu'à concurrence de la somme abandonnée, une somme égale à 20% de son bénéfice net de l'exercice tel qu'apparaissant à la ligne HN de l'imprimé fiscal n°2053, étant précisé que cette affectation ne devra pas abaisser ses capitaux propres en dessous de la moitié de son capital social. En cas de résultat comptable déficitaire, le déficit serait reporté sur les exercices suivants et la réinscription de la créance n'interviendrait qu'à partir de l'exercice au cours duquel le déficit aura été imputé et pour la fraction du bénéfice restant après déduction des pertes.

▪ ***Contrats***

Dans le cadre de la maîtrise de ses coûts d'approvisionnement, le Groupe a été amené à mettre en place des contrats de fourniture moyen terme qui pour certains incluent des engagements de volume. Dans le cadre de ces contrats, le Groupe pourrait être amené à verser des indemnités si ces volumes n'étaient pas honorés.

▪ ***Indemnités de fin de carrière***

Conformément aux dispositions de la loi française, la Société s'affranchit de ses obligations de financement des retraites du personnel en France par le versement aux organismes qui gèrent les programmes de retraite des cotisations calculées sur la base des salaires. Il n'y a pas d'autre engagement lié à ces contributions.

La loi française exige également, le cas échéant, le versement en une seule fois d'une indemnité de départ en retraite. Cette indemnité est déterminée en fonction de l'ancienneté et du niveau de

CHAP 20 – INFORMATIONS FINANCIERES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIERE ET LES RESULTATS DE LA SOCIETE

rémunération au moment du départ. Les droits sont uniquement acquis aux salariés présents dans l'entreprise à l'âge de la retraite.

Les indemnités légales et conventionnelles sont évaluées pour chacun des salariés présents à la clôture en fonction de son ancienneté théorique le jour de son départ en retraite. Le montant des engagements est évalué selon la méthode des unités de crédit projetées qui est une méthode rétrospective avec salaire de fin de carrière. Cette méthode consiste à calculer le montant des droits projetés à la retraite au prorata de l'ancienneté sur la période de constitution de ces droits.

Les hypothèses retenues pour la détermination des indemnités de fin de carrière sont les suivantes :

Date d'évaluation	31/12/2017	31/12/2016
Modalités de départ à la retraite	<i>Pour l'ensemble des salariés : départ volontaire à 65 ans</i>	<i>Pour l'ensemble des salariés : départ volontaire à 65 ans</i>
Taux de charges sociales	50 %	50 %
Taux d'actualisation	1,90%	1,85 %
Tables de mortalité	INSEE TD / TV 2011 – 2013	INSEE TD / TV 2011 – 2013
Taux d'augmentation des salaires (inflation incluse)	4%	3%
Taux de rotation	Taux moyen de 7,25 %, lissé par classe d'âge	Taux moyen de 7,25%, lissé par classe d'âge

Les droits accordés aux salariés de la Société en France sont définis par les conventions collectives suivantes :

- Accords Nationaux de la Métallurgie (cadres et non-cadres)
- Accord régional de la Métallurgie : région parisienne (non-cadres uniquement).

Au 31 décembre 2017 le montant des engagements au titre des indemnités de fin de carrière s'élève à 430 k€.

▪ **Obligations au titre des contrats de location simple**

Pour son siège social, la Société a un contrat de location. Les baux immobiliers sont consentis pour une durée de neuf années entières et consécutives avec la possibilité pour la Société de donner congé des baux tous les trois ans uniquement.

Deux des baux ayant une échéance en 2017 sont prolongés tacitement par période de trois mois. Le montant des loyers et charges futurs s'analyse comme suit au 31 décembre 2017 :

CHAP 20 – INFORMATIONS FINANCIERES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIERE ET LES RESULTATS DE LA SOCIETE

	Total	Paiements dus par période		
		A 1 an au plus	A plus d'1 an et à 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Contrats de location simple	266 269 €	213 878 €	52 391 €	-
TOTAL	266 269 €	213 878 €	52 391 €	-

Le montant des loyers comptabilisé en charges au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2017 s'élève à 351 k€.

A la connaissance de la Société, il n'existe pas d'autres engagements hors bilan significatifs ou qui pourraient le devenir dans le futur.

RISQUE DE MARCHE

Risque de liquidité

La trésorerie est détenue dans le but de faire face aux engagements de trésorerie à court terme plutôt que dans un objectif de placement ou pour d'autres finalités. Elle est facilement convertible en un montant de trésorerie connu et soumis à un risque négligeable de changement de valeur.

La Société a procédé à une revue spécifique de son risque de liquidité. Elle a notamment procédé à un examen exhaustif des remboursements de l'avance remboursable détaillée au paragraphe « d – notes relatives au bilan et compte de résultats / Avances conditionnées » et à celui de l'emprunt obligataire, dont les échéances sont détaillées ci-dessous :

Echéancier des passifs financiers	Valeur au bilan	A 1 an au plus	A plus d'1 an et à 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles	13 406 092	281 092	13 125 000	
Prêt à taux zéro	1 125 000	500 000	625 000	
Avance OSEO -2009	312 883	125 080	187 803	
Total passifs	14 843 975	906 172	13 937 803	

Dans le cas où la Société ne respecterait pas les conditions contractuelles prévues dans les conventions d'avances remboursables conclues, elle pourrait être amenée à rembourser les sommes avancées de façon anticipée. Une telle situation pourrait priver la Société de certains moyens financiers requis pour mener à bien ses projets de développement.

Concernant l'emprunt obligataire, le contrat d'emprunt prévoit un certain nombre d'obligations contractuelles, dont notamment le respect de certains ratios (endettement net maximum, service de remboursement de la dette / chiffre d'affaires). Dans le cas où la Société ne respecterait pas les conditions contractuelles prévues dans le contrat d'emprunt obligataire, elle pourrait être amenée à rembourser des moyens financiers requis pour mener à bien ses projets de développement. Le risque de non atteinte de ces ratios est jugé très faible par la Société.

CHAP 20 – INFORMATIONS FINANCIERES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIERE ET LES RESULTATS DE LA SOCIETE

Sur la base de cet examen, la Société considère être en mesure de faire face à l'ensemble de ses échéances à venir au cours des 12 prochains mois. Toutefois, la Société continuera dans le futur d'avoir des besoins de financements importants pour le développement de ses technologies et la commercialisation de ses produits.

Risque de change

Les filiales ont pour objet la distribution et la commercialisation des produits du Groupe aux Etats-Unis, au Canada, à Singapour et en Allemagne. Dans ce cadre, elles sont financées intégralement par la maison mère avec laquelle elles ont mis en place des conventions de services et de comptes courants.

Les principaux risques de change opérationnels du Groupe concernent la conversion en euros des comptes en US\$ de EOS imaging Inc., en CAN\$ de EOS Image Inc et en SING\$ de EOS imaging Pte Ltd. La Société est ainsi exposée à la variation du taux de change € / US\$, € / CAN\$ et € / SING\$, par l'intermédiaire de ces filiales.

La Société n'a pas pris, à son stade de développement, de disposition de couverture afin de protéger son activité contre les fluctuations des taux de change. En revanche, la Société ne peut exclure qu'une augmentation importante de son activité ne la contraigne à une plus grande exposition au risque de change. La Société envisagera alors de recourir à une politique adaptée de couverture de ces risques.

Risque de crédit

La Société exerce une gestion prudente de sa trésorerie disponible. La trésorerie comprend les disponibilités et les instruments financiers courants détenus par la Société (essentiellement des SICAV monétaires et des comptes à terme). Au 31 décembre 2017, ces titres sont exclusivement des titres à revenus fixes ou déterminables et à échéances fixées, autres que les prêts et créances, et que la Société a l'intention et la capacité de conserver jusqu'à l'échéance.

Le risque de crédit lié à la trésorerie et aux instruments financiers courants n'est pas significatif en regard de la qualité des institutions financières auxquelles la Société fait appel.

Concernant ses clients, la Société n'a pas de concentration importante de risque de crédit. La Société a mis en place des politiques lui permettant de s'assurer que ses clients ont un historique de risque de crédit approprié. Toutefois, la Société doit tenir compte de délais de règlements clients variables, qui dépendent de différents facteurs :

Facteurs sectoriels :

- La Société commercialise des équipements d'imagerie médicale pour lesquels l'installation, la formation des utilisateurs et la recette de l'équipement peuvent être assez longs. Ces trois éléments sont des conditions nécessaires au règlement de l'équipement, même si des acomptes à la commande sont parfois obtenus ;
- La Société peut être amenée à accorder des délais de règlement assez longs dans le cadre de la négociation de l'acte de vente ;

CHAP 20 – INFORMATIONS FINANCIERES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIERE ET LES RESULTATS DE LA SOCIETE

- Les délais de règlement des hôpitaux publics sont traditionnellement longs, indépendamment des conditions contractuelles accordées.

Facteurs géographiques :

- Les délais de règlement sont traditionnellement longs dans certaines zones géographiques (Asie, Moyen Orient).

Le taux de collecte sur les factures de moins de 12 mois a augmenté sensiblement. L'apurement des créances plus anciennes est plus lent. L'action est poursuivie sur les ventes export en distribution, sur lesquelles des progrès significatifs sont attendus cette année.

Enfin, les dépréciations éventuelles sont évaluées sur une base individuelle et prennent en compte différents critères comme l'existence de risques de non recouvrement ou de l'expérience développée par la Société avec le distributeur débiteur.

Risque de taux d'intérêt

L'exposition de la Société au risque de taux d'intérêt concerne principalement la trésorerie. Celle-ci est composée essentiellement de comptes à terme. Les variations de taux d'intérêt n'ont pas d'incidence sur la rémunération des comptes à terme dont le taux de rendement est fixe.

Au 31 décembre 2017, les dettes financières de la Société ne sont pas soumises au risque de taux d'intérêt en ce qui concerne le prêt à taux zéro et l'avance remboursable à taux fixe.

REMUNERATIONS ALLOUEES AUX MEMBRES DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION

Les rémunérations des membres des organes de direction ne sont pas communiquées, car ceci reviendrait à donner des indications de rémunérations individuelles.

HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Le montant des honoraires des commissaires aux comptes comptabilisés au titre de l'exercice 2017 est de 114 milliers d'euros.

CHAP 20 – INFORMATIONS FINANCIERES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIERE ET LES RESULTATS DE LA SOCIETE

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2017	
	Deloitte	Fi Solutions
Audit		
<i>Commissariat aux comptes, certification et examen des comptes individuels et consolidés</i>		
- Eos Imaging SA	55	26
- Filiales intégrées globalement (Eos Imaging Inc, Eos Image Inc, Eos Imaging GmbH, Onefit Medical, EOS Imaging Pte Ltd)		
<i>Services autres que la certification des comptes (*)</i>		
- Eos Imaging SA	33	
- Filiales intégrées globalement (Eos Imaging Inc, Eos Image Inc, Eos Imaging GmbH, Onefit Medical, EOS Imaging Pte Ltd)		
Sous Total	88	26
Autres prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement		
<i>Juridique, social, fiscal</i>		
<i>Autres</i>		
Sous Total		
Total	88	26

(*) Les services autres que la certification des comptes concernent principalement la mission d'organisme tiers indépendant et des attestations requises par les textes légaux et réglementaires.

EVENEMENTS POSTERIEURS

Afin de soutenir la croissance de son activité en 2018, EOS imaging a souhaité faire évoluer son contrat d'emprunt obligataire avec IPF :

- L'amortissement des trois premières tranches est suspendu à partir de décembre 2017 jusqu'en juin 2019, avec une fin d'amortissement reportée à juin 2022
- Une nouvelle tranche de 5 millions d'euros a été souscrite en janvier 2018, avec un remboursement partiel entre décembre 2021 et décembre 2022 et 60% in fine, sans émission supplémentaires de BSA, les autres conditions étant comparables à celles de la précédente tranche.

Aucun autre évènement significatif n'est survenu depuis la clôture.

CHAP 20 – INFORMATIONS FINANCIERES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIERE ET LES RESULTATS DE LA SOCIETE

20.2.2. Tableaux des résultats des cinq derniers exercices

NATURE DES INDICATIONS / en euros	2 013	2 014	2 015	2 016	2 017
1. CAPITAL DE FIN D'EXERCICE					
a. Capital social	180 058	183 866	202 420	202 888	226 415
b. Nombre des actions ordinaires existantes	18 005 878	18 386 567	20 241 974	20 288 764	22 641 483
c. Nombre des actions à dividende prioritaire (sans droit de vote) existantes					
2. OPERATIONS ET RESULTATS DE L'EXERCICE					
a. Chiffre d'affaires hors taxes	13 350 424	17 359 620	17 893 887	25 110 446	30 880 207
amortiss prov	3 082 739	7 017 180	5 731 061	7 673 230	2 251 787
c. Impôts sur les bénéfices	- 1 020 985	- 1 093 988	- 1 228 979	- 1 210 443	- 1 154 991
d. Participation des salariés due au titre de l'exercice					
e. Résultat après impôts, participation, amortissements et provisions	- 5 385 629	- 10 400 189	- 9 583 484	- 10 257 372	- 5 380 021
f. Résultat distribué					
3. RESULTAT PAR ACTION					
a. Résultat après impôts et participation mais avant amortissements et provisions	- 0.13	- 0.18	- 0.19	- 0.13	- 0.14
b. Résultat après impôts, participation, amortissements et provisions	- 0.30	- 0.57	- 0.47	- 0.51	- 0.24
c. Dividende attribué à chaque action					
4. PERSONNEL					
a. Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	59	73	81	81	83
b. Montant de la masse salariale de l'exercice	3 988 594	4 804 093	4 987 672	5 901 358	6 687 509
c. Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice (Sécurité Sociale, oeuvres sociales,...)	1 996 316	2 645 441	2 474 417	2 702 519	2 892 433

20.2.3. Analyse objective et exhaustive de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière, notamment de la situation d'endettement de la Société au regard du volume et de la complexité des affaires

L'activité de la Société peut être assimilée à celle du Groupe, puisque les 4 filiales étrangères du Groupe ont une activité limitée à la vente des équipements EOS sur leurs marchés, et que l'activité de OneFit Medical reste non significative au niveau du Groupe en 2017 (2,2% du chiffre d'affaires consolidé).

Se référer au chapitre 9 du présent Document de référence.

Les dettes comptabilisées au 31.12.2017 avec le comparatif 2016 sont les suivantes (€) :

Dettes	2017	2016
Emprunts obligataires convertibles	13 406 092	15 311 842
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	-	78 046
Emprunts et dettes financières divers	1 150 652	2 538 652
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	8 228 838	7 777 863
Dettes fiscales et sociales	3 111 263	2 643 778
Autres dettes	1 284 033	879 061
Produits constatés d'avance	1 199 663	1 350 744
TOTAL	28 380 541	30 579 986

Litiges

Deux litiges salariaux ont été identifiés et en cours au 31 décembre 2017. Des provisions ont été constituées. Les montants comptabilisés en provisions pour risques et charges correspondent à la meilleure estimation des dépenses nécessaires à l'extinction des obligations.

Aucun autre litige n'est porté à la connaissance de la Société au 31 décembre 2017.

CHAP 20 – INFORMATIONS FINANCIERES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIERE ET LES RESULTATS DE LA SOCIETE

Résultats sociaux

Les résultats de l'exercice 2017 avec le comparatif par rapport à l'exercice 2016, sont les suivants :

	2017	2016
Le chiffre d'affaires s'élève à :	€ 30 880 207	€ 25 110 446
Le total des produits d'exploitation s'élève à :	€ 33 348 822	€ 27 303 619
Le total des charges d'exploitation s'élève à :	€ 37 641 489	€ 31 294 651
D'où un résultat d'exploitation de :	€ (4 292 667)	€ (3 991 032)
Le total des produits financiers s'élève à :	€ 7 327 380	€ 12 342 600
Le total des charges financières s'élève à :	€ 9 577 098	€ 19 697 437
D'où un résultat financier de :	€ (2 249 718)	€ (7 354 837)
Le résultat courant avant impôt de :	€ (6 542 385)	€ (11 345 869)
Le total des produits exceptionnels s'élève à :	€ 74 738	€ 143 406
Le total des charges exceptionnelles s'élève à :	€ 73 633	€ 186 999
D'où un résultat exceptionnel de :	€ 1 105	€ (43 594)
Participation des salariés aux résultats	€ (6 268)	€ 78 352
Impôt sur les Sociétés :	€ (1 154 991)	€ (1 210 443)
Perte nette comptable :	€ (5 380 021)	€ (10 257 372)

Les capitaux propres au 31 décembre 2017, s'élèvent à 6 896 655 €.

Conformément aux dispositions des articles 39-4 et 223 quater du Code général des impôts, nous vous signalons que les comptes de l'exercice écoulé font apparaître une somme correspondant à des dépenses non déductibles fiscalement d'un montant de 17 923 €.

20.2.4. Informations sur les délais de paiement des fournisseurs et des clients

En application de l'article D441-4 du Code de Commerce, la Société présente ci-dessous la décomposition au 31 décembre 2017 du solde des dettes à l'égard des fournisseurs et des clients :

CHAP 20 – INFORMATIONS FINANCIERES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIERE ET LES RESULTATS DE LA SOCIETE

en milliers d'euros	Factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice (2)						Factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice (1)					
	Pas de retard	dont le terme est échu					Pas de retard	dont le terme est échu				
		1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)		1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
Tranches de retard												
Nombre de factures concernées	350	301	38	13	123	825	15	11	0	0	55	81
Montant total des factures concernées (HT)	2 101	1 739	677	268	782	5 567	5 798	4 264	-	-	17 722	27 784
Pourcentage du montant total des achats de l'exercice (HT)	8%	7%	3%	1%	3%	21%						
Pourcentage du montant du chiffre d'affaires de l'exercice (HT)							16%	11%	0%	0%	48%	75%
Délais de paiements utilisés pour calcul des retards de paiements	Délais contractuels :						Délais contractuels : X					
	Délais légaux : X						Délais légaux :					

- (1) Le montant des factures concernées est relatif aux ventes d'équipement. Les délais de paiement des factures relatives aux autres prestations, qui représentent 7% des créances clients totales, ne sont pas significatifs.
- (2) Les dettes de plus de 60 jours résultent d'accords spécifiques avec certains fournisseurs.

20.3. VERIFICATION DES INFORMATIONS FINANCIERES HISTORIQUES ANNUELLES

20.3.1. Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés établis en normes IFRS pour l'exercice clos le 31 décembre 2017

Deloitte & Associés
185 avenue Charles de Gaulle
92524 Neuilly-sur-Seine cedex

FI Solutions
8 rue Bayen
75017 Paris

EOS imaging

Société Anonyme

10, rue Mercoeur

75011 Paris

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2017

A l'assemblée générale de la Société EOS imaging,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la Société EOS imaging relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "*Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés*" du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n°537/2014 ou par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Incertitude significative liée à la continuité d'exploitation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur l'incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la continuité d'exploitation décrite dans le paragraphe « Continuité d'exploitation » de la note « d. Principes et méthodes comptables » de l'annexe des comptes consolidés.

Justification des appréciations - Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, outre le point décrit dans la partie "*Incertitude significative liée à la continuité d'exploitation*", nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

Evaluation des créances clients

Risque identifié

Au 31 décembre 2017, les créances clients s'élèvent à 30 148 milliers d'euros comme détaillé à la note «j. Créances clients et autres actifs courants» de l'annexe aux comptes consolidés. Ces créances correspondent principalement à des ventes d'équipement EOS dont le délai de règlement peut parfois s'étendre contractuellement jusqu'à l'installation chez l'utilisateur final, par des équipes dédiées.

La direction procède à un suivi individuel de chacune de ces créances tout au long de l'année et évalue, à la clôture, au cas par cas et pour l'ensemble des clients, le risque de non recouvrement et donc la provision pour dépréciation éventuelle à comptabiliser. Au 31 décembre 2017, trois créances ont donné lieu à dépréciation partielle, pour un montant total de 751 milliers d'euros.

Nous avons considéré que la détermination des provisions sur les créances clients est un point clé de l'audit en raison de l'importance significative dans les comptes consolidés de ces créances (plus de la moitié de l'actif consolidé) et du jugement nécessaire à l'appréciation de leur caractère recouvrable.

Notre réponse

Notre approche d'audit sur l'évaluation des créances client est basée sur des contrôles de substance sur les créances. Ceux-ci ont consisté à

- Identifier les créances anciennes, obtenir auprès des directions financière et générale des explications sur leur ancienneté, examiner le respect des clauses contractuelles relatives au règlement des factures et les échanges avec les distributeurs ou les utilisateurs finaux concernés ainsi que l'avancement de l'installation de l'équipement, afin d'apprécier l'estimation des perspectives de recouvrement de ces créances faites par la direction.
- Analyser la cohérence du montant des dépréciations individuelles comptabilisées avec les éléments ainsi obtenus.
- Prendre connaissance des réponses des avocats à nos demandes d'information, afin d'identifier d'éventuelles difficultés de recouvrement qui n'auraient pas donné lieu à dépréciation.

Vérification des informations relatives au Groupe données dans le rapport de gestion

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au Groupe, données dans le rapport de gestion du conseil d'administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Informations résultant d'autres obligations légales et réglementaires

Désignation des commissaires aux comptes

Les cabinets Deloitte & Associés et Fi Solutions ont été nommés commissaires aux comptes de la Société EOS imaging par l'assemblée générale du 13 juin 2013.

Au 31 décembre 2017, ils étaient dans la cinquième année de leur mission sans interruption.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la Société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la Société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une

erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la Société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Rapport au comité d'audit

Nous remettons un rapport au comité d'audit qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit, figurent les risques d'anomalies significatives que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

CHAP 20 – INFORMATIONS FINANCIERES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIERE ET LES RESULTATS DE LA SOCIETE

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n°537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L. 822-10 à L. 822-14 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Neuilly-sur-Seine et Paris, le 27 avril 2018

Les commissaires aux comptes

Deloitte & Associés

Fi Solutions

Géraldine Segond

Jean-Marc Petit

20.3.2. Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels pour l'exercice clos le 31 décembre 2017

Deloitte & Associés
185 avenue Charles de Gaulle
92524 Neuilly-sur-Seine cedex

FI Solutions
8 rue Bayen
75017 Paris

EOS imaging

Société Anonyme

10, rue Mercoeur

75011 Paris

**Rapport des commissaires aux comptes
sur les comptes annuels**

Exercice clos le 31 décembre 2017

A l'assemblée générale de la Société EOS imaging,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la Société EOS imaging relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels" du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n°537/2014 ou par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Incertitude significative liée à la continuité d'exploitation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur l'incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la continuité d'exploitation décrite dans le paragraphe « Principes de continuité d'exploitation » de la note « c. Principes et méthodes comptables » de l'annexe des comptes annuels.

Justification des appréciations - Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, outre le point décrit dans la partie "Incertitude significative liée à la continuité d'exploitation", nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Evaluation des créances clients

Risque identifié

Au 31 décembre 2017, les créances clients nettes s'élèvent à 15 803 milliers d'euros. Ces créances correspondent principalement à des ventes d'équipement EOS dont le délai de règlement peut parfois s'étendre contractuellement jusqu'à l'installation chez l'utilisateur final, par des équipes dédiées.

La direction procède à un suivi individuel de chacune de ces créances tout au long de l'année et évalue, à la clôture, au cas par cas et pour l'ensemble des clients, le risque de non recouvrement et donc la provision pour dépréciation éventuelle à comptabiliser. Au 31 décembre 2017, trois créances ont donné lieu à dépréciation partielle, pour un montant total de 712 milliers d'euros comme détaillé au paragraphe « tableau des dépréciations » de la note « d. Notes relatives aux bilan et au compte de résultat » de l'annexe aux comptes annuels.

Nous avons considéré que la détermination des provisions sur les créances client est un point clé de l'audit en raison de l'importance significative dans les comptes annuels de la Société de ces créances et du jugement nécessaire à l'appréciation de leur caractère recouvrable.

Notre réponse

Notre approche d'audit sur l'évaluation des créances client est basée sur des contrôles de substance sur les créances. Ceux-ci ont consisté à

- Identifier les créances anciennes, obtenir auprès des directions financière et générale des explications sur leur ancienneté, examiner le respect des clauses contractuelles relatives au règlement des factures, les échanges avec les distributeurs ou les utilisateurs finaux concernés ainsi que l'avancement de l'installation de l'équipement, afin d'apprécier l'estimation des perspectives de recouvrement de ces créances faites par la direction.
- Analyser la cohérence du montant des dépréciations individuelles comptabilisées avec les éléments ainsi obtenus.
- Prendre connaissance des réponses des avocats à nos demandes d'information, afin d'identifier d'éventuelles difficultés de recouvrement qui n'auraient pas donné lieu à dépréciation.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux actionnaires

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par les articles L. 225-37-3 et L. 225-37-4 du code de commerce.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 225-37-3 du code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les

engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre Société auprès des Sociétés contrôlant votre Société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

Autres informations

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Informations résultant d'autres obligations légales et réglementaires

Désignation des commissaires aux comptes

Les cabinets Deloitte & Associés et Fi Solutions ont été nommés commissaires aux comptes de la Société EOS imaging par l'assemblée générale du 13 juin 2013.

Au 31 décembre 2017, ils étaient dans la cinquième année de leur mission sans interruption.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la Société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la Société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois

garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la Société à poursuivre son exploitation.

Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Rapport au comité d'audit

Nous remettons un rapport au comité d'audit qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous

portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n°537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L. 822-10 à L. 822-14 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Neuilly-sur-Seine et Paris, le 27 avril 2018

Les commissaires aux comptes

Deloitte & Associés

Fi Solutions

Géraldine Segond

Jean-Marc Petit

20.4. POLITIQUE DE DISTRIBUTION DE DIVIDENDES

Conformément aux dispositions légales (article 243 bis du code général des impôts), il est rappelé qu'aucun dividende n'a été mis en distribution au cours des trois derniers exercices.

Il n'est pas prévu d'initier une politique de versement de dividende à court terme compte tenu du stade de développement du Groupe.

20.5. PROCEDURES JUDICIAIRES ET D'ARBITRAGE

A la date d'enregistrement du présent Document de référence, il n'existe pas de procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage, y compris toute procédure dont la Société a connaissance, qui est en suspens ou dont elle est menacée, susceptible d'avoir ou ayant eu au cours des 12 derniers mois des effets significatifs sur la situation financière, l'activité ou les résultats de la Société et/ou de ses filiales. Pour rappel, le Groupe a obtenu gain de cause en recours auprès de l'Office Européen des Brevets dans l'opposition qu'il avait engagée sur deux brevets de la Société Brainlab (cf. chapitre 11.2.6 du présent Document de référence).

20.6. CHANGEMENT SIGNIFICATIF DE LA SITUATION FINANCIERE OU COMMERCIALE

A la connaissance de la Société, et après prise en compte des informations mentionnées au paragraphe 12.1 « *Evolutions récentes* » du présent Document de référence, aucun autre changement significatif de la situation financière ou commerciale de la Société ou du Groupe n'est intervenu depuis la clôture de l'exercice 2017.

21. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

21.1	CAPITAL SOCIAL.....	277
21.2	ACTE CONSTITUTIF ET STATUTS	288

21.1. CAPITAL SOCIAL

21.1.1. Montant du capital social

Le capital social s'élevait, au 31 décembre 2017, à 226 414,83 €, divisé en 22 641 483 actions d'une valeur nominale de 0,01€ chacune, intégralement libérées et toutes de même catégorie.

21.1.2. Titres non représentatifs du capital

Néant

21.1.3. Titres auto-détenus

Il est rappelé que depuis le 16 mars 2012 et pour une durée d'un an renouvelable par tacite reconduction, la Société a confié la mise en œuvre d'un contrat de liquidité conforme à la Charte de déontologie de l'AMAFI approuvée par la décision AMF du 21 mars 2011 à la Société de Bourse Gilbert Dupont (communiqué du 16 mars 2012).

L'autorisation faite au Conseil d'administration, pendant une période de dix-huit mois, à faire acheter ses propres actions par la Société dans le cadre des dispositions de l'article L. 225-209 du Code de commerce et dans le respect des conditions définies dans les articles 241-1 à 241-6 du Règlement général de l'Autorité des marchés financiers et du Règlement européen n° 2273/2003 pris en application de la directive 2003/6/CE du 28 janvier 2003 a été renouvelée successivement lors des Assemblées Générales Mixtes d'EOS imaging tenues les 17 juin 2014, 17 juin 2015, le 16 juin 2016 et le 15 juin 2017

Aux termes de cette autorisation :

- La Société peut procéder à l'acquisition, la cession ou le transfert de ces actions pourra être effectué par tous moyens, en une ou plusieurs fois, notamment sur le marché ou de gré à gré, y compris par acquisition ou cession de blocs, offres publiques, en ayant recours à des mécanismes optionnels ou dérivés, dans les conditions prévues par les autorités de marché et dans le respect de la réglementation applicable ;
- Le prix unitaire maximum d'achat par action (hors frais et commissions) a été fixé à 25,00 euros, avec un plafond global de 5 000 000 euros ;
- Le nombre maximum d'actions pouvant être achetées ne peut, à aucun moment, excéder 10% du nombre total d'actions, étant précisé que (i) lorsque les actions sont acquises dans le but de favoriser la liquidité des actions de la Société, le nombre d'actions pris en compte pour le calcul de cette limite correspond au nombre d'actions achetées déduction faite du nombre d'actions revendues pendant la durée de l'autorisation et (ii) lorsqu'elles le sont en vue de leur conservation et de leur remise ultérieure en paiement ou en échange dans le cadre d'une opération de fusion, de scission ou d'apport, le nombre d'actions acquises ne pourra excéder 5% du nombre total d'actions.

Cette autorisation est destinée à permettre à la Société de :

- Assurer la liquidité des actions de la Société dans le cadre d'un contrat de liquidité à conclure avec un prestataire de services d'investissement, conforme à la charte de déontologie reconnue par l'Autorité des marchés financiers ;
- Honorer des obligations liées à des programmes d'options d'achat d'actions, d'attributions gratuites d'actions, d'épargne salariale ou autres allocations d'actions aux salariés et dirigeants de la Société ou des Sociétés qui lui sont liées ;
- Remettre des actions à l'occasion de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant accès au capital ;
- Acheter des actions pour conservation et remise ultérieure à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe ; ou
- Annuler tout ou partie des actions ainsi rachetées, sous réserve de l'adoption de la douzième résolution ci-après et, alors, dans les termes qui y sont indiqués.

Au titre de l'exercice 2017, 844 052 actions ont été achetées à un cours moyen annuel de 4,72 €, et 850 277 actions ont été vendues à un cours moyen annuel de 4,70 €. Aucun frais de négociation n'est facturé à la Société en dehors du contrat annuel de liquidité, dont le coût annuel forfaitaire est fixé à 20 000 euros.

A la clôture de l'exercice 2017, 37 373 actions d'autocontrôle sont portées en diminution des capitaux propres consolidés pour un montant de 322 K€. Ces actions représentent 0,15% du capital social.

21.1.4. Options de souscription d'actions

L'historique des attributions d'options de souscription d'actions de la Société au 31 décembre 2017 est présenté ci-dessous :

Options de souscription d'actions					
	ESOP 2009	ESOP 2010	ESOP 2010	ESOP 2012	ESOP 2012
Date émission du plan	AG du 12/02/09	AG du 09/04/2010	AG du 09/04/2010	AG du 16/01/2012	AG du 16/01/2012
Date d'attribution	CA du 07/07/09	CA du 06/07/10	CA du 20/05/11	CA du 21/09/12	CA du 23/05/14
Nombre de stock-options attribués	598 000	413 500	53 000	376 916	223 000
Nombre total d'actions pouvant être souscrites :	598 000	413 500	53 000	376 916	223 000
<i>Marie Meynadier</i>	184 988	129 000	-	-	-
<i>Hervé Legrand</i>	92 494	33 000	-	37 648	-
<i>Gérard Hascoët</i>	-	-	-	-	-
Date d'expiration	06/07/2019	05/07/2020	19/05/2021	20-sept-22	22-mai-24
Prix de souscription	1,00 €	1,00 €	1,00 €	4,07 €	6,14 €
Modalités d'exercice	Cf (1) ci-dessous	Cf (1) ci-dessous	Cf (1) ci-dessous	Cf (2) ci-dessous	Cf (2) ci-dessous
Nombre d'actions souscrites au 31/12/2017	107 094	94 500	32 625	5 134	5 750
Nombre cumulé d'options de souscription d'actions annulées ou devenues caduques	107 111	87 375	8 375	104 600	15 375
Nombre d'options de souscription d'actions en circulation au 31/12/2017	383 795	231 625	12 000	267 182	201 875
Nombre d'actions restant à souscrire au 31/12/2017	383 795	231 625	12 000	267 182	201 875

(1) Les modalités d'exercice des Stock-options (S.O.) sont les suivantes :

- 25 % des S.O. pourront être exercés à compter de la date d'attribution;
- 25 % supplémentaires pourront être exercés à chaque date anniversaire de leur attribution;
- les mandataires sociaux sont tenus de conserver au moins 80% de leurs actions issues de l'exercice des options jusqu'à la cessation de leurs fonctions;
- en cas de départ de la Société ou de la Société affiliée concernée avant leur date de levée, les options exerçables à la date du départ restent acquises au bénéficiaire sans autre date limite

d'exercice que leur date de validité. Les options non encore exerçables à la date du départ sont par ailleurs automatiquement caduques à la date de ce dernier en toutes hypothèses.

(2) Les modalités d'exercice des Stock-options (S.O.) sont les suivantes :

- 25 % des S.O. pourront être exercés à compter de la date d'attribution;
- 25 % supplémentaires pourront être exercés à chaque date anniversaire de leur attribution;
- au plus tard dans les 10 ans à compter de la date d'octroi;
- les mandataires sociaux sont tenus de conserver au moins 80% de leurs actions issues de l'exercice des options jusqu'à la cessation de leurs fonctions;
- en cas de départ de la Société ou de la Société affiliée concernée avant leur date de levée, les options exerçables à la date du départ restent acquises au bénéficiaire sans autre date limite d'exercice que leur date de validité. Les options non encore exerçables à la date du départ sont par ailleurs automatiquement caduques à la date de ce dernier en toutes hypothèses.

21.1.5. Attributions gratuites d'actions

L'historique des attributions d'actions gratuites de la Société au 31 décembre 2017 est présenté ci-dessous : Synthèse						
	Plan AGA 2015	Plan AGA 2015	Plan AGA 2015	Plan AGA 2016	Plan AGA 2016	Plan AGA 2017
Date de l'assemblée	16-oct-15	16-oct-15	16-oct-15	15-juin-17	15-juin-17	15-juin-17
Date du Conseil d'administration	08-déc-15	15-déc-16	15-déc-16	07-sept-17	07-sept-17	12-déc-17
Nom du plan	AGA 2015	AGA 2015	Actions de performance	AGA 2016	Actions de performance	AGA 2017
Nombre d'actions attribuées dont:	181 500	133 000	280 000	50 000	190 000	208 500
<i>Marie Meynadier</i>	5 000	5 000	0	0	0	5 000
Modalités d'acquisition	Cf (1) ci-dessous	Cf (1) ci-dessous	Cf (2) ci-dessous	Cf (1) ci-dessous	Cf (3) ci-dessous	Cf (1) ci-dessous
Nombre d'actions acquises au 31 décembre 2017	146 000	0	0	0	0	0
Nombre cumulé d'actions annulées ou devenues caduques	35 500	12 000	64 000	0	0	0
Nombre d'actions en circulation en cours d'acquisition au 31/12/2017	0	121 000	216 000	50 000	190 000	208 500

(1) La période d'acquisition des actions attribuées est de 2 ans pour l'ensemble des bénéficiaires.

(2) Les actions de performance seront acquises à l'issue d'une période d'acquisition de deux ans, et si le cours moyen pondéré des 20 séances de bourse précédant la date d'acquisition est :

- au moins égal à 8 euros, 100% des ations attribuées par le Conseil d'administration seront acquises à l'issue de la période d'acquisition,
- inférieur à 4 euros, aucune action ne sera acquise à l'issue de la période d'acquisition.

- entre 4 et 8 euros, le nombre d'actions attribuées qui seront acquises à l'issue de la période d'acquisition sera calculé de manière linéaire entre 0% et 100%.

(3) Les actions de performance seront acquises à l'issue d'une période d'acquisition de deux ans, au prorata d'un cours de bourse de l'action de la Société compris entre 5 et 9 euros à la date du 7 septembre 2019 (sur la base de la moyenne des 20 dernières séances de bourse précédant le 7 septembre 2019), soit 0% des actions si le cours est de 5 € (ou moins) et 100% si le cours est de 9 € ou plus.

21.1.6. Autres titres donnant accès au capital

Bons de souscription d'actions attribués aux membres du Conseil d'administration de la Société

L'historique des attributions de bons de souscription d'actions de la Société aux membres du Conseil d'administration au 31 décembre 2017 est présenté ci-dessous :		
Ci-après les caractéristiques de l'attribution de bons de souscription d'actions		
Date d'assemblée	16-janv-12	16-oct-15
Date du Conseil d'administration	31-déc-12	25-janv-16
Nombre total d'actions pouvant être souscrites dont par :	40 000	190 000
<i>Eric Beard</i>	40 000	-
<i>Paula Ness Speers</i>	-	40 000
<i>Gérard Hascoët</i>	-	150 000
Date d'expiration	30-déc-22	15-oct-18
Prix d'exercice	4,24 €	3,42 €
Prix de souscription	0,21 €	0,17 €
Modalités d'exercice	Cf (1) ci-dessous	Cf (2) ci-dessous
Nombre d'actions souscrites au 31 décembre 2017	0	0
Nombre cumulé de bons de souscription d'actions annulés ou devenus caduques	0	0
Nombre d'actions restant à souscrire au 31 décembre 2017	40 000	190 000

(1) Les modalités d'exercice des bons de souscription d'actions (BSA) sont les suivantes :

- 33 % des BSA pourront être exercés à compter du 31 décembre 2013 ;
- 33 % supplémentaires pourront être exercés à compter du 31 décembre 2014 ;
- Le solde à compter du 31 décembre 2015.

(2) Les modalités d'exercice des bons de souscription d'actions (BSA) sont les suivantes :

- 33 % des BSA pourront être exercés à compter du 24 janvier 2017 ;
- 33 % supplémentaires pourront être exercés à compter du 24 janvier 2018 ;
- Le solde à compter du 24 janvier 2019.

Bons de souscription d'actions attribués à des tiers

En juin 2014, la Société a émis 180 000 bons de souscription autonomes au profit de la Société Générale dans le cadre de la mise en place d'un PACEO (programme d'augmentation de capital par exercice d'options). Ainsi la Société Générale s'est engagée à souscrire, sur demande exclusive de la Société, à des augmentations de capital par tranches successives au cours des 36 prochains mois, soit jusqu'en juin 2017, dans la limite globale de 1 800 000 actions. Pour chaque tranche, le prix d'émission fera ressortir une décote maximale de 5% par rapport au cours moyen pondéré par les volumes des trois séances de bourse précédentes. En juin 2017, EOS imaging a formulé une demande de souscription à ce titre et a procédé à l'émission de 185 000 actions nouvelles au prix unitaire de 5,52 euros.

De plus, en date du 9 janvier 2015, et dans le cadre d'une offre au profit d'investisseurs qualifiés ou d'un cercle restreint d'investisseurs visés au II de l'article L411-2 du code monétaire et financier, la Société a procédé à l'émission de 60 000 OBSA pour un montant de 540 000 euros ainsi qu'à l'émission de trois tranches d'obligations simples pour un montant total en principal de 14 460 000 euros. Ces émissions ont été réalisées dans le cadre de la 14ème résolution adoptée par l'Assemblée Générale mixte de la Société en date du 13 juin 2013. Les 60 000 OBSA émises ont une valeur nominale de 9 euros chacune soit un montant total de 540 000 euros. A chaque OBSA sont rattachés 3 BSA donnant chacun droit à souscrire une action au prix d'exercice de 4,71€. Les BSA pourront être exercés en totalité ou en partie, en une ou plusieurs fois avant le 30 juin 2022.

Les OBSA ont été souscrites en janvier 2015 par IPF Partners. La première et la seconde tranche d'obligations simples, de montants respectifs de 4 460 000 euros et 5 000 000 euros, ont été souscrites en mars et décembre 2015 respectivement par IPF Partners. La troisième tranche d'un montant de 5 000 000 euros a été souscrite le 29 juin 2016, selon les mêmes conditions que les deux premières tranches.

De plus, la Société et IPF Partners ont signé un amendement au contrat d'émission de l'emprunt obligataire prévoyant la souscription d'une nouvelle tranche de 5 000 000 euros d'ici juin 2018 avec remboursement partiel entre décembre 2021 et décembre 2022 et 60% in fine, sans émission supplémentaires de BSA, les autres conditions étant comparables à celles de la précédente tranche (voir paragraphes 4.4.2 et 4.4.5 du présent Document de référence).

21.1.7. Synthèse des instruments dilutifs

A la date du présent Document de référence, le nombre total d'actions ordinaires susceptibles d'être créées par exercice ou souscription de l'ensemble des valeurs et options émises donnant accès au capital social de la Société s'élève à 2 231 977 réparti comme suit :

Exercice des stock-options attribués aux mandataires sociaux (Marie Meynadier uniquement) :	313 988
Exercice des stock-options attribués aux salariés de la Société (hors Marie Meynadier) :	782 489
Acquisition d'actions attribuées gratuitement :	379 500
Acquisition d'actions de performance :	406 000
OBSA IPF	120 000
Exercice des BSA attribués aux mandataires sociaux :	230 000
Total	2 231 977

Ces 2 231 977 actions nouvelles représentent une dilution potentielle maximale de 9,86 % sur la base du capital existant au 31 décembre 2017. La dilution en droits de vote s'établit également à 9,86 %.

21.1.8. Option ou accord conditionnel ou inconditionnel prévoyant de placer sous option le capital de tout membre du Groupe

Néant

21.1.9. Etat des autorisations consenties par les assemblées générales de la Société

Le tableau suivant présente un récapitulatif des autorisations consenties par les Assemblées générales mixtes du 15 juin 2017 et du 1^{er} décembre 2017, valables à la date du présent document ou ayant été en vigueur ou ayant fait l'objet d'une utilisation à la date de publication du présent Document de référence.

CHAP 21 - INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Objet de l'autorisation	Date et durée de l'autorisation	Montant nominal maximal d'augmentation de capital	Montant utilisé
Emissions de titres			
Augmentation du capital par émission d'actions ordinaires ou de toutes valeurs mobilières donnant accès au capital, avec maintien du droit préférentiel de souscription (articles L. 225-129 et suivants du code de commerce, et, notamment, de ses articles L.225-129 à L. 225-129-6, L. 225-132, L. 225-133, L. 225-134. L. 228-91 et L. 228-92)	AG du 15 juin 2017 (19 ^{ème} résolution) 26 mois, soit jusqu'au 14 août 2019	66 783 €	Non utilisée
Augmentation du capital par émission d'actions ordinaires ou de toutes valeurs mobilières donnant accès au capital, avec suppression du droit préférentiel de souscription et offre au public (articles L. 225-129 et suivants, L.225-135 et suivants, L.228-91 et suivants du code de commerce)	AG du 1er décembre 2017 (1 ^{ère} résolution) 26 mois, soit jusqu'au 31 janvier 2020	67 500 €	Néant
Augmentation du capital par émission d'actions ordinaires ou de toutes valeurs mobilières donnant accès au capital, avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit d'investisseurs qualifiés (articles L.225-129 et suivants du code de commerce, et, notamment, de ses articles L. 225-129-2, L. 225-135, L. 225-135-1, L. 225-136, L. 228-91 et L. 228-92).	AG du 1er décembre 2017 (2 ^{ème} résolution) 26 mois, soit jusqu'au 31 janvier 2020	44 900 €	Néant
Autorisation, en cas d'émission d'actions ou de toutes valeurs mobilières donnant accès au capital avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, de fixer le prix d'émission dans la limite de 10% du capital social (dispositions des articles L. 225-136-1° deuxième alinéa du code de commerce).	AG du 15 juin 2017 (15 ^{ème} résolution) 26 mois, soit jusqu'au 14 août 2019	10% du capital social par an	Néant
Délégation de compétence à l'effet de procéder à des augmentations de capital par émission d'actions ordinaires à émettre ou d'autres valeurs mobilières, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit de catégories de personnes répondant à des caractéristiques déterminées (articles L.225-129 à L.225-129-6, L. 225-135, L.225-138 et L.228-91 et suivants du Code de commerce)	AG du 1 ^{er} décembre 2017 (3 ^{ème} résolution), 18 mois soit jusqu'au 1 ^{er} mai 2019	44 900 €	Néant

Objet de l'autorisation	Date et durée de l'autorisation	Montant nominal maximal d'augmentation de capital	Montant utilisé
Emissions de titres			
Délégation de compétence en vue d'augmenter le nombre de titres à émettre en cas d'augmentation de capital avec ou sans droit préférentiel de souscription (dispositions des articles L. 225-129, L. 225-129-2, L. 225-135, L. 225-135-1 et suivants, L. 228-91 et L. 228-92 du code de commerce.)	AG du 15 juin 2017 (20 ^{ème} résolution) 26 mois, soit jusqu'au 14 août 2019		Non utilisée
Augmentation du capital par émission d'actions ordinaires ou de toutes valeurs mobilières donnant accès au capital en cas d'offre publique composant une composante d'échange initiée par la Société (articles L. 225-129 à L. 225-129-6, L. 225-148, L. 228-91 et L. 228-92 du code de commerce.)	AG du 15 juin 2017 (17 ^{ème} résolution) 26 mois, soit jusqu'au 14 août 2019	44 522 €	Non utilisée
Augmentation de capital pour rémunérer des apports en nature de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de Sociétés tierces en dehors d'une offre publique d'échange (article L.225-147 du code de commerce.)	AG du 15 juin 2017 (18 ^{ème} résolution) 26 mois, soit jusqu'au 14 août 2019	22 261 € sans excéder 10% du capital social au jour de l'émission	Non utilisée
Augmentation de capital par incorporation de primes, réserves, bénéfices ou autres (articles L. 225-129, L. 225-129-2, et L. 225-130 du code de commerce)	AG du 15 juin 2017 (21 ^{ème} résolution) 26 mois, soit jusqu'au 14 août 2019	22 261 €	1 460 € (CA du 19 décembre 2017)
Emission et attribution de BSA avec suppression du droit préférentiel de souscription (article L.225-138-I du code de commerce.)	AG du 15 juin 2017 (23 ^{ème} résolution) 18 mois, soit jusqu'au 14 décembre 2018	5 000 €	Néant
Attribution gratuite d'actions existantes ou à émettre (articles L. 225-197-1 et suivants du code de commerce.)	AG du 15 juin 2017 (24 ^{ème} résolution) 38 mois, soit jusqu'au 14 août 2020	10 000 €	2 400 € CA du 7 septembre 2017 2 085 € CA du 19 décembre 2017

CHAP 21 - INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Objet de l'autorisation	Date et durée de l'autorisation	Montant nominal maximal d'augmentation de capital	Montant utilisé
Rachat et réduction			
Rachat de ses propres actions par la Société (Articles L.225-209 et suivants du code de commerce)	AG du 15 juin 2017 (9 ^{ème} résolution) 18 mois, soit jusqu'au 14 décembre 2018	10% du capital	Oui Au 31 décembre 2017, la Société détenait 37 373 actions d'autocontrôle
Réduction du capital social par voie d'annulation d'actions dans le cadre de l'autorisation de rachat de ses propres actions (article L.225-209 du code de commerce.)	AG du 15 juin 2017 (12 ^{ème} résolution) 18 mois, soit jusqu'au 14 décembre 2018	10% du capital par période de 24 mois	Non utilisée

21.1.10. Historique du capital social

Le tableau ci-après présente l'évolution du capital de la Société sur la période :

Total au 31 décembre 2015		202 420	70 570 752	20 241 974
01/03/2016	Souscription BSA		32 300	
08/11/2016	Augmentation de capital résultant d'exercice d'options	20	1 980	2 000
11/11/2016	Augmentation de capital résultant d'exercice d'options	40	3 960	4 000
14/11/2016	Augmentation de capital résultant d'exercice d'options	18	1 772	1 790
16/11/2016	Augmentation de capital résultant d'exercice d'options	80	7 920	8 000
30/11/2016	Augmentation de capital résultant d'exercice d'options	50	4 944	4 994
02/12/2016	Augmentation de capital résultant d'exercice d'options	10	990	1 000
01/12/2016	Augmentation de capital résultant d'exercice d'options	28	2 729	2 757
05/12/2016	Augmentation de capital résultant d'exercice d'options	61	6 030	6 091
06/12/2016	Augmentation de capital résultant d'exercice d'options	45	4 413	4 458
07/12/2016	Augmentation de capital résultant d'exercice d'options	77	7 623	7 700
08/12/2016	Augmentation de capital résultant d'exercice d'options	40	3 960	4 000
Total au 31 décembre 2016		202 888	70 649 374	20 288 764
26/01/2017	Augmentation de capital résultant d'exercice d'options	200	19 800	20 000
27/01/2017	Augmentation de capital résultant d'exercice d'options	1	74	75
30/01/2017	Augmentation de capital résultant d'exercice d'options	7	705	712
31/01/2017	Augmentation de capital résultant d'exercice d'options	34	3 352	3 386
01/02/2017	Augmentation de capital résultant d'exercice d'options	184	18 193	18 377
02/02/2017	Augmentation de capital résultant d'exercice d'options	192	19 021	19 213
03/02/2017	Augmentation de capital résultant d'exercice d'options	15	1 485	1 500
03/02/2017	Augmentation de capital résultant d'exercice d'options	20	8 120	2 000
06/02/2017	Augmentation de capital résultant d'exercice d'options	33	3 259	3 292
07/02/2017	Augmentation de capital résultant d'exercice d'options	9	865	874
27/02/2017	Augmentation de capital résultant d'exercice d'options	27	2 704	2 731
28/02/2017	Augmentation de capital résultant d'exercice d'options		32	32
06/03/2017	Augmentation de capital résultant d'exercice d'options	9	854	863
07/03/2017	Augmentation de capital résultant d'exercice d'options	24	2 400	2 424
08/03/2017	Augmentation de capital résultant d'exercice d'options	98	9 686	9 784
22/03/2017	Augmentation de capital résultant d'exercice d'options	190	18 810	19 000
20/04/2017	Augmentation de capital	18 680	7 826 920	1 868 000
20/04/2017	Frais imputés sur la prime d'émission		(444 892)	
08/05/2017	Augmentation de capital résultant d'exercice d'options		32	32
09/05/2017	Augmentation de capital résultant d'exercice d'options	158	15 641	15 799
25/05/2017	Augmentation de capital résultant d'exercice d'options	190	18 810	19 000
31/05/2017	Augmentation de capital résultant d'exercice d'options	60	5 940	6 000
31/05/2017	Augmentation de capital résultant d'exercice d'options	5	495	500
31/05/2017	Augmentation de capital résultant d'exercice d'options	5	2 030	500
31/05/2017	Augmentation de capital résultant d'exercice d'options	8	743	750
25/05/2017	Augmentation de capital résultant d'exercice d'options	20	8 120	2 000
01/06/2017	Augmentation de capital résultant d'exercice d'options	15	1 485	1 500
13/06/2017	Augmentation de capital résultant d'exercice d'options	15	1 485	1 500
15/06/2017	Augmentation de capital	222 610		
15/06/2017	Réduction de capital	(222 610)		
16/06/2017	Augmentation de capital	1 850	948 926	185 000
04/09/2017	Augmentation de capital résultant d'exercice d'options	4	371	375
05/12/2017	Augmentation de capital résultant d'exercice d'options	15	1 485	1 500
08/12/2017	Augmentation de capital résultant de l'attribution d'actions gratuites	1 460		146 000
Total au 31 décembre 2017		226 415	79 146 325	22 641 483

Au cours de l'exercice 2017, les augmentations de capital résultent des opérations suivantes :

- Exercice de 153 719 options, donnant lieu à la création de 153 719 actions nouvelles;
- Emission de 1 868 000 actions nouvelles lors du placement privé réalisé en avril 2017;
- Emission de 185 000 actions en juin 2017, réalisée dans le cadre du PACEO mis en place en 2014;
- Création de 146 000 actions ordinaires nouvelles d'un centime d'euro de valeur nominale chacune, attribuées gratuitement aux salariés bénéficiaires de ces actions gratuites.

A la date du présent Document de référence, le capital social s'élève à 226 482,58€, en 22 648 258 actions d'une valeur nominale de 0,01 centime (EUR. 0,01) chacune, intégralement libérées et toutes de même catégorie.

21.1.11. Aliénations d'actions intervenues pour régulariser les participations croisées

La Société n'a pas eu à procéder à des aliénations d'actions en vue de mettre fin aux participations croisées prohibées par les articles L233-29 et L233-30 du Code de Commerce.

21.2. ACTE CONSTITUTIF ET STATUTS

21.2.1. Objet social

La Société a pour objet, en France et à l'étranger, l'étude, le développement, la fabrication, l'achat, la vente de tous matériels mécaniques, électriques, électroniques, informatiques, télématiques, biologiques, médicaux et de tous appareils de mesure, l'édition, toutes fournitures de services et toutes négociations de brevets et de savoir-faire dans tous les domaines précités et, plus généralement, toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou susceptibles d'en faciliter l'extension ou le développement.

21.2.2. Dispositions statutaires ou autres relatives aux membres des organes d'administration et de direction

Conseil d'administration

A. Composition du Conseil d'administration (article 11 des statuts)

La Société est administrée par un conseil composé de personnes physiques ou morales dont le nombre est fixé par l'assemblée générale ordinaire dans les limites de la loi.

Toute personne morale doit, lors de sa nomination, désigner une personne physique en qualité de représentant permanent au Conseil d'administration. La durée du mandat du représentant permanent est la même que celle de l'administrateur personne morale qu'il représente. Lorsque la personne morale révoque son représentant permanent, elle doit aussitôt pourvoir à son remplacement. Les mêmes dispositions s'appliquent en cas de décès ou démission du représentant permanent.

La durée des fonctions des administrateurs est de trois années. Le mandat d'un administrateur prend fin à l'issue de la réunion de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires ayant statué sur les comptes de l'exercice écoulé et tenue dans l'année au cours de laquelle expire le mandat dudit administrateur.

Les administrateurs sont toujours rééligibles ; ils peuvent être révoqués à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

En cas de vacance par décès ou par démission d'un ou plusieurs sièges d'administrateurs, le Conseil d'administration peut, entre deux assemblées générales, procéder à des nominations à titre provisoire.

Les nominations effectuées par le conseil, en vertu de l'alinéa ci-dessus, sont soumises à la ratification de la plus prochaine assemblée générale ordinaire.

A défaut de ratification, les délibérations prises et les actes accomplis antérieurement par le conseil n'en demeurent pas moins valables.

Lorsque le nombre des administrateurs est devenu inférieur au minimum légal, les administrateurs restants doivent convoquer immédiatement l'assemblée générale ordinaire, en vue de compléter l'effectif du conseil.

Un salarié de la Société peut être nommé administrateur. Son contrat de travail doit toutefois correspondre à un emploi effectif. Il ne perd pas, dans ce cas, le bénéfice de son contrat de travail.

Le nombre des administrateurs qui sont liés à la Société par un contrat de travail ne peut excéder le tiers des administrateurs en fonction.

Le nombre des administrateurs qui sont âgés de plus de 70 ans ne peut excéder le tiers des administrateurs en fonction. Lorsque cette limite vient à être dépassée en cours de mandat, l'administrateur le plus âgé est d'office réputé démissionnaire à l'issue de l'assemblée générale des actionnaires la plus proche.

B. Censeurs (article 15 des statuts)

L'assemblée générale ordinaire peut, sur proposition du Conseil d'administration, nommer des censeurs. Le Conseil d'administration peut également en nommer directement, sous réserve de ratification par la plus prochaine assemblée générale.

Les censeurs, dont le nombre ne peut excéder trois, forment un collège. Ils sont choisis librement à raison de leur compétence.

Ils sont nommés pour une durée de deux années prenant fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires ayant statué sur les comptes de l'exercice écoulé.

Le collège de censeurs étudie les questions que le Conseil d'administration ou son président soumet, pour avis, à son examen. Les censeurs assistent aux séances du Conseil d'administration et prennent part aux délibérations avec voix consultative seulement, sans que toutefois leur absence puisse affecter la validité des délibérations.

Ils sont convoqués aux séances du conseil dans les mêmes conditions que les administrateurs.

Le Conseil d'administration peut rémunérer les censeurs par prélèvement sur le montant des jetons de présence alloué par l'assemblée générale aux administrateurs.

C. Réunion du Conseil d'administration (article 12 des statuts)

Le Conseil d'administration se réunit aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige.

Les administrateurs sont convoqués aux séances du conseil par le président. La convocation peut être faite par tous moyens, par écrit ou oralement.

Le directeur général peut également demander au président de convoquer le Conseil d'administration sur un ordre du jour déterminé.

De plus, les administrateurs représentant au moins un tiers des membres du conseil peuvent valablement convoquer le conseil. En ce cas, ils doivent indiquer l'ordre du jour de la séance.

Lorsqu'il a été constitué un comité d'entreprise, les représentants de ce comité, désignés conformément aux dispositions du Code du travail, devront être convoqués à toutes les réunions du Conseil d'administration.

Les réunions du conseil ont lieu soit au siège social soit en tout autre endroit en France ou hors de France.

Pour la validité des délibérations du conseil, le nombre des membres présents doit être au moins égal à la moitié des membres.

Les décisions du Conseil d'administration seront prises à la majorité des voix ; en cas de partage des voix, celle du président de séance n'est pas prépondérante.

Un règlement intérieur éventuellement adopté par le Conseil d'administration pourra prévoir, notamment, que seront réputés présents, pour le calcul du quorum et de la majorité, les administrateurs qui participent à la réunion du conseil par des moyens de visioconférence ou de télécommunication conformes à la réglementation en vigueur. Cette disposition n'est pas applicable pour l'adoption des décisions visées aux articles L. 232-1 et L. 233-16 du Code de commerce.

Chaque administrateur reçoit les informations nécessaires à l'accomplissement de sa mission et de son mandat et peut se faire communiquer tous les documents qu'il estime utiles.

Tout administrateur peut donner, par lettre, télégramme, télex, télécopie, courriel ou tout moyen de télétransmission, pouvoir à un autre administrateur de le représenter à une séance du conseil, mais chaque administrateur ne peut disposer au cours d'une séance que d'une seule procuration.

Les copies ou extraits des délibérations du Conseil d'administration sont valablement certifiés par le président du Conseil d'administration, le directeur général, l'administrateur délégué temporairement dans les fonctions de président ou un fondé de pouvoir habilité à cet effet.

D. Pouvoirs du Conseil d'administration (article 13 des statuts)

Le Conseil d'administration détermine les orientations de l'activité de la Société et veille à leur mise en œuvre. Sous réserve des pouvoirs expressément attribués aux assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la Société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent.

Dans les rapports avec les tiers, la Société est engagée même par les actes du Conseil d'administration qui ne relèvent pas de l'objet social, à moins qu'elle ne prouve que le tiers savait que l'acte dépassait cet objet ou qu'il ne pouvait l'ignorer compte tenu des circonstances, étant exclu que la seule publication des statuts suffise à constituer cette preuve.

Le Conseil d'administration procède aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns.

En outre, le Conseil d'administration exerce les pouvoirs spéciaux qui lui sont conférés par la loi.

Direction générale (article 14 des statuts)

La direction générale de la Société est assumée, sous sa responsabilité, soit par le président du Conseil d'administration, soit par une autre personne physique nommée par le Conseil d'administration et portant le titre de directeur général.

Le directeur général est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la Société. Il exerce ses pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la loi attribue expressément aux assemblées d'actionnaires et au Conseil d'administration.

Il représente la Société dans ses rapports avec les tiers. La Société est engagée même par les actes du directeur général qui ne relèvent pas de l'objet social, à moins qu'elle ne prouve que le tiers savait que l'acte dépassait cet objet ou qu'il ne pouvait l'ignorer compte tenu des circonstances, étant exclu que la seule publication des statuts suffise à constituer cette preuve.

Le directeur général ne peut être âgé de plus de 65 ans. Si le directeur général atteignait cette limite d'âge, il serait réputé démissionnaire d'office. Son mandat se prolongerait cependant jusqu'à la réunion la plus prochaine du Conseil d'administration au cours de laquelle le nouveau directeur général serait nommé.

Lorsque le directeur général a la qualité d'administrateur, la durée de ses fonctions ne peut excéder celle de son mandat d'administrateur.

Le Conseil d'administration peut le révoquer à tout moment. Si la révocation est décidée sans juste motif, elle peut donner lieu à dommage intérêts, sauf lorsque le directeur général assume les fonctions de président du Conseil d'administration.

Sur simple délibération prise à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés, le Conseil d'administration choisit entre les deux modalités d'exercice de la direction générale visées au premier alinéa du paragraphe

Les actionnaires et les tiers sont informés de ce choix dans les conditions légales et réglementaires.

Le choix du Conseil d'administration ainsi effectué reste en vigueur jusqu'à une décision contraire du conseil ou, au choix du conseil, pour la durée du mandat du directeur général.

Lorsque la direction générale de la Société est assumée par le président du Conseil d'administration, les dispositions applicables au directeur général lui sont applicables.

Conformément aux dispositions de l'article 706-43 du Code de procédure pénale, le directeur général peut valablement déléguer à toute personne de son choix le pouvoir de représenter la Société dans le cadre des poursuites pénales qui pourraient être engagées à l'encontre de celle-ci.

Sur la proposition du directeur général, le Conseil d'administration peut donner mandat à une ou plusieurs personnes physiques d'assister le directeur général en qualité de directeur général délégué.

En accord avec le directeur général, le Conseil d'administration détermine l'étendue et la durée des pouvoirs conférés aux directeurs généraux délégués. Le Conseil d'administration fixe leur rémunération. Lorsqu'un directeur général délégué a la qualité d'administrateur, la durée de ses fonctions ne peut excéder celle de son mandat d'administrateur.

A l'égard des tiers, les directeurs généraux délégués disposent des mêmes pouvoirs que le directeur général ; les directeurs généraux délégués ont notamment le pouvoir d'ester en justice.

Le nombre de directeurs généraux délégués ne peut être supérieur à cinq.

Le ou les directeurs généraux délégués sont révocables à tout moment par le Conseil d'administration, sur proposition du directeur général. Si la révocation est décidée sans juste motif, elle peut donner lieu à dommages-intérêts.

Un directeur général délégué ne peut être âgé de plus de 65 ans. Si un directeur général délégué en fonction atteignait cette limite d'âge, il serait réputé démissionnaire d'office. Son mandat se prolongerait cependant jusqu'à la réunion la plus prochaine du Conseil d'administration au cours de laquelle un nouveau directeur général délégué pourrait éventuellement être nommé.

Lorsque le directeur général cesse ou est empêché d'exercer ses fonctions, le ou les directeurs généraux délégués conservent, sauf décision contraire du Conseil d'administration, leurs fonctions et leurs attributions jusqu'à la nomination du nouveau directeur général.

21.2.3. Droits, privilèges et restrictions attachés aux actions de la Société

Formes des titres (article 7 des statuts)

Les actions entièrement libérées revêtent la forme nominative ou au porteur, au choix de chaque actionnaire en ce qui le concerne, sous réserve, toutefois, de l'application des dispositions légales relatives à la forme des actions détenues par certaines personnes physiques ou morales. Les actions non entièrement libérées revêtent obligatoirement la forme nominative.

Les actions donnent lieu à une inscription en compte dans les conditions et selon les modalités prévues par les dispositions légales et réglementaires en vigueur.

La propriété des actions délivrées sous la forme nominative résulte de leur inscription en compte nominatif.

Droits de vote (extrait de l'article 9 des statuts)

Sauf dans les cas où la loi en dispose autrement, chaque actionnaire a autant de droits de vote et exprime en assemblée autant de voix qu'il possède d'actions libérées des versements exigibles. A égalité de valeur nominale, chaque action de capital ou de jouissance donne droit à une voix.

Tel qu'indiqué au chapitre 18.2 du présent Document de référence, l'instauration d'un droit de vote double à une certaine catégorie d'actionnaires au regard de la loi Florange a été rejetée dans le cadre de la 14^{ème} résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 17 juin 2015.

Droits aux dividendes et profits (extraits des articles 9, 21 et 22 des statuts)

Chaque action donne droit, dans la propriété de l'actif social, dans le partage des bénéfices, et dans le boni de liquidation à une quotité proportionnelle au nombre et à la valeur nominale des actions existantes.

Chaque fois qu'il est nécessaire de posséder plusieurs actions, qu'elles soient ou non de préférence, ou valeurs mobilières pour exercer un droit quelconque, les actionnaires ou titulaires de valeurs mobilières font leur affaire personnelle du Groupement du nombre d'actions ou de valeurs mobilières nécessaire.

Sur le bénéfice de l'exercice social, diminué le cas échéant des pertes antérieures, il est obligatoirement fait un prélèvement d'au moins cinq pour cent (5 %) affecté à la formation d'un fonds de réserve dit "réserve légale". Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque le montant de la réserve légale atteint le dixième du capital social.

Le bénéfice distribuable est constitué par le bénéfice de l'exercice diminué des pertes antérieures et du prélèvement prévu à l'alinéa précédent, et augmenté du report bénéficiaire.

S'il résulte des comptes de l'exercice, tels qu'approuvés par l'assemblée générale, l'existence d'un bénéfice distribuable, l'assemblée générale décide de l'inscrire à un ou plusieurs postes de réserve dont elle règle l'affectation ou l'emploi, de le reporter à nouveau ou de le distribuer sous forme de dividendes.

Après avoir constaté l'existence de réserves dont elle a la disposition, l'assemblée générale peut décider la distribution de sommes prélevées sur ces réserves. Dans ce cas, la décision indique expressément les postes de réserves sur lesquels ces prélèvements sont effectués. Toutefois, les dividendes sont prélevés en priorité sur le bénéfice distribuable de l'exercice.

Les modalités de mise en paiement des dividendes sont fixées par l'assemblée générale ou, à défaut, par le Conseil d'administration.

Toutefois, la mise en paiement des dividendes doit avoir lieu dans le délai maximal de neuf mois après la clôture de l'exercice.

L'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice peut accorder à chaque actionnaire, pour tout ou partie du dividende mis en distribution, une option entre le paiement du dividende en numéraire ou en actions.

De la même façon, l'assemblée générale ordinaire, statuant dans les conditions prévues à l'article L. 232-12 du code de commerce, peut accorder à chaque actionnaire un acompte sur dividendes et pour tout ou partie dudit acompte sur dividende, une option entre le paiement de l'acompte sur dividende en numéraire ou en actions.

Droit préférentiel de souscription

Les actions de la Société bénéficient d'un droit préférentiel de souscription aux augmentations de capital dans les conditions prévues par le code de commerce.

Limitation des droits de vote

Aucune clause statutaire ne restreint le droit de vote attaché aux actions.

Titres au porteur identifiables

La Société pourra, dans les conditions légales et réglementaires en vigueur, demander à tout moment, contre rémunération à sa charge, à tout organisme habilité, le nom, ou, s'il s'agit d'une personne morale, la dénomination sociale, la nationalité et l'adresse des détenteurs de titres conférant immédiatement ou à terme le droit de vote dans ses propres assemblées d'actionnaires, ainsi que la quantité de titres détenue par chacun d'eux et, le cas échéant, les restrictions dont ces titres peuvent être frappés.

Rachat par la Société de ses propres actions

Se référer au paragraphe 21.1.3 « Titres auto-détenus ».

21.2.4. Modalités de modification des droits des actionnaires

Les droits des actionnaires tels que figurant dans les statuts de la Société ne peuvent être modifiés que par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société.

21.2.5. Assemblées générales d'actionnaires

A. Tenue des assemblées (article 19 des statuts)

Les assemblées générales sont convoquées et réunies dans les conditions fixées par la loi. Lorsque la Société souhaite recourir à la convocation par télécommunication électronique au lieu et place d'un envoi postal, elle doit préalablement recueillir l'accord des actionnaires intéressés qui indiqueront leur adresse électronique.

Les réunions ont lieu au siège social ou en tout autre lieu précisé dans l'avis de convocation.

Le droit de participer aux assemblées est régi par les dispositions légales et réglementaires en vigueur et est notamment subordonné à l'enregistrement comptable des titres au nom de l'actionnaire ou de l'intermédiaire inscrit pour son compte au troisième jour ouvré précédant l'assemblée à zéro heure, heure de Paris, soit dans les comptes de titres nominatifs tenus par la Société, soit dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité.

L'actionnaire, à défaut d'assister personnellement à l'assemblée, peut choisir entre l'une des trois formules suivantes à chaque fois dans les conditions prévues par la loi et les règlements :

- donner une procuration dans les conditions autorisées par la loi et la réglementation,
- voter par correspondance, ou

- adresser une procuration à la Société sans indication de mandat.

Le Conseil d'administration peut organiser, dans les conditions prévues par la loi et les règlements en vigueur, la participation et le vote des actionnaires aux assemblées par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant leur identification. Si le Conseil d'administration décide d'exercer cette faculté pour une assemblée donnée, il est fait état de cette décision du conseil dans l'avis de réunion et/ou de convocation. Les actionnaires participant aux assemblées par visioconférence ou par l'un quelconque des autres moyens de télécommunication visés ci-dessus, selon le choix du Conseil d'administration, sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité.

Les assemblées sont présidées par le président du Conseil d'administration ou, en son absence, par le directeur général, par un directeur général délégué s'il est administrateur, ou par un administrateur spécialement délégué à cet effet par le conseil. A défaut, l'assemblée élit elle-même son président.

Les fonctions de scrutateurs sont remplies par les deux membres de l'assemblée présents, et acceptant ces fonctions, qui disposent du plus grand nombre de voix. Le bureau désigne le secrétaire, lequel peut être choisi en dehors des actionnaires.

Il est tenu une feuille de présence dans les conditions prévues par la loi.

L'assemblée générale ordinaire réunie sur première convocation ne délibère valablement que si les actionnaires présents ou représentés possèdent au moins le cinquième des actions ayant le droit de vote. L'assemblée générale ordinaire réunie sur deuxième convocation délibère valablement quel que soit le nombre d'actionnaires présents ou représentés.

Les délibérations de l'assemblée générale ordinaire sont prises à la majorité des voix des actionnaires présents ou représentés.

L'assemblée générale extraordinaire réunie sur première convocation ne délibère valablement que si les actionnaires présents ou représentés possèdent au moins le quart des actions ayant le droit de vote. L'assemblée générale extraordinaire, réunie sur deuxième convocation, ne délibère valablement que si les actionnaires présents ou représentés possèdent au moins le cinquième des actions ayant le droit de vote.

Les délibérations de l'assemblée générale extraordinaire sont prises à la majorité de deux tiers des actionnaires présents ou représentés.

Les copies ou extraits des procès-verbaux de l'assemblée sont valablement certifiés par le président du Conseil d'administration, par un administrateur exerçant les fonctions de directeur général ou par le secrétaire de l'assemblée.

B. Pouvoirs des assemblées (article 19 des statuts)

Les assemblées générales ordinaires et extraordinaires exercent leurs pouvoirs respectifs dans les conditions prévues par la loi.

21.2.6. Dispositifs permettant de retarder, différer ou empêcher un changement de contrôle

Les statuts de la Société ne contiennent pas de dispositifs permettant de retarder, différer ou empêcher un changement de contrôle.

21.2.7. Franchissements de seuils statutaires (article 8 des statuts)

Toute personne physique ou morale, agissant seule ou de concert, qui vient à détenir, de quelque manière que ce soit, au sens des articles L. 233-7 et suivants du code de commerce, directement ou indirectement, une fraction égale à trois pour cent (3%) du capital ou des droits de vote de la Société, doit communiquer à la Société les informations visées à l'article L. 233-7-I du code de commerce (notamment le nombre total d'actions et de droits de vote qu'elle possède) au moyen d'une lettre recommandée avec demande d'avis de réception, ou par tout autre moyen équivalent pour les personnes résident hors de France, adressée au siège social dans le délai de quatre jours de bourse à compter du franchissement de seuil.

Cette obligation s'applique également, dans les conditions ci-dessus, chaque fois qu'un nouveau seuil de 3% du capital ou des droits de vote de la Société sera atteint ou franchi, quelle qu'en soit la raison, et ce y compris au-delà du seuil légal de 5%.

Tout actionnaire dont la participation en capital ou en droits de vote devient inférieure à l'un des seuils prévus ci-dessus est également tenu d'en informer la Société dans le même délai de quatre jours de bourse, selon les mêmes modalités.

En cas de non-respect de cette disposition et sur demande d'un ou plusieurs actionnaires détenant cinq pour cent au moins du capital ou des droits de vote de la Société, les actions excédant la fraction qui aurait dû être déclarée sont privées du droit de vote pour toute assemblée d'actionnaires qui se tiendrait jusqu'à l'expiration d'un délai de deux ans suivant la date de régularisation de la notification.

21.2.8. Stipulations particulières régissant les modifications du capital

Il n'existe aucune stipulation particulière dans les statuts de la Société régissant les modifications de son capital.

22. CONTRATS

IMPORTANTS

- 22.1. CONTRAT DE SOUS-TRAITANCE ET DE PARTENARIAT ENTRE AXE GROUPE ET EOS IMAGING SA EN DATE DU 21 FEVRIER 2012.....298**
- 22.2. CONVENTION DE LICENCE ENTRE L'ECOLE DE TECHNOLOGIE SUPERIEURE (ETS) ET EOS IMAGING EN DATE DU 2 NOVEMBRE 2011298**
- 22.3. CONVENTION DE LICENCE ENTRE ARTS (AGISSANT EN PARTENARIAT AVEC LE LABORATOIRE DE BIOMECHANIQUE DE L'ECOLE NATIONALE SUPERIEURE D'ARTS ET METIERS) ET EOS IMAGING EN DATE DU 28 JUILLET 2011299**

A l'exception des contrats décrits ci-dessous, le Groupe n'a pas conclu de contrats significatifs autres que ceux conclus dans le cours normal de ses affaires.

22.1. Contrat de sous-traitance et de partenariat entre AXE Group et EOS imaging SA en date du 21 février 2012

La Société a conclu le 21 février 2012 avec la Société AXE Group un contrat portant sur la fabrication et l'étude du système EOS, pour une durée de trois années.

Au titre de ce contrat, la Société confie à AXE Group la production ainsi que l'assemblage (i.e. l'intégration) de son appareil de radiologie EOS. Axe s'engage, au titre de ce contrat, sur une capacité de production de 4 appareils par mois au moins à compter du 1^{er} juillet 2012.

Depuis l'exercice 2014, la capacité de production est portée à 8 appareils par mois.

Depuis le 1^{er} juillet 2015, le contrat est renouvelé chaque année par tacite reconduction.

Le prix du système EOS est défini chaque année selon une analyse à livre ouvert des coûts engagés par AXE Group auxquels s'ajoute une marge convenue entre les Parties. Les Parties sont également convenues d'une clé de répartition des économies liées aux gains de productivité attendus de leur collaboration.

La Société s'engage à travailler exclusivement avec Axe Groupe pour l'intégration d'EOS et AXE Group s'engage à solliciter l'accord préalable de la Société avant de travailler avec un nouveau client qui pourrait être un concurrent de la Société. Le protocole précise que les conditions de cette exclusivité réciproque pourraient être révisées en cas de changement de contrôle de l'une ou l'autre des Parties.

22.2. Convention de licence entre l'Ecole de Technologie Supérieure (ETS) et EOS imaging en date du 2 novembre 2011

Par une convention de licence, en date du 2 novembre 2011, applicable rétroactivement à compter du 1^{er} janvier 2006, ETS concède à la Société, une licence d'exploitation mondiale sur la propriété intellectuelle (brevets et logiciels) relative à la technologie permettant la reconstruction tridimensionnelle à partir de vues planes. Cette licence est exclusive pour le domaine médical relatif à la reconstruction en 3D du système ostéo-articulaire à partir de clichés plans de rayons X. EOS est autorisée à consentir des sous-licences sur la technologie concédée, pour une durée n'excédant pas celle de la licence.

Cette licence est accordée à EOS en contrepartie du paiement de redevances.

Ce contrat est conclu pour une durée courant, en l'absence de résiliation anticipée, jusqu'à la plus proche des deux dates suivantes : l'expiration des droits de propriété sur la technologie ou le 31 décembre 2024.

ETS pourrait, notamment, résilier la licence de façon anticipée si les trois conditions suivantes étaient réunies (i) changement de contrôle de la Société (ii) à l'issue duquel une nouvelle personne morale se substituerait à la Société et (iii) refus de cette nouvelle personne morale d'assumer les droits et obligations d'Eos aux termes de la licence. ETS ne consent aucune garantie de quelque nature que ce soit sur la technologie concédée à la Société et la Société est responsable des frais liés à la protection légale des droits de propriété intellectuelle qui lui sont donnés en licence.

La Société peut librement transférer ses droits et obligations au titre de la licence à toute Société qui la contrôle ou qu'elle contrôle à plus de 40% du capital. Dans tous les autres cas de transferts, ETS peut s'opposer au transfert envisagé pour des motifs valables et sérieux.

Chaque Partie est soumise à une clause de confidentialité qui l'oblige à préserver la confidentialité des informations confidentielles divulguées dans le cadre du contrat.

22.3. Convention de licence entre ARTS (Association de Recherche Technologie et Sciences, agissant en partenariat avec le Laboratoire de BioMécanique de l'Ecole Nationale Supérieure d'Arts et Métiers) et EOS imaging en date du 28 juillet 2011

Par une convention de licence, en date du 28 juillet 2011, applicable rétroactivement à compter du 1^{er} janvier 2006, ARTS concède à la Société, une licence d'exploitation mondiale sur les droits de propriété intellectuelle (brevets et logiciels) relatifs à la technologie permettant la reconstruction en 3D à partir d'une, deux ou plusieurs vues radiographiques planes. Cette licence est exclusive pour le domaine médical relatif à la reconstruction en 3D du système ostéo-articulaire à partir de clichés plans de rayons X. Eos est autorisée à consentir des sous-licences sur la technologie concédée, pour une durée n'excédant pas celle de la licence.

Cette licence est accordée à EOS en contrepartie du paiement de redevances.

Ce contrat est conclu pour une durée courant, en l'absence de résiliation anticipée, jusqu'au 31 décembre 2024.

ARTS ne consent aucune garantie de quelque nature que ce soit sur la technologie concédée à la Société (notamment sur son originalité, sa non contrefaçon, son utilité ou sa qualité) et la Société est responsable des frais liés à la protection légale des droits de propriété intellectuelle qui lui sont donnés en licence.

ARTS pourrait, notamment, résilier la licence de façon anticipée si les trois conditions suivantes étaient réunies (i) changement de contrôle de la Société (ii) à l'issue duquel une nouvelle personne morale se substituerait à la Société et (iii) refus de cette nouvelle personne morale d'assumer les droits et obligations d'Eos aux termes de la licence. La Société peut librement transférer ses droits et obligations au titre de la licence à toute Société qui la contrôle ou qu'elle contrôle à plus de 40% du capital. Dans tous les autres cas de transferts, ARTS peut s'opposer au transfert envisagé pour des motifs valables et sérieux.

Chaque Partie est soumise à une clause de confidentialité qui l'oblige à préserver la confidentialité des informations confidentielles divulguées dans le cadre du contrat.

23. INFORMATIONS PROVENANT DE TIERS, DECLARATIONS D'EXPERTS ET DECLARATIONS D'INTERETS

Néant

24. DOCUMENTS

ACCESSIBLES AU PUBLIC

EOS imaging

10 rue Mercœur

75011 Paris FRANCE

Tél : 01 55 25 60 60

investors@eos-imaging.com

Newcap

Communication financière/Relations Investisseurs

Pierre Laurent

Tél : 01 44 71 94 91

eosimaging@newcap.fr

Des exemplaires du présent Document de référence sont disponibles sans frais au siège social de la Société, 10, rue Mercoeur, 75011 Paris, France. Le présent Document de référence peut également être consulté sur le site Internet de la Société (www.eos-imaging.com) et sur le site Internet de l'AMF (www.amf-france.org). Les statuts, procès-verbaux des assemblées générales et autres documents sociaux de la Société, ainsi que les informations financières historiques et toute évaluation ou déclaration établie par un expert à la demande de la Société devant être mis à la disposition des actionnaires, conformément à la législation applicable, peuvent être consultés, sans frais, au siège social de la Société.

À compter de l'admission des actions de la Société aux négociations sur le marché réglementé de NYSE Euronext à Paris, l'information réglementée au sens des dispositions du Règlement général de l'AMF est également disponible sur le site Internet de la Société (www.eos-imaging.com).

25. INFORMATIONS SUR LES PARTICIPATIONS

Les informations concernant les Sociétés dans lesquelles la Société détient une fraction du capital susceptible d'avoir une incidence significative sur l'appréciation de son patrimoine, de sa situation financière ou de ses résultats figurent aux chapitres 7 "*Organigramme*" et 20 "*Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats de la Société*" du présent Document de référence.

26. TABLE DE CONCORDANCE

26.1.	TABLE DE CONCORDANCE DU RAPPORT FINANCIER ANNUEL	305
26.2.	TABLE DE CONCORDANCE DU RAPPORT DE GESTION ET DU RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE.....	306

26.1. Table de concordance du Rapport Financier Annuel

Le Rapport financier annuel requis en application des articles L. 451-1-1 du Code monétaire et financier et 222-3 du Règlement général de l'AMF et rendant compte des éléments mentionnés ci-après est inclus dans le présent de référence.

Eléments requis par les articles cités ci-dessus	Document de référence
Comptes consolidés (normes IFRS)	Section 20.1 page 190
Comptes annuels (normes françaises)	Section 20.2 page 234
Rapport de gestion	Section 6.7 page 90 Sections 9.1 et 9.2 pages 108 à 119 Voir également table de concordance du Rapport de gestion du Conseil d'administration section 26.2
Attestation du Responsable du document	Chapitre 1 page 11
Rapport des contrôleurs légaux sur les comptes consolidés	Section 20.3.1 pages 263 à 268
Rapport des contrôleurs légaux sur les comptes annuels	Section 20.3.2 pages 269 à 274
Honoraires des contrôleurs légaux des comptes	Section 20.1 page 232

26.2. Table de concordance du Rapport de gestion du Conseil d'administration et du rapport sur le gouvernement d'entreprise

26.2.1. Rapport de gestion

Le Rapport de gestion sur l'exercice 2017 rendant compte des éléments mentionnés ci-après est inclus dans le présent Document de référence. Il a été arrêté par le Conseil d'administration de EOS imaging le 11 avril 2018.

Eléments requis par le Code de commerce, le Code monétaire et financier, le Code général des impôts et le Règlements général de l'AMF	Document de référence
Informations économiques	
Exposé de la situation de la Société et du Groupe durant l'exercice écoulé (L. 232-1 III du Code de commerce)	Chapitre 9 pages 108 à 119 Section 6.7 page 90
Evolution prévisible de la situation de la Société et du Groupe (L.232-1 II du Code de commerce)	Section 12.2 page 140
Evènements importants survenus entre la date de clôture de l'exercice et la date d'établissement du rapport de gestion (L. 232-1 II du Code de commerce)	Section 5.1.6 page 55 Section 12.1 page 139
Activités en matière de recherche et développement (L. 232-1 II du Code de commerce)	Section 6.4.4 pages 83 à84 Chapitre 11 page 126 et suivantes
Activité et Résultats des filiales et des Sociétés contrôlées par branche d'activité (L.233-6 al.2 du Code de commerce)	Section 7.2 pages 92 à 93
Analyse objective et exhaustive de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la Société durant l'exercice écoulé (L. 225-100 -1 du Code de commerce)	Section 20.2.3 pages 260 et 261
Analyse de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière du Groupe durant l'exercice écoulé (L. 225-100-1 du Code de commerce)	Sections 9.1 et 9.2 pages 108 à 119
Indicateurs clés de performance de nature financière et le cas échéant non financière (L. 225-100 -1 du Code de commerce)	Chapitre 3 pages 14 à 17
Description des principaux risques et incertitudes (L. 225-100-1 du Code de commerce)	Chapitre 4 pages 18 à 50 Section 4.4 pages 33 à 42 Section 10.6 page 123
Indication sur l'utilisation des instruments financiers (L. 225-100 -1 du Code de commerce)	Section 4.4.7 pages 41 et 42

Eléments requis par le Code de commerce, le Code monétaire et financier, le Code général des impôts et le Règlements général de l'AMF	Document de référence
Principales caractéristiques des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière (L. 225-100 -1 du Code de commerce)	Section 16.5.2 pages 163 à 168
Mention des succursales existantes (L. 232-1 II du Code de commerce)	Section 7.2 pages 92 et 93
Modifications intervenues dans la présentation des comptes annuels (L. 232-6 du Code de commerce)	Section 20.1 pages 195 à 198
Informations juridiques	
Ajustements en cas d'émission de valeurs mobilières donnant accès au capital (L.228-99 Code de commerce)	N/A
Aliénations d'actions (participations réciproques) (R.233-19 al.2 du Code de commerce)	N/A
Attributions d'actions gratuites (L.225-197-1 II al.4 du Code de commerce)	Section 21.1.5 page 280
Attributions de stock-options (L.225-185 al.4 du Code de commerce)	Section 21.1.4 page 279
Autocontrôle (L.233-13 du Code de commerce)	Section 18.1 page 183 Section 21.1.3 page 277
Avis du comité d'entreprise sur les modifications de l'organisation économique ou juridique (L. 225-105 du Code de commerce)	N/A
Dépenses et charges non déductibles fiscalement (223 quater du CGI)	N/A
Identité des actionnaires détenant plus de 5 % du capital (L. 233-13 du Code de commerce)	Sections 18.1 pages 183 et 184
Dividendes mis en distribution au titre des trois exercices précédents (243 bis du CGI)	Section 20.4 page 274
Informations sur les achats et ventes d'actions propres (L. 225-211 du Code de commerce)	Section 21.1.3 pages 277 et 278
Etat récapitulatif des opérations réalisées par les dirigeants sur les titres de la Société (L. 621-18-2 du Code monétaire et financier et 223-26 du RG de l'AMF)	Section 14.1.3 pages 146 et 147
Participation des salariés au capital social au dernier jour de l'exercice (L. 225-102 du Code de commerce)	Section 17.3 pages 180 à 181
Pratiques anticoncurrentielles (L.464-2 al.5 du Code de commerce)	N/A
Prise de participation ou de contrôle dans des Sociétés ayant leur siège en France (L. 233-6 du Code de commerce)	Section 5.2.1 page 56
Tableau des résultats de la Société au cours des cinq derniers exercices (R. 225-102 du Code de commerce)	Section 20.2.2 page 259
Informations sur les délais de paiement clients et fournisseurs	

Eléments requis par le Code de commerce, le Code monétaire et financier, le Code général des impôts et le Règlements général de l'AMF	Document de référence
(L. 441-6-1 al.1 du Code de commerce)	Section 20.2.4 pages 261 à 262
Montant des prêts interentreprises (L511-6 3 bis du Code monétaire et financier)	Section 20.2.1 page 245
Informations sociales, sociétales et environnementales	
Informations sociales, sociétales et environnementales de son activité (R. 225-102 al.2)	Section 4.5.4 page 47 et 48 Sections 8.2 et 8.3 pages 96 à 102
Informations liées à l'exercice d'une activité dangeureuse (L. 225-102-2 du Code de commerce)	N/A
Indications sur les risques financiers liés aux effets du changement climatique et présentation des mesures prises pour les réduire en mettant en œuvre une stratégie bas-carbone (L. 225-100-1 du Code de commerce)	Section 8.2 page 99

26.2.2. Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Eléments requis par le Code de commerce, le Code monétaire et financier, le Code général des impôts et le Règlements général de l'AMF	Document de référence
Mandats et fonctions exercés dans toute Société par chacun des mandataires sociaux durant l'exercice (L. 225-102-1 du Code de commerce)	Section 14.1.1 pages 143 à 146
Conventions intervenues, directement ou par personne interposée, (i) entre un mandataire social ou un actionnaire disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 10 % et (ii) une Société dont le capital est détenu, directement ou indirectement, à plus de 50%	Chapitre 19 pages 185 à 188
Tableau récapitulatif des délégations en cours de validité accordées par l'Assemblée générale au Conseil d'administration dans le domaine des augmentations de capital et utilisation faite de ces délégations au cours de l'exercice (L. 225-100 du Code de commerce)	Section 21.1.9 pages 283 à 286
Modalités d'exercice de la direction générale (L.225-51-1 et R. 225-102 al.1 du Code de commerce)	Section 16.4 page 157 Section 21.2.2 pages 291 à 292
Rémunération totale et avantages de toute natures versés à chaque mandataire social (L. 225-102-1 du Code de commerce)	Chapitre 15 pages 149 à 155
Engagements de toute nature pris par la Société au bénéfice de ses mandataires sociaux (L.225-102-1 al.1 du Code de commerce)	Section 15.1.10 page 154
Composition, conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil (L.225-37-4 5° du Code de commerce) et application du principe de représentation	Chapitre 14 pages 143 à 147 Section 16.4 pages 157 et 158

Éléments requis par le Code de commerce, le Code monétaire et financier, le Code général des impôts et le Règlements général de l'AMF	Document de référence
équilibrée des femmes et des hommes au sein du conseil (L.225-37-4 6° du Code de commerce)	Section 16.5.1 pages 158 à 163
Éventuelles limitations que le Conseil d'administration apporte aux pouvoirs du Directeur général (L.225-37-4 du Code de commerce)	Section 16.5.1 (e) page 163
Modalités relatives à la participation des actionnaires à l'assemblée générale (L.225-37-4 9° du Code de commerce).	Section 21.2.5 pages 294 à 295
Éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique (L. 225-100-3 du Code de commerce)	Chapitre 15 pages 148 à 155 Chapitre 18 pages 183 à 184 Chapitre 21 pages 277 à 296
Référence à un code de gouvernement d'entreprise (L.225-37-4 8° du Code de commerce)	Section 16.4 pages 157 et 158